



Assemblée générale

Distr. générale
5 août 2024
Français
Original : anglais/arabe/espagnol/
français/russe

Soixante-dix-neuvième session

Point 37 de l'ordre du jour provisoire*

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution [78/7](#) intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir, en concertation avec les organes et organismes compétents des Nations Unies, un rapport sur l'application de ladite résolution, compte tenu des buts et principes énoncés dans la Charte et du droit international, et de le lui présenter à sa soixante-dix-neuvième session.

On trouvera dans le présent rapport les réponses des gouvernements ainsi que celles des organes et organismes des Nations Unies et des entités et organisations ayant reçu une invitation permanente à participer en tant qu'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale à la demande d'information adressée par le Secrétaire général à cette fin.

* [A/79/150](#).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	8
II. Réponses reçues des gouvernements	8
Afrique du Sud	8
Albanie	9
Algérie	10
Andorre	10
Angola	11
Antigua-et-Barbuda	12
Arabie saoudite	13
Argentine	13
Arménie	13
Australie	14
Azerbaïdjan	14
Bahamas	14
Bahreïn	14
Bangladesh	15
Barbade	15
Biélarus	16
Belize	16
Bénin	17
Bhoutan	17
Bolivie (État plurinational de)	18
Botswana	20
Brésil	20
Brunéi Darussalam	21
Burkina Faso	21
Burundi	22
Cabo Verde	22
Cambodge	22
Cameroun	23
Canada	23
Chili	24
Chine	24
Colombie	25

Comores	25
Congo	27
Costa Rica	27
Côte d'Ivoire	28
Cuba	28
Djibouti	76
Dominique	76
Égypte	76
El Salvador	77
Émirats arabes unis	78
Équateur	78
Érythrée	79
Eswatini	79
Éthiopie	80
Fédération de Russie	80
Fidji	82
Gabon	82
Gambie	82
Géorgie	83
Ghana	83
Grenade	84
Guatemala	85
Guinée	85
Guinée-Bissau	86
Guinée équatoriale	86
Guyana	87
Haïti	88
Honduras	88
Îles Salomon	88
Inde	89
Indonésie	89
Iran (République islamique d')	90
Iraq	91
Islande	92
Jamaïque	92
Japon	93

Jordanie	94
Kazakhstan	94
Kenya	94
Kirghizistan	95
Kiribati	95
Koweït	95
Lesotho	95
Liban	96
Libéria	96
Libye	96
Madagascar	97
Malaisie	97
Malawi	97
Maldives	98
Mali	98
Maurice	98
Mauritanie	98
Mexique	99
Monaco	100
Mongolie	100
Monténégro	101
Mozambique	101
Namibie	101
Nauru	103
Népal	103
Nicaragua	103
Niger	105
Nigéria	106
Norvège	106
Nouvelle-Zélande	106
Oman	107
Ouganda	107
Ouzbékistan	107
Pakistan	107
Panama	108
Papouasie-Nouvelle-Guinée	108

Paraguay	109
Pérou	109
Philippines	110
Qatar	111
République arabe syrienne	111
République centrafricaine	112
République de Corée	113
République de Macédoine du Nord	113
République de Moldova	113
République démocratique du Congo	113
République démocratique populaire lao	113
République dominicaine	114
République populaire démocratique de Corée	114
République-Unie de Tanzanie	115
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	116
Rwanda	117
Sainte-Lucie	117
Saint-Kitts-et-Nevis	118
Saint-Marin	118
Saint-Vincent-et-les Grenadines	119
Samoa	119
Sao Tomé-et-Principe	120
Sénégal	120
Serbie	120
Seychelles	121
Sierra Leone	121
Singapour	122
Soudan	122
Soudan du Sud	123
Sri Lanka	123
Suisse	123
Suriname	124
Tadjikistan	124
Tchad	125
Thaïlande	125
Timor-Leste	125

Togo	126
Tonga	126
Trinité-et-Tobago	126
Tunisie	127
Türkiye	127
Turkménistan	128
Tuvalu	128
Union européenne	128
Uruguay	130
Vanuatu	130
Venezuela (République bolivarienne du)	130
Viet Nam	135
Yémen	136
Zambie	136
Zimbabwe	137
Saint-Siège	138
État de Palestine	138
III. Réponses reçues d'organes et organismes des Nations Unies	139
Agence internationale de l'énergie atomique	139
Bureau des affaires spatiales	140
Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes	141
Bureau du Coordonnateur résident du système des Nations Unies responsable des activités opérationnelles de développement (Cuba)	142
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	147
Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	154
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	155
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	159
Fonds des Nations Unies pour la population	161
Fonds international de développement agricole	162
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	163
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	170
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	171
Organisation de l'aviation civile internationale	172
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	174
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	176
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	178

Organisation internationale du Travail	178
Organisation internationale pour les migrations	179
Organisation maritime internationale	180
Organisation météorologique mondiale	180
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	181
Organisation mondiale de la Santé	182
Organisation mondiale du commerce	183
Organisation mondiale du tourisme	184
Programme alimentaire mondial	185
Programme des Nations Unies pour l'environnement	186
Programme des Nations Unies pour le développement	188
Programme des Nations Unies pour les établissements humains	193
Union internationale des télécommunications	194
Union postale universelle	194
IV. Réponses provenant des entités et des organisations ayant reçu une invitation permanente à participer en tant qu'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale	195
Centre Sud	195
Fonds commun pour les produits de base	198
Organisation internationale de protection civile	199
Union interparlementaire	199

I. Introduction

1. Dans sa résolution 78/7 intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir, en concertation avec les organes et organismes compétents des Nations Unies, un rapport sur l'application de ladite résolution, compte tenu des buts et principes énoncés dans la Charte et du droit international, et de le lui présenter à sa soixante-dix-neuvième session.
2. Comme suite à cette demande, le Secrétaire général, dans un courrier daté du 2 janvier 2024, a invité les gouvernements ainsi que les organes et organismes à lui communiquer des informations sur l'application de la résolution susmentionnée. Un rappel a été envoyé le 1^{er} avril 2024.
3. On trouvera dans le présent rapport les réponses des gouvernements ainsi que celles des organes et organismes des Nations Unies et des entités et organisations auxquelles a été adressée une invitation permanente à participer en tant qu'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale reçues au 14 mai 2024. Les réponses reçues ultérieurement seront publiées dans des additifs au présent rapport.

II. Réponses reçues des gouvernements

Afrique du Sud

[Original : anglais]

[14 mars 2024]

L'Afrique du Sud compte parmi les États qui ont voté pour la résolution 78/7 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Cette résolution, présentée chaque année, a été adoptée le 2 novembre 2023 par 187 voix contre 2 seulement (États-Unis d'Amérique et Israël), avec 1 abstention (Ukraine).

L'inscription de Cuba par les États-Unis sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme et l'application des dispositions du titre III de la loi Helms-Burton renforcent encore davantage le blocus.

L'Afrique du Sud est fermement décidée à soutenir, avec la majorité de la communauté internationale, le vote en faveur de la levée du blocus américain et du retrait de Cuba de la liste, établie par les États-Unis, des pays soutenant le terrorisme.

L'Afrique du Sud est préoccupée par les effets destructeurs que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis a sur la vie et les moyens d'existence du peuple cubain, notamment des pauvres et des personnes vulnérables.

L'Afrique du Sud renouvelle avec la même force l'appel qu'elle a lancé aux États-Unis pour qu'ils suppriment le fardeau injuste des sanctions, qu'ils optent pour un dialogue constructif avec Cuba et qu'ils ne fassent pas subir plus de préjudices aux citoyens cubains vulnérables.

Le commerce entre l'Afrique du Sud et Cuba est entravé par le blocus imposé par les États-Unis et l'application extraterritoriale des sanctions à des pays tiers. Ce blocus accroît les risques juridiques, économiques, financiers et commerciaux liés à la conduite d'activités commerciales avec Cuba. Son application extraterritoriale continue de limiter grandement le renforcement des relations commerciales bilatérales.

Le blocus est un obstacle majeur pour les entreprises sud-africaines qui traitent avec Cuba. Néanmoins, les relations entre l'Afrique du Sud et Cuba continuent de servir de modèle de coopération Sud-Sud. L'Afrique du Sud a renforcé ses programmes de coopération bilatérale avec Cuba et s'est engagée dans de nouveaux domaines de coopération, tels que le développement des infrastructures, l'agriculture, l'éducation, la science et l'innovation.

Le blocus imposé par les États-Unis demeure le principal obstacle à la réalisation des objectifs de développement de Cuba, notamment de ceux énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En raison des pénuries de tous les produits de base, aggravées par le blocus, les niveaux de prix frôlent l'hyperinflation, surtout dans le secteur alimentaire, où ils ont tellement grimpé qu'ils sont hors de portée de la plupart des Cubains, en particulier de ceux qui ne peuvent pas compter sur des envois de fonds. L'augmentation massive du prix du carburant à Cuba risque également de faire augmenter le prix des denrées alimentaires et d'autres articles, ce qui pourrait encore aggraver le préjudice que subit la population cubaine du fait du blocus imposé par les États-Unis.

Le Gouvernement cubain compte sur le tourisme et l'exportation de compétences professionnelles comme principaux moteurs de l'économie. Cuba envoie de nombreux médecins dans le cadre de programmes d'échange, ce qui permet d'injecter des capitaux dans l'économie. Les industries pharmaceutique et biotechnologique à Cuba sont d'autres secteurs émergents. Le blocus imposé par les États-Unis continue toutefois d'empêcher l'exploitation du plein potentiel de ces secteurs, risquant d'entraîner des pertes de revenus de plusieurs centaines de millions de dollars.

L'Afrique du Sud salue les pays qui ont pris des mesures afin d'atténuer spécifiquement les effets de la loi Helms-Burton et de demander aux pays tiers d'aider Cuba et son peuple en abrogeant toutes les lois et réglementations nationales qui continuent de faire obstacle au développement de Cuba et à l'épanouissement de ses habitants. Elle lance également un appel en faveur du retrait de Cuba de la liste des pays soutenant le terrorisme, établie par les États-Unis. La mise en œuvre du Programme 2030 est menacée lorsque le blocus empêche un État Membre de participer équitablement à son propre développement socioéconomique.

L'Afrique du Sud invite une fois encore la communauté internationale à redoubler d'efforts pour promouvoir l'établissement d'un dialogue constructif et transparent entre Cuba et les États-Unis, au niveau bilatéral ainsi que par l'intermédiaire des entités compétentes des Nations Unies, afin de réaliser les objectifs énoncés dans l'ensemble des résolutions déjà adoptées par l'Organisation sur la question et de garantir que le peuple cubain continuera de progresser durablement sur la voie qui est la sienne.

Albanie

[Original : anglais]
[19 mars 2024]

La République d'Albanie, guidée par les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, se conforme pleinement aux dispositions de la résolution 78/7 de l'Assemblée générale et n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de ladite résolution.

Algérie

[Original : français]
[20 mars 2024]

L'adoption par l'Assemblée générale, le 2 novembre 2023, de la résolution [78/7](#) intitulée : « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », pour la trente-et-unième année consécutive et à une écrasante majorité, témoigne, une fois de plus, du soutien constant de la communauté internationale au Gouvernement et au peuple cubains et réaffirme la nécessité urgente de lever le blocus injustement imposé à Cuba depuis plus d'un demi-siècle.

Les conséquences désastreuses que ce blocus économique, commercial et financier continue de provoquer sur la croissance économique et le développement socioéconomique de Cuba, notamment dans ses efforts pour réaliser les objectifs de développement durable à l'horizon 2030, constituent pour l'Algérie une source de préoccupation.

Dans ce cadre, l'Algérie s'associe à la majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui plaident pour l'ouverture d'un nouveau chapitre entre Cuba et les États-Unis d'Amérique et qui rejettent l'imposition de lois et de décisions unilatérales ainsi que toute mesure unilatérale coercitive de nature à entraver l'exercice des droits de l'homme ainsi que le bien-être et la prospérité des peuples.

Conformément aux principes qui guident sa politique étrangère, l'Algérie a toujours réaffirmé son attachement aux règles du droit international et aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment les objectifs de développement de relations amicales entre les États, de réalisation de la coopération internationale ainsi que de respect des principes d'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Par ailleurs, l'Algérie fait sienne la position de principe adoptée par le Mouvement des pays non alignés qui a réitéré, à l'occasion de la dix-neuvième Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés, tenue à Kampala, en janvier 2024, son appel à lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, en violation de la légalité internationale.

Face à la situation difficile et complexe que vit Cuba, l'Algérie a toujours apporté un soutien indéfectible et a exprimé une solidarité sincère et constante avec le peuple et le Gouvernement cubains, notamment au sein des forums régionaux et internationaux. C'est dans cet esprit qu'il convient d'inscrire la décision des autorités algériennes d'octroyer, en janvier et en juin 2023, des aides d'urgence à Cuba afin de permettre à sa population de surmonter les dégâts considérables causés par les ouragans qui ont frappé certaines parties du territoire.

Andorre

[Original : anglais]
[30 janvier 2024]

Le Gouvernement de la Principauté d'Andorre n'a jamais adopté ou appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution [78/7](#).

Le Gouvernement de la Principauté d'Andorre, qui a toujours voté pour la résolution susmentionnée, réaffirme à cet égard son attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Angola

[Original : anglais]

[3 avril 2024]

La République d'Angola et la République de Cuba sont liées par des rapports historiques et une amitié de longue date, et entretiennent actuellement d'excellentes relations diplomatiques, économiques et commerciales.

Le blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique dure depuis plus de 60 ans. C'est l'une des questions qui prête le plus à débat dans les instances internationales, en particulier à l'Assemblée générale, laquelle a adopté plusieurs résolutions sur le sujet au terme de telles discussions.

L'Angola participe activement à ce débat et, depuis toutes ces années, défend fermement et systématiquement la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba, qu'il considère comme injuste et infondé, les sanctions que subit actuellement le pays étant unilatérales. De même, en ce qui concerne le développement, ce blocus a entravé l'action visant à atteindre les objectifs mis en avant par l'Organisation des Nations Unies, une sanction qui sans nul doute viole les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international.

En raison du blocus et des mesures coercitives unilatérales qui lui sont imposées, la République de Cuba connaît encore de graves problèmes dans le domaine de la santé, secteur clé du développement humain, et éprouve par conséquent des difficultés à obtenir le matériel, les technologies, les équipements et les médicaments nécessaires à la subsistance de sa population. Étant donné qu'on ne lui permet pas de se procurer des fournitures médicales et des produits pharmaceutiques, Cuba doit faire appel à des intermédiaires et recourir à des substituts, et paye des sommes exorbitantes pour des produits de qualité inférieure. Les importations de denrées alimentaires en provenance des États-Unis d'Amérique sont soumises à des autorisations strictes et à des conditions discriminatoires, et leur faible volume est sans commune mesure avec l'immense préjudice qu'occasionne le blocus pour les finances cubaines et avec les effets qu'entraîne l'application extraterritoriale de ce blocus sur les pays tiers.

Par ailleurs, la situation économique mondiale actuelle et la poursuite du blocus économique, commercial et financier imposé unilatéralement à Cuba continuent d'avoir des conséquences toujours plus néfastes sur la situation économique, commerciale et financière de Cuba et rendent la vie des citoyennes et citoyens cubains plus ardue, ce qui constitue une violation flagrante des droits humains, en particulier du droit au développement.

Aussi la République d'Angola affirme-t-elle une nouvelle fois la position qu'elle défend depuis des années, à savoir qu'il est nécessaire de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, dans le respect des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et en exécution des obligations qui incombent aux États en vertu du droit international.

L'Angola défend et soutient également la normalisation des relations bilatérales entre les deux pays, de sorte que Cuba puisse retrouver sa place dans le commerce international en vue de relancer son économie et d'appliquer le Programme de

développement durable à l'horizon 2030 dans son intégralité de manière à garantir le bien-être de sa population.

Antigua-et-Barbuda

[Original : anglais]

[5 avril 2024]

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda demeure profondément attaché aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et, en particulier aux principes de l'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda se déclare préoccupé par le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique en dépit du soutien massif apporté par les États Membres à la résolution 78/7 de l'Assemblée générale, aux résolutions antérieures contre ce blocus et aux traités internationaux applicables.

De plus, conformément au paragraphe 2 de résolution 78/7, le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda continue de s'abstenir d'adopter ou d'appliquer des lois et mesures du type visé dans le préambule de ladite résolution, comme leur en font obligation la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation.

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda a vigoureusement plaidé dans diverses instances internationales pour qu'il soit mis fin au blocus et aux répercussions inhumaines que celui-ci a sur la population de Cuba. La pression économique imposée unilatéralement à la République de Cuba freine le développement de l'économie du pays et constitue un obstacle majeur à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa).

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda rappelle et affirme la position des organismes régionaux et interrégionaux, tels que la Communauté des Caraïbes, l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda demande donc aux États-Unis d'Amérique de mettre fin au blocus contre la République de Cuba. La levée du blocus contribuera de manière non négligeable au développement régional et au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans les Caraïbes et les Amériques.

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda souhaite donc réaffirmer les liens d'amitié, de coopération et de solidarité indéfectibles qui l'unissent à la République de Cuba. Il a toujours voté en faveur des résolutions sur la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, et ce, depuis que la première résolution sur cette question a été présentée à l'Assemblée générale, à sa quarante-sixième session, en 1991. Il continuera de voter pour la résolution jusqu'à ce que le blocus soit levé.

Arabie saoudite

[Original : anglais]

[25 mars 2024]

L'Arabie saoudite entretient des relations diplomatiques et commerciales normales avec la République de Cuba.

Elle n'a appliqué contre Cuba aucune loi ni mesure visant à interdire les échanges économiques, commerciaux ou financiers avec ce pays.

L'Arabie saoudite est respectueuse des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et rappelle son attachement aux règles et principes du droit international.

Argentine

[Original : espagnol]

[14 mars 2024]

Le Gouvernement de la République argentine a appliqué pleinement les dispositions de la résolution 78/7 du 2 novembre 2023 et des résolutions antérieures de l'Assemblée générale pour ce qui concerne le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

L'Argentine applique la loi 24.871, promulguée le 5 septembre 1997, qui définit le cadre normatif s'agissant de l'applicabilité des lois étrangères sur le territoire national. Dans son article premier, cette loi dispose que les lois étrangères visant à produire des effets juridiques extraterritoriaux par l'imposition d'un blocus économique ou à limiter les investissements dans un pays donné afin d'y provoquer un changement de gouvernement ou de porter atteinte à son droit à l'autodétermination sont absolument inapplicables et sans effet juridique.

Par ailleurs, l'Argentine défend résolument les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, le droit international et le multilatéralisme. Elle a dans ce cadre soutenu les résolutions de l'Assemblée générale relatives au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis depuis 1995, et s'y est logiquement opposée chaque fois que le sujet a été évoqué, aussi bien dans les instances régionales que dans les autres organisations internationales et groupes de négociation et de coordination dont elle est membre.

Arménie

[Original : anglais]

[22 mars 2024]

Dans la législation interne de l'Arménie, aucune loi ou règlement, du type visé dans la résolution 78/7 de l'Assemblée générale, pouvant avoir des conséquences dévastatrices sur le développement économique et social de Cuba ne sont adoptés ni appliqués.

Le Gouvernement de la République d'Arménie, qui fait l'objet elle-même d'un blocus continu de la part de la Türkiye et de l'Azerbaïdjan, a, à plusieurs reprises, exprimé sa position défavorable à la politique d'imposition de blocus économiques et de fermeture des frontières.

Australie

[Original : anglais]
[24 mars 2024]

Le Gouvernement australien réaffirme son appui à la résolution 78/7 de l'Assemblée générale. Depuis 1996, l'Australie vote pour la résolution présentée chaque année à l'Assemblée concernant Cuba et demandant la levée du blocus commercial imposé au pays. Aucune loi ni mesure commerciale ou économique australienne ne limite les échanges ou les investissements à destination ou en provenance de Cuba ou ne vise à les empêcher, mais le blocus continue de faire obstacle aux échanges.

Azerbaïdjan

[Original : anglais]
[25 janvier 2024]

La République d'Azerbaïdjan respecte pleinement les règles et principes du droit international dans sa politique étrangère.

La République d'Azerbaïdjan entretient des relations diplomatiques, économiques et commerciales amicales avec la République de Cuba. Elle n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures contre Cuba qui interdiraient les relations économiques, commerciales ou financières entre les deux pays. Elle continuera de prendre les mesures qui s'imposent pour renforcer sa coopération et ses relations amicales avec Cuba.

Bahamas

[Original : anglais]
[26 mars 2024]

Le Commonwealth des Bahamas entretient des relations diplomatiques et commerciales normales avec la République de Cuba.

Les Bahamas n'ont ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures visant Cuba qui interdiraient les relations économiques, commerciales ou financières entre les deux pays.

Dans ce contexte, les Bahamas rappellent et font siennes la position des organismes régionaux et interrégionaux, tels que la Communauté des Caraïbes, l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et le Mouvement des pays non alignés.

Les Bahamas gardent l'espoir d'une normalisation progressive des relations bilatérales entre les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et de la République de Cuba.

Bahreïn

[Original : arabe]
[1^{er} février 2024]

Le Royaume de Bahreïn continue de soutenir toutes les résolutions de l'Assemblée générale concernant la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique depuis 61 ans.

Ce soutien procède de son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux principes régissant la coopération entre États, de sa volonté ferme d'œuvrer au renforcement des relations amicales entre les États et de son respect pour le principe de non-ingérence. Le Royaume de Bahreïn se déclare solidaire du peuple cubain ami et défend son droit de bénéficiaire de chances égales en matière de progrès, de prospérité et de développement durable, au même titre que les autres peuples du monde. Il soutient donc la résolution 78/7 de l'Assemblée générale, adoptée le 2 novembre 2023.

Bangladesh

[Original : anglais]
[29 mars 2024]

Le Gouvernement bangladais n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 78/7 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Le Bangladesh a toujours soutenu les précédentes résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur cette question et a voté pour la résolution susmentionnée.

Barbade

[Original : anglais]
[5 mars 2024]

Le Gouvernement barbadien demeure profondément attaché à la Charte des Nations Unies et au droit international, en particulier aux principes de l'égalité souveraine de tous les États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux. Il n'a adopté ni lois ni mesures susceptibles de porter atteinte à la souveraineté d'un quelconque État ou à ses intérêts nationaux légitimes.

Le Gouvernement barbadien note que le blocus commercial, économique et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique depuis des décennies est contraire à ces normes et principes et contre-productif pour les relations commerciales.

Dans diverses instances internationales, le Gouvernement barbadien a toujours plaidé pour qu'il soit mis fin au blocus et à ses conséquences inhumaines. À cet égard, la Barbade vote pour la résolution relative à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis depuis que celle-ci a été présentée pour la première fois à l'Assemblée générale, à sa quarante-sixième session, en 1991.

Le Gouvernement barbadien exprime toute sa reconnaissance à Cuba, qui, malgré le blocus, a fourni un appui inestimable au service national de santé de la Barbade et a notamment envoyé, au titre d'un contrat, du personnel médical en vue de lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Cuba a également apporté un soutien similaire à d'autres pays dans l'ensemble de la région des Caraïbes.

Le Gouvernement barbadien réaffirme son ferme appui à la résolution 78/7, la dernière en date sur cette question, adoptée le 2 novembre 2023 par l'Assemblée générale et réaffirme qu'elle est appliquée dans son intégralité au niveau national, étant donné qu'aucune loi barbadienne ne restreint d'une quelconque façon la liberté du commerce et de la navigation avec Cuba. Il considère que la levée du blocus

faciliterait grandement des relations libres et sans restrictions avec Cuba et tous les autres pays, notamment les États-Unis d'Amérique. Quelles que soient les divergences politiques ou idéologiques pouvant exister entre les États-Unis et Cuba, celles-ci ne justifient pas des mesures aux conséquences si lourdes, graves et disproportionnées pour le peuple cubain, et ne sauraient ni ne devraient les justifier. Le Gouvernement barbadien prône un dialogue effectif et un travail constructif entre les deux parties concernées en vue de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba depuis des décennies.

Bélarus

[Original : russe]
[12 janvier 2024]

La République du Bélarus s'oppose catégoriquement aux mesures restrictives unilatérales imposées aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies. La pression exercée par ces mesures n'est rien d'autre qu'une ingérence directe dans les affaires intérieures d'États souverains qui vise à infliger un préjudice économique maximal et à renverser les gouvernements en place.

Les restrictions unilatérales constituent une violation flagrante du droit international et portent irrémédiablement atteinte à l'ensemble du système des relations internationales et à la coopération multilatérale, augmentant les risques de conflit et l'hostilité dans les relations intergouvernementales.

Le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique constitue une violation flagrante des droits humains de tous les habitants de l'île et un acte de génocide au regard de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948.

Les restrictions imposées au commerce, à la monnaie, au secteur bancaire et au tourisme continuent d'avoir une incidence délétère sur le bien-être du peuple cubain. Non seulement elles portent atteinte aux droits humains, mais elles privent également leurs auteurs de toute autorité morale d'émettre des jugements sur la situation des droits humains dans les pays soumis à ces restrictions.

Les effets du blocus économique imposé à Cuba limitent la croissance économique du pays, découragent les investissements étrangers et entravent les relations commerciales avec les pays tiers, violant ainsi les droits légitimes des États à coopérer pleinement avec La Havane.

La République du Bélarus demande de nouveau à l'administration des États-Unis d'Amérique de revenir sur sa décision et d'œuvrer en faveur d'une levée totale, inconditionnelle et irréversible du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Belize

[Original : anglais]
[16 février 2024]

Le Belize réaffirme son attachement absolu aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures ainsi que la liberté du commerce et de la navigation, qui constituent aussi des principes fondamentaux du droit international. En stricte conformité avec la Charte et le droit international, il a systématiquement appuyé les résolutions dénonçant le blocus imposé à Cuba et

s'oppose à l'application extraterritoriale de lois et mesures. De plus, le Belize rejette l'inscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme établie par les États-Unis. Vouloir continuer à isoler Cuba, malgré l'adoption, année après année, de résolutions approuvées par l'écrasante majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, témoigne d'un mépris évident pour le multilatéralisme et la volonté politique de la communauté internationale.

Le Belize et Cuba ont établi un partenariat constructif et mutuellement bénéfique, qui a des retombées positives concrètes pour leurs deux peuples et qui est en outre renforcé par les liens de coopération régionale entre la Communauté des Caraïbes et Cuba.

Bénin

[Original : français]
[14 février 2024]

Le Bénin a pris part activement, le 2 novembre 2023, à l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 78/7 intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », restant fidèle aux principes et valeurs consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international et auxquels il est profondément attaché.

Le Bénin a toujours soutenu les résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur la question de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, étant entendu que le peuple béninois adhère aux vertus du dialogue comme moyen privilégié de règlement des différends et de restauration de la confiance entre les États.

Le Gouvernement béninois a toujours plaidé en faveur d'une levée rapide des mesures unilatérales imposées contre Cuba, afin de permettre à ce pays d'assurer son développement socioéconomique et de participer pleinement aux échanges internationaux.

Aussi le Gouvernement béninois a-t-il toujours œuvré en faveur de la fin du blocus et de l'abrogation des lois extraterritoriales dont les conséquences affectent non seulement le peuple cubain mais aussi les relations commerciales entre Cuba et les pays tiers.

Le Bénin appelle à la prise de mesures concrètes allant dans le sens de la levée entière et définitive du blocus ainsi que la normalisation des relations entre les États-Unis d'Amérique et Cuba.

Enfin, le Bénin continuera de plaider en faveur d'un dialogue constructif afin que Cuba et les États-Unis d'Amérique parviennent à une normalisation définitive de leurs relations bilatérales, pour le bonheur et la prospérité des deux peuples.

Bhoutan

[Original : anglais]
[7 février 2024]

Le Royaume du Bhoutan n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 78/7 de l'Assemblée générale, et a toujours soutenu les résolutions semblables à celle-ci à l'Assemblée et voté en leur faveur.

Bolivie (État plurinational de)

[Original : espagnol]

[4 mars 2024]

La Bolivie est un État pacifiste qui défend une culture de la paix ainsi que le droit à la paix et qui encourage la coopération entre les peuples de la région et du monde afin de favoriser la compréhension mutuelle, le développement équitable et la promotion de l'interculturalisme, dans le plein respect de la souveraineté des États.

Cela étant posé, la Bolivie réitère sa ferme opposition à toute forme d'interventionnisme et d'ingérence, ainsi qu'à toute mesure coercitive unilatérale portant atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale des États. C'est la raison fondamentale pour laquelle la Bolivie condamne et continuera de condamner fermement l'application de toute politique d'ingérence ainsi que de soutenir systématiquement les résolutions de l'Assemblée générale et tous les efforts multilatéraux visant à lever le blocus injuste et illégal imposé à Cuba.

La résolution 78/7, approuvée par plus de 96 % des États Membres de l'Assemblée générale des Nations Unies, fait suite aux résolutions 47/19, 48/16, 49/9, 50/10, 51/17, 52/10, 53/4, 54/21, 55/20, 56/9, 57/11, 58/7, 59/11, 60/12, 61/11, 62/3, 63/7, 64/6, 65/6, 66/6, 67/4, 68/8, 69/5, 70/5, 71/5, 72/4, 73/8, 74/7 et 75/289, 76/563 et 77/7 qui, après 30 ans, restent sans effet dans la mesure où le blocus économique, commercial et financier inhumain imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique persiste depuis plus de 60 ans.

Malgré les appels répétés que l'Assemblée générale lance à tous les États pour qu'ils s'abstiennent de promulguer et d'appliquer des lois et des mesures contraires aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et consacrés par le droit international, et l'appel au respect de la liberté du commerce et de la navigation internationaux, Cuba demeure soumise à un blocus illégitime qui viole le droit international et porte également atteinte au droit inaliénable du peuple cubain au développement.

Le blocus prive Cuba de toute possibilité d'accéder aux marchés, à l'aide internationale et aux transferts de technologies, faisant ainsi fortement obstacle au développement socioéconomique du pays, à l'amélioration de l'accès à Internet, aux contacts entre les populations et au développement des relations dans les domaines de la culture, du sport et des sciences, et allant à l'encontre des efforts permanents de Cuba pour réaliser le développement durable.

Entre mars 2022 et février 2023 seulement, Cuba a subi des préjudices estimés à 4,867 milliards de dollars, ce qui porte à plus de 159 milliards de dollars les pertes économiques subies en 60 ans de blocus¹.

Transgression flagrante des principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies, ces mesures unilatérales et illégales imposées par les États-Unis sont ouvertement néocoloniales et trouvent leur fondement dans les efforts systématiques visant à persécuter et à supprimer les régimes dérangeants dans le monde entier. Le blocus imposé à Cuba représente l'antithèse du développement durable.

De plus, la persistance à appliquer intégralement la loi Helms-Burton, dont le titre III prévoit notamment la possibilité d'intenter des actions devant les tribunaux des États-Unis, a aggravé encore les difficultés rencontrées par Cuba pour entretenir des relations économiques, commerciales et financières avec d'autres pays. En juillet

¹ Voir A/78/84.

2022, les tribunaux des États-Unis avaient été saisis de 37 procédures judiciaires engagées au titre de cette loi à portée extraterritoriale. L'inscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme a renforcé l'effet dissuasif et intimidant du blocus et entravé les efforts faits par l'île pour prendre part au commerce international et réaliser des transactions financières.

Parmi les préjudices subis, citons l'annulation de contrats, la détérioration des relations avec les institutions bancaires qui acceptaient de collaborer avec Cuba, la perte de revenus ou encore les retards dans le transfert de fonds et de marchandises. Ces difficultés ont engendré des coûts et des conséquences incalculables pour le peuple cubain et l'économie du pays.

Le caractère illégal des mesures coercitives unilatérales a été réaffirmé non seulement par des résolutions du Conseil des droits de l'homme², mais aussi par diverses résolutions de l'Assemblée générale³, ces deux instances s'étant accordées sur le fait que l'application extraterritoriale du droit, qui menace le droit international humanitaire et le droit des droits humains, est inadmissible, à plus forte raison lorsque les mesures en question restreignent de manière irréparable le droit au développement, qui a été reconnu par l'Assemblée générale comme un droit humain inaliénable⁴.

La réponse de l'État plurinational de Bolivie à ce blocus inhumain a été claire et ferme. Au nom des fortes relations d'amitié et de fraternité qui unissent Cuba et la Bolivie, et conscient des dommages causés par ce blocus imposé par les États-Unis, le Gouvernement du Président Luis Arce Catacora a fait, au cours des trois dernières années, des dons importants pour soutenir le peuple de ce pays frère.

L'État plurinational de Bolivie affirme résolument que le blocus économique, commercial et financier que les États-Unis imposent à Cuba doit immédiatement être levé sans condition. Par ailleurs, il espère que ce nouveau rapport du Secrétaire général sonnera comme un rappel adressé par la communauté internationale aux États-Unis pour qu'ils respectent les résolutions de l'Assemblée générale, et il souligne l'importance de cette dernière en sa qualité d'organe le plus démocratique de l'Organisation des Nations Unies.

En conséquence, s'agissant du respect des paragraphes 2 et 3 de la résolution 78/7 de l'Assemblée générale, le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie réaffirme son engagement à ne pas appliquer ni envisager à l'avenir des mesures ou des lois contraires au droit international qui violeraient ou restreindraient la liberté du commerce et de la navigation. Sur ce point, il est impératif de souligner que le Gouvernement bolivien rejette et condamne le fait que d'autres États se livrent à ces pratiques illégales, arbitraires et contraires aux droits humains.

En effet, il est préoccupant de constater que certains États choisissent malgré tout de se livrer à ces pratiques en se fondant sur des critères d'exception qui portent constamment atteinte au multilatéralisme et à la souveraineté et l'intégrité territoriale des États visés. La Bolivie défend le respect des normes et des principes du droit international, ainsi que les droits humains, la préservation du multilatéralisme et l'application des normes internationales, dans un esprit de préservation de la paix et de la stabilité dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

En ce qui concerne l'application du paragraphe 4 de la résolution 78/7, le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie, soucieux de défendre les principes

² Résolution 15/24 ; résolution 19/32 ; résolution 24/14 ; résolution 27/21 ; résolution 30/2 ; résolution 34/13.

³ Résolution 69/180 ; résolution 70/151 ; résolution 71/193.

⁴ Résolution 41/128.

du droit international et de promouvoir la solidarité entre les nations, saisit l'occasion pour demander au Secrétaire général de continuer à soumettre des rapports détaillés à l'Assemblée générale, conformément aux 31 résolutions adoptées sur cette question. Ces rapports doivent traiter à la fois du respect de la résolution et des répercussions et effets négatifs découlant des politiques et pratiques de blocus économique, commercial et financier appliquées par le Gouvernement des États-Unis contre Cuba.

Cette demande repose sur la conviction que ces actes unilatéraux ne menacent pas seulement la souveraineté de Cuba, mais qu'ils représentent également une menace directe pour la souveraineté de l'ensemble de la communauté internationale. La communauté internationale doit être informée des conséquences préjudiciables de ces mesures coercitives, qui portent atteinte aux principes fondamentaux de l'égalité souveraine de tous les États et du droit à l'autodétermination.

Il est essentiel que, dans ses rapports, le Secrétaire général souligne la nécessité de mettre un terme à ces pratiques de blocus, non seulement pour le bien de Cuba, mais aussi pour le respect de l'autonomie de tous les États Membres. La Bolivie préconise une solution fondée sur le dialogue, la coopération et le respect mutuel, et s'oppose à toute forme d'unilatéralisme susceptible de nuire à la paix et à la stabilité sur la scène internationale. Les informations recueillies et communiquées par le Secrétaire général sont essentielles pour sensibiliser la communauté internationale aux conséquences négatives de ces politiques et pour dégager un consensus en faveur d'un monde plus juste et plus équitable.

Botswana

[Original : anglais]
[21 mars 2024]

La République du Botswana n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 78/7 de l'Assemblée générale du 2 novembre 2023.

Par son vote en faveur de la résolution susmentionnée, qui fait la quasi-unanimité au sein de l'Assemblée générale (187 voix pour et 2 voix contre, avec une abstention), le Botswana exprime sa solidarité inébranlable avec Cuba.

Le Botswana s'oppose à ce que l'on continue d'adopter et d'appliquer des mesures extraterritoriales de ce type et est favorable à la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, qui menace gravement les moyens de subsistance du peuple cubain. Dans le même ordre d'idées, le Botswana demande que Cuba soit immédiatement retirée de la liste unilatérale des États qui soutiennent prétendument le terrorisme.

Malgré les répercussions dévastatrices du blocus et des mesures supplémentaires, Cuba a fait des progrès dans divers secteurs, en particulier la santé et l'éducation, et joue un rôle actif dans la coopération Sud-Sud dans ces domaines. C'est pourquoi nous estimons que la levée du blocus permettra de libérer tout le potentiel de Cuba.

Brésil

[Original : anglais]
[22 mars 2024]

Le Brésil déclare une nouvelle fois qu'il s'oppose fermement au blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis à Cuba, ainsi qu'à l'application extraterritoriale de lois commerciales internes discriminatoires.

Le Brésil condamne le blocus et plaide depuis des décennies auprès du Gouvernement des États-Unis d'Amérique en faveur de la normalisation des relations avec Cuba. Presque toute la communauté internationale s'accorde à rejeter le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis depuis 1962.

Les conséquences du blocus économique sont exacerbées par le fait que les États-Unis ont inscrit Cuba sur leur liste d'États qui soutiennent le terrorisme le 12 janvier 2021. Cette mesure s'accompagne de restrictions supplémentaires, telles que l'interdiction d'exporter vers Cuba des produits dont le pourcentage de composants issus des États-Unis est supérieur à 15 %, ainsi que la limitation de l'aide humanitaire fournie par les États-Unis. Le Brésil est préoccupé par l'aggravation des effets néfastes du blocus résultant de cette mesure.

Les chefs d'État et de gouvernement de la région, qui se sont réunis à l'occasion du huitième sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le 1^{er} mars 2024 à Saint-Vincent-et-les Grenadines, ont clairement exprimé leur opposition au blocus dans la déclaration de Kingstown, dans laquelle un appel était lancé en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier contre Cuba. Outre qu'ils y condamnent le blocus, les chefs d'État et de gouvernement rejettent l'inscription de Cuba sur toute liste unilatérale de pays qui soutiendraient le terrorisme international.

Tous les pays qui souhaitent soutenir le développement de Cuba et améliorer les conditions de vie de millions de Cubaines et de Cubains devraient intensifier leurs relations économiques avec le pays. Le blocus nuit aux Cubaines et aux Cubains, et principalement aux plus pauvres d'entre eux, qui subissent les conséquences de ces mesures unilatérales telles que l'incertitude économique, le chômage et l'absence de perspectives.

Brunéi Darussalam

[Original : anglais]
[21 mars 2024]

Le Brunéi Darussalam s'engage une nouvelle fois à observer les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Par conséquent, le Brunéi Darussalam s'oppose à l'utilisation de sanctions unilatérales, qui sont contraires au droit international et à la Charte.

En accord avec cette opposition de principe continue à l'utilisation de sanctions unilatérales, et compte tenu des effets néfastes de ces sanctions sur le développement économique et social des pays touchés, le Brunéi Darussalam déclare une nouvelle fois qu'il soutient toutes les résolutions de l'Assemblée générale dans lesquelles celle-ci demande la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, y compris la résolution [78/7](#).

Burkina Faso

[Original : français]
[15 avril 2024]

Une fois de plus, le Burkina Faso rejette catégoriquement toute mesure coercitive unilatérale entravant l'exercice des droits humains ainsi que le bien-être et la prospérité des populations.

C'est pourquoi, le Gouvernement du Burkina Faso continue d'entretenir des relations diplomatiques et commerciales normales avec la République de Cuba. Aussi le Burkina Faso a toujours voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale intitulées « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Conformément aux obligations résultant de la Charte des Nations Unies et du droit international, le Burkina Faso n'a pas adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé aux paragraphes 2 et 3 de la résolution 78/7 du 2 novembre 2023.

Le Gouvernement du Burkina Faso saisit cette occasion pour réaffirmer la nécessité urgente de lever intégralement le blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, lequel constitue un obstacle majeur à la réalisation des objectifs de développement économique et social ainsi que la promotion des valeurs de coexistence pacifique.

Le Burkina Faso a foi au multilatéralisme et par conséquent, invite les deux parties à privilégier les voies du dialogue et de la négociation afin de régler leur différend, conformément à l'Article 33 de la Charte des Nations Unies.

Burundi

[Original : français]
[20 mars 2024]

La position du Burundi a toujours été contre l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, qui est contraire au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux normes et principes qui régissent les relations pacifiques entre États.

Le Burundi n'a jamais appliqué cet embargo et ne compte pas l'appliquer dans le futur.

Cabo Verde

[Original: anglais]
[2 avril 2024]

Conformément aux principes énoncés dans sa constitution nationale, et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, qui encourage la solidarité, la coopération et l'amitié entre les pays et les nations, la République de Cabo Verde n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 78/7 de l'Assemblée générale intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », adoptée le 2 novembre 2023.

Cambodge

[Original : anglais]
[14 février 2024]

L'adoption de la résolution 78/7 par l'Assemblée générale, avec le soutien écrasant de 187 États Membres, dont le Cambodge, a prouvé que la communauté internationale est aux côtés du peuple et du Gouvernement cubains et contre le blocus injuste qui leur est imposé par les États-Unis d'Amérique.

En raison de plus de 60 ans de blocus économique, commercial et financier, le peuple cubain voit sa qualité de vie se détériorer et ses droits humains et son bien-être sacrifiés, le développement socioéconomique et la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 n'étant pas atteignables dans ces conditions.

Le Gouvernement royal du Cambodge rejette l'imposition d'une telle mesure coercitive unilatérale et affirme son soutien inconditionnel aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et consacrés par le droit international, notamment ceux de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, ainsi que de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Gouvernement royal du Cambodge demande instamment aux États-Unis d'Amérique de respecter pleinement les résolutions de l'Assemblée générale visant à mettre fin aux sanctions illégales contre Cuba.

Cameroun

[Original : anglais]
[6 mai 2024]

Le Cameroun est attaché au respect des buts et principes que sont l'égalité souveraine des États, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et la liberté du commerce et de la navigation, consacrés par la Charte des Nations Unies et de nombreux instruments juridiques internationaux.

En application des dispositions de la résolution 78/7 intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », ainsi que des précédentes résolutions sur ce sujet, et conformément aux principes susmentionnés, le Cameroun n'a jamais adopté de mesures législatives ou autres visant à renforcer ou à élargir le blocus imposé à Cuba.

Le Cameroun, qui a toujours voté pour la levée de ce blocus, entretient d'excellentes relations d'amitié et de coopération avec Cuba.

Canada

[Original : anglais]
[27 mars 2024]

Le Gouvernement canadien réaffirme son appui à la résolution 78/7 de l'Assemblée générale. Le droit canadien dispose que, dans tout échange ou relation commerciale avec Cuba, aucune société canadienne ne doit se conformer à des mesures extraterritoriales du type visé dans ladite résolution. Le Canada considère que l'application extraterritoriale des mesures unilatérales visant Cuba est contraire au droit international. Il regrette profondément que les États-Unis aient décidé de continuer d'appliquer le titre III de la Loi pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (LIBERTAD), connue sous le nom de loi Helms-Burton. Le blocus a des répercussions négatives sur les conditions de vie du peuple cubain et porte également préjudice aux Canadiens qui se livrent à des activités commerciales et à des investissements légitimes à Cuba.

Chili

[Original : espagnol]
[18 janvier 2024]

Le Chili déclare qu'il n'a approuvé aucune mesure visant à faire obstacle aux relations commerciales et économiques qui le lient à Cuba.

Le Chili défend le libre et plein exercice du droit au commerce et à l'établissement de relations d'affaires internationales, sans autres restrictions que celles qui concernent les activités considérées comme illégales dans le droit chilien et celles qu'impose la communauté internationale en vertu de la Charte des Nations Unies.

Chine

[Original : anglais]
[26 février 2024]

Depuis 31 ans, l'Assemblée générale adopte chaque année, à une écrasante majorité, une résolution appelant à mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis et exhortant tous les pays à respecter la Charte des Nations Unies et les règles du droit international et à abroger ou annuler toutes les lois ou mesures ayant des effets extraterritoriaux, qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États ou aux intérêts légitimes d'entités et de personnes relevant de leur juridiction et qui restreignent la liberté du commerce et de la navigation.

Il est regrettable que les années passent sans que ces résolutions soient véritablement appliquées et que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis soit toujours en place. Non seulement le blocus est contraire aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, mais il a également causé des pertes économiques et financières considérables pour Cuba, en faisant obstacle aux efforts que le peuple cubain déploie pour éliminer la pauvreté, promouvoir son développement économique et social et réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le blocus a en outre porté atteinte au droit à la survie et au développement du peuple cubain et perturbé les relations économiques, commerciales et financières autrefois normales entre Cuba et d'autres pays.

La Chine s'est toujours prononcée en faveur du respect du droit des pays de choisir en toute indépendance leur système social et leur mode de développement, et est opposée à l'imposition de mesures coercitives unilatérales de nature militaire, politique, économique ou autre contre un pays tiers. Elle a toujours strictement respecté et appliqué les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Elle entretient actuellement avec Cuba des relations économiques et commerciales normales, les deux pays procédant à des échanges de personnel et intensifiant leur coopération dans de nombreux domaines sur une base amicale et mutuellement avantageuse, ce qui répond au souhait de leurs deux peuples et sert le développement économique et social de Cuba.

Dans un monde en pleine mutation, toujours plus multipolaire et marqué par la mondialisation économique, les pays sont interconnectés et interdépendants, et les liens qui se tissent entre eux sont de plus en plus étroits. La communication et la coopération sur un pied d'égalité entre les pays sont des questions fondamentales de notre époque. Le dialogue entre égaux et les consultations amicales représentent la meilleure façon de régler les différends. La Chine appelle les États-Unis à lever intégralement et dans les meilleurs délais le blocus imposé à Cuba et à établir des

relations interétatiques normales avec ce pays, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux normes fondamentales des relations internationales. Cette normalisation, qui répond aux intérêts communs des deux pays et de leurs deux peuples, contribuera à la paix et à la stabilité dans toute la région.

Colombie

[Original : espagnol]
[4 mars 2024]

Le Gouvernement de la République de Colombie déclare que, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, il n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures unilatérales contre Cuba.

La République de Colombie respecte invariablement le droit international et adhère aux principes d'indépendance politique, d'autodétermination et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres nations.

La Colombie est favorable à ce que chaque nation mène ses politiques internes sans intervention extérieure et à ce qu'il soit mis un terme à toutes les mesures qui portent atteinte au développement économique et commercial et au bien-être des populations.

Dans cette perspective, la Colombie rejette l'inscription de Cuba sur la liste des pays qui soutiennent le terrorisme, qu'elle considère comme une manœuvre de disqualification visant à ignorer l'attachement de Cuba à la paix en Colombie et dans le monde, à nuire au peuple cubain et à compléter et accentuer les sanctions unilatérales déjà imposées dans le cadre du blocus.

Enfin, la Colombie considère qu'il est essentiel que les États Membres s'attachent à nouer des relations de coopération et d'amitié fondées sur la promotion et la protection des droits humains et de la démocratie, le respect de la souveraineté et de l'autonomie des peuples, la coexistence pacifique, les relations de bon voisinage, le multilatéralisme, le respect du principe de l'égalité souveraine des États et d'autres dispositions consacrées dans le Chapitre I de la Charte des Nations Unies.

Comores

[Original : français]
[26 avril 2024]

Nous, le gouvernement de l'Union des Comores, tenons à exprimer notre profonde préoccupation concernant le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Nous souhaitons mettre en lumière les points énoncés ci-dessous.

Depuis 2019, le blocus s'est intensifié pour atteindre une dimension qualitativement plus préjudiciable et inhumaine, comprenant des mesures très agressives imposées lors de l'administration précédente de Donald Trump, la plupart d'entre elles demeurant en vigueur en tant que continuation de la politique américaine de pression maximale contre Cuba.

Les mesures les plus sévères actuellement en vigueur dans le cadre de la politique de Washington à l'encontre de Cuba incluent : l'action rendue possible par les tribunaux américains en vertu du titre III de la loi Helms-Burton ; l'inclusion de Cuba sur la liste arbitraire des États soutenant le terrorisme ; la persécution des opérations financières et commerciales du pays ; l'impossibilité de traiter les visas de

non-immigrants à La Havane ; l'intimidation des entreprises fournissant des approvisionnements en carburant ; les tentatives de saboter la reprise du secteur du tourisme après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ; et une campagne visant à discréditer les programmes de coopération médicale de Cuba.

Le resserrement du blocus s'est accompagné d'une augmentation de l'agression politique, médiatique et communicationnelle, ainsi que d'une augmentation des opérations de désinformation financées par des fonds fédéraux du budget américain.

L'inclusion de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme entraîne des conséquences graves pour l'économie du pays, principalement dans le secteur financier bancaire, tout en renforçant les effets dissuasifs et intimidants sur les tiers dans leurs relations commerciales avec Cuba.

Des dizaines de banques ont suspendu leurs opérations avec Cuba, y compris les transferts pour l'achat de denrées alimentaires, de médicaments, de carburant, de matériaux, de pièces et d'autres biens. De même, des dizaines de missions diplomatiques cubaines dans le monde ont perdu leur relation avec les banques qui leur fournissent traditionnellement des services, y compris pour le paiement des cotisations aux organisations internationales.

Entre mars 2022 et février 2023, un total de 267 actions ont été signalées contre des banques étrangères qui ont refusé de fournir des services au pays.

De mars 2022 à février 2023, le blocus a causé des pertes estimées à plus de 4,8 milliards de dollars, dépassant 405 millions de dollars par mois, 13 millions de dollars par jour et 555 000 dollars pour chaque heure de blocus.

Aux prix actuels, les pertes accumulées pendant plus de 60 ans d'application de cette politique s'élèvent à environ 159 milliards de dollars. Compte tenu du comportement du dollar par rapport à l'or sur le marché international, les pertes quantifiables attribuables au blocus ont atteint environ 1,3 billion de dollars.

Alors que la COVID-19 a coûté des millions de vies dans le monde et a mis à rude épreuve les conditions du système de santé cubain, le gouvernement américain n'a pris aucune mesure pour assouplir le blocus. Au contraire, cette politique inhumaine s'est intensifiée et a généré des difficultés et des retards pour l'arrivée de fournitures médicales et d'équipements essentiels, y compris pour l'industrialisation des vaccins cubains. Même l'acquisition d'oxygène médical dans des pays tiers et la fourniture de ventilateurs pulmonaires ont été entravées.

Il s'agit d'une politique ouvertement extraterritoriale qui porte atteinte à la souveraineté d'autres États, viole leurs législations nationales, les soumet aux décisions des tribunaux de justice américains et porte atteinte aux intérêts de leurs entreprises qui souhaitent avoir des relations avec Cuba, le tout en violation du droit international.

Le blocus constitue une violation massive, flagrante et systématique des droits de l'homme des Cubains. Il représente le principal obstacle au développement du plein potentiel de l'économie cubaine, à la mise en œuvre du plan national de développement économique et social du pays, ainsi qu'à la réalisation du Programme 2030 et de ses objectifs de développement durable.

Dans ses efforts pour lever le blocus, Cuba a traditionnellement bénéficié du soutien de la grande majorité de la communauté internationale.

Nous exhortons la communauté internationale à prendre des mesures immédiates et efficaces pour mettre fin à cette politique oppressive et inhumaine qui nuit gravement au peuple cubain et entrave le développement du pays.

Congo

[Original : français]

[3 mai 2024]

La République du Congo réaffirme son attachement indéfectible au respect des buts et des principes de la Charte des Nations Unies, du droit international et de tout autre instrument juridique international pertinent.

En application des paragraphes 2, 3 et 4 de la résolution 78/7 intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », la République du Congo, éprise de paix, n'a pas adopté ni appliqué de lois ou de mesures dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation.

La République du Congo rejette avec force l'imposition de lois et de décisions unilatérales ainsi que toutes les mesures unilatérales coercitives qui vont à l'encontre de l'exercice des droits de l'homme ainsi que le bien-être et la prospérité des peuples et exprime à nouveau son soutien indéfectible et sa solidarité légendaire à Cuba, avec qui elle entretient d'excellentes relations multiformes.

Raison pour laquelle la République du Congo a, depuis 31 ans, toujours voté pour les résolutions de l'Assemblée générale relatives à la levée du blocus de Cuba, aux conséquences préjudiciables, et lancé un appel pressant aux parties concernées à privilégier le dialogue en vue de juguler la crise qui perdure.

Costa Rica

[Original : espagnol]

[27 mars 2024]

Le Gouvernement costaricien, qui est attaché à un multilatéralisme efficace, réaffirme son soutien inconditionnel aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et consacrés par le droit international, notamment ceux de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États ainsi que de la liberté du commerce et de la navigation internationaux. C'est pourquoi il a appliqué et continuera d'appliquer les dispositions de la résolution 78/7 de l'Assemblée générale, ainsi que les résolutions antérieures de l'Assemblée concernant le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique depuis 1992.

En ce qui concerne le respect des paragraphes 2 et 3 de la résolution 78/7, le Gouvernement costaricien n'a pas appliqué ni n'appliquera à l'avenir de mesures, de normes ou de politiques contraires au droit international qui enfreignent ou limitent la liberté économique et financière ou la liberté de commerce et de navigation. En outre, il affirme à nouveau que l'application extraterritoriale de mesures unilatérales est contraire au droit international. À cet égard, il déclare une nouvelle fois que toute sanction politique, économique ou militaire imposée à un État doit avoir pour fondement des décisions ou des recommandations du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale.

Dans diverses instances régionales et internationales, le Costa Rica a appuyé la demande adressée au Gouvernement des États-Unis d'Amérique tendant à mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, et il se dit une nouvelle fois préoccupé par le fait que cette dernière a été inscrite et demeure sur la liste des pays qui soutiennent le terrorisme, ce qui entrave la réalisation d'opérations

commerciales et financières, notamment en raison des coûts élevés et des conséquences néfastes qui en résultent pour le peuple cubain.

Les effets conjugués d'une crise mondiale multidimensionnelle, de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), du refroidissement des relations entre les deux pays, de la poursuite de la politique de blocus et de l'intensification de celui-ci par l'activation du titre III de la loi Helms-Burton constituent un obstacle majeur et continuent indéniablement de nuire aux conditions de vie du peuple cubain, ainsi qu'aux tiers qui mènent des activités commerciales et réalisent des investissements légitimes à Cuba. Aussi, le Costa Rica est fermement convaincu que les différends entre les États ne peuvent être réglés qu'à l'aide d'un dialogue direct, de mécanismes multilatéraux et du droit international et exhorte les Gouvernements de Cuba et des États-Unis d'Amérique à approfondir le dialogue, ce qui permettra de résoudre tous les problèmes en suspens, notamment celui de la levée du blocus.

Le Costa Rica et Cuba ont continué de renforcer leurs liens d'amitié et leur coopération au niveau bilatéral depuis qu'ils ont rétabli leurs relations diplomatiques, le 18 mars 2009. Comme indiqué dans les rapports précédents, la coopération entre les deux pays est régie tant par l'Accord-cadre de coopération que par des accords bilatéraux conclus dans des domaines d'intérêt commun et dans le cadre de la coopération triangulaire.

Côte d'Ivoire

[Original : français]
[8 mars 2024]

La République de Côte d'Ivoire réaffirme son attachement aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, notamment l'égalité souveraine des États, ainsi que la liberté de commerce et de navigation, qui sont des principes fondamentaux du droit international.

La République de Côte d'Ivoire n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé par la résolution 78/7 de l'Assemblée générale et n'a nullement l'intention de le faire.

Fidèle aux idéaux de paix et de dialogue dans les relations entre les États, la République de Côte d'Ivoire réaffirme sa disponibilité à œuvrer de concert avec l'ensemble de la communauté internationale à la recherche de solutions idoines à cette question et encourage les parties prenantes à davantage privilégier les négociations et le dialogue en vue de parvenir à une issue heureuse s'agissant de ce différend.

Cuba

[Original : espagnol]
[12 juillet 2024]

Le blocus des États-Unis contre Cuba en chiffres

25 jours de blocus équivalent au financement nécessaire pour couvrir les besoins en médicaments de base du pays pendant un an (environ 339 millions de dollars).

9 jours de blocus équivalent au financement nécessaire pour importer les consommables médicaux (coton, gaze, seringues, aiguilles, sutures, cathéters, kits de perfusion intraveineuse, etc.) et les réactifs nécessaires au système de santé du pays pendant un an (environ 129 millions de dollars).

21 heures de blocus équivalent au coût d'achat de l'insuline nécessaire pour couvrir la demande du pays pendant un an (environ 12 millions de dollars).

18 jours de blocus équivalent au coût annuel de maintenance (hors carburant et investissements) du système électrique national (environ 250 millions de dollars).

4 mois de blocus équivalent au financement nécessaire pour garantir la distribution du panier alimentaire de base à la population cubaine pendant un an (environ 1,6 milliard de dollars).

38 heures de blocus équivalent au coût de production ou d'acquisition du matériel pédagogique de base nécessaire au pays pour couvrir les besoins de son système éducatif pendant un an (environ 21 789 000 dollars).

8 heures de blocus équivalent au coût d'achat de jouets et de matériel pédagogique pour toutes les crèches du pays (environ 4,5 millions de dollars).

30 minutes de blocus équivalent au coût d'achat des fauteuils roulants électriques et manuels nécessaires pour répondre aux besoins des établissements scolaires spécialisés du pays (environ 256 363 dollars).

44 heures de blocus équivalent au financement nécessaire pour équiper les écoles du pays d'ordinateurs (environ 25,2 millions de dollars).

15 minutes de blocus équivalent au financement nécessaire pour couvrir la demande de prothèses auditives pour les enfants et les adolescents handicapés scolarisés dans des établissements spécialisés du pays (environ 144 000 dollars).

7 mois de blocus équivalent au financement nécessaire à l'achat des bus nécessaires aux transports publics du pays (environ 2,85 milliards de dollars).

3 jours de blocus équivalent au coût de l'entretien annuel des transports publics du pays (environ 40 millions de dollars).

9 mois de blocus équivalent au financement estimé pour couvrir les besoins du pays en matière de construction de nouveaux logements (environ 3,893 milliards de dollars).

Introduction

Entre mars 2023 et février 2024, le Gouvernement américain a maintenu sa politique de pression maximale à l'égard de Cuba, qui repose sur l'application rigoureuse d'un blocus économique, commercial et financier. Les mesures unilatérales ayant une incidence majeure sur la population et l'économie cubaines sont restées inchangées, ce qui a eu pour effet de multiplier et d'amplifier encore davantage les effets dévastateurs de ce système coercitif unilatéral, qui est le plus long et le plus étendu de l'histoire.

Parmi les mesures les plus sévères, on peut notamment citer l'inscription de Cuba sur la liste unilatérale du Département d'État des États-Unis des États soutenant prétendument le terrorisme ; la possibilité d'intenter une action devant les tribunaux des États-Unis pour faire valoir des droits en vertu du titre III de la loi sur la liberté et la solidarité démocratique à l'égard des Cubains (loi Helms-Burton) ; les sanctions ou les menaces de sanctions visant des compagnies maritimes, des transporteurs et des sociétés d'assurance ou de réassurance qui contribuent à approvisionner Cuba en carburant ; la traque intense et minutieuse des transactions financières de Cuba, ce qui entrave les livraisons de première nécessité dont le pays a besoin ; le maintien d'autres listes unilatérales.

En mai 2024, le Gouvernement des États-Unis a mis fin à la pratique arbitraire et injustifiée consistant à qualifier Cuba d'État qui se refuse de coopérer pleinement avec lui à des fins de lutte contre le terrorisme. Il ne s'agissait là que d'une calomnie unilatérale de plus, et la décision du Gouvernement des États-Unis n'a de surcroît eu aucune incidence pratique puisque cette qualification ne se traduisait pas par des mesures économiques unilatérales de coercition. Par conséquent, il n'a pas été question d'assouplir ou de lever l'une quelconque des mesures faisant partie du blocus ou des mesures coercitives supplémentaires déclenchées par l'inscription de Cuba sur la liste unilatérale fallacieuse des États soutenant prétendument le terrorisme. Il s'agit d'une décision de faible importance, ce qui renforce le caractère incongru, déroutant et injustifiable de la présence de Cuba sur cette liste, alors que ce pays n'aurait jamais dû y figurer.

Les annonces que le Gouvernement des États-Unis a faites le 28 mai 2024 concernant certaines modifications devant être apportées au cadre réglementaire applicable au secteur privé du fait du blocus n'ont pas non plus affecté l'essence même de cette politique. Elles n'entraînent ni la suppression ni la modification des mesures coercitives qui affectent le plus l'économie cubaine et les services publics aujourd'hui, et qui nuisent gravement au bien-être de l'ensemble de la population. Elles répondent à l'objectif de fragmenter la société cubaine et d'utiliser le secteur privé à des fins politiques contre la révolution et, à terme, d'aboutir à un changement de régime et de punir le secteur public de l'économie. D'ailleurs, la structure même du blocus et ses effets dissuasifs permettent de prédire que l'administration des États-Unis aura bien du mal à concrétiser les mesures qu'elle a annoncées, à plus forte raison si elle maintient Cuba sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme.

Au cours de l'année écoulée, le Gouvernement des États-Unis a maintenu les lois et les dispositions relatives au blocus contre Cuba ainsi que les pratiques traditionnelles visant à sa mise en œuvre, en se basant sur son objectif historique de dévaloriser l'économie et les salaires, de provoquer des pénuries matérielles et de nuire aux services publics, de susciter le mécontentement et le désespoir de la population et de subvertir l'ordre constitutionnel légitimement établi. Il s'agit là d'une procédure décrite dans des documents officiels déclassifiés du Gouvernement des États-Unis, tels que le mémorandum interne du Sous-Secrétaire d'État Lester Mallory, daté du 6 avril 1960, lequel indique ce qui suit :

« (...) [I]l faut recourir rapidement à tous les moyens possibles pour affaiblir la vie économique de Cuba [...], adopter les mesures les plus efficaces et les plus discrètes possibles afin d'empêcher Cuba de se procurer de l'argent et de s'approvisionner, de réduire ses possibilités de financement et les salaires réels, dans le but de provoquer la faim, le désespoir et le renversement du Gouvernement ».

Au cours de la période considérée, les États-Unis se sont employés à identifier et à traquer, de manière chirurgicale, les principales sources de revenus de l'économie cubaine, en appliquant strictement les dispositions de la loi Helms-Burton, y compris celles qui en précisent la portée extraterritoriale.

L'offensive contre le tourisme, les attaques soniques contre des diplomates américains invoquées pour justifier l'inscription de Cuba sur la liste des pays dangereux, la remise en cause des accords internationaux de coopération médicale, entre autres, font tous partie d'un plan coercitif perfectionné visant à entraver la circulation de ressources essentielles pour répondre aux besoins croissants de la population.

Le Gouvernement des États-Unis et les responsables politiques anti-cubains de ce pays continuent de colporter le mythe selon lequel le blocus n'exerce pas de

contrainte réelle sur le fonctionnement de l'économie cubaine. Ils affirment régulièrement que les difficultés que traverse l'économie cubaine seraient le résultat de déformations du modèle socialiste actuellement mis en place et d'erreurs commises par le Gouvernement dans le cadre de ses politiques.

Le Gouvernement des États-Unis, qui mène des opérations de désinformation systématique, tente de rendre le Gouvernement cubain responsable des conséquences et des dommages causés par le blocus lui-même, un acte malhonnête et extrêmement cynique, a fortiori lorsqu'il émane du gouvernement même qui applique une politique d'asphyxie délibérée de l'économie cubaine.

Toutes les difficultés auxquelles doit faire face la société cubaine ne sont pas exclusivement imputables au blocus, mais quiconque refuserait de reconnaître qu'il s'agit du principal obstacle au développement de Cuba se rendrait coupable d'un manque d'honnêteté. Aucun pays, même doté d'une économie bien plus prospère et solide que celle de Cuba, ne pourrait faire face à une agression aussi impitoyable, asymétrique et prolongée sans que le niveau de vie, la stabilité et la justice sociale de sa population en pâtissent considérablement.

Ces conséquences se traduisent aujourd'hui par des pénuries de toutes sortes auxquelles se heurtent les Cubains, qu'il s'agisse de denrées alimentaires, de médicaments, de carburant ou de moyens de transport, ainsi que par la détérioration d'autres services de base.

Le Gouvernement des États-Unis a étalé au grand jour la nature cruelle et génocidaire du blocus quand, au pire moment de la pandémie de coronavirus (COVID-19), il a imposé des mesures coercitives supplémentaires aux Cubains, renforçant l'interdiction des importations par Cuba de divers types de produits, notamment les dispositifs d'assistance respiratoire, adoptant des mesures qui ont affecté la mise à l'échelle industrielle des vaccins cubains contre le virus et allant jusqu'à empêcher l'importation d'oxygène en provenance de pays tiers. Contrairement à ce qu'il avait fait pour d'autres groupes de pays de manière à leur permettre de combattre la pandémie, le Gouvernement des États-Unis s'est abstenu de lever les mesures imposées contre Cuba, y compris à titre temporaire.

Entre le 1^{er} mars 2023 et le 29 février 2024, le blocus a causé à Cuba des préjudices matériels estimés à 5 056 800 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 189,8 millions de dollars par rapport au montant indiqué dans le rapport précédent.

Ce montant témoigne de l'aggravation de l'incidence du blocus sur les exportations cubaines, principalement dans le secteur du tourisme, ainsi que de l'acharnement impitoyable dont font l'objet les opérations bancaires et financières du pays, ainsi que des préjudices considérables causés au système commercial cubain, à la production et aux services fournis à la population.

Ce préjudice se chiffre à plus de 421 millions de dollars par mois, plus de 13,8 millions de dollars par jour et plus de 575 683 dollars par heure de blocus.

Aux prix courants, les pertes économiques subies depuis que le blocus est appliqué, soit depuis une soixantaine d'années, s'élèvent à 164 141 100 000 dollars. Si l'on tient compte de la performance du dollar par rapport à la valeur de l'or sur le marché international, le blocus a causé des préjudices pouvant être estimés à plus de 1 499 710 000 000.

On estime qu'en l'absence de blocus, le produit intérieur brut (PIB) de Cuba, à prix courants, aurait pu augmenter d'environ 8 % en 2023.

Ces données montrent que les difficultés actuelles auxquelles doit faire face la société cubaine seraient mieux et plus facilement résolues si Cuba pouvait disposer des ressources substantielles dont le blocus la prive.

Ces dernières années, et plus particulièrement ces derniers mois, les effets du vieillissement de la population et de la forte émigration des jeunes Cubains ont été de plus en plus palpables.

Cette situation serait tout autre si le blocus, intensifié par la politique de pression maximale exercée par le Président Donald Trump et maintenue par l'administration du Président Joseph Biden, n'avait pas été mis en place. Il s'agit là d'une réalité à laquelle les responsables américains n'ont aucun argument à opposer.

Le blocus est un crime contre l'humanité, un acte de génocide et une violation flagrante, massive et systématique des droits humains de plus de 11 millions de Cubains. Il s'agit d'une politique de punition cruelle. Le présent rapport fournit des informations factuelles et des données précieuses pour dénoncer plus avant cette grave injustice.

1. Poursuite et durcissement de la politique de blocus

1.1. Maintien des lois régissant le blocus

Faisant fi de la position claire de la communauté internationale et des dispositions des résolutions successives de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la question, le Gouvernement des États-Unis et ses organes de réglementation appliquent rigoureusement les lois qui composent l'écheveau complexe du blocus économique, commercial et financier contre Cuba. On trouvera la liste de ces lois à l'annexe 1 du présent rapport.

L'annexe 2 présente les principales mesures législatives et réglementaires de mise en œuvre du blocus que le Gouvernement des États-Unis a prises entre mars 2023 et février 2024.

Parmi la panoplie de textes juridiques et législatifs qui sous-tendent le blocus, la Loi pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba, également connue sous le nom de « loi Helms-Burton », occupe une place particulière.

Toutes les dispositions du blocus sont codifiées dans cette loi, qui est contraire à la Constitution des États-Unis elle-même et aux normes et principes du droit international. Cette loi retire au Président ou à la Présidente des États-Unis le pouvoir de lever le blocus, une prérogative qui revient au Congrès.

Aucune autre nation n'est soumise à un tel dispositif qui prévoit, entre autres, que le Gouvernement des États-Unis fasse pression sur les pays tiers pour qu'ils s'abstiennent d'entretenir des relations avec Cuba ; porte création d'un système de représailles politiques et juridiques visant toute entreprise qui tisserait des liens avec l'île ; oblige son Président ou sa Présidente à présenter chaque année au Congrès un rapport sur les activités commerciales de Cuba avec d'autres pays ; souligne effrontément que, même une fois que la Révolution aura été renversée et qu'un gouvernement fantoche aura été mis en place par les États-Unis, le blocus continuera d'être appliqué jusqu'à la restitution des biens aux personnes « affectées » par les nationalisations qui ont eu lieu après 1959.

Le titre III permet aux anciens propriétaires de biens nationalisés à Cuba dans le strict respect du droit international, y compris les ressortissants cubains devenus par la suite citoyens des États-Unis, de poursuivre devant les tribunaux des États-Unis toute personne physique ou morale ayant eu un contact quelconque avec ces biens, dont la loi établit qu'ils font l'objet d'un « trafic ».

Alors que les administrations des États-Unis successives avaient suspendu la possibilité d'intenter des poursuites en vertu du titre III de cette loi, l'administration au pouvoir en 2019 a décidé de mettre fin à cette suspension en mai de cette même année, dans le but d'internationaliser les mesures coercitives extraterritoriales prises contre Cuba.

Au 31 mai 2024, un total de 44 requêtes avaient été déposées en vertu de ce titre, dont 2 ont été retirées, 2 ont été fusionnées, 5 ont été rejetées, 1 a fait l'objet d'un accord entre les parties et 34 sont en instance.

Bien que la loi Helms-Burton ait conféré au Congrès des États-Unis la prérogative de révoquer les dispositions qui maintiennent le blocus contre Cuba et d'en décréter la levée, la législation elle-même a accordé au Président ou à la Présidente des États-Unis de larges pouvoirs pour modifier substantiellement l'application de cette politique en l'autorisant à promulguer des décrets exécutifs qui autorisent différentes transactions sous la forme de licences. On trouvera la liste de ces prérogatives exécutives à l'annexe 3.

Si la présidence des États-Unis était réellement désireuse d'adopter une politique qui profiterait à l'ensemble du peuple cubain et d'alléger la pression indéniable qui pèse sur l'économie et d'autres secteurs vitaux pour le fonctionnement de la société, elle userait de ses pouvoirs exécutifs pour prendre des mesures concrètes et applicables sur-le-champ afin de modifier l'application du blocus. Il s'agirait là d'un pas décisif vers la levée du principal obstacle aux relations économiques, commerciales et financières de Cuba avec les États-Unis et le reste du monde, ainsi qu'au bien-être du peuple cubain.

1.2. Incidence de l'inscription de Cuba sur la liste unilatérale du Département d'État des États-Unis des États soutenant prétendument le terrorisme

Le 11 janvier 2021, soit neuf jours avant la fin de son mandat, le Président Donald Trump a ajouté Cuba à la liste unilatérale des États qui soutiennent le terrorisme, en guise de cadeau à l'extrême droite d'origine cubaine établie dans le sud de la Floride et pour faire obstacle à toute amélioration future des relations bilatérales. Il s'agit là d'une manœuvre purement politique, qui ne repose sur aucune justification.

Le Gouvernement en exercice n'est pas revenu sur cette décision alors qu'il sait pertinemment que les prétextes utilisés pour procéder à cette inscription arbitraire étaient malhonnêtes, que Cuba est victime depuis des années d'un terrorisme organisé financé à partir du territoire des États-Unis, que le Gouvernement cubain a toujours condamné ce fléau et qu'il existe des exemples concrets d'activités de coopération mises en place entre les autorités de Cuba et celles des États-Unis pour lutter contre le terrorisme, dans le cadre des instruments bilatéraux existants et en vertu du droit international.

L'inscription arbitraire de Cuba sur cette liste n'est pas seulement un acte symbolique ; elle a de graves répercussions économiques en ce qu'elle renforce encore les limitations et les interdictions déjà appliquées au pays du fait du blocus. Cette mesure a sérieusement compliqué les activités de Cuba dans le secteur bancaire et financier, le commerce international, l'acquisition de sources de revenus et d'énergie, l'accès au crédit et la recherche de fournisseurs de biens et d'intrants essentiels pour le développement économique.

Moins de deux mois après ladite inscription, plus de 45 banques de différents pays ont cessé leurs activités liées à Cuba. Le pays a perdu ses fournisseurs traditionnels, principalement issus d'Europe et d'Amérique latine. La capacité du pays à acheter des intrants nécessaires à la production de médicaments a été réduite

de moitié, au moment où la lutte contre la pandémie de COVID-19 atteignait son paroxysme.

Entre janvier 2021 et février 2024, un total de 1 064 refus de services ont été enregistrés de la part de banques étrangères, y compris des transferts visant à acheter des denrées alimentaires, des médicaments, du carburant, des pièces détachées pour le système énergétique national et des biens de consommation essentiels pour la population.

Depuis l'adoption par les États-Unis de la loi de 2015 sur l'amélioration du programme d'exemption de visa et la prévention des voyages à des fins terroristes, le programme d'exemption de visa au moyen du système électronique d'autorisation de voyage (ESTA)¹ n'est plus valable pour les personnes ayant visité Cuba, qui figure parmi les pays désignés arbitrairement par les États-Unis comme soutenant le terrorisme. L'effet punitif de cette disposition affecte considérablement le secteur des voyages et du tourisme à Cuba, considéré comme l'une des principales sources de revenus du pays.

L'inscription de Cuba sur la liste a également augmenté le risque pays, attestant des conditions extrêmement désavantageuses dans lesquelles l'île évolue sur le marché international. Cette situation sape l'intérêt des investisseurs étrangers à participer à l'économie cubaine. Il convient de noter qu'en 2015, dans le cadre du processus de normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis, Moody's Investors Service avait relevé la perspective de la note de crédit du pays de « stable » à « positive », reconnaissant que le rapprochement entre les États-Unis et Cuba et l'exclusion du pays de cette liste avaient joué un rôle à cet égard.

Au début de l'année 2024, cinq titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies² ont exhorté les États-Unis à revoir leur cadre de sanctions ciblées contre les pays désignés comme soutenant le terrorisme, y compris Cuba, en faisant valoir que l'inscription unilatérale sur la liste portait atteinte aux droits humains et était contraire au droit international.

Ils ont affirmé que les droits humains fondamentaux, notamment le droit à l'alimentation, le droit à la santé, le droit à l'éducation, les droits économiques et sociaux, le droit à la vie et le droit au développement, pâtissaient des restrictions et des interdictions découlant de l'inscription sur la liste³. Ils ont également fait observer que le processus par lequel un pays était désigné comme soutenant le terrorisme n'était ni clair ni transparent⁴.

En mai 2024, le Secrétaire d'État Antony Blinken a lui-même admis, lors d'une audition devant le Congrès des États-Unis, que Cuba ne protégeait pas les terroristes,

¹ Partie du programme d'exemption de visa des États-Unis, qui permet aux ressortissants des pays participant au programme d'exemption de visa d'entrer aux États-Unis à des fins de tourisme, d'affaires ou de transit et d'y séjourner pendant une période maximale de 90 jours.

² Alena Douhan, Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme ; Michael Fakhri, Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation ; Attiya Waris, Experte indépendante chargée d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels ; Cecilia M. Bailliet, Experte indépendante sur les droits de l'homme et la solidarité internationale ; et Livingstone Sewanyana, Expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable.

³ Voir <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2024/02/united-states-unilateral-designation-states-sponsors-terrorism-negatively>.

⁴ Voir le document AL USA 31/2023, disponible à l'adresse : <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gId=28693>.

ce qui ôte toute légitimité à l'injuste inscription de l'île sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme et confirme que le maintien de Cuba sur cette liste a pour seul but de salir le pays et de servir d'excuse pour renforcer les mesures extrêmes qui sous-tendent le blocus économique, commercial et financier contre le peuple cubain.

On trouvera des exemples concrets des effets que cette mesure unilatérale entraîne pour Cuba et les ressortissants de pays tiers dans les différents domaines dont traite le présent rapport.

1.3. Importance de la radiation de Cuba de la liste unilatérale des pays soupçonnés de ne pas coopérer pleinement avec les efforts des États-Unis en matière de lutte contre le terrorisme

Le 15 mai 2024, le Secrétaire d'État des États-Unis a mis fin à la pratique de ces dernières années consistant, au titre de la section 40A de la loi sur le contrôle des exportations d'armes, à désigner Cuba parmi les pays qui ne coopèrent pas pleinement avec les efforts de lutte contre le terrorisme menés par les États-Unis.

Cette décision n'a pas entraîné la radiation de Cuba de la liste unilatérale des États soutenant prétendument le terrorisme, ni la modification de la structure des mesures coercitives qui découlent de l'inscription sur cette liste. Les énormes préjudices causés par cette désignation calomnieuse à l'économie cubaine et son effet dissuasif restent des obstacles majeurs au développement du pays et au bien-être de tous les Cubains.

Reconnaître que Cuba coopère pleinement à la lutte contre le terrorisme, une vérité dont le monde entier était déjà conscient et que les États-Unis choisissent aujourd'hui d'admettre, ne suffit pas. Il s'agit d'un geste de portée limitée qui, concrètement, n'a été associé à aucun assouplissement ou levée des mesures qui sous-tendent actuellement le blocus, et qui rend la présence de Cuba sur la liste des États soutenant prétendument le terrorisme encore plus incongrue, déroutante et injustifiable.

De nombreux États, notamment d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que des personnalités et des organisations politiques, sociales et religieuses aux États-Unis mêmes, ont exhorté la Maison Blanche à exclure Cuba de cette liste fallacieuse dans les plus brefs délais. La présidence des États-Unis a toutes les prérogatives pour faire preuve d'honnêteté et satisfaire cette demande.

1.4. Annonces du 28 mai 2024 concernant le cadre réglementaire applicable au blocus

Le 28 mai, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor des États-Unis a publié une version actualisée du cadre réglementaire régissant le blocus contre Cuba afin de mettre en œuvre les annonces faites le 16 mai 2022 par le Département d'État concernant les autorisations relatives aux services basés sur Internet et aux transactions financières pour le secteur privé cubain.

Les mesures étaient extrêmement limitées, elles ne modifiaient pas la structure fondamentale du blocus contre Cuba ni les dispositions supplémentaires de la politique de pression maximale mise en œuvre depuis 2019. Une fois de plus, la décision du Gouvernement des États-Unis est basée sur sa vision déformée de la réalité cubaine, qui consiste à séparer artificiellement le secteur privé du secteur public, alors que les deux font partie du même système entrepreneurial et de la même société cubaine.

D'une manière générale, les mesures adoptées visaient à autoriser la réexportation des États-Unis vers des pays tiers de logiciels et d'applications mobiles d'origine cubaine ; à étendre les services de formation, d'installation, de réparation

et de remplacement du matériel de télécommunication ; à permettre au secteur privé cubain d'ouvrir des comptes dans le système bancaire américain ; à autoriser les transactions « U-turn », à destination et en provenance de pays autres que les États-Unis.

La politique du Gouvernement des États-Unis vise à avantager le secteur privé cubain et à punir le secteur public, sachant que ce dernier fournit des services essentiels à tous les Cubains et qu'il est le garant de la justice sociale et de l'équité entre les habitants du pays. Elle participe d'un projet de changement de régime qui vise à fragmenter la société et à stimuler une opposition politique fondée sur ses intérêts hégémoniques.

Les experts financiers et cubains estiment qu'il sera difficile de mettre en pratique ces dispositions, en raison des craintes et des effets dissuasifs engendrés par le blocus et l'inscription de Cuba sur la liste des États soutenant prétendument le terrorisme, qui affectent à la fois les secteurs public et privé à Cuba, ainsi que la société dans son ensemble.

Les effets spécifiques du blocus sur les secteurs émergents de l'économie cubaine seront abordés dans la section 2.3 du présent rapport.

2. Le blocus bafoue les droits du peuple cubain

2.1. Incidences du blocus dans les secteurs où les conséquences sociales sont les plus importantes

L'incidence du blocus sur le secteur de la santé est réelle, significative et préoccupante en ce qu'elle va directement à l'encontre de l'un des piliers que le processus révolutionnaire cubain s'est efforcé de sauvegarder depuis ses débuts, à savoir des soins de santé gratuits, universels et de qualité pour toute la population.

L'annulation de contrats, le refus des compagnies maritimes de transporter des marchandises vers Cuba, l'impossibilité d'utiliser des technologies comportant plus de 10 % de composants issus des États-Unis et l'augmentation des coûts de commercialisation ont eu des répercussions négatives sur le processus d'acquisition des intrants nécessaires à la viabilité du système de santé. Dans le même temps, les attaques délibérées contre les sources de revenus de l'économie cubaine ont empêché le pays de disposer des fonds nécessaires pour effectuer ces achats sur d'autres marchés.

Les difficultés croissantes que traverse le secteur affectent non seulement les services de base à la population, mais génèrent également des tensions entre le personnel de santé, les institutions médicales, les familles et les patients concernés. En effet, elles ont des répercussions sur des services qui ont toujours été au cœur de la vocation humaniste de la révolution cubaine, mais qui, dans les circonstances actuelles, ne peuvent pas être proposés à la hauteur des besoins.

Le Dr Jorge Juan Marinello, président de la Société cubaine d'oncologie, de radiothérapie et de médecine nucléaire, ne peut que constater cette réalité dans son travail quotidien :

Le blocus a entraîné une détérioration de la situation économique qui affecte la disponibilité et la viabilité du réseau de radiothérapie du pays, ce qui se traduit par des délais de traitement non optimaux. Le domaine de la chirurgie est lui aussi gravement perturbé, de même que la disponibilité des cytostatiques. Bien souvent, en raison de la pénurie d'équipements de diagnostic et de traitement, les patients et leurs familles doivent passer d'un établissement médical à l'autre, en fonction de la disponibilité des moyens. Dans de nombreux cas, l'administration de ces traitements est une question de vie ou de mort. Nous

sommes médecins mais nous sommes également des parents et des grands-parents. Cette situation nous affecte profondément et nous choque.

Marilín Peña Pérez, éducatrice spécialisée et sociologue au Mémorial Martin Luther King, est atteinte de myopie aiguë depuis l'âge de 8 ans. Au cours des 30 dernières années, elle a été opérée à plusieurs reprises. Sa cornée a été aplatie et n'est plus concave. Elle a donc besoin de traitements plus avancés nécessitant des équipements spéciaux auxquels le pays ne peut accéder, car ceux-ci contiennent un grand nombre de composants technologiques provenant des États-Unis, dont la vente à Cuba est interdite. Par conséquent, Marilín doit porter des lunettes dotées de verres cylindriques très épais, qu'il est difficile de tailler dans le pays. À la suite des nombreuses opérations qu'elle a subies, elle a développé un glaucome qui la rend dépendante de trois collyres destinés à réguler sa pression oculaire. Ces médicaments ont fait l'objet d'une pénurie ces dernières années, étant donné qu'il est impossible de les acheter directement aux États-Unis, qu'ils coûtent cher sur les marchés lointains et que le blocus affecte de plein fouet la capacité d'achat du pays.

Marilín a témoigné de son expérience :

Avant 2019, je pouvais me procurer ces produits régulièrement dans ma pharmacie locale et c'était très rassurant de savoir que je pouvais accéder à mon traitement mensuel. Aujourd'hui, la situation est tout autre et je dois trouver d'autres solutions, voire chercher des médicaments à l'étranger, en changeant sans cesse de médicaments pour en obtenir d'autres, plus ou moins similaires. Ma qualité de vie s'en trouve affectée, de même que les chances réelles de maintenir ma pression oculaire à un niveau qui ne conduise pas plus rapidement à la cécité. Chaque jour, ma préoccupation est de mettre la main sur un nouveau flacon de collyres, de sorte que lorsque l'un d'entre eux est terminé, je suis en mesure d'entamer le suivant. C'est devenu une obsession pour ma famille et moi-même.

Au cours de la période couverte par le rapport, la Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, Alena Douhan, a reconnu les effets néfastes de ces mesures sur le droit à la santé à Cuba, y compris la santé mentale⁵. Elle a également souligné les conditions particulières dans lesquelles le pays avait dû faire face à la COVID-19.

L'extrême cruauté du blocus s'est brutalement illustrée par l'arrêt de la principale usine de production d'oxygène médical au moment où le nombre de cas de COVID-19 atteignait son paroxysme dans le pays.

Deux entreprises des États-Unis ont tenté d'approvisionner Cuba en oxygène médical, mais il a fallu pour cela obtenir une licence spécifique du Gouvernement des États-Unis, même en période de pandémie. Il a également été révélé que les instances gouvernementales des États-Unis manœuvraient pour empêcher la vente d'oxygène médical à Cuba par des entreprises étrangères originaires de deux pays d'Amérique latine.

Parmi les principaux exemples de l'incidence du blocus sur le secteur de la santé au cours de la période considérée, on peut citer les suivants :

- La société suisse Novartis a affirmé qu'en raison du blocus, elle n'était pas en mesure de proposer à Cuba le médicament cabergoline, qui pourrait permettre d'éviter le recours à la chirurgie en cas de tumeur de l'hypophyse, l'organe qui régule le système endocrinien.

⁵ Voir [A/HRC/54/23](#).

- Les pièces détachées nécessaires à la réparation des équipements de climatisation défectueux du service de soins intensifs et des salles de chirurgie de l'Institut de neurologie et de neurochirurgie n'ont pas pu être obtenues car le fabricant français a été racheté par une multinationale américaine, qui n'est par conséquent pas autorisée à vendre ses produits à Cuba.
- Le Centre cubain de neurosciences (CNEURO) n'a pas pu finaliser l'exécution de deux contrats déjà signés avec une entreprise espagnole portant sur du matériel de laboratoire et des réactifs, ainsi que sur des accessoires destinés à Infantix, le système cubain de détection des troubles de l'audition et de la vision chez les nourrissons d'un mois au maximum. Les produits étant d'origine américaine, les distributeurs européens ont refusé de les vendre.
- Il n'a pas été possible de se procurer des pièces de rechange pour l'équipement de marque Bosch destiné à l'encapsulation des médicaments et au remplissage des flacons. Depuis 2020, Bosch Packaging Technology a été vendu à CVC Capital Partners, qui a des intérêts aux États-Unis et qui a développé une nouvelle marque appelée Syntegon Technology, avec laquelle des négociations ont été entamées mais n'ont pas abouti. Cette situation a entraîné des perturbations constantes dans le plan national de production de médicaments.
- Un fabricant européen, dont la société a été rachetée par la multinationale américaine Trane Technologies, a annulé un contrat portant sur la vente de quatre refroidisseurs pour l'entreprise Laboratorios AICA et d'un refroidisseur supplémentaire pour l'unité commerciale Novatec de l'entreprise Laboratorios MedSol. Sans ces refroidisseurs, il n'est pas possible de fabriquer des médicaments, car ils garantissent un climat optimal pour les usines de production.
- Il n'a pas été possible d'acheter des gazomètres à la société Radiometer pour soigner les patients gravement malades nécessitant une chirurgie cardiaque, car cette société fait partie de l'entreprise Danaher, basée aux États-Unis, et n'a donc pas le droit de vendre ce matériel à Cuba.
- Le blocus a empêché l'accès aux appareils de la société américaine Datex-Ohmeda pour l'administration d'oxyde nitrique aux patients, un gaz vasodilatateur utilisé dans les procédures postopératoires cardiovasculaires et néonatales et dans le cadre de greffes de poumons.
- Les réactifs de la société américaine Beckman Coulter, nécessaires aux laboratoires d'immunologie du pays et au diagnostic des immunodéficiences, restent inaccessibles à Cuba.
- La société américaine Intuitive Surgical a refusé de vendre à Cuba le robot chirurgical Da Vinci Xi Surgical System (modèle IS4000), privant ainsi les patients cubains des possibilités offertes par la chirurgie robotique, qui est à la fois la plus sûre, la plus précise et la moins invasive.
- La législation des États-Unis en matière d'exportation vers Cuba prévoit une procédure très lourde et très longue, jalonnée d'innombrables obstacles bureaucratiques, qui se traduit dans la pratique par un refus des entreprises pharmaceutiques de vendre à Cuba. L'effet dissuasif même du blocus freine l'établissement de liens dans ce secteur.

Les limitations sévères résultant du blocus ont eu une incidence considérable sur les services fournis à la population cubaine et sur les soins médicaux spécialisés, ce qui a conduit à la situation décrite ci-après :

- La gamme de médicaments de base à Cuba compte 651 références ; 51 % d'entre elles sont en rupture de stock. Selon le protocole national, tous les médicaments doivent être disponibles pendant 120 jours pour couvrir la demande nationale, mais au cours de la période considérée, le niveau des stocks était tombé à 30 jours.
- La pénurie de médicaments disponibles au sein du système national de santé a entraîné une intensification de l'activité du marché parallèle, caractérisé par des prix élevés qui rendent ces médicaments difficilement abordables pour la majorité de la population.
- Au cours des quatre dernières années, le nombre d'interventions chirurgicales a considérablement diminué dans le pays. Même depuis la reprise de l'activité des soins de santé en 2022 et 2023, le nombre d'interventions chirurgicales n'atteint que 65 % de celui des années précédentes, où 1 million d'opérations avaient été réalisées. Il en résulte une forte demande de services, la liste d'attente totalisant 86 141 patients à la fin du mois de février 2024. Plus de 9 000 des cas en attente concernent des enfants, d'où la détresse des familles et la pression sur le secteur de la santé.
- Les conséquences du blocus sur l'acquisition de médicaments destinés au traitement des maladies oncologiques, y compris chez les enfants, ont obligé à mettre en place des schémas thérapeutiques de substitution en l'absence d'accès aux médicaments de première intention. La lomustine, par exemple, est utilisée pour traiter les tumeurs du système nerveux central.
- Quelque 44 408 patients sont en attente d'opérations ophtalmologiques, principalement des opérations de la cataracte, dont les conséquences sur la qualité de vie sont graves.
- Dans les domaines de la chirurgie générale, de l'urologie et de la chirurgie orthopédique, plus de 5 000 patients sont en attente d'une intervention chirurgicale. Cette situation a entraîné une détérioration des indicateurs de qualité des soins, notamment celui relatif au nombre de fractures de la hanche opérées avec succès dans un délai de 24 heures et celui relatif à la chirurgie mini-invasive.
- En ce qui concerne la néonatalogie et les soins prodigués aux nouveau-nés, plus de 20 types d'équipements médicaux sont obsolètes sur le plan technologique, notamment des couveuses, des lits thermiques et des ventilateurs néonataux. Bien que le Gouvernement cubain ait érigé ce secteur au rang de priorité, celui-ci n'a pas pu échapper aux effets multidimensionnels du blocus sur le pouvoir d'achat du pays, notamment en ce qui concerne l'accès à des technologies plus avancées.
- S'agissant de la chirurgie cardiovasculaire, 200 patients n'ont pas pu être opérés au cours de la période considérée, en raison de pénuries de consommables, d'oxygénateurs, de drains de différents types, de clips destinés aux artères mammaires à des fins de revascularisation du myocarde et d'autres produits essentiels tels que les cathéters, les diurétiques, les anticoagulants et les hypotenseurs.
- Le pays doit faire face à des pénuries de contraceptifs, de préservatifs et de médicaments pour les femmes enceintes, en particulier de multivitamines et d'acide folique, ainsi que de fournitures médicales permettant d'effectuer des diagnostics, des tests de grossesse et des tests de dépistage d'infections sexuellement transmissibles.

Par ailleurs, les États-Unis mènent une politique de persécution obstinée destinée à décourager la collaboration médicale internationale avec Cuba, en

s'appuyant sur le préjugé fallacieux selon lequel Cuba encouragerait le trafic d'êtres humains. Les États-Unis cherchent à discréditer ce projet louable et à entraver le flux de recettes légitimes provenant de la coopération en matière « d'assistance technique indemnisée », organisée dans le cadre de programmes soutenus par l'Organisation des Nations Unies.

Le 24 juin 2024, le Secrétaire d'État Antony Blinken a présenté le rapport annuel du Département d'État sur la traite des êtres humains, dans lequel Cuba a été maintenue au niveau 3 pour la sixième année consécutive. Ce niveau correspond aux pays qui ne respectent pas pleinement les normes minimales et qui ne font pas d'efforts significatifs pour réduire la traite d'êtres humains. Dans les sections consacrées aux pays avec lesquels Cuba a conclu des accords de coopération médicale, le Département d'État s'est livré à une pratique malhonnête visant à intimider les esprits en affirmant que ces programmes dissimuleraient en fait un système de trafic d'êtres humains.

Entre mars 2023 et février 2024, la pression s'est accentuée sur les banques et les pays qui participaient à des activités de coopération médicale, au point que certains ont cessé de verser des fonds à Cuba. Une mission médicale a été interrompue sur décision du pays organisateur au cours de la période considérée, en raison des persécutions et des manœuvres d'intimidation provoquées par le blocus.

Globalement, les répercussions sur le secteur de la santé pour la période allant de mars 2023 à février 2024 se chiffrent à quelque 268 515 210 dollars, soit 28,7 millions de dollars de plus que dans le rapport précédent. Ces chiffres prudents ne sauraient rendre compte de l'angoisse et du préjudice humains causés à de nombreux Cubains, marqués à vie par les effets de cette politique génocidaire.

L'incidence négative du blocus économique sur l'accès aux devises, aux intrants, aux matières premières, aux engrais, aux machines, aux carburants, aux produits chimiques et aux technologies a également entraîné une baisse considérable de la production alimentaire à l'échelle nationale. En outre, l'impossibilité de conclure des contrats avec un nombre significatif de compagnies maritimes a interrompu l'arrivée dans le pays de marchandises déjà payées.

La présidente de l'Association cubaine de production animale, Lissette Fernández Páramo, témoigne de ces effets : « Le blocus empêche les coopératives et les paysans d'avoir accès aux intrants, tels que les pièces de rechange pour les machines, les tracteurs, les moissonneuses et autres moyens de transport qui sont aujourd'hui immobilisés ou obsolètes, ainsi qu'aux matières premières et autres produits qui permettraient de remettre en exploitation les terres en friche. Il empêche également tout approvisionnement en carburants, graisses et lubrifiants nécessaires au fonctionnement des machines agricoles ».

Ramón Fabrè Fonseca, agriculteur appartenant à la coopérative « Fructuoso Rodríguez », dans la municipalité de Julio Antonio Mella, province de Santiago de Cuba, a été affecté par cette situation. Ramón se consacre à la culture de divers produits et à l'élevage. Actuellement, près d'un cinquième de ses terres est en friche en raison du mimosa-clochette et de la pénurie de produits permettant de lutter contre cette plante. Ramón n'a pas accès à des tracteurs pour lui faciliter la tâche et dépend donc exclusivement de bovins. La pénurie de carburant l'a également amené à opter pour la plantation à l'aide d'animaux plutôt que de machines. Faute de systèmes d'irrigation de pointe, Ramón ne peut semer que durant certains mois de l'année.

« Sans ce blocus, explique-t-il, nous produirions aujourd'hui plus de lait, plus de viande et plus de denrées alimentaires. Je pourrais produire trois fois ce que je produis aujourd'hui. Ce que nous, agriculteurs, voulons, c'est être autorisé à produire. L'année dernière, nous avons essayé d'exporter du charbon mais n'avons pas été en

mesure de le faire parce que la banque de l'acheteur avec lequel nous avons entamé des négociations ne pouvait pas effectuer de virements vers Cuba sous peine d'être sanctionnée.

Le 25 janvier 2024, les titulaires de mandat au titre d'une procédure spéciale du Conseil des droits de l'homme chargés du droit à l'alimentation (Michael Fakhri), du droit au développement (Surya Deva), de l'extrême pauvreté et des droits de l'homme (Olivier de Schutter), ainsi que des effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme (Alena Douhan), ont adressé une communication conjointe au Gouvernement des États-Unis, dans laquelle ils ont souligné les conséquences négatives de cette politique sur la capacité de Cuba à garantir le droit à l'alimentation et un niveau de vie adéquat à ses habitants.

Ils y ont catégoriquement décrit le blocus comme une violation grave du droit international, du principe de non-intervention dans les affaires intérieures des États, ainsi que des droits humains du peuple cubain, y compris le droit à la vie. Ils y ont également affirmé que le blocus avait restreint l'accès de Cuba au financement multilatéral externe devant servir à financer des programmes de développement agricole et le développement rural, ainsi que la remise en état et la modernisation des équipements et des infrastructures agricoles⁶.

Les difficultés rencontrées dans le cadre du Projet de développement rural coopératif dans la région orientale (PRODECOR), lancé par le Fonds international de développement agricole (FIDA) à Cuba et achevé en 2022, témoignent de cette réalité. Le projet a permis de construire des usines modernes de traitement des céréales, mais en raison de l'accès limité aux engrais et aux pesticides, la production a été réduite. En décembre 2022, les usines ne fonctionnaient qu'à 15 % à 30 % de leur capacité de production.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a tenté d'acheter des tracteurs destinés à de petits exploitants agricoles, pour un montant total de 1,5 million de dollars. Le fournisseur, basé à Porto Rico, a décidé de ne pas prendre le risque de vendre à Cuba, ce qui témoigne de l'effet d'intimidation du blocus.

En 2022, un accord a été conclu avec une entreprise espagnole pour l'achat de machines à glace, de réfrigérateurs, de hachoirs à viande et d'autres équipements destinés à un projet de coopérative de pêche dans la province de Santiago de Cuba. Compte tenu de l'impossibilité d'effectuer des paiements aux États-Unis, ce n'est qu'en 2023 que les équipements ont pu être importés à Cuba, alors que nombre d'entre eux n'étaient déjà plus couverts par la garantie et qu'il était impossible d'en réclamer le remboursement au fournisseur.

En novembre 2023, il a fallu près de quatre mois à l'organisation « Cuba Sí » pour faire parvenir à Cuba des dons de matériel agricole en provenance d'Allemagne, en raison des transbordements et des tarifs douaniers coûteux qu'il a fallu payer pour que la cargaison parvienne à Cuba sans qu'aucune entité ne soit sanctionnée par les États-Unis.

En février 2024, l'entreprise cubaine Labiofam a reçu un refus de la part de la société d'exportation/importation espagnole pour l'achat d'embryons de poulet, le fournisseur ATCC basé aux États-Unis ayant constaté que la destination finale de ces produits était un pays faisant l'objet de sanctions imposées par le Gouvernement des États-Unis.

⁶ Voir le document JAL USA 3/2024, disponible à l'adresse : <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gId=28739>.

Plusieurs banques ont invoqué diverses raisons, principalement de politique intérieure, pour refuser d'effectuer des paiements aux fournisseurs traditionnels qui travaillent pour Alimport, l'importateur cubain de denrées alimentaires. C'est le cas de la Bank of Nova Scotia, qui a refusé de faire affaire avec le fournisseur Induveca, pour la fourniture de saucisses à Cuba.

Les conséquences du blocus sur le secteur agricole et alimentaire sont également illustrées ci-après :

- Le parc de matériel agricole est obsolète. Un certain nombre de modèles de tracteurs ont une trentaine d'années, ce qui réduit leurs rendements et leurs performances. En outre, certains des véhicules utilisés pour la commercialisation des produits ont en moyenne 40 ans.
- Dans le secteur de la volaille, les poules pondeuses ont été touchées par des pénuries d'antibiotiques, de vermifuges, de suppléments vitaminiques, d'acides aminés et d'aliments pour animaux, entre autres. Depuis 2022, il n'est plus possible d'importer des médicaments et d'autres intrants essentiels pour garantir la santé des volailles. Cette situation a entraîné des taux de mortalité élevés chez ces espèces et, par conséquent, le nombre d'œufs produits a baissé de presque un milliard.
- Faute de financement, il a été impossible d'acheter 214 700 tonnes de maïs et 17 500 tonnes de soja destinées à la production d'aliments pour animaux.
- La production de viande porcine a fortement diminué en l'absence des denrées alimentaires nécessaires. Sur les 42,6 millions de dollars prévus pour ce secteur, il n'a été possible d'en utiliser que 41 %, en raison de problèmes financiers, de l'annulation de contrats, de l'augmentation des prix par les compagnies maritimes, du manque de disponibilité des navires qui se risquent à atteindre les ports cubains, et des prix élevés des matières premières qui résultent des risques qu'encourent les personnes qui négocient avec Cuba.
- Il a également fallu modifier les systèmes d'élevage de porcs, en remplaçant les races spécialisées à haut rendement par des porcs à robe foncée qui, bien qu'ayant un régime alimentaire plus rustique, sont moins prolifiques et garantissent des rendements en viande plus faibles.
- Dans l'entreprise Frutas Selectas, seuls 45 % des 1 642 800 litres de diesel nécessaires à l'activité économique ont pu être obtenus.
- Les rendements historiques de plusieurs cultures se sont considérablement détériorés, de près de 40 %, en raison de la pénurie d'engrais et de pesticides. Près de 238 000 tonnes de denrées alimentaires, plus de 171 000 tonnes de légumes et des milliers de tonnes de fruits n'ont pas été produites.
- Au total, la capacité de réfrigération perdue dans le pays se chiffre à 26 360 tonnes en raison de l'accès limité au financement, ce qui a eu pour effet d'accroître la pression sur les infrastructures logistiques ainsi que sur la maintenance et la remise en état des entrepôts frigorifiques.

En conséquence, au cours de la période considérée, l'offre a été insuffisante dans le commerce de gros et le déficit de produits sur le marché de détail s'est maintenu. Les approvisionnements en produits de base ont quant à eux été instables et les livraisons à la population ont été fragmentées.

En 2023, certains produits n'ont pas pu être livrés à la population. La livraison de certains produits tels que le riz, les haricots, le pain, le café, l'huile, les yaourts au soja, les produits à base de viande, le lait en poudre et le sucre, ainsi que les produits alimentaires médicaux, a fortement reculé par rapport à 2022.

Par rapport à 2019, les baisses cumulées se chiffrent à 81 % pour la production de riz, à 61 % pour la production d'œufs et à 49 % pour la production de lait.

Les principaux préjudices et freins liés au processus d'acquisition des marchandises tiennent au non-respect des plans d'importation en raison du manque de financement nécessaire à l'exécution des paiements, de l'accès insuffisant au crédit, de l'augmentation de la valeur des produits et des services, de la hausse des taux de fret et des retards dans la livraison des marchandises.

Le pays s'emploie sans relâche à approvisionner en priorité la population en produits de base, dont le coût dépasse 1,6 milliard de dollars par an. Cependant, tous les besoins fondamentaux n'ont pas pu être satisfaits.

Du fait du blocus, il est impossible de renforcer la disponibilité des denrées alimentaires sur les marchés du pays en augmentant les importations. Pour illustrer cette réalité, il suffit de comparer les prix des produits importés en 2024 avec ceux de 2019, soit une augmentation de 76 %. Cela signifie qu'il faut dépenser 718 millions de dollars supplémentaires pour cette ligne de dépense, sans pour autant obtenir davantage de produits par rapport à 2019.

À titre d'exemple, le prix du café figurant parmi les produits de base est passé de 2 400 dollars par tonne en 2022 à 3 906 dollars par tonne en 2023.

Aux États-Unis, l'extrême droite anti-cubaine, dont les membres sont les plus farouches détracteurs d'une relation civilisée entre les deux pays affirment qu'il n'y a pas de blocus sur les exportations vers Cuba de denrées alimentaires en provenance des États-Unis. À cette fin, ils invoquent la somme de près de 300 millions de dollars de ventes de denrées alimentaires et de produits de base en provenance des États-Unis.

Il s'agit bien sûr d'un montant dérisoire. La République dominicaine, un pays dont la démographie est sensiblement équivalente à celle de Cuba, a importé pour 17 milliards de dollars de marchandises en provenance des États-Unis en 2023.

Certes, il existe de rares exceptions au blocus que le Gouvernement des États-Unis prétend présenter comme une forme de commerce, telles que les ventes de poulets et d'un petit nombre d'autres produits à Cuba.

En raison des subventions accordées au système agricole des États-Unis, les prix de ces produits y sont plus bas, voire plus bas que dans le reste du monde, de sorte que Cuba choisit d'en acheter sur ce marché.

Dans la pratique, cependant, ces achats témoignent également des graves limitations imposées à Cuba par la législation des États-Unis. En effet, ces ventes exceptionnelles ne sont pas réalisées selon les normes commerciales internationales.

Elles ne se concrétisent qu'après avoir satisfait à des conditions strictes, dans le cadre de licences ou de permis spécifiques délivrés par le Département du commerce. Cuba doit payer au comptant et à l'avance, sans possibilité de paiement échelonné, comme c'est le cas dans le commerce international. En outre, le pays n'a pas accès aux financements privés ou fédéraux des États-Unis.

Dans les conditions actuelles du marché international, il est pratiquement impossible pour un pays ou une entreprise d'opérer avec de telles restrictions. Le seul but de cette procédure fastidieuse est de dissuader les échanges commerciaux avec Cuba.

Au total, entre mars 2023 et février 2024, les dommages économiques causés par la politique de blocus des États-Unis contre Cuba dans le secteur agricole s'élèvent au moins à 441 122 320,38 dollars.

Le système éducatif cubain a également subi les effets dévastateurs de cette politique injuste et illégale. Au cours de la période considérée, le blocus a continué d'entraver les opérations commerciales et a limité l'accès aux crédits internationaux destinés à l'achat de matières premières et d'autres ressources utilisées dans la production de supports pédagogiques.

Pour la directrice nationale de l'éducation spéciale, Beatriz Roque Morales, le blocage a un impact beaucoup plus complexe, car le manque de ressources permettant de répondre aux besoins éducatifs spécialisés associés à des handicaps nuit non seulement au développement intellectuel, mais également au développement émotionnel et social. « Je suis profondément choquée de constater qu'un objet aussi élémentaire qu'un jouet n'est pas entièrement accessible à nos enfants. Dès la petite enfance, c'est par le jeu que ces derniers apprennent à connaître le monde ».

Pour répondre aux besoins en jouets des crèches de tout le pays, qui accueillent plus de 67 135 enfants, 3 390 modules sont nécessaires. Le prix d'achat de ces fournitures est estimé à environ 4,5 millions de dollars, soit l'équivalent du coût de 8 heures de blocus.

Beatriz est consciente des effets omniprésents de cette politique criminelle, qu'il est difficile de quantifier dans tous leurs aspects. « Le blocus, ce n'est pas seulement l'impossibilité d'accéder à un produit, ce sont aussi toutes les contraintes liées à l'absence de ce produit ».

La toxine botulique est un médicament essentiel pour le traitement des paralysies spastiques qui affectent un certain nombre d'enfants scolarisés dans des établissements spécialisés. Elle est difficile à obtenir en raison de son coût élevé et parce qu'elle provient d'entreprises d'origine américaine ou ayant des intérêts commerciaux aux États-Unis. Ce médicament favorise non seulement la motricité, mais il aide aussi les enfants à développer les liens qui leur permettront de s'intégrer pleinement dans la société.

Le journaliste Jorge Enrique Jerez Belisario, habitant de la province de Camagüey, a pâti de l'indisponibilité de ce médicament. En raison d'une paralysie cérébrale infantile, Jorge a moins de mobilité dans le bras droit que dans le reste de ses membres. La toxine botulique, dont il avait besoin pour lutter contre la spasticité et détendre son muscle, a dû être achetée dans des pays tiers, souvent à un prix plus de cinq fois supérieur à celui pratiqué sur le marché américain. Cuba a payé 470 dollars pour chaque unité, alors qu'aux États-Unis, celle-ci coûtait moins de 100 dollars. Jorge était censé s'injecter le médicament tous les cinq mois environ, mais il est devenu si difficile de se le procurer qu'à un moment donné, il a fallu cesser de le lui administrer.

Par conséquent, j'ai dû subir une intervention chirurgicale pour améliorer la mobilité de mon bras droit. Aujourd'hui, je peux dire que la cicatrice que je porte à cet endroit est le résultat du blocus criminel imposé par le Gouvernement des États-Unis contre Cuba et son peuple. Aujourd'hui, j'ai une fille et le blocus m'a empêché de la porter, comme le font tous les autres parents.

Je rêve du jour où la classe politique américaine retrouvera la raison et où ces mesures, qui n'ont pas atteint leur objectif manifeste de renversement de la Révolution, mais qui ont coûté très cher au peuple cubain, seront levées.

Entre mars 2023 et février 2024, les restrictions imposées aux plans d'importation et l'annulation partielle, voire totale, des contrats destinés au secteur de l'éducation ont considérablement affecté les ressources prévues pour le développement du système éducatif. Leurs effets, qui découlent des conséquences

transversales du blocus sur le pouvoir d'achat du pays, se sont matérialisés de la manière suivante :

- Pour l'année scolaire 2023-2024, il manquait 436 984 vêtements destinés à composer l'uniforme scolaire. L'État cubain subventionne 50 % du coût de production, mais la pénurie de matières premières et la nécessité de rechercher des intrants sur des marchés lointains ont multiplié les prix par quatre à cinq.
- Pour la même raison, en 2023, la production de 4,5 millions de crayons, de 40 264 pots de colle de 100 millilitres et de 279 924 sets de pâte à modeler de 190 grammes a été affectée. La maison d'édition Pueblos y Educación n'a pas non plus été en mesure d'achever les manuels destinés au troisième cycle de perfectionnement, mis en place par le système d'éducation nationale.
- Les sciences naturelles et leur enseignement pratique sont fortement perturbés par l'impossibilité d'acquérir les 700 modules d'enseignement nécessaires pour équiper 695 établissements scolaires dans tout le pays.
- En 2024, le système éducatif national a besoin d'un financement estimé à 21 789 000 dollars pour couvrir les besoins en matériel pédagogique de base et sa production. Il suffirait de lever le blocus pendant 38 heures pour que ce montant soit disponible.
- Plus de 21 000 ordinateurs, dont le prix d'achat s'élève à 25,2 millions de dollars, sont nécessaires pour répondre aux besoins informatiques des établissements scolaires. Ce montant équivaut au coût de 44 heures de blocus.
- Pour répondre aux besoins des enfants et adolescents malentendants, 1 115 appareils auditifs sont nécessaires, pour un coût de 144 000 dollars. Il suffirait de lever le blocus pendant 15 minutes pour que ce montant soit disponible.

Le blocus freine également les projets de coopération dans le domaine de l'éducation. La faculté d'architecture de l'Universidad Tecnológica de la Habana « José Antonio Echeverría » (CUJAE) a coordonné un projet international avec une université du Royaume-Uni. Dans le cadre de ce projet, un don de 315 783 dollars devait être reçu sous forme d'ordinateurs et d'autres appareils informatiques destinés à la mise en place d'un laboratoire. L'équipement n'a pas pu être expédié dans le pays, car il contenait plus de 10 % de composants américains.

Dans le cadre du projet Z17, lancé par l'Université des sciences informatiques de Cuba en vue de promouvoir la souveraineté technologique, les applications Picta⁷, toDus⁸ et Apklis⁹ sont en cours de développement, mais le projet a été ralenti par le blocus technologique. En effet, du fait du blocus, il est impossible d'accéder aux bibliothèques virtuelles et l'accès à plus de 300 sites d'intérêt sur Internet est interdit, ce qui entrave le téléchargement de ressources permettant d'installer ou de mettre à jour des technologies et empêche l'université de se développer sur le plan académique, de la recherche et de la production.

En outre, la détérioration de la situation économique du pays a entraîné une augmentation des départs, notamment des enseignants-chercheurs et des scientifiques, qui ont opté pour d'autres activités économiques plus rentables. Cette situation a également eu des répercussions sur le système éducatif à tous les niveaux.

Dans le domaine du sport, les limitations et les coûts d'acquisition des équipements sportifs, des vêtements, des chaussures, des moyens techniques et pédagogiques, des supports technologiques, etc., provenant principalement des États-

⁷ Plateforme cubaine de contenu audiovisuel.

⁸ Plateforme cubaine de messagerie instantanée et collaborative.

⁹ Service officiel et fiable pour la distribution d'applications mobiles cubaines et étrangères.

Unis, ont augmenté. Ces articles sont aujourd'hui achetés auprès de pays tiers, ce qui augmente les coûts de plus de 50 %, et leur achat est donc limité.

De nombreux terrains d'entraînement sont également nettement endommagés. Par conséquent, les sportifs cubains doivent s'entraîner dans des conditions difficiles, avec des ressources limitées, ce qui compromet leurs performances et leurs résultats professionnels. L'équipement des salles de musculation en est un exemple notoire, puisque 75 % du matériel y est obsolète ou présente une détérioration visible due à une utilisation prolongée et au manque de remplacement des pièces nécessaires.

Comme les années précédentes, la période considérée a également été caractérisée par le non-paiement des contrats des athlètes cubains dans différents clubs, en raison du refus des institutions bancaires et financières étrangères de traiter les opérations avec la banque Banco Financiero Internacional.

Les effets les plus significatifs observés au cours de la période considérée sont notamment les suivants :

- Refus de visas ou délivrance tardive de visas pour les délégations d'athlètes.
- Impossibilité de recevoir des dons provenant directement d'institutions, d'entreprises ou de marques d'origine américaine ou ayant plus de 10 % de composants issus des États-Unis.
- Contrôles excessifs et xénophobes des délégations sportives cubaines dans les aéroports des États-Unis.
- Incitation à l'émigration des professionnels cubains formés dans le pays, avec pour conséquence le gaspillage de l'investissement consacré à leur formation.
- Interdiction de verser des fonds à Cuba pour sa participation à des manifestations sportives, les activités d'arbitrage, le remboursement des billets et les prix gagnés par les athlètes cubains. Par exemple, dans le cas de l'athlétisme, le montant dû à Cuba pour sa participation aux championnats du monde de relais, qui se sont déroulés en Pologne en mai 2021, n'a pas été versé ; il en a été de même à l'occasion des championnats du monde d'athlétisme, qui ont eu lieu à Budapest (Hongrie) en août 2023.

Au cours de cette période, le blocus a également empêché trois athlètes américains de faire don d'une patinoire éphémère (tente) lors du Maratón Habana Skate. En outre, les dons de voiliers des États-Unis à Cuba, dont le coût est estimé entre 7 000 et 16 000 dollars par unité, ont été interdits.

Dans le domaine culturel, le blocus entrave la recherche de niches de marché et de possibilités commerciales, et empêche la promotion, la diffusion et la commercialisation des talents culturels ; il fait baisser les prix de vente et limite considérablement l'appréciation de l'art cubain par la population de tous les continents.

L'entreprise Grabaciones y Ediciones Musicales de Cuba (EGREM) n'a pas pu recevoir le paiement direct de certains clients, notamment du Canada, de la Colombie, du Mexique et du Royaume-Uni. En raison du caractère extraterritorial du blocus, qui traque les virements bancaires vers Cuba, l'EGREM a cessé de percevoir l'intégralité des recettes facturées au titre des exportations de services (redevances sur les ventes).

Par ailleurs, la musique cubaine ne peut être distribuée directement sur les plateformes internationales, ce qui oblige l'EGREM à faire appel à des services tertiaires plus coûteux pour sa production, entraînant ainsi une diminution de 30 % des recettes qui auraient pu être générées.

Pour les musiciens cubains, il est impossible d'accéder à Spotify, la principale plateforme d'écoute de musique et de création de profils d'artistes, entre autres fonctions. D'autres sites tels que Vevo, qui publie des vidéos musicales en haute définition, et MySpace, qui contient les profils des artistes les mieux classés au monde, ne sont pas non plus disponibles à Cuba.

Dans le cas du cirque national de Cuba, pour chaque facture relative à des contrats commerciaux relatifs à l'organisation de spectacles à l'étranger, 8 % sont perdus en raison des difficultés rencontrées avec les plateformes de paiement.

En ce qui concerne la littérature, en raison de la pénurie de matières premières, environ 1 266 titres, soit 4 092 977 exemplaires, n'ont pas pu être publiés. Cette réalité a conduit à la décision de ne pas élaborer un nouveau plan d'édition de livres en format papier pour 2024.

En novembre 2023, un contrat a été signé avec la société éducative américaine Savvas Learning pour l'inclusion d'œuvres du poète, conteur et dramaturge cubain Virgilio Piñera, dont les textes sont rédigés en espagnol. Toutefois, l'équipe juridique de l'entité a recommandé de ne pas donner suite au contrat, en raison de l'effet dissuasif du blocus et des obstacles rencontrés au niveau des procédures de paiement.

Cuba s'est vu refuser l'accès au site Web de l'annuaire du Réseau mondial des écoles associées à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), pour des raisons explicites liées au blocus des États-Unis. Il n'a pas non plus été possible d'accéder à la plateforme indiquée par l'UNESCO pour le processus de rédaction du rapport périodique quadriennal de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Le secteur culturel a également été la cible de la politique américaine de subversion contre Cuba, qui vise à stimuler le mécontentement, à inciter à l'émigration et à déployer une campagne médiatique féroce contre les créateurs cubains qui continuent de travailler dans le pays, ainsi que contre les artistes qui souhaitent se rendre sur l'île.

À titre d'exemple, fin 2023, la célèbre chanteuse américaine Norah Jones n'a pas pu se rendre à Cuba pour participer à une expérience musicale, en raison du boycott médiatique dont elle a fait l'objet à la suite de l'annonce de sa visite sur l'île.

2.2. Conséquences sur le développement économique, le commerce et les finances

En 2023, sous l'effet de chocs extérieurs importants, l'économie cubaine a enregistré des résultats modestes. En raison de contraintes liées à la disponibilité des devises, des intrants et du carburant, la croissance économique n'a pas atteint les 3 % du PIB à prix constants initialement prévus, et devrait enregistrer une contraction de 1 % à 2 % à la fin de l'année.

Les exportations ont continué de baisser de plus de 3 milliards de dollars par rapport aux valeurs de 2019. Les secteurs stratégiques, tels que l'agriculture et l'industrie manufacturière, ont cumulé des baisses de plus de 25 % au cours des cinq dernières années.

Étant donné que Cuba est inscrite sur la liste unilatérale des États soutenant prétendument le terrorisme, les tarifs qui lui sont appliqués dans les secteurs dépendants des investissements étrangers ont augmenté, et plusieurs opérations commerciales et projets de coopération et d'investissement qui se trouvaient à différents stades d'avancement ont été annulés.

Dans le cadre du blocus, les compagnies maritimes d'autres pays ont interdiction de mouiller dans un port des États-Unis pendant six mois si, auparavant,

elles ont accosté dans un port cubain. Il s'agit là d'une mesure qui génère un surcoût important pour le transport maritime et le commerce extérieur de notre pays et qui constitue une disposition agressive à l'égard des tiers.

Entre mars 2023 et février 2024, les pertes dues au repositionnement géographique des échanges et à la nécessité de se tourner vers des marchés plus lointains sont estimées à environ 581,7 millions de dollars.

De plus, les coûts du fret, des assurances et des intermédiaires commerciaux s'élèvent à 485,7 millions de dollars et ont pour effet de faire grimper les prix des marchandises.

Il existe un système d'amende draconien pour sanctionner les pays qui réalisent des transactions avec Cuba, ce qui rend les échanges plus coûteux encore.

Entre mars 2023 et février 2024, 48 banques étrangères (28 d'Europe, 14 d'Amérique et 6 du reste du monde) ont, pour des raisons diverses, refusé d'effectuer 155 opérations avec des banques cubaines. La baisse enregistrée depuis l'établissement du précédent rapport est due à la diminution des échanges commerciaux du pays, y compris des volumes d'importation, imputable au manque de liquidités et d'accès aux devises.

Les banques cubaines ont estimé que les conséquences de cette diminution de l'activité commerciale et, par extension, de l'activité bancaire, entre mars 2023 et février 2024, se chiffraient à 360 millions de dollars, soit 28,5 % de plus que dans le précédent rapport, situation qui s'explique par les variations importantes des taux de change, elles-mêmes dues à l'utilisation de monnaies de pays tiers, à l'interdiction d'utiliser le dollar des États-Unis et à la nécessité de chercher d'autres solutions pour que les flux financiers correspondants parviennent jusqu'à Cuba et d'autres pays.

En outre, Cuba n'a pu accéder qu'à des financements extérieurs très limités et à des conditions extrêmement onéreuses. Du fait du risque pays appliqué à l'île, les entités bancaires et commerciales cubaines continuent de payer des taux d'intérêt élevés, qui sont supérieurs à ceux du marché.

Cette situation aggrave les déséquilibres macroéconomiques, qui se traduisent par une inflation cumulée estimée à 30 % à la fin de 2023 mais qui varie selon les marchés (6,3 % dans le secteur public, 62 % dans le secteur non étatique et 72 % dans le secteur agricole).

Ces niveaux élevés d'inflation reflètent la décision de l'État de battre de la monnaie pour financer le déficit, la contraction de l'offre, principalement dans le secteur public, l'inflation importée par les prix du marché mondial et, surtout, l'entrée limitée de devises dans le pays du fait de l'intensification du blocus.

Ils sont aussi le résultat des campagnes de désinformation et de manipulation financière menées par le biais d'outils virtuels, comme El Toque, qui bénéficie du soutien financier de la National Endowment for Democracy et de la United States Agency for Global Media, qui lui a octroyé 150 000 dollars par l'intermédiaire de la société Media Plus Experience, une structure créée pour blanchir les fonds de ces institutions. L'objectif est de fausser les taux de change dans le pays, en encourageant la dépréciation du peso cubain par rapport au dollar des États-Unis, afin de favoriser une instabilité des prix, une baisse du pouvoir d'achat de la population et le mécontentement social qui en découle.

Les pénuries de biens et de services sur le marché formel, la croissance du marché informel et la hausse des prix ont érodé le pouvoir d'achat des employés et des retraités. Si le salaire moyen dans les entreprises publiques a augmenté pour atteindre 4 856 pesos en 2023, cette augmentation n'a pas compensé la hausse de

l'indice des prix à la consommation qui, en moyenne, a cru d'environ 45 % entre la fin du premier trimestre 2022 et la fin du premier trimestre 2023.

Malgré la ferme volonté de l'État de trouver des moyens d'atténuer les effets du blocus, la réalité économique reste défavorable. Les pertes financières dues à l'absence d'exportations sont la principale raison pour laquelle l'économie n'a pas pu progresser de manière plus rapide et dynamique. À ce seul titre, le blocus a causé des préjudices s'élevant à 3 161,7 millions de dollars au cours de la période considérée, soit 62,5 % des préjudices totaux enregistrés du fait de cette politique entre mars 2022 et février 2023.

Le Gouvernement des États-Unis a utilisé le tourisme, principale source de revenus du pays, comme une arme politique contre Cuba. Il est conscient de l'importance de ce secteur pour le développement de l'île et est déterminé à l'attaquer. Entre mars 2023 et février 2024, le blocus, dont l'une des priorités est d'entraver la reprise du secteur, a entraîné des pertes s'élevant à 2 499,7 millions de dollars.

Les mesures en vigueur sont notamment les suivantes :

- Les ressortissants des États-Unis ont interdiction de se rendre à Cuba à des fins touristiques et ne peuvent pas le faire normalement. Ils ne peuvent le faire qu'au titre d'une des licences établies dans le cadre réglementaire relatif au blocus, lesquelles comportent de nombreuses restrictions, et doivent formuler une demande au titre de l'une des catégories autorisées, ce qui constitue un processus fortement dissuasif.
- Les voyages individuels au titre de la catégorie « échanges entre les peuples » sont interdits. Il s'agit de l'une des mesures punitives prises par le Président Trump, en vertu de laquelle les ressortissants des États-Unis ne peuvent se rendre à Cuba qu'en groupe et sous les auspices, la supervision et la responsabilité juridique d'une organisation des États-Unis.
- En maintenant la liste des entités cubaines soumises à des restrictions et la liste des hébergements interdits, le Département d'État a porté un préjudice important aux professionnels de l'hôtellerie et de la location, ainsi qu'aux opérations menées avec plusieurs entités cubaines. La première liste comprend 231 entités ou entreprises, soit la quasi-totalité du tissu entrepreneurial cubain, et la seconde recense 422 hôtels et hébergements, soit la quasi-totalité des structures hôtelières. Ces restrictions s'appliquent aux citoyens des États-Unis, à qui il est interdit de séjourner dans les hébergements ou de traiter avec les entités recensés, mais dans la pratique, les ressortissants de pays tiers s'abstiennent également de se rendre à Cuba en raison de la confusion et de la peur engendrées par ces listes noires.

Une autre conséquence de l'inscription de Cuba à la liste des États soutenant prétendument le terrorisme est qu'un voyageur qui se rend dans le pays et souhaite ensuite aller aux États-Unis ne peut pas demander une autorisation de voyage via le système électronique ESTA mais doit faire une demande de visa. Plusieurs gouvernements européens, dont ceux de l'Allemagne, de l'Espagne et des Pays-Bas, ont mis en garde leurs ressortissants contre cette restriction.

Cette mesure a eu des répercussions majeures sur le secteur du tourisme. Il suffit de rappeler que 730 211 visiteurs internationaux en provenance des sept principaux pays d'origine de l'Union européenne se sont rendus à Cuba en 2019. En 2023, ce chiffre n'était que de 324 032, soit 44 % de celui enregistré en 2019.

Au cours de la période considérée, 300 000 Européens se rendant à Cuba se sont vus refuser l'accès au système ESTA par le Gouvernement des États-Unis. Il s'agit

d'un exemple clair d'imposition unilatérale de restrictions qui limitent la liberté de circulation.

Par exemple, en application de cette mesure, deux participants à la 69^e réunion de la Commission régionale de l'Organisation mondiale du tourisme pour les Amériques ont été débarqués le 1^{er} mai 2024 à l'aéroport international José Martí de La Havane. Nicole Sigmaringo, cofondatrice de Quantum Temple, et Emilio Izquierdo, Directeur général de Maraey, ont été informés par American Airlines qu'ils ne pouvaient pas suivre leur itinéraire au motif que celui-ci comprenait une escale aux États-Unis et qu'il leur était impossible d'entrer dans le pays avec une autorisation de voyage ESTA après avoir visité Cuba.

Par ailleurs, au cours de la période considérée, plusieurs compagnies aériennes ont annulé leurs vols vers Cuba, invoquant la faiblesse de la demande et la non-viabilité commerciale des opérations. C'est le cas de TUI, qui ne reprendra pas les vols vers Varadero au départ de la Belgique et des Pays-Bas pour l'hiver 2024/2025.

La compagnie aérienne américaine Southwest Airlines a annoncé l'annulation de ses vols entre certaines villes de Floride et La Havane, rejoignant ainsi JetBlue, Delta et United qui, au cours du second semestre 2023, ont réduit ou suspendu leurs voyages vers l'île.

Afin de se faire une idée précise des effets du blocus sur le secteur du tourisme, il est nécessaire de comparer l'expérience cubaine avec les tendances internationales et les progrès réalisés dans ce domaine par d'autres pays.

En 2023, le tourisme international est remonté à 88 % du niveau enregistré avant la pandémie de COVID-19. Dans la région des Amériques, le secteur du tourisme a retrouvé 90 % de son activité. La République dominicaine, pays dont la population est similaire à celle de Cuba, a reçu plus de 10 millions de visiteurs en 2023, dont 4,4 millions en provenance des États-Unis, principal pays d'origine.

Contrairement à cette tendance, pour Cuba, l'année 2023 s'est achevée avec 2 436 980 visiteurs internationaux, soit 70 % du volume prévu et 57 % du volume de 2019.

Sur le nombre total de visiteurs arrivés sur l'île au cours de la période, seuls 163 455 étaient originaires des États-Unis, un chiffre bien en-deçà des niveaux enregistrés durant les périodes de grande affluence, comme en 2018, lorsque le pays avait accueilli un total de 638 365 ressortissants des États-Unis.

En l'absence de blocus, Cuba serait une destination touristique majeure sur le marché des États-Unis, elle serait dotée de chaînes hôtelières, et proposerait un large éventail de vols commerciaux entre toutes ses destinations et de nombreuses villes des États-Unis, et une offre touristique beaucoup plus complète.

S'il n'était pas interdit aux ressortissants des États-Unis de se rendre à Cuba en tant que touristes, on estime que le nombre annuel de visiteurs en provenance de ce pays pourrait atteindre 1,5 million, ce qui en ferait le principal pays d'origine des voyageurs visitant la nation antillaise. Si l'on soustrait à ce chiffre celui des voyageurs qui se sont effectivement rendus à Cuba au cours de la période considérée (163 455), ce sont environ 1 336 545 ressortissants des États-Unis qui se sont abstenus de visiter l'île en raison du blocus, soit un manque à gagner de 1 730 825 775 dollars pour le secteur du tourisme cubain.

Le secteur de l'hôtellerie a poursuivi sa croissance et ses améliorations, et compte plus de 80 000 chambres, auxquelles s'ajoutent plus de 20 000 chambres disponibles dans des hébergements privés qui complètent l'offre nationale. Le pays dispose de capacités suffisantes pour répondre à cette demande potentielle.

Cependant, les campagnes de diffamation sur les plateformes numériques et les médias sociaux concernant le climat social à Cuba et, en particulier, la qualité des services touristiques, ont eu des répercussions considérables sur le secteur. À cela s'ajoute la fermeture des comptes de Havanatur à l'étranger, qui a empêché le tour-opérateur de réaliser des opérations commerciales dans des pays tiers et de vendre des forfaits touristiques à destination de Cuba.

Le secteur du tourisme a stagné en raison de l'interdiction faite aux compagnies de croisière des États-Unis et d'Europe d'entrer dans les ports cubains, ainsi que des amendes et des poursuites judiciaires dont ont fait l'objet celles qui ont réalisé des opérations avec l'île.

La compagnie Swan Hellenic a décidé d'annuler les croisières prévues à Cuba en 2024 et 2025 car les passagers titulaires d'une autorisation de voyage ESTA ne pourraient plus entrer aux États-Unis en utilisant ce système après avoir visité l'île.

Sea Cloud Cruises a également choisi d'annuler toutes les croisières de son navire *Sea Cloud II* vers Cuba prévues pour la saison 2023/2024, étant donné que les entreprises basées dans les Caraïbes chargées de fournir du carburant aux navires de croisière ont leur siège aux États-Unis et ont refusé de fournir cette ressource vitale pour toucher les ports cubains.

Si le tourisme de croisière avait été maintenu, le pays aurait engrangé environ 56 millions de dollars au cours de la période considérée, montant qui serait venu à l'appui des efforts du Gouvernement pour revitaliser l'économie nationale et les principaux secteurs sociaux du pays.

Par ailleurs, Cuba représente pour les États-Unis un endroit tout indiqué où développer la navigation de plaisance et le tourisme nautique en général, et s'adonner à ces activités. Ces dernières pourraient générer au moins 61 millions de dollars de recettes. Toutefois, le nombre de navires originaires des États-Unis faisant escale à Cuba est minime, puisqu'il ne s'élève qu'à 113, pour environ 324 plaisanciers.

Les agences de voyage cubaines ne peuvent pas non plus utiliser les systèmes de distribution mondiaux Galileo et Sabre, entre autres. Un grand nombre d'hôtels cubains ont été retirés de Trivago, d'Expedia et de Booking.com, les empêchant de vendre leur offre touristique.

Les conséquences sur le secteur non étatique associé au tourisme seront abordées dans la section 2.3 ci-dessous.

Le secteur de la biotechnologie est lui aussi touché par le blocus. La loi relative à la démocratie cubaine (loi Torricelli) interdit explicitement de vendre à Cuba des intrants et des matières premières destinés à l'industrie biotechnologique.

Malgré cela, le pays s'est engagé à faire progresser ce secteur en tant que pilier du développement et de la souveraineté nationale, ce qu'il a réussi à faire en produisant ses propres vaccins contre la COVID-19, lesquels ont prouvé leur efficacité au niveau national et international, y compris chez les enfants.

Le Centre national de la recherche scientifique de Cuba travaille sur un projet de vaccin cubain contre le papillomavirus humain. Celui-ci a été classé comme « prioritaire » par la société BioCubaFarma car cette infection est la principale cause du cancer du col de l'utérus, qui est la cinquième cause de décès chez les femmes cubaines et la deuxième chez les femmes âgées de 15 à 44 ans.

Toutefois, les progrès ont été limités du fait des difficultés d'accès aux outils analytiques et aux tests immunologiques, qui ont été refusés à Cuba en 2023 par la société Addgene, basée aux États-Unis, et la société sud-coréenne Macrogen, entre autres. Malgré leur volonté de coopérer, les chercheurs de l'Institut national du cancer

des États-Unis ont été informés qu'ils ne pouvaient pas envoyer les réactifs nécessaires à Cuba en raison des dispositions du blocus.

Pour la période considérée, le préjudice s'élève à environ 124 168 500 dollars et est principalement dû à la perte de recettes d'exportation, aux conséquences du repositionnement géographique des activités et aux incidences monétaires.

Le blocus a également été source de difficultés pour l'institut de recherche vaccinale Finlay, producteur des vaccins Soberana 02 et Soberana Plus, compromettant 7 de ses opérations, dont 4 relatives à l'achat de réactifs et de matières premières, 1 à l'achat d'intrants et 2 à l'achat d'équipements fabriqués par des entreprises sises aux États-Unis.

Entre mars 2023 et février 2024, la société COMBIOMED Tecnología Médica Digital a effectué des transactions en vue d'acheter des outils invasifs de mesure de la pression artérielle, des modules de capnographie et des ordinateurs de haute performance, entre autres, qui lui ont été refusées.

De même, en février 2024, une entreprise d'Amérique centrale a refusé de vendre des peintures spéciales nécessaires aux activités du Centre d'ingénierie génétique et de biotechnologie de Cuba.

Entre mars 2023 et février 2024, les dommages et les préjudices économiques causés par le blocus dans le secteur des communications et de l'informatique, y compris des télécommunications, sont estimés à 58 772 100 dollars.

Le pays n'a toujours pas la possibilité d'accéder à des marques ou des équipements performants et reconnus sur le marché des communications, dont les brevets sont détenus par des entités basées aux États-Unis. Par exemple, les outils spécialisés des marques Klein et Bosch ne sont plus proposés à l'entreprise cubaine de télécommunications Empresa de Telecomunicaciones de Cuba par les distributeurs qui le faisaient auparavant.

D'autres fournisseurs ont également décidé de ne plus fournir à Cuba de services de réparation en raison du blocus, non sans répercussions sur les équipements de réception, les amplificateurs, les services de communication par satellite, la transmission de données et le signal de la télévision nationale.

Le site Web d'Adobe ayant été bloqué, il est impossible d'accéder à des ressources en ligne essentielles. La situation est la même pour d'autres sites revêtant un intérêt particulier, comme Source Forge, WeTransfer, Dell et Intel.

Par ailleurs, le 17 juillet 2023, le groupe Correos de Cuba a reçu un message dans lequel la compagnie aérienne espagnole Air Europa l'informait de la suspension du service de transfert des colis postaux cubains.

Pour justifier sa décision, celle-ci a fait valoir qu'elle devait consulter son équipe juridique afin de déterminer si les échanges de messages CARDIT/RESBIT étaient contraires aux dispositions du blocus. À ce jour, et malgré les requêtes de la partie cubaine, le résultat de la consultation n'a pas été communiqué. Cette suspension pèse considérablement sur la qualité des services de Correos de Cuba en privant l'entreprise de sa route postale directe vers l'Europe, l'Asie et une partie de l'Afrique.

Les représentants cubains ont continué de rencontrer de nombreuses difficultés pour participer aux réunions et autres événements virtuels organisés par les entités des Nations Unies, étant donné que l'accès à plusieurs des plateformes numériques utilisées à cette fin, telles que Zoom, est restreint depuis Cuba.

En outre, l'accès aux liaisons Internet à large bande reste limité, ce qui a une incidence sur la vitesse de téléchargement des logiciels, de la musique et des programmes de radio et de télévision diffusés en temps réel.

Le marché mondial des fournitures de diffusion radiophonique et télévisée est dominé par des sociétés internationales et des conglomérats tels que Sony, Panasonic et JVC, entre autres, qui segmentent la distribution de leurs produits par région géographique.

L'Institut d'information et de communication sociale de Cuba doit donc se procurer ces intrants par l'intermédiaire de distributeurs agréés pour l'Amérique latine, dont beaucoup se trouvent à Miami. Par conséquent, les demandes d'achat des Cubains restent lettre morte en raison du blocus, ce qui les oblige à faire appel à des intermédiaires européens. Cela place Cuba dans une position très désavantageuse en matière de modernisation technologique.

Il existe un plan consistant à promouvoir, sur les plateformes de médias sociaux, le raisonnement qu'utilisent aujourd'hui les États-Unis pour justifier le blocus imposé à Cuba. Nombre de ces sites, tels qu'ADN Cuba, Ciber Cuba et Cubanet, se joignent à la croisade médiatique menée contre le pays afin de déformer la réalité nationale. L'objectif est de rendre le Gouvernement cubain responsable des répercussions des mesures léonines appliquées par les États-Unis, dans le cadre d'une opération permanente de désinformation, de guerre psychologique et de discrédit, copieusement financée par des fonds fédéraux provenant du budget fédéral, dont une partie est déclarée publiquement et s'élève à des dizaines de millions de dollars par an. À cela s'ajoutent les fonds occultes qui servent également à appuyer ces plateformes.

Rien que pour l'exercice 2024, 25 millions de dollars ont été approuvés au titre de programmes visant prétendument à soutenir la démocratie à Cuba et un montant équivalent a été approuvé au titre du Bureau de la diffusion à Cuba. Il s'agit de fonds fédéraux destinés à des programmes portant atteinte à la souveraineté cubaine, qui visent à promouvoir des changements dans l'ordre politique, économique et social du pays. La diffusion d'émissions de radio et de télévision est illégale et contrevient au droit international et à l'ordre constitutionnel cubain.

Au cours de la période considérée, les préjudices causés par le blocus à l'industrie et au système commercial cubains sont estimés à plus de 1 309,5 millions de dollars. Ces préjudices sont principalement imputables à la perte de revenus liés aux exportations de biens et de services, au repositionnement géographique des activités, aux variations des taux de change, aux effets du blocus technologique et à la pénurie de carburant qui a touché de manière transversale l'ensemble du système industriel et commercial.

Les exemples ci-après comptent parmi les plus notables dans ce secteur au cours de la période considérée :

- La chaîne de magasins Caribe a reçu 2 247 conteneurs de denrées alimentaires et d'articles d'hygiène, dont 40 % (soit 898) auraient pu être achetés à moindre coût sur le marché des États-Unis, pour un préjudice estimé à 1 767 500 dollars. Les retards dans les livraisons ont entravé la fourniture de biens aux unités commerciales.
- Le programme d'hygiène et d'assainissement a été freiné par des pénuries de dentifrice, de produits chlorés et de serpillières, elles-mêmes dues à une pénurie de matières premières dans l'industrie, ainsi qu'à la perturbation des approvisionnements, qui a entraîné une forte pénurie sur le marché.
- La chaîne de magasins Caribe s'est séparée d'un grand nombre d'équipements en 2023, faute de pièces de rechange.

- L'entreprise de télécommunications COPEXTEL n'a pu importer des biens qu'auprès de 75 fournisseurs sur un portefeuille de 687. Sur ces 75 fournisseurs, 97,2 % sont des intermédiaires, preuve des conditions difficiles dans lesquelles l'entreprise exerce son activité.
- Face à l'impossibilité de se procurer la matière première nécessaire à la fabrication des capsules de cigarettes à la suite de la décision de son fournisseur de cesser ses ventes à l'île, la société BrasCuba a dû interrompre la production d'un volume de 50,8 millions de cigarettes de la gamme Rothmans Fresh, pour un manque à gagner estimé à 1 491 800 dollars.

Pour le secteur des matériaux de construction, l'année 2023 a été l'une des plus complexes et l'une des moins bonnes de ces 60 dernières années.

Ces résultats s'expliquent par la disponibilité limitée, pour la cinquième année consécutive, des vecteurs énergétiques et des carburants, la faible disponibilité du ciment nécessaire à la réalisation d'ouvrages en béton, le fait que les pièces détachées, les matières premières et les intrants aux fins de production ne peuvent pas être importés, et le manque de sources financières. À cela s'ajoutent la résiliation des contrats avec les fournisseurs étrangers et les difficultés d'acheminement jusqu'à Cuba.

Les conséquences sont les suivantes :

- À la fin de l'année 2023, seules 48 % des livraisons au secteur de la vente en gros avaient été finalisées. La société Acinox a produit un nombre limité de barres d'acier pour le commerce. La livraison d'acier de construction n'a atteint que 12 % du niveau requis.
- L'industrie des matériaux n'a fourni que 25 % des articles sanitaires et 60 % des revêtements de sol en céramique commandés.
- Empresa Comercializadora de Cemento n'a honoré que 34 % des commandes de ciment et n'a pu livrer que 38 963 tonnes sur les 115 290 tonnes prévues.
- En ce qui concerne le programme de logements préfabriqués, seuls 62 % des logements prévus ont été réalisés.
- Pour ce qui est des réservoirs et des toits, seuls 24 % du volume prévu en 2023 a été livré. Par ailleurs, sur les 586 000 litres de peinture prévus, seuls 125 300 litres, soit 21 %, ont été reçus.
- Selon une estimation prudente, il faudrait un total de 3 893 millions de dollars pour pallier le manque de logements dans le pays et construire 467 149 nouveaux logements. La levée du blocus pendant neuf mois permettrait d'obtenir ce financement.

Les préjudices causés par le blocus aux quatre branches du secteur des transports (maritime, routier, ferroviaire et aérien) se sont élevés à 167 163 090 dollars au cours de la période considérée.

Au cours des quatre dernières années, on a assisté à une détérioration progressive de toutes les capacités de transport de passagers et des infrastructures, qui s'explique par la faible disponibilité technique des véhicules, l'impossibilité d'accéder aux pièces de rechange, soit par manque de liquidités, soit parce que les fournisseurs refusent de traiter avec Cuba, ainsi que les mesures prises depuis 2019 par le Gouvernement des États-Unis pour faire obstacle aux livraisons de carburant à Cuba, ce qui a eu des conséquences dévastatrices dans ce domaine. Cette situation a entraîné une réduction de l'offre de services et, par conséquent, d'importantes répercussions sur la population.

Les principales difficultés sont liées à l'impossibilité de se procurer des pièces détachées et des pièces de rechange, qui donne lieu à une détérioration excessive des moyens en service, ainsi qu'à la pénurie de lubrifiants, de graisses et de liquides spéciaux, qui nuit à l'utilisation des équipements.

On estime que pour répondre aux besoins nationaux en matière de transport, il faudrait 14 380 autobus, pour un investissement de 2,85 milliards de dollars, et 12 250 voitures ou minibus, pour une valeur totale de 450 millions de dollars. Additionnés, ces montants sont équivalents au coût de huit mois de blocus.

Actuellement, 38 % des routes sont dans un état satisfaisant ou insuffisant. Le constat est le même pour 17 % des ponts. La principale cause de la détérioration du réseau routier est l'impossibilité de réparer les nids-de-poule et de procéder aux opérations de pavage en temps voulu, du fait du manque de ressources matérielles et financières nécessaires à la production et à la réalisation de l'enrobé.

Pour ce qui est du transport maritime, les navires d'armateurs internationaux qui comptent des membres d'équipage cubains continuent de faire l'objet de restrictions et de se heurter à des obstacles pour accéder aux ports des États-Unis, en application de la loi Torricelli, approuvée par le Congrès en 1992.

Les accords interlignes pour le transport du fret restent suspendus, ce qui empêche la commercialisation de ce service au moyen de lettres de transport aérien au nom de Cubana de Aviación, ainsi que l'augmentation des ventes multidestinations dans le cadre d'alliances commerciales avec Avianca, DHL, Air France, Air Caraïbes, LATAM, Air Canada et Aeromexico. L'annulation de ces accords restreint l'accès aux services d'importation et d'exportation pour le secteur commercial cubain et le secteur non étatique, qui doivent se rabattre sur des itinéraires plus coûteux pour le transport des cargaisons.

L'aviation, comme tous les autres secteurs des transports à Cuba, a été durement touchée au fil des ans par les mesures de blocus. Cubana de Aviación a perdu des millions de dollars en raison de l'annulation des contrats de location d'avions, de la fermeture des comptes bancaires et des opérations commerciales, et de l'impossibilité d'obtenir des prêts auprès de banques internationales pour entretenir et réparer sa flotte.

Par ailleurs, la société ne peut pas acheter d'avions car il est interdit à Cuba d'accéder à des moyens et des équipements qui contiennent plus de 10 % de composants en provenance des États-Unis, ce qui a également des répercussions sur le transport aérien intérieur. Tous ces effets ont été aggravés par l'inscription arbitraire et infondée de Cuba à la liste des pays qui soutiennent prétendument le terrorisme, établie unilatéralement par le Gouvernement des États-Unis.

Pour ne citer qu'un exemple, en avril 2024, le Bureau de l'industrie et de la sécurité du Département du commerce des États-Unis a rejeté une demande de licence présentée par une société espagnole en vue d'exporter vers Cuba un avion ATR 72-212A destiné à des vols intérieurs. Dans la communication reçue, il est allégué qu'une telle opération pourrait être préjudiciable aux intérêts de la politique étrangère des États-Unis.

De plus, au cours de la période considérée, l'approvisionnement en huile moteur pour les avions a été perturbé, la société française Total ayant annulé ses livraisons.

En mars 2024, la société argentine Yacimientos Petrolíferos Fiscales (YPF) a informé la compagnie aérienne Cubana de Aviación qu'elle ne fournirait plus de carburant à ses avions, en application du blocus imposé à l'île par les États-Unis. Par conséquent, Cubana de Aviación a été contrainte de suspendre ses vols réguliers entre les deux pays, qui étaient assurés depuis 39 ans.

L'application de cette mesure arbitraire par YPF est la preuve flagrante du caractère extraterritorial du blocus, qui, en outre, est contraire aux règles du commerce international et à la législation nationale argentine.

Entre mars 2023 et février 2024, les répercussions sur le secteur de l'énergie et des mines ont été importantes, pour un préjudice qui s'élève à pas moins de 388 239 830 dollars.

L'une des mesures les plus abjectes, parce qu'elle contrevient au droit international et qu'elle est cruelle, a consisté à empêcher le transfert de carburant à Cuba à partir de 2019. Rien que cette année-là, 53 navires et 27 entreprises ont été sanctionnés par le Gouvernement des États-Unis.

Il s'agit là d'une forme différente de blocus qui n'avait jamais été appliquée auparavant mais qui s'inscrit dans la droite ligne des efforts déployés pour menacer toute personne qui participerait à l'approvisionnement en carburant du pays, la contraindre, lui faire peur et la punir, qu'il s'agisse de compagnies maritimes, d'assureurs, de réassureurs, de banques, de particuliers ou de gouvernements. Les préjudices résultant de cette persécution sont considérables.

Le siège économique auquel est soumise l'île a exacerbé ses contraintes financières et limité son accès au crédit, l'empêchant de réparer les centrales thermoélectriques du pays et d'acquérir les technologies et le combustible nécessaires pour garantir un service fiable à la population et aux secteurs stratégiques de l'économie nationale.

Il a donc fallu imposer des coupures de courant constantes, qui ont été une source de stress, d'épuisement émotionnel et d'angoisse pour la population, mettant en péril le système de réfrigération et de cuisson dans les foyers, tout en pénalisant la productivité de l'ensemble des secteurs et en entravant le fonctionnement du pays.

Aleandris Guerra Peña, chef de l'entreprise D' La Sierra, qui se trouve dans la province de Santiago de Cuba et produit des peintures, a été le témoin de ces répercussions sur les résultats de son entreprise. À cet égard, il déclare :

« Rien qu'au cours de la première quinzaine de mai, notre manque à gagner se chiffre à 800 000 pesos cubains car nous avons interrompu la production de 3 200 litres de peinture en raison du manque d'électricité. Cette somme aurait permis de dégager un salaire de 64 000 pesos cubains à répartir entre les travailleurs.

Les clients avaient confirmé la commande mais nous n'avons pas pu l'honorer. Nous nous efforçons, dans la mesure où l'approvisionnement en électricité le permet, de livrer les commandes en retard. La situation nous a contraints à refuser d'autres demandes, qui auraient représenté des ventes significatives et constituent donc un manque à gagner important ».

En janvier 2024, des pièces détachées de l'usine italienne Termomeccanica destinées à la centrale thermoélectrique Ernesto Che Guevara n'ont pas pu être livrées, celles-ci ayant été achetées par la société Trillium, dont l'un des sièges se trouve aux États-Unis. L'absence de ces intrants a, à plusieurs reprises, empêché le fonctionnement des turbines de la centrale.

L'entreprise Accelleron, héritière de ABB Turbocharging, qui a fourni la technologie des turbocompresseurs utilisés par l'Unión Nacional Eléctrica, maintient sa décision de ne pas travailler directement avec Cuba afin de se conformer à la politique de sanctions unilatérales imposée par les États-Unis aux exportations vers les pays figurant sur la liste des États soutenant le terrorisme.

L'Unión Nacional Eléctrica n'a pas obtenu le financement nécessaire pour procéder à l'entretien régulier, approfondi et crucial des turbines thermiques du pays, ce qui signifie que 13 des 15 turbines sont désormais hors calendrier d'entretien, plusieurs d'entre elles avec trois cycles de retard, un cycle correspondant à une période de cinq ans. Par conséquent, le nombre d'avaries est considérable.

Par ailleurs, l'état des turbines thermiques augmente la quantité de combustible consommé de près de 319 000 tonnes, ce qui a représenté un coût supplémentaire de 127,8 millions de dollars pour l'Unión Nacional Eléctrica en 2023.

Les opérations financières avec Cuba aux fins d'importation de carburant faisant l'objet d'une traque, le paiement est assuré par des lettres de crédit irrévocables et confirmées (payables à vue) auprès d'une seule banque, dont la capacité de confirmation est limitée et ne couvre souvent pas la valeur des cargaisons à importer au cours du mois.

Dans le secteur de l'exploitation minière, il est devenu plus difficile de se procurer des équipements indispensables pour l'analyse et le suivi du processus technologique associé à cette activité. Au cours de la période considérée, un fabricant international de ce type d'équipement a refusé toute vente directe à Cuba, au motif que le pays figurait sur la liste des États soutenant le terrorisme établie par le Gouvernement des États-Unis.

En décembre 2020, la société commerciale cubaine Commercial Caribbean Nickel et la société australienne Caribe Metals Corporation ont conclu l'Accord de partenariat économique international dans le cadre du projet minier de Cajalbana, dans la province de Pinar del Río, qui est entré en vigueur le 28 décembre 2020 pour une période de trois ans.

Caribe Metals Corporation n'a pas pu transférer les fonds nécessaires au lancement des activités sur le terrain et à la réalisation de l'étude de faisabilité technique et économique prévue, car les banques australiennes ont refusé de transférer des fonds à Cuba, invoquant les mesures de blocus et les répercussions possibles sur leurs intérêts si elles fournissaient ce service.

Le contrat a expiré sans que le problème susmentionné n'ait été réglé. Ces exemples illustrent parfaitement les conséquences du blocus sur le secteur minier, et son incidence sur l'exécution et la conclusion d'un contrat qui supposait de réaliser des études, de concevoir un projet, de s'approvisionner en matériel, et de construire et d'exploiter une usine afin de produire et de commercialiser des biens à base de nickel et de cobalt, activité qui aurait pu générer d'importantes ressources financières pour le pays.

2.3. Conséquences sur les secteurs émergents de l'économie cubaine

À la fin du mois de mars 2024, on comptait 10 614 microentreprises et petites et moyennes entreprises privées à Cuba. Avec les autres formes de gestion non étatique, elles représentent environ 15 % du PIB et environ 35 % des emplois du pays. Elles se sont créées et développées grâce aux mesures prises par le Gouvernement cubain ces dernières années pour favoriser et renforcer leur contribution nécessaire à l'économie nationale.

Les restrictions liées au blocus ont considérablement freiné l'activité de nombreux entrepreneurs, chefs d'entreprises et dirigeants de coopératives cubains. En 2023, 685 microentreprises et petites et moyennes entreprises, soit 7,2 % du nombre total, ont enregistré des pertes.

Comme on le sait, le 28 mai dernier, le Gouvernement des États-Unis a annoncé une série de mesures limitées destinées à « soutenir » ce secteur en autorisant son

accès aux services Internet et aux transactions financières. Mais après une analyse approfondie et compte tenu du caractère dissuasif et global du blocus, ces annonces suscitent de nombreux doutes.

Comment les grands groupes du secteur des technologies et des communications feront-ils la distinction entre le secteur public et le secteur privé cubains, et comment régleront-ils l'accès aux pages Web, aux outils et aux sites Internet qui sont actuellement bloqués pour tous utilisateurs à Cuba ? Comment faciliteront-ils l'achat des intrants nécessaires aux activités du secteur privé sur Internet alors que celui-ci n'a pas accès aux cartes de paiement électronique utilisées dans le monde entier ?

Quelle compagnie maritime prendra le risque de se rendre à Cuba pour livrer ces intrants s'il lui est interdit de mouiller dans un port des États-Unis durant les six mois suivants ?

Une entreprise ou une banque étrangère acceptera-t-elle d'effectuer des transactions avec une société privée cubaine si le pays reste inscrit sur la liste des États soutenant le terrorisme établie par le Gouvernement des États-Unis, et si elle risque de faire l'objet d'une surveillance et encourt des amendes qui se chiffrent en millions ? Quelle banque étrangère acceptera d'ouvrir un compte à un chef d'entreprise cubain compte tenu des difficultés pour réaliser des opérations en dollars des États-Unis ou de l'incertitude que causerait tout changement de réglementation visant à renforcer le blocus contre Cuba et des tiers ? Comment un chef d'entreprise cubain pourra-t-il percevoir à Cuba les bénéfices générés par ses activités à l'étranger si les banques nationales continuent de faire l'objet de sanctions de la part du Gouvernement des États-Unis ?

La réalité est que le blocus est un mécanisme si complexe et global, consistant en une accumulation de lois millimétrées pour assiéger Cuba, qu'il est difficile pour tout secteur de la société et de l'économie d'y échapper à moins que l'ensemble des restrictions et des interdictions qui sous-tendent aujourd'hui cette politique, et qui frappent de manière systématique et significative tous les acteurs économiques, ne soient levées.

Les alertes et les restrictions en matière de voyage à Cuba ont eu un effet néfaste sur les recettes des secteurs du tourisme et de l'hébergement, services fournis par un segment majeur du secteur privé cubain. L'établissement de la liste des hébergements interdits à Cuba, l'inscription de l'île sur la liste unilatérale des États soutenant le terrorisme et l'interdiction des voyages individuels aux fins d'« échanges entre les peuples », entre autres mesures prises par le Gouvernement des États-Unis et déjà présentées ci-dessus, ont empêché ces secteurs d'évoluer et ont considérablement réduit le nombre de réservations d'hébergements privés. La principale contrainte pour les acteurs du secteur est qu'ils n'ont pas accès au marché du tourisme des États-Unis et qu'ils sont donc en concurrence avec d'autres prestataires de la région mais dans des conditions inégales.

Cuba dispose d'une capacité totale d'environ 20 000 chambres dans des hébergements privés. Entre mars 2023 et février 2024, 45,6 % des 163 455 ressortissants des États-Unis qui ont visité le pays ont séjourné dans ces hébergements, pour une durée moyenne d'une semaine. Si les restrictions et interdictions actuellement en vigueur étaient levées, et si le flux de visiteurs en provenance des États-Unis augmentait, on estime que le secteur privé cubain pourrait générer 106,7 millions de dollars de recettes supplémentaires.

Abdel Aguilar Galarraga, propriétaire de l'Hostal Aguilar, situé dans le centre de La Havane, a constaté par lui-même les effets du blocus sur les locations privées :

« Il nous est très difficile d'accéder aux sites de réservation qui proposent nos services, comme Booking.com. Nous disposons de moyens limités pour faire connaître notre offre au monde entier.

Nous faisons partie d'une chaîne économique : si nous ne pouvons pas proposer nos services, cela a des répercussions sur d'autres activités, comme les transports, la location de voitures, les restaurants, les services médicaux, les maçons, le personnel de nettoyage et les guides touristiques. Lorsque le tourisme, premier secteur de notre pays, est touché, c'est aussi la capacité de l'État de fournir des services sociaux de qualité qui est compromise.

La désignation de Cuba comme État soutenant le terrorisme, la guerre numérique, la manipulation sur les médias sociaux et l'impossibilité d'accéder au système ESTA si l'on a visité le pays sont source de peur et d'incertitude pour les touristes qui sont face à un dilemme et hésitent à venir à Cuba ».

M. Aguilar affirme que le nombre de touristes faisant appel à ses services a considérablement diminué : « Pour ceux d'entre nous qui ont parié sur le développement de notre pays, le blocus a des répercussions au quotidien et nous empêche de proposer des services compétitifs ».

Par ailleurs, étant donné qu'il est impossible de traiter les demandes de visas de non-immigrant depuis La Havane, il est difficile pour les entrepreneurs cubains de se rendre aux États-Unis, marché naturel le plus proche, pour y acheter directement les intrants nécessaires à leur activité.

En raison des mesures coercitives appliquées par le Gouvernement des États-Unis à l'encontre des institutions financières au cours des dernières années, plusieurs plateformes de paiement et de commerce électronique, comme PayPal, refusent de fournir des services aux entreprises cubaines, au seul motif qu'elles sont cubaines, qu'elles appartiennent au secteur privé ou non.

Celles-ci ne peuvent pas non plus utiliser les cartes Visa ou MasterCard, qui sont interdites aux Cubains partout dans le monde. Elles ne disposent donc d'aucun moyen de paiement en ligne sécurisé, même via un pays tiers. Par conséquent, les succursales des banques ne finalisent pas les transactions et de nombreux clients décident de ne pas poursuivre leurs relations avec des entités privées cubaines, phénomène qui s'est accentué à la suite de l'inscription de Cuba sur la liste unilatérale des États soutenant le terrorisme établie par les États-Unis.

En outre, pour la simple et unique raison qu'ils sont de nationalité cubaine, les développeurs de l'île n'ont pas accès à nombre d'outils informatiques existants et ils peinent à bénéficier de mécanismes financiers externes.

Pour l'ingénieur Carlos Miguel Pérez Reyes, fondateur de Dofleini Software, première microentreprise et petite et moyenne entreprise cubaine spécialisée dans le développement et l'exportation de produits informatiques, le blocus est aussi un frein pour le secteur :

« Nous avons reçu des dizaines de demandes mais nous n'avons pas pu faire affaires avec nos clients des États-Unis, alors que le pays est le plus proche de nous géographiquement et qu'il concentre la majorité des innovations et les principales entreprises informatiques.

Nous n'avons aucun moyen de recevoir des paiements, même par l'intermédiaire d'un pays tiers. De nombreux clients finissent par ne plus entretenir de relations avec Cuba, aussi talentueuse que soit notre équipe. Le fait de ne pas disposer de ces outils, comme des passerelles numériques, nous isole de l'écosystème technologique mondial ».

« Les effets du blocus se font également sentir lorsqu'il s'agit d'acheter des technologies indispensables au développement de nouveaux projets », ajoute M. Pérez Reyes.

« Lorsqu'on se rend sur certaines de ces plateformes pour acheter des services professionnels, Cuba n'apparaît même pas dans les options de pays à sélectionner.

La grande majorité des logiciels sont bloqués sur l'île, les plus connus étant les systèmes de communication tels que Zoom, Slack et GitHub, entre autres.

Certains disent que cette politique ne nuit pas au secteur privé et que nous bénéficions de certains avantages, mais ce n'est pas le cas. Les entrepreneurs du secteur privé ne demandent pas un seul centime. Nous voulons pouvoir faire les choses sur un pied d'égalité avec le reste du monde car c'est aux Cubains de résoudre les problèmes de Cuba ».

Ces acteurs jouissent d'une capacité d'importation et d'exportation limitée du fait du prix plus élevé à payer pour accéder à des marchés plus lointains. Dans la province de Holguín, par exemple, les entreprises non étatiques ont interrompu les importations en raison du prix des produits demandés, tels que le ciment, le bois et le contreplaqué, et sur lesquels le coût du fret a une influence décisive.

Le secteur privé n'échappe pas non plus à l'application du titre III de la loi Helms-Burton. Cette dernière qui ne fait aucune distinction entre les acteurs étatiques et privés, et par conséquent, une personne physique peut elle aussi tomber sous le coup de cette législation absurde.

Dans le cas des projets de développement local, qui permettent la mise en relation de différents acteurs économiques, il suffit qu'une des parties, comme une entreprise publique, soit sanctionnée pour que cela ait des répercussions directes sur un partenaire du secteur privé.

Oliesky Fabre del Castillo est le fondateur d'EnParalelo, une microentreprise et petite et moyenne entreprise privée qui vise à créer des systèmes alimentaires urbains plus durables, sains, équitables, inclusifs, résilients, locaux et souverains en produisant, commercialisant et transformant des produits agricoles à haute valeur nutritionnelle.

EnParalelo fait partie des 35 premières microentreprises et petites et moyennes entreprises approuvées en septembre 2021 et coordonne un projet de développement local dans le quartier de la Plaza de la Revolución à La Havane. M. Fabre del Castillo explique que « comme il s'agit d'un nouveau projet, nous sommes partis de zéro, nous nous sommes confrontés aux investisseurs, et nous avons cherché un lieu et un financement pour développer tout ce que nous voulions. Nous avons pu obtenir un financement auprès de banques cubaines, ce qui nous a permis de démarrer ».

À la fin de l'année 2022, EnParalelo a été sélectionnée par le Centre régional d'innovation (HZero) du Programme alimentaire mondial, basé en Colombie, comme l'une des dix idées les plus innovantes pour éradiquer la faim en Amérique latine. M. Fabre del Castillo ajoute :

« Cela nous a permis d'accéder à un nouveau financement et à un programme d'accélération de six mois qui nous a aidé à consolider notre modèle d'entreprise.

C'est alors que nous avons commencé à ressentir directement les effets du blocus. Le premier obstacle a été la communication en ligne dans le cadre des cours de préparation, ainsi que l'accès à d'autres plateformes de création de

connaissances de l'académie. Nous devons souvent regarder des enregistrements des conférences, après leur tenue.

L'accès au financement à Cuba a été toute une odyssée. Nous avons besoin d'argent pour investir, importer une série d'intrants, acheter des équipements et payer tous les fournisseurs étrangers. Nous avons rencontré plusieurs difficultés pour trouver des fournisseurs enregistrés dans le pays. Nous connaissions aussi des fournisseurs très proches, aux États-Unis, mais il était impossible de faire affaires avec eux ».

M. Fabre del Castillo raconte également que le blocus entrave l'accès aux semences, qui sont un intrant essentiel pour EnParalelo :

« Bien que nous ayons trouvé des fournisseurs aux États-Unis, nous ne les avons pas contactés car nous savions les difficultés qui nous attendaient. Une grande partie des fournitures dont nous avons besoin se trouve sur des plateformes de commerce électronique, qui n'ont pas le droit d'expédier de marchandises à Cuba. Il serait très avantageux pour nous d'arriver à établir des liens commerciaux bilatéraux stables avec les États-Unis parce qu'ils sont proches géographiquement et que leurs matières premières sont de qualité ».

L'administration du Président Biden a annoncé des mesures pour « soutenir » le secteur privé, mais cela ne change rien à l'essence du blocus. Reste à savoir quelle en sera la portée réelle.

Lácteos Clamanta est elle aussi une microentreprise et petite et moyenne entreprise privée, située dans le quartier de La Lisa à La Havana, qui a été créé dans un contexte national marqué par une intensification inédite du blocus. Sa principale activité est la production de yaourt probiotique et de crème glacée de la marque Gustó.

Son directeur, Martín Nizarane Araluce, témoigne des limites dans lesquelles ils doivent opérer chaque jour en raison de cette politique :

« Les lois extraterritoriales des États-Unis nous ont empêchés de fonctionner dans des conditions de marché normales, faisant obstacle à l'émergence d'un environnement commercial adapté. Ces lois créent des conditions peu propices et restreignent notre pouvoir de négociation vis-à-vis des fournisseurs étrangers, qui nous proposent des matières premières, des intrants et des équipements à des prix élevés et avec des conditions de paiement parfois irrégulières, étant donné que le blocus freine l'accès des microentreprises et petites et moyennes entreprises aux banques internationales.

Lorsque notre activité est liée à des projets de développement local au profit de la population, comme c'est le cas de Lácteos Clamanta, nous commençons également à subir des attaques dans les médias de la part de ceux qui profitent de la politique de haine à l'égard de Cuba ». M. Nizarane Araluce précise à cet égard : « Dans les médias anti-cubains, y compris les médias sociaux, on tente de nous discréditer, de nous décourager et d'entraver les efforts de ceux qui, dans des conditions difficiles, contribuent davantage à la production alimentaire, en tirant parti des possibilités offertes par les nouvelles politiques économiques mises en œuvre dans le pays ».

3. Le blocus constitue une violation du droit international : application extraterritoriale

Comme expliqué dans le présent rapport, le blocus ne nuit pas seulement aux liens économiques, commerciaux et financiers entre Cuba et les États-Unis. Il vise et réussit aussi à porter atteinte aux relations économiques et commerciales de l'île avec le reste du monde, au mépris des prérogatives souveraines des pays tiers et des droits

de leurs citoyens. C'est un projet malveillant qui est incarné sur le plan législatif par la loi Helms-Burton susmentionnée.

Dans sa volonté d'empêcher les investissements étrangers dans le pays, de traquer les transactions cubaines et de restreindre le déroulement normal de toutes les opérations cubaines à l'étranger, le Gouvernement des États-Unis a recours à une multitude d'instruments et de formes de pression par l'intermédiaire de ses organismes de réglementation.

Cette politique d'intimidation a entravé, voire empêché, le paiement des cotisations de Cuba aux organisations internationales, les banques refusant de donner suite aux transactions. De même, plus de 50 missions diplomatiques cubaines ont rencontré des difficultés avec les institutions bancaires qui leur fournissaient traditionnellement des services, une situation qui a pénalisé le fonctionnement et le maintien des ambassades et consulats cubains.

En plus des exemples déjà présentés dans ce rapport, quatre cas supplémentaires d'application extraterritoriale du blocus entre mars 2023 et février 2024, y compris des cas concernant des ambassades cubaines, sont répertoriés en annexe.

4. Rejet international du blocus

Le mouvement international en faveur de la levée du blocus a été particulièrement actif, à la fois dans le cadre d'actions concrètes et sur des plateformes numériques.

On a recensé plus de 2 000 manifestations publiques, interventions et documents adoptés lors d'événements internationaux, dont les participants et auteurs ont condamné le blocus, ainsi que plus de 880 déclarations contre le titre III de la loi Helms-Burton et l'inscription du pays sur la liste unilatérale des États soutenant le terrorisme établie par le Gouvernement des États-Unis.

De plus en plus de voix se sont élevées au sein de la société aux États-Unis pour réclamer la fin du blocus et de la classification arbitraire de Cuba en tant qu'État soutenant prétendument le terrorisme. Des membres du Congrès, au niveau fédéral et au niveau des États, des universitaires, des économistes, des personnalités politiques, des figures religieuses, des scientifiques, des jeunes et le mouvement de solidarité ont pris diverses initiatives pour faire pression sur la Maison Blanche.

En mai 2024, après que le Gouvernement des États-Unis a annoncé avoir retiré l'île de la liste des États qui ne coopèrent pas pleinement avec lui en matière de lutte contre le terrorisme, de nombreux gouvernements, en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes, des organisations internationales et régionales, ainsi que des organisations politiques, sociales et religieuses, et plusieurs personnalités politiques aux États-Unis ont fermement demandé à la Maison Blanche de retirer Cuba de la liste unilatérale des États soutenant le terrorisme.

Il convient de saluer les déclarations des gouvernements de la Barbade, du Belarus, du Belize, du Brésil, de la Bolivie, du Chili, de la Chine, de la Colombie, de la Dominique, de la Gambie, de la Grenade, du Honduras, du Mexique, de la Namibie, du Mozambique, du Nicaragua, de la République démocratique populaire lao, de la Russie, de Saint-Kitts-et-Nevis, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de la Serbie, de la Syrie, du Timor-Leste, du Viêt Nam et du Venezuela, entre autres ; ainsi que du Groupe de Puebla, du groupe chargé des pourparlers de paix entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale, du Conseil des relations extérieures et communautaires de la Communauté des États de la Caraïbe, de l'Association des États de la Caraïbe, de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traités commerciaux entre les peuples, du Système économique latino-américain et caraïbe, de

la Conférence permanente des partis politiques d'Amérique latine et des Caraïbes, du Comité mixte de coordination du Mouvement des pays non-alignés et du Groupe des 77 et la Chine, et du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies, entre autres.

Plusieurs actions menées contre le blocus au sein de la société aux États-Unis et au niveau international au cours de la période considérée sont présentées à l'annexe 5.

Conclusions

Le blocus imposé par les États-Unis à Cuba contrevient au droit international. Il est contraire aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et constitue une transgression du droit à la paix, au développement et à l'autodétermination d'un État souverain.

Il s'agit, dans son essence et ses objectifs, d'un acte d'agression unilatéral, d'une menace permanente pour la stabilité du pays et d'une violation massive, flagrante et systématique des droits humains de toutes les Cubaines et de tous les Cubains. Il s'agit d'un acte de cruauté qui ne saurait être justifié.

Par ailleurs, le blocus viole les droits constitutionnels du peuple des États-Unis en portant atteinte à sa liberté de voyager et d'interagir avec Cuba. De par son caractère extraterritorial, il transgresse les droits souverains d'autres États.

Entre mars 2023 et février 2024, le Gouvernement des États-Unis a continué de traquer les livraisons de carburant à Cuba, d'engager des poursuites devant ses tribunaux en vertu du titre III de la loi Helms-Burton et de discréditer les programmes de coopération médicale que l'île mène dans de nombreux pays. Dans le même temps, il a cherché à freiner la reprise du secteur du tourisme cubain, qui a été durement touché par la pandémie de COVID-19. Ces mesures visent à porter un coup fatal aux principales sources de revenus du pays.

La persécution financière a été renforcée par l'inscription arbitraire de Cuba sur la liste unilatérale des États qui soutiennent prétendument le terrorisme, publiée par le Département d'État. Il s'agit d'une mesure imposée sans justification ni preuve par le Gouvernement républicain du Président Donald Trump, neuf jours seulement après que celui-ci a quitté la Maison Blanche. Le Président actuel pourrait y remédier d'une simple signature. Le fait que le Gouvernement des États-Unis ait récemment reconnu que Cuba coopérerait pleinement en matière de lutte contre le terrorisme rend son maintien sur cette liste fallacieuse d'autant plus absurde et injustifiable.

Les annonces du 28 mai sur l'application du cadre réglementaire du blocus au secteur privé n'ont pas modifié les fondements de cette politique. Il s'agit de mesures limitées, dont la mise en œuvre pratique se heurtera sans doute à l'effet dissuasif et global du blocus, surtout si Cuba reste inscrit sur la liste unilatérale des États soutenant le terrorisme.

Le blocus ne fait pas de distinction entre les différents segments de la société et les différents acteurs économiques car son objectif central est de détériorer le niveau de vie de la population, et de susciter le mécontentement, le désespoir et l'agacement, comme autant de moyens de provoquer un changement dans l'ordre constitutionnel légitimement établi.

Il n'est pas admissible, légal ou éthique de soumettre un petit pays à une politique criminelle d'asphyxie pendant des décennies, causant des préjudices économiques dépassant 164 141 100 000 dollars aux prix actuels et 1 499 710 000 000 dollars si l'on tient compte de l'évolution du dollar par rapport à la valeur de l'or. Rien qu'entre mars 2023 et février 2024, les préjudices subis par Cuba en raison du blocus sont estimés à 5 056,8 millions de dollars.

De même, il est inacceptable que le Gouvernement des États-Unis minimise et ignore l'appel de la communauté internationale à en finir avec cette politique illégale et inhumaine, comme en témoignent les 31 résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies sur la nécessité de cesser le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Cuba demande que le blocus soit définitivement levé, que ses relations économiques et financières avec le reste du monde ne fassent plus l'objet de persécution, que l'on cesse d'investir des millions de dollars pour renverser son ordre interne et financer des campagnes de désinformation, et que son nom soit retiré de la liste unilatérale fallacieuse des États soutenant le terrorisme.

Malgré des divergences, Cuba reste prêt à construire une relation civilisée et respectueuse avec le Gouvernement des États-Unis. Nous resterons ouverts aux échanges et au dialogue avec tous les partenaires et interlocuteurs de la société des États-Unis qui souhaitent travailler avec Cuba en vue d'améliorer les relations.

Comme l'a déclaré le Président cubain, Miguel Díaz-Canel Bermúdez, Cuba continuera d'affronter le blocus et de résister avec créativité afin de surmonter l'injustice qui lui est imposée.

Nous n'aurons de cesse de dénoncer le blocus, dans l'espoir que cette politique criminelle soit levée une fois pour toutes. Les générations actuelles et futures de Cubaines et de Cubains ont le droit de vivre et de se développer dans un Cuba sans blocus.

Annexe I

Lois et réglementations des États-Unis en matière de blocus

- Loi relative au commerce avec l'ennemi (1917) : l'article 5 b) autorise le Chef de l'exécutif à appliquer des mesures coercitives en temps de guerre ou en période d'urgence nationale et interdit le commerce avec l'ennemi et ses alliés en période de conflit. Même si en 1977, la loi relative aux pouvoirs économiques en situation d'urgence internationale a restreint les pouvoirs du Président pour ce qui est d'imposer des mesures en raison d'« urgences nationales », la loi relative au commerce avec l'ennemi a continué d'être appliquée à Cuba, sans que soit déclarée une urgence nationale.
- Loi relative à l'aide extérieure (1961) : cette loi autorise le Président des États-Unis à imposer et maintenir un « embargo » total sur les échanges avec Cuba et interdit l'apport d'une aide quelconque au Gouvernement cubain. Elle dispose que les fonds publics des États-Unis destinés à l'aide internationale et alloués aux organismes internationaux ne peuvent être utilisés pour des programmes ayant trait à Cuba. Elle interdit que soit accordée à Cuba toute forme d'aide prévue dans ses dispositions ou tout autre bénéfice prévu dans une autre législation tant que le Président n'a pas conclu que le pays a pris des mesures pour dédommager comme il se doit les citoyens et les entreprises des États-Unis dont les biens ont été nationalisés par le Gouvernement cubain à la suite du triomphe de la Révolution de 1959, notamment en leur restituant au moins 50 % de la valeur des biens en question.
- Proclamation présidentielle 3447 : le 3 février 1962, le Président John F. Kennedy a décrété un « embargo » total sur le commerce entre les États-Unis et Cuba, en application de la section 620 a) de la loi relative à l'aide extérieure.
- Règlement relatif au contrôle des avoirs cubains adopté par le Département du Trésor (1963) : ce règlement prévoit, entre autres, le gel de tous les avoirs

cubains aux États-Unis ; l'interdiction d'effectuer toute opération financière et commerciale non autorisée par un permis ; l'interdiction des exportations cubaines aux États-Unis ; l'interdiction, pour toute personne physique ou morale des États-Unis ou de pays tiers, de réaliser des opérations en dollars des États-Unis avec Cuba.

- Loi relative à l'administration des exportations (1979) : l'article 2401 b) 1) relatif au contrôle de la sécurité nationale, et en particulier à la politique à l'égard de certains États, établit une liste de contrôle sur laquelle le Président des États-Unis inscrit les pays auxquels s'appliquent des mesures spéciales de contrôle des exportations au nom de la sécurité nationale. Cuba figure sur cette liste.
- Règlement relatif à l'administration des exportations (1979) : cet instrument jette les bases des contrôles généraux visant les articles et activités relevant de son champ d'application, dans la droite ligne des mesures appliquées par le Gouvernement des États-Unis. Il établit une politique générale de refus des exportations et réexportations à Cuba.
- Loi relative à la démocratie cubaine ou loi Torricelli (1992) : elle interdit aux filiales étrangères d'entreprises basées aux États-Unis d'échanger des biens avec Cuba ou avec des ressortissants cubains. Elle interdit également aux navires de pays tiers qui mouillent dans un port cubain d'entrer sur le territoire des États-Unis dans un délai de 180 jours, à moins qu'un permis ne leur ait été délivré par le Secrétaire du Trésor.
- Loi pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba ou loi Helms-Burton (1996) : elle codifie les dispositions du blocus et en élargit la portée extraterritoriale en imposant des sanctions aux dirigeants d'entreprises étrangères qui réalisent des transactions en lien avec des biens nationalisés par Cuba et ayant appartenu à des ressortissants des États-Unis, et en faisant peser sur ces transactions la menace d'actions en justice auprès des tribunaux des États-Unis. Elle limite les prérogatives du Président pour ce qui est de lever la politique de blocus dans son ensemble.
- Article 211 de la Loi portant ouverture de crédits consolidés supplémentaires et de crédits d'urgence pour l'exercice budgétaire 1999 : il interdit aux tribunaux des États-Unis de reconnaître les droits des entreprises cubaines sur les marques associées à des biens nationalisés.
- Loi relative à la réforme des sanctions commerciales et au développement des exportations (2000) : elle autorise l'exportation de produits agricoles à Cuba, à condition qu'ils soient payés comptant à l'avance et sans financement des États-Unis. Elle interdit aux ressortissants des États-Unis de se rendre à Cuba à des fins touristiques et définit « l'activité touristique » comme toute activité liée à un voyage à destination, au départ ou à l'intérieur de Cuba non expressément autorisée par l'article 515.560 du titre 31 du recueil des règlements fédéraux, limitant de ce fait les voyages aux 12 catégories autorisées lors de sa promulgation.

Annexe 2

Mesures de blocus prises par le Gouvernement des États-Unis entre mars 2023 et février 2024

Le 31 mars 2023, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers (OFAC) du Département du Trésor a annoncé un règlement monétaire de 72 230,32 dollars avec Uphold HQ, société de services monétaires basée à Larkspur, en Californie, pour

violation présumée des programmes de « sanctions » à l'encontre de Cuba, de l'Iran et du Venezuela. Il a recensé 25 transactions avec Cuba entre mars 2017 et mai 2022, pour un montant total de 142 683,74 dollars.

Le 6 avril 2023, la société Microsoft Corporation, basée à Redmond (Washington), a accepté de verser 2 980 265,86 dollars à l'OFAC et 347 631 dollars au Bureau de l'industrie et de la sécurité du Département du commerce pour violation de plusieurs programmes coercitifs des États-Unis, y compris celui contre Cuba. Le montant total de l'amende s'élève à 3 327 869 dollars. Sur les 1 339 violations présumées, 54 concernaient la réglementation relative au contrôle des avoirs cubains.

Le 1^{er} mai 2023, la société Poloniex, basée dans le Delaware et dont les principales activités se situent à Boston (Massachusetts), a accepté de verser 7 591 630 dollars à l'OFAC pour violation de plusieurs programmes coercitifs des États-Unis, dont celui contre Cuba. Dans sa déclaration, l'OFAC a indiqué que la plateforme de négociation Poloniex avait semble-t-il permis à des clients qui se trouvaient dans des juridictions soumises à « sanctions » d'effectuer des transactions en ligne portant sur des avoirs d'une valeur totale de 15 335 349 dollars.

Le 29 septembre 2023, par mémorandum présidentiel, le Président Joseph Biden a prolongé d'un an les restrictions en matière de financement fédéral des échanges culturels et éducatifs avec Cuba, entre autres mesures. Cette décision s'inscrit dans la droite ligne du maintien arbitraire et injustifié de Cuba dans la catégorie 3 du rapport annuel du Département d'État sur la traite des personnes.

Le 6 novembre 2023, l'OFAC a annoncé dans une déclaration officielle être parvenu à un règlement monétaire avec daVinci Payments, société basée aux États-Unis qui gère des programmes de cartes de cadeau prépayées et qui aurait violé plusieurs programmes coercitifs des États-Unis, y compris les mesures de blocus à l'encontre de Cuba. DaVinci a versé 206 213 dollars au Département du Trésor pour avoir facilité, entre le 15 novembre 2017 et le 27 juillet 2022, l'échange de cartes cadeau dans les juridictions sanctionnées.

Le 21 février 2024, le Président des États-Unis, Joseph Biden, a publié un avis prolongeant d'un an l'état d'urgence nationale concernant Cuba, déclaré par le Président William Clinton le 1^{er} mars 1996.

Annexe 3

Prérogatives du Président des États-Unis en lien avec l'application du blocus contre Cuba

Le Président des États-Unis, de par ses prérogatives exécutives et en faisant évoluer le cadre réglementaire des Départements d'État, du Trésor et du commerce, peut modifier l'ossature du blocus et notamment :

- Retirer Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme établie par le Département d'État ;
- Revenir sur la politique de persécution financière à l'encontre de Cuba, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en carburant du pays ;
- Suspendre la possibilité d'intenter des actions en justice devant les tribunaux des États-Unis contre des entreprises de ce pays et de pays tiers en vertu du titre III de la loi Helms-Burton ;
- Modifier la règle selon laquelle Cuba peut importer des marchandises de n'importe quel pays du monde à condition que moins de 10 % de leurs composants proviennent des États-Unis ;

- Demander aux Départements d'État et du Trésor de retirer les entités cubaines d'autres listes unilatérales, telles que la liste des entités cubaines soumises à des restrictions, la liste des hébergements interdits et la liste des nationaux nommément désignés ;
- Donner des instructions aux représentants des États-Unis dans les institutions financières internationales afin qu'ils ne s'opposent pas à l'octroi de crédits ou d'autres facilités financières à Cuba ;
- Permettre aux entités cubaines, y compris aux banques et aux entreprises, d'ouvrir des comptes de correspondant dans des banques sises aux États-Unis ;
- Autoriser l'exportation vers Cuba de produits des États-Unis destinés à des secteurs clés de l'économie, tels que l'exploitation minière, le tourisme ou la biotechnologie ;
- Autoriser l'importation aux États-Unis de marchandises fabriquées ou dérivées de produits cultivés, produits ou fabriqués à Cuba par des entreprises publiques (nickel, sucre, tabac, rhum ou autres) ;
- Autoriser l'exportation vers Cuba de fournitures et d'équipements médicaux pouvant être utilisés dans la fabrication de produits biotechnologiques cubains ;
- Assouplir la politique d'octroi de permis aux entreprises des États-Unis afin qu'elles puissent investir à Cuba ;
- Autoriser les citoyens des États-Unis à recevoir un traitement médical à Cuba ;
- Autoriser les formes plus globales de collaboration aux fins de développement, de commercialisation et de fourniture de médicaments et de produits biomédicaux d'origine cubaine, par exemple par le biais d'investissements directs d'entreprises basées aux États-Unis et de coentreprises ;
- Autoriser les ventes de matières premières dont Cuba a besoin pour produire des médicaments destinés à la population cubaine et à d'autres pays en développement ;
- Autoriser les filiales d'entreprises basées aux États-Unis à entretenir des relations commerciales avec Cuba, à condition que celles-ci ne soient pas liées à l'importation et à l'exportation de biens vers l'île (activités interdites par la loi Torricelli).

Annexe 4

Exemples d'application extraterritoriale du blocus contre Cuba entre mars 2023 et février 2024

En mars 2023, on a appris que MediCuba ne pourrait plus s'approvisionner en fournitures médicales, y compris en médicaments pour le traitement du cancer, des allergies et d'autres maladies en phase terminale, auprès de la société canadienne Apotex, cette dernière ayant été rachetée par la société SK Capital, basée aux États-Unis.

En mai 2023, Banco Santander a informé la direction générale de IC Neuronica, société cubaine basée en Espagne, qu'en juin 2023, la police d'assurance que celle-ci souscrivait auprès de la banque depuis 2020 serait résiliée.

En mai et juin 2023, la succursale bulgare de Citibank Europe a retenu un virement de l'ambassade cubaine en Bulgarie en faveur de l'entreprise de télécommunications Vivacom au titre du paiement de services. En juillet, Citibank a remboursé le montant en question à la mission diplomatique cubaine, qui doit

désormais poursuivre ses opérations avec Vivacom par l'intermédiaire d'une autre banque.

Au cours du premier semestre 2023, la banque MUFG du Japon a refusé que la franchise des Chunichi Dragons soit transférée sur le compte de la Confédération mondiale de baseball et de softball. Il s'agissait là d'un mécanisme qui était en place depuis 2018 et qui permettait d'obtenir les revenus correspondant à la formation des athlètes cubains sous contrat. La raison de ce refus était le lien avec Cuba et la potentielle violation de la législation des États-Unis en matière de blocus.

Le 17 août 2023, l'organisation GS1 Aisbl, administratrice des normes établies à l'échelle internationale en matière de communication et d'échange d'informations entre les partenaires commerciaux de différentes chaînes d'approvisionnement mondiales, a informé la délégation cubaine qu'elle ne pouvait pas participer en personne à la réunion régionale GS1 LatAm, tenue en octobre 2023 à Buenos Aires. L'argument invoqué était que Cuba était sous le coup d'un régime de sanctions et que sa participation mettrait le personnel de GS1 en danger.

En août 2023, la Swedbank a demandé par courrier à ses clients de ne pas effectuer de transactions avec Habanos Nordic ni à destination ou en provenance de Cuba, en précisant qu'il s'agissait d'un risque qu'elle ne pouvait prendre tenu des sanctions dont le pays faisait l'objet. Elle a indiqué qu'en cas de non-respect, elle serait contrainte de limiter ou de bloquer l'accès de ses clients aux comptes et aux services.

En août 2023, l'association française Cuba Linda, qui promeut les voyages aux fins de rapprochement entre les peuples, s'est vue interdire l'accès à la plateforme de traitement des paiements et de solutions de risques SumUp, service auquel elle avait fait appel pour faciliter les achats par carte bancaire sur son stand à la Fête de l'Humanité. L'association a reçu un terminal de paiement qui lui a ensuite été retiré en vertu de l'article 13 des conditions générales du contrat qu'elle avait signé et qui établissait l'obligation de prévenir la participation à des activités « frauduleuses, telles que le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme ou toute autre activité criminelle ».

En septembre 2023, on a appris que Skandinaviska Enskilda Banken AB (Suède) avait refusé de poursuivre ses opérations avec Habanos Nordic par peur des sanctions que pourraient lui imposer les États-Unis en raison du blocus.

Le 21 novembre 2023, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers (OFAC) du Département du Trésor a infligé une amende de 968 618 825 dollars à la société de cryptomonnaies Binance Holdings, basée aux Îles Caïmanes, pour violations de plusieurs programmes de sanctions des États-Unis, notamment de la législation relative au blocus contre Cuba. L'entreprise a dû verser des montants additionnels au Département de la justice, au Réseau pour la répression des crimes financiers du Département du Trésor et à l'Autorité de régulation des dérivés de matières premières des États-Unis, pour un total de 4,3 milliards de dollars.

Le 6 décembre 2023, la branche suisse des services de leasing de BMW, qui fait partie des services financiers du groupe BMW, a informé l'Ambassade de Cuba en Suisse qu'elle devait mettre fin à ses relations commerciales avec la mission diplomatique car le service juridique de BMW Bank n'acceptait pas les paiements émanant du Gouvernement cubain, ce qui ne lui laissait pas d'autre choix que de résilier les contrats. En outre, elle a résilié le contrat de location d'une voiture officielle à l'ambassade par le concessionnaire AG BMW Marti, basé à Berne, au cours de la première semaine de décembre.

Par ailleurs, en 2023 :

- La Banco Comercial Português a annulé le virement en dollars des États-Unis de l'Association pour l'amitié entre Cuba et le Portugal en faveur de l'agence Amistur à Cuba. Le compte de l'Association est à la BCP Millenium et celui d'Amistur à la Banco Financiero Internacional. La somme en question s'élevait à 55 186 dollars et était destinée au paiement de la brigade de solidarité qui était de retour de Cuba ;
- La banque Fransabank (France) a refusé de traiter un virement du bureau diplomatique cubain à Bonn (Allemagne) en faveur de l'ambassade cubaine en Algérie en raison de la « politique de risque de sanctions et d'embargos », qui interdit clairement toute transaction directe ou indirecte liée à Cuba ;
- À la suite de l'accident survenu sur la base de supertankers à Matanzas, les banques ING, New B, Argenta, BNP-Paribas-Fortis et le service bancaire du bureau de poste belge de bpost n'ont accepté aucune transaction ayant pour motif « Aide à Cuba ». Ces transactions s'inscrivaient dans le cadre de la campagne de solidarité « 1 euro pour Cuba » lancée par les associations d'amitié avec l'île en Europe.

Au début de l'année 2024, la contribution volontaire de Cuba au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) pour 2023 a été bloquée. Malgré les démarches du HCDH auprès de la banque UBS, cette dernière n'a jamais accepté le transfert cubain. À plusieurs reprises, elle a fait valoir que, dans la mesure où il ne s'agissait pas d'une contribution obligatoire susceptible d'entraîner une perte de droits ou des arriérés pour le pays émetteur, elle n'était pas tenue d'accepter un transfert en provenance de l'un des pays soumis aux sanctions des États-Unis.

En janvier 2024, JCC Payments Systems, société tierce qui collabore avec la Banque de Chypre pour ce qui est des paiements par terminal bancaire et des transferts par passerelle de paiement, a informé l'ambassade de Cuba à Chypre qu'elle avait mis fin, avec effet immédiat, à l'accord qui les liait car il était interdit de lui fournir des services d'achat. Par conséquent, l'ambassade cubaine a été privée de moyen de paiement par terminal bancaire.

En janvier 2024, la banque indienne Axis Bank a refusé d'effectuer un virement à destination de Cuba pour le compte de la société indienne Panacea en paiement d'intrants achetés au Centre d'ingénierie génétique et de biotechnologie pour la production du vaccin pentavalent. La banque a invoqué l'inscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme établie par le Gouvernement États-Unis et a demandé à Panacea de déclarer que le paiement n'était pas en faveur d'une institution placée sous le contrôle de l'armée, des services de sécurité ou des services de renseignement cubains.

En février 2024, la société de distribution de courrier UPS a refusé d'acheminer un document pour le compte d'un citoyen slovène au motif que le destinataire, à savoir le consulat cubain en Autriche, contrevenait à une ou plusieurs réglementations gouvernementales des pays ou des zones dans lesquels UPS opérait.

Le 15 mars 2024, l'OFAC a infligé une amende de 3 740 442 dollars à la société bancaire EFG International, basée en Suisse, pour avoir enfreint le Règlement relatif au contrôle des avoirs cubains et d'autres programmes de sanctions. Plus précisément, entre 2014 et 2018, 727 transactions ont été effectuées en faveur de clients à Cuba, pour un montant de 29 939 701 dollars.

Annexe 5

Dénonciations du blocus contre Cuba recensées entre mars 2023 et mai 2024

Dénonciations du blocus aux États-Unis

Le 2 mars 2023, le Commissaire du comté de Washtenaw à Ann Arbor (Michigan) a adopté une résolution dans laquelle il prie instamment le Gouvernement des États-Unis de lever le blocus et de retirer Cuba de la liste des États qui soutiennent le terrorisme.

Le 6 mars 2023, les sénateurs des États-Unis Amy Klobuchar (Parti démocrate, Minnesota), Jerry Moran (Parti républicain, Kansas), Chris Murphy (Parti démocrate, Connecticut), Roger Marshall (Parti républicain, Kansas) et Elizabeth Warren (Parti démocrate, Massachusetts) ont à nouveau présenté le projet de loi bipartisan sur la liberté d'exportation vers Cuba, dans lequel il est proposé de supprimer les réglementations des États-Unis qui empêchent le pays d'exporter vers Cuba.

Le 8 mars 2023, la Conférence des évêques de l'Église évangélique luthérienne d'Amérique a envoyé une lettre au Président de la Commission sénatoriale des affaires étrangères, Robert Menendez (Parti démocrate, New Jersey), dans laquelle elle lui demande de mettre un terme aux mesures coercitives à l'encontre de Cuba. Les évêques ont rappelé les préjudices causés par le blocus économique et ont déclaré que l'inscription injuste de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme avait une incidence négative sur la vie des Cubains.

Le 14 mars 2023, 20 églises et organisations confessionnelles, dont l'Église presbytérienne, ont envoyé une lettre commune au Président Biden pour demander un changement de politique à l'égard de Cuba et le retrait du pays de la liste des États soutenant le terrorisme. Parmi les signataires figurent le Church World Service, l'Église épiscopale et la United Methodist Church General Board of Church and Society.

Le 15 mars 2023, les sénateurs Ron Wyden (Parti démocrate, Oregon), Cynthia Lummis (Parti républicain, Wyoming) et Chris Van Hollen (Parti démocrate, Maryland) ont envoyé une lettre au Président Biden, dans laquelle ils demandent un assouplissement des restrictions économiques et financières du blocus ayant des répercussions sur le secteur privé cubain.

Le 21 mars 2023, le Washington Office on Latin America et le Center for Democracy in the Americas ont publié une déclaration commune dans laquelle ils saluent le rétablissement de la loi sur la liberté d'exportation vers Cuba. Dans leur communiqué, ils désignent le blocus comme le principal obstacle au développement de l'économie cubaine.

Le 22 mars 2023, lors d'une audition de la Commission sénatoriale des affaires étrangères, des militants de Code Pink ont interrompu le discours du Secrétaire d'État Antony Blinken pour demander le retrait de Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme et la levée des mesures coercitives en vigueur.

Au début du mois de mai 2023, le groupe Puentes de Amor a lancé une initiative visant à collecter des signatures pour envoyer une lettre au Président Biden et lui demander un allègement des mesures coercitives qui ont une incidence majeure sur le secteur privé cubain. Cette lettre devait être signée par des entrepreneurs cubains et des représentants du secteur du commerce des États-Unis, puis envoyée à la Maison Blanche par l'intermédiaire de Alliance for Cuba Engagement and Respect.

Le 3 mai 2023, lors d'une visite à La Havane dans le cadre de la Rencontre internationale de solidarité avec Cuba et l'anti-impérialisme, une délégation de 150 jeunes des États-Unis, parmi lesquels des syndicalistes, des acteurs du secteur de la

culture, des militants contre les violences policières, des scientifiques et des membres de plusieurs organisations, a réaffirmé son engagement à poursuivre la lutte pour la levée du blocus contre Cuba.

Le 10 mai 2023, 21 membres démocrates du Congrès, provenant pour la plupart d'États frontaliers du sud, ont envoyé une lettre au Président Biden pour lui demander d'assouplir la politique de pression maximale sur les Cubains et les Vénézuéliens. Ils ont estimé que les mesures d'asphyxie mises en œuvre par l'administration du Président Donald Trump faisaient partie des principales raisons qui avaient forcé des milliers de citoyens de ces pays à migrer vers les États-Unis. Dans le cas de Cuba, ils ont plus particulièrement cité les mesures visant à renforcer le blocus et l'inscription du pays sur la liste des États soutenant le terrorisme.

Le 11 mai 2023, près de 9 000 chefs d'entreprise de Cuba et des États-Unis, et des représentants de quelque 270 organisations professionnelles qui regroupent des milliers d'entreprises ont envoyé une lettre au Président Biden, dans laquelle ils lui demandent de retirer Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme.

Le 16 mai 2023, le Conseil municipal de la ville de Washington a adopté à l'unanimité une résolution dans laquelle il prie instamment le Président Biden de lever le blocus économique contre Cuba et de retirer le pays de la liste des États soutenant le terrorisme. Présenté initialement par le démocrate Robert White Jr. et six autres conseillers, le texte explique en quoi le blocus limite le développement de différents secteurs cubains, tels que la santé, l'éducation et l'économie, ainsi que la coopération entre les deux pays.

Le 24 mai 2023, le représentant Jim McGovern (Parti démocrate, Massachusetts) a exprimé son désaccord avec la politique du Gouvernement du Président Biden à l'égard de Cuba lors d'un discours à la Chambre des représentants.

En mai 2023, le Conseil d'administration de la Inlandboatmen's Union of the Pacific, syndicat représentant les marins de la côte ouest des États-Unis, a adopté une résolution dans laquelle il appelle les membres du Congrès de sa juridiction et le Président Biden à retirer Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme.

Le 5 juin 2023, le Center for Democracy in the Americas, le Washington Office on Latin America et le Cuba Study Group ont publié un communiqué dans lequel ils appellent le Gouvernement du Président Biden à prendre des mesures pour améliorer la situation à Cuba. Ils y appellent également à soutenir de manière accrue le secteur privé cubain et insistent sur le fait que la désignation du pays comme État soutenant le terrorisme constitue un obstacle.

Le 22 juin 2023, le Conseil municipal de la ville de New York a adopté à l'unanimité une résolution dans laquelle il prie instamment le Président et le Congrès des États-Unis de mettre fin au blocus et à l'interdiction de voyager à Cuba, et de retirer le pays de la liste des États soutenant le terrorisme.

Le 31 août 2023, Darrell Steinberg, Maire de la ville de Sacramento, a publié une déclaration dans laquelle il appelle le Gouvernement des États-Unis à revenir sur l'inscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme.

Le 19 septembre 2023, des groupes de solidarité ont manifesté devant la Mission cubaine auprès des Nations Unies pour exiger la fin du blocus imposé par les États-Unis et le retrait de Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme.

Le 23 septembre 2023, une manifestation en solidarité avec Cuba et le Venezuela, lors de laquelle les participants ont demandé la levée des sanctions imposées par les États-Unis contre ces deux pays, a été organisée à la New York Society for Ethical Culture. L'événement a eu lieu dans le cadre du débat de haut

niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies, auquel a participé le Président cubain Miguel Díaz-Canel.

Le 28 septembre 2023, le représentant Jim McGovern (Parti démocrate, Massachusetts) a demandé la fin des mesures coercitives à l'encontre de Cuba et le retrait de ce dernier de la liste des États soutenant le terrorisme lors d'une session de la Chambre des représentants.

Le 14 octobre 2023, à Boston (Massachusetts), le National Network on Cuba a tenu sa réunion annuelle, lors de laquelle il a réaffirmé sa solidarité avec Cuba et son engagement à lutter contre le blocus et la désignation du pays comme État soutenant le terrorisme.

Le 28 octobre 2023, dans le cadre d'une visite de plusieurs de ses membres à La Havane, le groupe Democratic Socialists of America a demandé la levée du blocus et le retrait de Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme.

Le 30 octobre 2023, un groupe de législateurs de l'État de New York a envoyé une lettre au Président Biden et au chef de la majorité au Sénat, Chuck Schumer (Parti démocrate, New York), pour demander la levée des mesures de pression maximale mises en œuvre par le Président Trump et du blocus économique, et le retrait de Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme.

Le 9 novembre 2023, plus de 120 églises presbytériennes des États-Unis ont adressé une lettre au Président Biden, dans laquelle elles demandent le retrait de Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme. Regroupées au sein du Cuba Partners Network, ces églises ont évoqué le renforcement du blocus sous l'administration du Président Donald Trump et les conséquences de l'inscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme sur la santé publique et sur d'autres secteurs liés à la vie quotidienne des Cubains.

Le 14 décembre 2023, un groupe de législateurs membres de la délégation du Massachusetts au Congrès a envoyé une lettre au Président Biden pour demander le retrait de Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme. Les signataires sont les représentants James McGovern et Ayanna Pressley, les sénateurs Elizabeth Warren et Ed Markey, ainsi que les représentants de l'État du Massachusetts Seth Moulton, Lori Trahan et Stephen F. Lynch.

Le 11 janvier 2024, le représentant Steve Cohen (Parti démocrate, Tennessee) a écrit au Président Biden pour demander le retrait de Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme. Il a indiqué que depuis plus de 60 ans, le blocus infligeait d'énormes préjudices à l'économie et au peuple cubains, devenant un facteur d'émigration. Il a déclaré que les arguments en faveur du maintien de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme n'étaient pas valables.

Le 6 février 2024, le Conseil municipal de la ville de Medford (Massachusetts) a adopté une résolution dans laquelle il demande au Gouvernement des États-Unis de retirer Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme et appelle à prendre des mesures en vue de la levée du blocus.

Le 10 février 2024, l'organisation Alliance for Cuba Engagement and Respect, qui rassemble des groupes et des activistes américains et cubano-américains, a publié une lettre ouverte au Président Biden, signée par plus de 50 organisations et plus de 200 personnes vivant aux États-Unis, dans laquelle elle exige le retrait de Cuba de la liste des pays soutenant prétendument le terrorisme.

Le 16 mai 2024, à la suite de la décision du Département d'État de ne pas inclure Cuba dans la liste des États qui ne coopèrent pas pleinement avec les États-Unis en matière de lutte contre le terrorisme, le Center for Engagement and Advocacy in the

Americas a publié un communiqué dans lequel il prend acte de cette décision, tout en appelant à aller plus loin, par exemple en retirant Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme.

Le 24 mai 2024, à la suite de la décision du Département d'État de ne pas inclure Cuba dans la liste des États qui ne coopèrent pas pleinement avec les États-Unis en matière de lutte contre le terrorisme, le Parti communiste des États-Unis a publié une déclaration officielle dans laquelle il demande au Président Biden de retirer immédiatement Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme.

Le 28 mai 2024, le Latin America Working Group a publié un communiqué officiel en réaction aux mesures annoncées par le Département du Trésor pour soutenir le secteur privé cubain. Il y fait savoir que d'autres dispositions en vigueur, comme l'inscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme, continuent d'entraver le développement de ce secteur. Il rappelle les limites auxquelles sont confrontés les secteurs de la finance et du tourisme en raison du maintien de Cuba sur cette liste, et que les ressortissants cubains n'ont pas accès au système électronique d'autorisation de voyage.

Le 28 mai 2024, l'organisation Alliance for Cuba Engagement and Respect a publié un communiqué officiel dans lequel elle déclare que tant que Cuba restera inscrit sur la liste des États soutenant le terrorisme, les banques et les institutions financières de pays tiers continueront de rencontrer des difficultés pour fournir des services aux entrepreneurs cubains. L'organisation insiste sur le fait qu'il est essentiel de retirer le pays de la liste pour encourager la reprise du tourisme européen sur l'île.

Dénonciations du blocus au niveau international

Le 25 mars 2023, les participants au vingt-huitième Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, qui s'est tenu à Saint-Domingue, ont adopté un « Communiqué spécial sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis, y compris l'application de la loi dite Helms-Burton », ainsi qu'un « Communiqué spécial à l'appui de la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations », dans lequel ils ont déclaré leur opposition à l'inscription injustifiée de Cuba sur la liste unilatérale des États soutenant le terrorisme et appelé au retrait du pays de cette liste.

Le 12 mai 2023, dans la déclaration issue du neuvième Sommet de l'Association des États de la Caraïbe, les États membres ont demandé aux États-Unis de retirer Cuba de la liste fallacieuse des États soutenant prétendument le terrorisme et réitéré leur appel à lever le blocus imposé au pays.

Le 5 juillet 2023, les participants à la quarante-cinquième réunion ordinaire de la Conférence des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes, tenue à Port of Spain, ont adopté un communiqué final dans lequel ils soulignent la nécessité de mettre fin au blocus à Cuba. Les dirigeants de la Communauté se sont exprimés à ce sujet en présence du Secrétaire d'État des États-Unis Antony Blinken.

Le 18 juillet 2023, les participants au troisième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) et de l'Union européenne ont adopté une déclaration finale dans laquelle ils réitèrent leur rejet du blocus et de ses effets extraterritoriaux, tout en reconnaissant que l'inscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme fait obstacle aux transactions financières internationales avec l'île.

Les signataires de la déclaration finale du Sommet des peuples, qui s'est tenue en parallèle du troisième Sommet CELAC-Union européenne à Bruxelles, ont appelé à établir une feuille de route en vue d'appuyer la convocation d'un tribunal

international contre le blocus. En outre, ils ont exigé le retrait de Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme.

À la suite de cela, le tribunal international contre le blocus à Cuba s'est tenu au Parlement européen les 16 et 17 novembre 2023 à Bruxelles. La déclaration susmentionnée a été signée par le Parti de la gauche européenne, l'Association internationale des juristes démocrates, le Groupe de la gauche au Parlement européen et la National Lawyers Guild des États-Unis. Le tribunal a jugé que le blocus était une politique contraire au droit international et aux normes universelles de coexistence pacifique. L'une des lignes de conduite définie consistait à promouvoir le renforcement de la coopération avec Cuba en favorisant les investissements étrangers et l'arrivée de produits du pays caribéen sur les marchés européens.

Les 15 et 16 septembre 2023, s'est tenu à La Havane le Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Groupe des 77 et de la Chine sur le thème « Enjeux du développement : rôle de la science, de la technologie et de l'innovation ». À cette occasion, 38 pays au total ont dénoncé le blocus contre Cuba.

Entre le 19 et le 26 septembre 2023, dans le cadre du débat général de la soixante-dix-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale, les chefs de délégation de 44 pays ont condamné le blocus contre Cuba dans leurs discours et 21 d'entre eux ont dénoncé l'inscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme.

Le 23 septembre 2023, le vingt-troisième Conseil politique de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples, tenu à New York dans le cadre de la soixante-dix-huitième session ordinaire de l'Assemblée Générale, a adopté une déclaration dans laquelle il appelle à lever immédiatement et inconditionnellement le blocus contre Cuba et demande au Gouvernement des États-Unis de retirer Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme.

En octobre 2023, le Parti communiste sud-africain a adopté une résolution dans laquelle il s'oppose au blocus et à l'inscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme.

Toujours en octobre 2023, la Chambre des représentants du Parlement jamaïcain a adopté une résolution dans laquelle elle condamne le blocus et l'inscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme.

Le 2 novembre 2023, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté par 187 voix pour, 2 contre et 1 abstention, la résolution sur la « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Lors du débat et de l'adoption de la résolution, 53 orateurs se sont exprimés en faveur de la levée du blocus et 34 d'entre eux contre l'inscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme. Ont souscrit à ces deux condamnations dix groupes de consultation régionaux et organisations régionales couvrant un grand nombre de pays, à savoir : l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation de la coopération islamique, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Système d'intégration de l'Amérique centrale, le Groupe des 77 et la Chine, la Communauté des Caraïbes, le Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies, le Mouvement des pays non-alignés, le Groupe des États d'Afrique et l'Union européenne.

Tout au long de l'année 2023, le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine n'a cessé de réclamer la fin immédiate de la politique de blocus. Plus précisément, 12 prises de position ont été enregistrées à ce sujet.

Le dix-neuvième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non-alignés s'est tenu à Kampala du 15 au 20 janvier 2024. Dans le document final, les participants dénoncent le blocus, se montrent critiques à l'égard de l'inscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme et demandent le retrait du pays de cette liste.

Le troisième Sommet du Sud s'est tenu à Kampala les 21 et 22 janvier 2024. La déclaration finale qui en est issue appelle à la levée immédiate du blocus contre Cuba.

Le 18 février 2024, au trente-septième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui s'est tenu à Addis-Abeba, la « Résolution sur la levée du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique à la République de Cuba » a été adoptée pour la quinzième fois consécutive. Pour la première fois, les participants y demandent le retrait de Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme.

Le 26 février 2024, une motion contre le blocus imposé par les États-Unis contre Cuba a été déposée pour la première fois au Parlement fédéral australien.

Le 2 mars 2024, les participants au huitième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CELAC, qui s'est tenu à Saint-Vincent-et-les Grenadines, ont adopté une déclaration, dans laquelle ils font leur appel de l'Assemblée générale des Nations Unies à lever le blocus imposé à Cuba. Ils ont également demandé le retrait de l'île de la liste unilatérale des pays soutenant prétendument le terrorisme.

En outre, ils ont adopté une « Déclaration spéciale sur la nécessité de lever l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » et une « Déclaration spéciale sur l'appui à la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations ». Dans cette dernière déclaration, la CELAC réitère sa demande de retrait de Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme.

Le 24 avril 2024, les participants au vingt-troisième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples, tenu à Caracas, ont adopté une déclaration dans laquelle ils rejettent le blocus économique, commercial et financier contre Cuba et demandent le retrait du pays de la liste des États soutenant le terrorisme.

Toujours le 24 avril 2024, dans le cadre du quatrième dialogue Cuba-Union européenne sur les mesures coercitives unilatérales, les deux parties ont convenu de quatre actions communes pour lutter contre l'application extraterritoriale du blocus imposé par les États-Unis contre Cuba.

Le 13 mai 2024, la deuxième Réunion des coordonnateurs nationaux du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies, tenue à Caracas, a adopté une déclaration finale dans laquelle elle dénonce les répercussions négatives du blocus et appelle à sa levée. Elle appelle également au retrait de Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme.

Le 24 mai 2024, dans leur communiqué final, les participants à la vingt-septième réunion du Conseil des relations extérieures et communautaires de la Communauté des Caraïbes ont à nouveau condamné le blocus contre Cuba et appelé à sa levée immédiate. Ils ont salué le retrait de Cuba de la liste des pays qui ne coopèrent pas pleinement avec les États-Unis en matière de lutte contre le terrorisme, tout en réitérant leur appel à retirer le pays de la liste des États soutenant le terrorisme.

Djibouti

[Original : anglais]
[11 janvier 2024]

La République de Djibouti souhaite affirmer une nouvelle fois qu'elle est pleinement attachée aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux règles du droit international. En outre, elle a voté en faveur de la résolution 78/7 de l'Assemblée générale, et n'a donc pas adopté ni appliqué de lois ou mesures du type visé dans le préambule de la résolution susmentionnée et, partant, n'a nul besoin d'abroger ou d'annuler de telles lois ou mesures.

Dominique

[Original : anglais]
[21 mars 2024]

Le Gouvernement du Commonwealth de Dominique réaffirme son attachement sans équivoque aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et consacrés par le droit international, en particulier aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Ainsi, conformément aux obligations découlant de la Charte des Nations Unies et du droit international, et en application de la résolution 77/8 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », adoptée le 2 novembre 2023 avec 187 voix, le Gouvernement dominiquais n'a adopté aucune loi ni mesure susceptible de porter atteinte d'une quelconque façon que ce soit à la liberté de commerce et de navigation de la République de Cuba.

Le Gouvernement dominiquais se déclare profondément préoccupé par le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba depuis plus de 60 ans et par toutes les mesures connexes qui empêchent la pleine intégration de ce pays dans la communauté internationale. Il considère que de telles mesures sont contraires à l'esprit de la Charte des Nations Unies, au droit et aux coutumes internationaux ainsi qu'au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, et continue par conséquent de demander la cessation de telles actions et le retour à la pratique bien établie consistant à s'appuyer sur les stratégies essentielles que sont le dialogue et la diplomatie pour régler les questions en suspens entre les membres de la communauté internationale.

Le Gouvernement du Commonwealth de Dominique reste solidaire du Gouvernement et du peuple de la République de Cuba et, une nouvelle fois, demande instamment que soit examinée comme il se doit la possibilité de lever sans condition le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba afin de contribuer au renforcement de la paix, de la stabilité et de la prospérité et à la pleine réalisation des droits économiques et sociaux du peuple cubain.

Égypte

[Original : anglais]
[19 mars 2024]

Fidèle à sa position selon laquelle l'imposition de sanctions unilatérales en dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies n'est pas une pratique qu'elle

puisse approuver, la République arabe d'Égypte a voté pour la résolution 78/7 de l'Assemblée générale.

Le blocus imposé par les États-Unis à Cuba constitue une violation manifeste des principes du multilatéralisme, porte atteinte aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, ainsi qu'à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des États, et nuit à la confiance mutuelle.

Ce blocus injuste et injustifiable se traduit par des dommages économiques et sociaux hors de proportion pour le peuple cubain et touche des secteurs vitaux de l'économie du pays. Cette mesure anachronique, vestige d'une ère révolue, doit être levée. Le blocus a également des répercussions sur les entreprises et les citoyens de pays tiers, autant d'effets extraterritoriaux qui portent atteinte aux droits souverains de nombreux États Membres. L'Égypte constate avec une profonde préoccupation que la dimension extraterritoriale du blocus s'accroît, ce qui constitue un argument de plus en faveur de la levée rapide de celui-ci.

En outre, le blocus a posé des difficultés supplémentaires à Cuba, en compromettant les efforts de préparation et de riposte à la pandémie de coronavirus (COVID-19) du pays. Il a entravé l'accès aux produits de santé nécessaires pour prévenir et contrôler la propagation de la COVID-19.

Même si certaines avancées ont laissé entrevoir une amélioration de la situation, celles-ci demeurent insuffisantes, car le blocus est toujours en place et les lois et règlements qui le régissent restent en vigueur et sont toujours appliqués avec la plus grande sévérité.

L'Égypte estime que les États-Unis doivent encore prendre de nombreuses mesures et décisions courageuses pour permettre la levée immédiate du blocus imposé à Cuba et normaliser ainsi totalement les relations entre les deux pays.

L'Égypte est d'avis que ce blocus reste une politique contre-productive et moralement inadmissible, qui n'a pas permis de briser la détermination du peuple cubain à rester maître de son avenir. En dépit de toutes les répercussions néfastes du blocus, le Gouvernement cubain a consenti des efforts considérables pour répondre aux besoins de son peuple.

Si le blocus imposé à Cuba depuis plus de 61 ans a prouvé quelque chose, c'est qu'à l'heure de la mondialisation, le peuple cubain est capable de survivre grâce à sa persévérance et à son refus de désespérer.

L'Égypte souhaite que le dialogue entre Cuba et les États-Unis, fondé sur le respect mutuel et l'application des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies, conduise à la levée immédiate du blocus et à la normalisation des relations bilatérales entre les deux pays dans tous les domaines.

L'Égypte exhorte une fois de plus les États-Unis à respecter immédiatement et pleinement les 31 résolutions de l'Assemblée générale, qui ont été adoptées par l'écrasante majorité des membres de la communauté internationale, et à mettre fin à ce blocus injustifié, qui n'a jamais eu lieu d'être et doit être levé une fois pour toutes.

El Salvador

[Original : espagnol]
[16 janvier 2024]

Respectueuse des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, la République d'El Salvador a pleinement conscience de la nécessité de mettre fin à l'application unilatérale contre un autre État de mesures

coercitives à caractère économique, commercial et financier qui nuisent au développement de son peuple, et elle réaffirme son appui ferme à l'application de la résolution 78/7 approuvée par l'Assemblée générale le 2 novembre 2023 au sujet de la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

El Salvador n'a promulgué ni appliqué aucune loi ni mesure contraire aux dispositions de la résolution susmentionnée et aux buts et principes énoncés dans la Charte ou à la liberté du commerce et de la navigation internationaux, conformément aux principes de l'égalité souveraine de tous les États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États énoncés dans de nombreux instruments juridiques internationaux.

Par ailleurs, El Salvador a défendu la nécessité de mettre un terme aux mesures unilatérales dans divers forums régionaux, non seulement pour des raisons de conformité avec le droit international, mais aussi parce qu'il s'agit de mesures regrettables qui ont causé des dommages incalculables à la population cubaine dans un contexte de crise multidimensionnelle à l'échelle mondiale.

Conscient du fait que ce blocus a eu de graves répercussions dans des secteurs cruciaux tels que la santé, l'éducation, l'alimentation, le sport et la culture, El Salvador soutient l'appel de la résolution 78/7 et le contenu de toutes les résolutions antérieures de l'Assemblée générale sur cette question.

Émirats arabes unis

[Original : anglais]

[27 March 2024]

Les Émirats arabes unis ont voté en faveur de la résolution 78/7 de l'Assemblée générale, qui a été adoptée par 187 voix. Les Émirats arabes unis agissent conformément aux obligations qui leur incombent en vertu des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international et soulignent que tous les États devraient jouir d'une totale liberté de commerce et de navigation dans tous les couloirs internationaux de navigation, conformément au droit international. Par conséquent, ils n'appliquent aucun blocus économique, commercial ou financier à Cuba. Par ailleurs, ils n'autorisent pas l'application de telles mesures en dehors des cas prévus par le droit international.

Équateur

[Original : espagnol]

[28 mars 2024]

L'Équateur a condamné l'ingérence des États dans les affaires intérieures d'autres États et toute forme d'intervention, qu'il s'agisse d'incursion armée, d'agression, d'occupation ou de blocus économique ou militaire.

L'Équateur a rejeté l'application de mesures coercitives unilatérales, car elles affaiblissent l'ordre multilatéral et le rôle du Conseil de sécurité de l'ONU. En outre, celles-ci ont des effets négatifs sur la qualité de vie dans les États contre lesquels elles sont appliquées, car elles sont motivées par des considérations politiques.

L'Équateur a défendu le principe de non-ingérence ainsi que le respect de l'autodétermination des peuples, prônant le respect du droit international et demandant que la volonté de dialogue entre les deux pays soit maintenue afin d'obtenir la levée définitive de cette sanction unilatérale à l'égard de Cuba.

L'Équateur ne reconnaît pas la validité des sanctions imposées unilatéralement à un État. Il ne se conforme qu'aux sanctions multilatérales prises par les organes de l'ONU compétents et aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Par conséquent, il n'a adopté aucune mesure aux fins de l'application des sanctions économiques, commerciales et financières imposées à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Érythrée

[Original : anglais]
[29 avril 2024]

Le Gouvernement de l'État d'Érythrée n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 78/7 de l'Assemblée générale.

L'Érythrée reste fermement opposée à toute poursuite du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, lequel est contraire aux principes du droit international et sape les efforts déployés par Cuba et son peuple pour atteindre tous les objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs de développement durable.

À cet égard, l'Érythrée se joint à d'autres États pour demander aux États-Unis d'abroger ou d'invalider immédiatement toutes les lois ou mesures qui continuent de nuire aux moyens de subsistance du peuple cubain et des ressortissants cubains qui vivent dans d'autres pays.

Eswatini

[Original : anglais]
[27 mars 2024]

Le Gouvernement de l'Eswatini fait sien le principe consistant à ne laisser personne de côté, qui est la promesse au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs. C'est pourquoi l'Eswatini apprécie la coopération de longue date que la République de Cuba mène avec l'Afrique, et en particulier le partenariat stratégique scellé entre Cuba et l'Eswatini à une période critique. Il est donc décourageant d'apprendre que Cuba se heurte à de sérieux obstacles pour atteindre ses objectifs socioéconomiques.

À cet égard, le Gouvernement de l'Eswatini souhaite se joindre une fois de plus à l'immense majorité de la communauté internationale qui demande la levée immédiate de toutes les mesures contre le peuple et le Gouvernement cubains qui ne sont ni autorisées par les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, ni conformes aux principes du droit international énoncés dans la Charte des Nations Unies. À ce moment critique, il est essentiel d'inclure Cuba dans l'économie mondiale si nous voulons parvenir à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Gouvernement de l'Eswatini demande donc au Gouvernement des États-Unis d'Amérique et au Gouvernement de Cuba, ainsi qu'à tous les partenaires concernés, de s'efforcer de rétablir des rapports positifs en levant le blocus imposé à Cuba. Il souhaite réaffirmer sa détermination à soutenir les résolutions qui favorisent le plein respect des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies en renforçant la coopération et les partenariats au niveau mondial.

Éthiopie

[Original : anglais]

[21 mars 2024]

Les mesures coercitives unilatérales constituent une violation flagrante des principes du droit international énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que des principes de base de ce droit. Dans sa résolution 27/21, le Conseil des droits de l'homme note les conséquences néfastes de ces mesures sur la jouissance des droits humains.

Le blocus économique et financier imposé unilatéralement à Cuba nuit aux conditions de vie du peuple cubain et entrave l'action menée par le Gouvernement cubain pour atteindre les objectifs de développement durable. Cette sanction unilatérale a également empêché l'économie cubaine de participer au commerce international et à y prendre la place qui lui revient. L'Éthiopie réaffirme la décision de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine et demande instamment la levée des mesures coercitives unilatérales contre Cuba.

Les États peinent de plus en plus à répondre aux besoins de leur population en raison des défis mondiaux que sont les changements climatiques, les pandémies et autres, ainsi que par des défis locaux. Au fil des ans, Cuba a été victime de nombreuses catastrophes naturelles, notamment des inondations, des ouragans et des tempêtes tropicales, qui ont détruit des vies et des moyens de subsistance. Cuba, comme tout autre État de la communauté des nations, devrait pouvoir compter sur la coopération la plus large possible pour y faire face. Il est donc impératif de lever d'urgence les prohibitions à l'importation et les restrictions imposées à Cuba, qui l'empêchent d'utiliser pleinement ses ressources et ses capacités nationales pour prévenir et atténuer ces catastrophes et améliorer sa résilience. Cuba ne devrait pas être contrainte à faire face à ces problèmes seule en raison du blocus unilatéral.

L'Éthiopie encourage la tenue d'un dialogue ouvert et constructif qui permettrait le règlement des différends et la prise de mesures visant à lever les sanctions. Non seulement les mesures coercitives unilatérales constituent une violation du droit international, elles entravent également l'action menée par les pays en développement pour garantir un niveau de vie suffisant à leur population et nuisent à la coopération économique internationale.

Par conséquent, l'Éthiopie réitère l'appel lancé par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier injustifiable imposé à Cuba.

Fédération de Russie

[Original : russe]

[28 mars 2024]

La Russie est favorable à la levée immédiate du blocus illégitime imposé à Cuba par les États-Unis. Les résolutions jumelles dans lesquelles l'Assemblée générale a réaffirmé la solidarité indéfectible de la communauté internationale avec le peuple cubain reçoivent le soutien d'une majorité écrasante d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies depuis 1992.

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba depuis plus de 60 ans déjà est une manifestation de la politique néocolonialiste consistant à contraindre un État souverain à renoncer à son indépendance et à l'empêcher de se développer comme il l'entend au service du diktat manifeste de Washington. La

pression des sanctions imposées à Cuba par les États-Unis d'Amérique est un exemple flagrant de violation des normes et des principes fondamentaux du droit international, en particulier d'ingérence dans les affaires intérieures d'États souverains et de la pratique malhonnête consistant à faire reposer les relations interétatiques sur des mesures restrictives unilatérales.

Nous estimons que cette politique discriminatoire met à rude épreuve l'ensemble du système des relations internationales en sapant les fondements de la stabilité mondiale et régionale et en banalisant des sanctions illégales. La pression exercée depuis de nombreuses années sur Cuba par les États-Unis a un effet destructeur sur le processus d'intégration complète de La Havane dans l'architecture financière et économique mondiale.

Le blocus américain est un lourd fardeau – principalement pour la population de l'île –, qui limite l'exercice du droit légitime des citoyens à une vie digne. Les agissements illicites des États-Unis d'Amérique étranglent des secteurs vitaux de l'économie et privent les Cubains ordinaires des droits humains les plus fondamentaux, que les Américains, gardiens de la démocratie dans le monde, ont tant à cœur de « défendre » en paroles.

Les pertes énormes que le blocus imposé par les États-Unis inflige à l'économie cubaine sont manifestes. En octobre 2023, les pertes totales subies par l'économie cubaine depuis le début du blocus s'élevaient à 159 milliards de dollars. Compte tenu de la dépréciation du dollar par rapport à l'or, cela représente aujourd'hui 1 300 milliards de dollars.

La résistance de Cuba au blocus et à la pression des sanctions, ainsi que sa large participation aux processus de coopération internationale et d'intégration qui s'opèrent en Amérique latine et dans les Caraïbes, démontrent clairement l'inconsistance, la futilité et l'absence de lucidité de la politique de diktat menée par les États-Unis d'Amérique à l'égard de l'île de la liberté. Faisant preuve d'une résilience et d'un courage remarquables, Cuba poursuit résolument son développement malgré les obstacles et les difficultés que lui impose Washington. Par ailleurs, elle mène une politique internationale constructive et très respectée en défendant les droits et les intérêts des pays en développement et en trouvant des occasions d'apporter son aide. La Havane symbolise la lutte contre les vestiges de l'ordre mondial postcolonial.

Nous estimons également que le maintien de Cuba sur la liste des prétendus parrains du terrorisme dressée de manière totalement arbitraire par les États-Unis n'est rien d'autre qu'un nouveau moyen pour eux d'exercer une pression sur le gouvernement cubain et un prétexte pour poursuivre ce blocus illégal et inhumain.

Notre position reste inchangée : nous demandons la levée immédiate et complète du blocus imposé à Cuba par les États-Unis, qui est la manifestation odieuse d'une politique hégémonique sapant l'action internationale visant à bâtir un monde multipolaire plus juste et plus démocratique, fondé sur l'équilibre des intérêts ainsi que les principes d'égalité des droits et de respect mutuel des États. À cet égard, il importe de rappeler les propos du chef de la révolution cubaine, Fidel Castro : « Il faut lutter vigoureusement contre le blocus parce qu'il est le principal obstacle à notre développement ; il n'est pas seulement une interdiction de commercer avec Cuba, mais également un symbole de la pression exercée par les États-Unis d'Amérique sur le monde entier. »

Fidji

[Original : anglais]
[8 mai 2024]

Le Gouvernement fidjien réaffirme son soutien à la résolution appelant à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et demeure préoccupé par le maintien de ce blocus. Nous estimons que les mesures unilatérales prises par les États-Unis contre Cuba devraient être abrogées.

Le Gouvernement fidjien rappelle donc que, comme ils y sont tenus par la Charte des Nations Unies, les États devraient s'abstenir d'imposer des sanctions économiques du type de celles visées dans cette résolution ou d'appuyer l'application de ces sanctions.

Les Fidji entretiennent des relations amicales avec tous les pays et, dans cet esprit, le Gouvernement fidjien s'est toujours opposé à toute mesure unilatérale prise par un pays et portant atteinte à la souveraineté d'un autre pays, notamment à toute tentative d'extension de la portée extraterritoriale des lois d'un pays à d'autres nations souveraines, et soutient donc pleinement tous les efforts visant la levée des mesures unilatérales imposées à Cuba.

Gabon

[Original : français]
[23 avril 2024]

Le Gabon tient à nouveau à réaffirmer son soutien à l'appel lancé en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Il est nécessaire d'y mettre un terme définitif.

Conformément aux obligations qui lui incombent, en vertu des buts et principes énoncés par la Charte des Nations Unies, le Gabon a voté en faveur de la résolution [78/7](#) de l'Assemblée générale ainsi que les résolutions antérieures relatives à cette question.

Le Gabon demeure toutefois préoccupé par la persistance de ce blocus économique, commercial et financier aux conséquences négatives sur le bien-être du peuple cubain.

C'est fort de cela que le Gabon souhaite vivement que les résolutions des Nations Unies relatives à l'appel collectif en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique soient respectées et appliquées, afin de permettre à ce pays de participer au commerce international et d'en tirer pleinement profit.

Dans ce contexte, le Gabon appelle la communauté internationale à poursuivre ses efforts inlassables en vue de la normalisation des relations entre les deux pays.

Gambie

[Original : anglais]
[21 mars 2024]

Le Gouvernement gambien n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution [78/7](#) de l'Assemblée générale. Il est, par conséquent, opposé à ce que de telles lois, normes ou mesures visant Cuba et entravant la liberté

du commerce et de la navigation internationaux continuent d'être adoptées ou appliquées. Le blocus imposé à Cuba va à l'encontre des principes fondamentaux du droit international, dont le droit international humanitaire, de la Charte des Nations Unies ainsi que des normes et principes régissant les relations pacifiques entre États, et viole tant les principes de l'égalité souveraine des États que ceux de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États Membres. Il n'a aucune justification légitime ou morale puisqu'il continue de saper les droits fondamentaux du peuple cubain à l'émancipation économique et au développement. Il doit immédiatement être levé.

En tant que membre responsable de la communauté internationale, la Gambie se joint donc aux autres États Membres pour demander l'abrogation ou l'annulation immédiate de toute loi, mesure ou politique qui fait obstacle à la liberté du commerce et de la navigation internationaux en violation des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et consacrés par le droit international.

Le souhait le plus cher de la Gambie est que les résolutions des organes de l'Organisation des Nations Unies se faisant l'écho de la volonté collective de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique soient respectées et mises en application.

Géorgie

[Original : anglais]
[20 février 2024]

La Géorgie réitère son appui à la résolution [78/7](#) de l'Assemblée générale. Elle n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures contre Cuba qui interdiraient ou restreindraient ses relations économiques, commerciales ou financières avec ce pays.

Ghana

[Original : anglais]
[3 avril 2024]

Le Gouvernement de la République du Ghana demeure attaché à la Charte des Nations Unies et aux principes établis du droit international, qui consacrent l'égalité souveraine des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Le Ghana souscrit par conséquent à l'appel lancé par la majorité des États Membres en faveur de la levée du blocus imposé à Cuba par les États-Unis, qui va à l'encontre des aspirations politiques, sociales et économiques légitimes du Gouvernement et du peuple cubains.

Le Ghana estime que le maintien du blocus unilatéral imposé par les États-Unis à Cuba est dénué de tout fondement et n'est plus tenable, surtout en ce moment, les effets socioéconomiques négatifs de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'inflation croissante, le ralentissement de la croissance économique et les effets néfastes persistants des changements climatiques touchant de manière disproportionnée les pays en développement et continuant de peser sur leur capacité de se relever rapidement après les crises et d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici à la fin de la décennie.

Le blocus, injustifié, constitue une grave préoccupation internationale, comme l'a réaffirmé l'Assemblée générale dans ses résolutions, et son maintien empêche le peuple cubain de réaliser ses droits fondamentaux au développement, notamment les droits à l'alimentation, aux soins médicaux et aux services sociaux, en particulier pour

les plus vulnérables comme les femmes et les enfants. Ce blocus sape également les efforts déployés par Cuba pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et nuit aux progrès mondiaux si nécessaires au développement durable.

Par conséquent, le Ghana continuera de soutenir l'appel retentissant de l'Assemblée générale en faveur de la levée du blocus unilatéral et s'abstiendra d'adopter ou d'appliquer des lois ou des mesures du type de celles visées dans la résolution 78/7 de l'Assemblée générale. Il encourage tous les autres États Membres à faire de même.

Le Ghana exprime une nouvelle fois sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple cubains et réitère son appel solennel aux États-Unis pour qu'ils entendent les appels de la communauté internationale demandant la levée du blocus unilatéral imposé à Cuba, afin de donner à ce pays les moyens d'exploiter pleinement son potentiel en faveur de sa population et de l'ensemble de la communauté internationale.

Grenade

[Original : anglais]
[20 février 2024]

État souverain et indépendant très attaché au principe de l'égalité souveraine des États, la Grenade réaffirme une fois encore sa ferme adhésion à ce principe et aux autres principes défendus par l'Organisation des Nations Unies, et exhorte tous les États Membres à faire de même.

Elle continue de réaffirmer sans équivoque qu'elle s'abstient d'adopter, d'appliquer ou d'approuver des lois ou mesures qui empiètent sur les droits souverains d'un État, quel qu'il soit, ou qui y portent atteinte, ainsi que des lois qui restreignent et entravent la participation au commerce international ou la liberté de navigation d'un État.

Elle demande donc une nouvelle fois la levée du blocus économique, commercial et financier imposé unilatéralement au Gouvernement et au peuple cubains par les États-Unis d'Amérique.

Les mesures liées à ce blocus sont un obstacle et un frein au développement économique de Cuba. Elles ont porté un coup terrible au progrès socioéconomique du peuple cubain, infligeant à ce dernier des souffrances indicibles, et ont été contre-productives du point de vue des objectifs de développement humain. Elles continuent également de bafouer les droits souverains du peuple cubain, ce qui contrevient directement au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

La Grenade soutient donc sans réserve la résolution 78/7 de l'Assemblée générale, qui demande instamment aux États qui continuent d'appliquer des lois ou mesures de ce type de faire le nécessaire pour les abroger ou les annuler dès que possible, dans le respect de leur législation, et affirme en particulier la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis.

La Grenade se joint également à la communauté internationale pour exprimer son souhait de voir lever totalement ce blocus conformément au principe de respect mutuel et au droit de participer pleinement aux activités de la communauté internationale des nations.

Guatemala

[Original : espagnol]

[8 février 2024]

Depuis 1997, la République du Guatemala a soutenu les résolutions relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba, au titre de son engagement en faveur de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Le 1^{er} novembre 2018, le pays s'est joint aux efforts faits par le système des Nations Unies en faveur de l'adoption de la résolution 73/8. Le Guatemala déclare que, en application des paragraphes 2, 3 et 4 de ladite résolution, il n'a promulgué ni appliqué aucune loi ni mesure contraire aux principes et aux buts consacrés par la Charte ou à la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Guatemala rejette aussi toute mesure unilatérale contraire aux principes de la liberté du commerce et du droit international et demande instamment aux pays dont le droit interne comporterait toujours de telles dispositions de faire le nécessaire pour les abroger.

En accord avec cette position, il est rappelé qu'il n'existe aucun obstacle juridique ou réglementaire à la libre circulation ou au libre-échange entre le Guatemala et Cuba, comme en témoignent les excellentes relations dont jouissent nos deux pays.

Le Guatemala est préoccupé par le fait que, malgré la détermination quasiment unanime de l'Assemblée générale, les politiques des États-Unis d'Amérique imposées à la République de Cuba ne cessent de se durcir et ont des conséquences néfastes sur le développement et le bien-être du peuple cubain.

Dans ce contexte, le Guatemala appelle une nouvelle fois au rétablissement d'un dialogue fructueux entre les deux parties aux fins d'une reprise et d'une normalisation rapide de leurs relations diplomatiques, économiques, commerciales et financières.

La République du Guatemala continuera de joindre sa voix à celle de la communauté internationale pour soutenir et promouvoir des actions qui conduisent à une solution rapide et définitive dans le but ferme de mettre fin au blocus économique, commercial et financier contre la République de Cuba.

Guinée

[Original : français]

[10 mai 2024]

Se référant aux règles du droit international et aux principes de la Charte des Nations Unies, le Gouvernement de la République de Guinée, fidèle aux idéaux de souveraineté et d'égalité des peuples, réaffirme son adhésion aux efforts déployés par la communauté internationale en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, depuis le 3 février 1962.

Le Gouvernement guinéen note, avec regret, que ce blocus affecte négativement les efforts du Gouvernement cubain, qui auraient pu contribuer à l'épanouissement de la population cubaine pour un développement économique et social de leur pays, et que ce blocus entraîne ainsi une situation humanitaire préoccupante et des pertes financières considérables.

Dans ce contexte, le Gouvernement guinéen apporte son soutien traditionnel à la cause cubaine et témoigne son attachement au raffermissement des relations d'amitié et de coopération qui ont toujours existé entre la République de Guinée et la République de Cuba.

Le Gouvernement guinéen encourage, à nouveau, les hautes autorités américaines et cubaines à reprendre le dialogue précédemment amorcé pour la levée sans condition de l'embargo, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Guinée-Bissau

[Original : français]

[23 avril 2024]

La Guinée-Bissau réaffirme que les pratiques commerciales discriminatoires et l'application extraterritoriale des lois nationales sont contraires aux obligations de promouvoir le dialogue et de faire prévaloir les principes et les objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Ainsi, le Gouvernement de la Guinée-Bissau ne souscrit pas aux résolutions adoptées contre Cuba et n'actionne pas, au niveau interne, des mécanismes qui se traduisent dans l'exécution de ces résolutions, car elles sont de caractère unilatéral et contraires aux normes du droit international, notamment en ce qui concerne la liberté du commerce et de la navigation.

La Guinée-Bissau note avec inquiétude des actions et mesures visant l'aggravation du blocus.

En conséquence, notre pays regrette que ce blocus de plus de 60 ans continue d'affecter le peuple cubain avec des dommages très significatifs dans tous les secteurs importants de l'économie cubaine, comme la santé publique, la nutrition, les transports, l'agriculture, les services bancaires, le commerce, l'investissement et le tourisme.

Ce blocus depuis de longues décennies continue d'empêcher le progrès socioéconomique et le développement du peuple cubain ; tant qu'il persistera, il fera d'avantage obstacle aux efforts de Cuba pour la réalisation de son développement durable.

En conséquence, la République de la Guinée-Bissau reconnaît l'importance que le Secrétaire général accorde à cette question, et demande l'application de la résolution 78/7 dans son ensemble.

Elle demande également aux deux pays de trouver un accord, au moyen d'un dialogue sincère et constructif, en vue d'approfondir les relations entre les deux États.

Guinée équatoriale

[Original : espagnol]

[26 février 2024]

La République de Guinée équatoriale a voté, le 2 novembre 2023, en faveur de la résolution 78/7 de l'Assemblée générale, réaffirmant sa position sur la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Cette décision se fonde sur le profond respect et l'attachement que la Guinée équatoriale porte aux buts et principes consacrés par la

Charte des Nations Unies et le droit international, notamment la souveraineté et l'égalité de chaque État parmi la multiplicité des nations qui composent le monde.

Cela fait plus de 60 ans que le peuple cubain est soumis à ce blocus qui entrave la bonne gestion du pays et la réalisation de son développement. Cette question fait l'objet de nombreux débats dans les enceintes internationales, notamment à l'Assemblée générale qui, depuis 1992, année après année, approuve à une écrasante majorité des résolutions exigeant la levée du blocus par les États-Unis.

Au cours des années d'état d'urgence sanitaire lié à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), tous les gouvernements et toutes les entités humanitaires et scientifiques n'ont eu d'autre choix que de promouvoir et de faciliter la coopération internationale afin de trouver des solutions communes à cette pandémie mondiale et à ses conséquences. En dépit de cela, et en conséquence du blocus imposé à Cuba par les États-Unis, la population cubaine a eu du mal à accéder aux ressources de base, aux technologies et aux matières premières nécessaires pour renforcer les services publics et sauver plus de vies humaines.

Face à cette épreuve, et tout en maintenant ses bonnes relations avec les deux États, la République de Guinée équatoriale invite les États-Unis à revoir leur politique à l'égard de Cuba et déclare que son gouvernement respecte intégralement les dispositions de la résolution 78/7 et n'a promulgué ni appliqué aucune loi ni mesure coercitive imposant des restrictions à caractère économique, commercial et financier à la République de Cuba, qu'elle considère comme un pays ami et frère.

Guyana

[Original : anglais]
[19 mars 2024]

Le Gouvernement de la République coopérative du Guyana a toujours approuvé sans réserve et rigoureusement respecté les buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment ceux énoncés dans la résolution 78/7 de l'Assemblée générale. À cette fin, et en application du paragraphe 2 de la résolution 78/7, le Guyana n'a jamais adopté ni appliqué de lois ni de mesures du type visé dans le préambule de ladite résolution, dont les effets extraterritoriaux porteraient atteinte à la souveraineté d'autres États, y compris Cuba.

La République coopérative du Guyana maintient son appel à soutenir la levée du blocus, qui ouvrira la voie à la normalisation des relations entre la République de Cuba et les États-Unis d'Amérique. Le Guyana est d'avis que la normalisation des relations entre les deux pays contribuera à la paix, à la stabilité et à la prospérité des Amériques. De plus, le Guyana souligne que les pays en développement comme Cuba ont besoin du soutien total de la communauté internationale pour faire avancer l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030, consolider le relèvement après la pandémie et lutter contre les répercussions des changements climatiques.

Le Gouvernement du Guyana reconnaît la contribution active et désintéressée que Cuba a apportée pendant plusieurs décennies dans des domaines tels que le développement des ressources humaines, la santé, l'agriculture, le sport et la culture, malgré le blocus en vigueur, et qui fait partie intégrante des progrès socioéconomique de la Communauté des Caraïbes, de nombreux pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et au-delà. Le Guyana saisit cette occasion pour remercier de nouveau le Gouvernement cubain pour son soutien important dans le domaine de la santé et pour les milliers de bourses d'études qu'il accorde à des Guyaniennes et Guyaniens dans divers domaines depuis de nombreuses années.

Haïti

[Original : français]

[28 mars 2024]

Le Gouvernement de la République d'Haïti n'a jamais adopté de lois, de dispositions dans ses lois ou de mesures du type visé à la résolution 78/7 adoptée par l'Assemblée générale le 2 novembre 2023.

Haïti réaffirme son engagement et son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment le respect des principes d'égalité souveraine des États, de la non-ingérence et de la non-intervention dans leurs affaires internes, ainsi que le droit des États et de leurs ressortissants à jouir librement des bienfaits de la navigation et du commerce. Il est nécessaire que les États agissent conformément à ces principes du droit international en renonçant aux mesures unilatérales susceptibles de porter atteinte aux structures sociales, économiques et financières des autres États.

Sur la base de ces principes, le Gouvernement haïtien a toujours soutenu les efforts de la République sœur de Cuba pour répondre à la nécessité urgente de mettre fin au blocus économique, commercial et financier qui touche ce pays depuis de nombreuses années, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et lors des différents sommets des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Dans ce contexte, le Gouvernement de la République d'Haïti souhaite que les relations bilatérales entre Cuba et les États-Unis d'Amérique se normalisent et aboutissent à la levée du blocus économique et financier imposé à Cuba.

Honduras

[Original : espagnol]

[20 février 2024]

Le Honduras ne promulgue ni n'applique de lois ni de mesures unilatérales à caractère économique ou commercial ciblant d'autres États qui affectent le libre développement du commerce international, afin de remplir ses obligations au titre de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Îles Salomon

[Original : anglais]

[27 mars 2024]

Les Îles Salomon, appuyant la résolution 78/7 de l'Assemblée générale, appellent à la levée du blocus économique et financier imposé depuis 1962 à Cuba par les États-Unis d'Amérique, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Cette action unilatérale sape l'esprit du multilatéralisme et les progrès de Cuba vers la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les Îles Salomon exhortent leur ami et partenaire, les États-Unis d'Amérique, à lever le blocus économique et financier injuste imposé à Cuba. C'est l'occasion de rétablir la confiance, de raviver la solidarité et de ne laisser personne de côté.

Les Îles Salomon apprécient la générosité dont ont fait preuve le Gouvernement et le peuple cubains, notamment l'appui qu'ils ont apporté ces dernières années au secteur de la santé des Îles Salomon en formant des médecins.

Inde

[Original : anglais]
[21 mars 2024]

N'ayant ni adopté ni appliqué de lois du type visé dans le préambule de la résolution 78/7, l'Inde n'a aucune loi ou mesure à abroger ou annuler.

L'Inde s'est toujours opposée à toute mesure unilatérale portant atteinte à la souveraineté d'un autre pays, y compris à toute tentative d'extension extraterritoriale de l'application des lois d'un pays à d'autres nations souveraines.

L'Inde rappelle les documents finaux adoptés par les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés à leur dix-neuvième conférence, tenue à Kampala (Ouganda) les 19 et 20 janvier 2024, sur ce sujet, le document final publié à l'issue du Sommet du Sud du Groupe des 77, tenu à Kampala (Ouganda) les 21 et 22 janvier 2024, ainsi que d'autres décisions de haut niveau adoptées par le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des 77, et elle prie instamment la communauté internationale de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les droits souverains de tous les pays.

Indonésie

[Original : anglais]
[25 mars 2024]

Le Gouvernement de la République d'Indonésie réitère sa plus vive opposition aux mesures coercitives unilatérales de portée extraterritoriale qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États et rappelle les intérêts légitimes des entités ou des personnes sous leur juridiction ainsi que la liberté du commerce et de la navigation. À cet égard, l'Indonésie continue de rejeter toute mesure tendant à renforcer encore le blocus unilatéral imposé à Cuba, notamment l'inscription de Cuba, sur la base d'arguments incohérents et non étayés de preuves, sur la liste des États soutenant le terrorisme établie par les États-Unis.

L'Indonésie réaffirme que le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé de façon unilatérale à Cuba par les États-Unis d'Amérique est contraire aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, tels que consacrés par de nombreux instruments juridiques internationaux, à l'instar de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux normes et principes régissant les relations pacifiques entre États.

L'Indonésie a soutenu les résolutions successives portant sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba, mais elle n'a malheureusement pu que constater que la situation ne s'était guère, voire pas du tout améliorée. Les souffrances et les épreuves infligées au peuple cubain, en particulier aux groupes vulnérables tels que les enfants, les femmes et les personnes âgées, perdurent.

Alors que nous entamons la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, tout acte susceptible d'affaiblir la capacité de pays tiers à réaliser leur développement économique et social est jugé intolérable. Le blocus va à l'encontre de l'esprit du Programme de développement durable à l'horizon 2030, sape

les efforts internationaux visant à restaurer la confiance dans le multilatéralisme et risque de laisser le peuple cubain sur le bord du chemin.

Le Gouvernement de la République d'Indonésie continue de souligner qu'il importe de favoriser le dialogue afin de mettre un terme au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et de normaliser les relations bilatérales.

Iran (République islamique d')

[Original : anglais]

[5 mars 2024]

Cela fait plus de 60 ans que les États-Unis imposent unilatéralement un blocus illégal et immoral à Cuba. Ses effets continuent de compromettre les perspectives de croissance économique du pays, de freiner les investissements étrangers, d'entraver les relations commerciales avec les pays tiers et de dresser tous les obstacles possibles aux opérations bancaires et financières. Pendant toutes ces décennies, le paradigme du blocus n'a été bénéfique pour personne. La République islamique d'Iran, elle-même cible de sanctions illégales et inhumaines imposées par les États-Unis depuis 1979, s'oppose catégoriquement à l'application de toute mesure restrictive unilatérale contre des États Membres souverains de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, elle partage les préoccupations du Gouvernement et du peuple cubains et souligne qu'il faut de toute urgence mettre fin à ces mesures.

Il est très préoccupant de constater que les mesures coercitives unilatérales imposées par l'administration des États-Unis d'Amérique à un État Membre, ainsi que leurs vastes effets extraterritoriaux, ont atteint un niveau sans précédent. Ces mesures ont été prises dans l'intention de poursuivre certains desseins politiques en infligeant d'énormes difficultés et souffrances à ce pays et en nuisant non seulement à la liberté du commerce, mais aussi, et en particulier, au commerce de biens et de produits humanitaires, tels que les denrées alimentaires, les médicaments, les produits agricoles et les produits d'origine animale.

Pour ce qui concerne la résolution 78/7 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », la position de la République islamique d'Iran demeure inchangée. La République islamique d'Iran soutient pleinement l'application de la résolution 78/7 de l'Assemblée générale, comme elle l'a toujours fait, tout en s'abstenant de promulguer ou d'appliquer des lois ou des mesures du type de celles qui y sont visées.

La République islamique d'Iran entretient des relations bilatérales cordiales et des liens diplomatiques étroits avec le peuple et le Gouvernement cubains, dans le respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Il faut noter qu'en 2023, plusieurs accords et mémorandums d'accord ont été signés entre les deux pays. Par conséquent, la République islamique d'Iran a réaffirmé qu'elle souscrivait sans réserve à l'ensemble des résolutions dans lesquelles l'Assemblée générale demande la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

La République islamique d'Iran estime que le nombre croissant d'actes unilatéraux observés dans les relations internationales, y compris le recours unilatéral à la force, la menace de recours à la force et les mesures économiques coercitives unilatérales, ont des conséquences graves et néfastes pour le multilatéralisme, le droit international, la Charte des Nations Unies, les droits humains et le droit au développement. Toute mesure économique coercitive unilatérale qui porte préjudice à l'ensemble de la population d'une nation en entravant la satisfaction de ses besoins

humanitaires ou en l'empêchant d'exercer pleinement ses droits humains fondamentaux est considérée comme une grave violation du droit international. En consultation avec d'autres États Membres, la République islamique d'Iran continuera d'exiger l'adoption de moyens internationaux visant à prévenir, à supprimer, à réduire au minimum et à réparer les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales.

À cet égard, elle fait part, une nouvelle fois, de sa solidarité inébranlable avec le peuple et le Gouvernement cubains, et se joint à l'appel mondial lancé aux États-Unis pour qu'ils se conforment immédiatement et intégralement à leurs obligations internationales et allègent l'application de mesures coercitives unilatérales.

Iraq

[Original : anglais]
[1^{er} mai 2024]

Les mesures coercitives unilatérales ont des effets négatifs sur les personnes, les entreprises et les droits humains. Elles découlent de sanctions imposées par un ou plusieurs pays pour des considérations politiques ou économiques. Les répercussions négatives des sanctions unilatérales et des mesures coercitives unilatérales se manifestent comme suit :

1. *Augmentation de la pauvreté* : le plus souvent, les taux de pauvreté augmentent parmi les populations pauvres et les classes moyennes dans les pays faisant l'objet de sanctions, faute d'accès aux ressources économiques. Le niveau de vie baisse quand ces pays ne peuvent plus obtenir les produits et ressources dont ils ont besoin, subissent un isolement économique. Les sanctions entraînent donc une baisse sensible du produit intérieur brut par habitant puis une détérioration de la situation économique générale du pays qu'elles touchent. Il existe une relation de proportionnalité directe entre les taux de pauvreté et la dureté des sanctions dans les pays qui en font l'objet.

2. *Accès limité aux soins de santé* : certes, les sanctions ne frappent pas les médicaments et le matériel médical, mais elles ont des répercussions indirectes dans ce domaine. Il est difficile de fournir des médicaments à des pays touchés par des sanctions, ce qui limite le droit des citoyens d'avoir un accès équitable à des soins de santé, un droit fondamental garanti par les principes éthiques et les règles du droit international et sans lequel il ne peut y avoir d'égalité, et un droit légitime dès lors qu'il répond aux besoins des personnes sans faire apparaître des disparités injustifiées en matière de soins de santé.

3. *Entrave à l'accès à la justice* : les sanctions unilatérales peuvent peser sur l'exercice du droit d'ester en justice, un droit garanti par la constitution dont les personnes peuvent se prévaloir devant les autorités judiciaires compétentes. Elles peuvent notamment avoir pour conséquence que les personnes ne sont pas en mesure de régler les frais de justice aux institutions judiciaires.

4. *Effets des sanctions économiques unilatérales sur les relations que les pays touchés ont avec les autres pays* : souvent, les pays renoncent à des relations bilatérales du fait des restrictions imposées et se retrouvent isolés. Par exemple, des banques et des entreprises peuvent refuser de traiter avec ces pays.

Recommandations

- Demander instamment à tous les pays de s'abstenir d'imposer des mesures coercitives unilatérales contraires aux règles du droit international des droits humains, du droit international humanitaire et aux principes régissant les

relations pacifiques entre les pays, en particulier les mesures qui ont des effets extraterritoriaux et entravent les relations commerciales entre les pays.

- Régler les différends entre pays par le dialogue et d'autres moyens pacifiques.
- L'Iraq n'a cessé d'appuyer les résolutions de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.
- L'Iraq soutient les efforts de médiation diplomatique déployés pour encourager les négociations et le dialogue en vue de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

- L'Iraq voit d'un bon œil tout effort visant à normaliser les relations entre les États-Unis d'Amérique et Cuba, à lever toutes les restrictions et à permettre à la population cubaine de mener librement des activités commerciales et économiques, ce qui contribuerait à l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour que tous les peuples, sans exception, bénéficient d'un développement durable.

Islande

[Original : anglais]
[4 mars 2024]

Le Gouvernement islandais réaffirme son appui à la résolution 78/7 de l'Assemblée générale. L'Islande ne promulgue ni n'applique aucune loi ni mesure du type visé dans cette résolution 78/7. Elle n'applique aucune loi commerciale ou économique contre Cuba susceptible de limiter ou d'empêcher le commerce ou les investissements à destination ou en provenance de Cuba. Elle s'oppose à l'application extraterritoriale de mesures unilatérales contre un pays tiers.

Jamaïque

[Original : anglais]
[22 février 2024]

Le Gouvernement jamaïcain demeure profondément attaché à la Charte des Nations Unies, en particulier aux principes d'égalité souveraine, de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États, ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

En accord avec les obligations découlant de la Charte des Nations Unies et du droit international, et en application de la résolution 78/7 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », le Gouvernement jamaïcain n'a adopté aucune loi ni mesure susceptible de porter atteinte à la souveraineté de tout État ou à ses intérêts nationaux légitimes.

La Jamaïque considère la souveraineté économique comme une pierre angulaire du développement d'un État. Le 24 octobre 2023, le Parlement a adopté une résolution qui, entre autres, appelait à la reprise du dialogue entre les États-Unis et Cuba et à la levée du blocus. La Jamaïque est convaincue que le blocus est le principal obstacle au développement économique de Cuba et qu'il entrave la mise en œuvre de son plan national de développement économique et social et ainsi que les efforts visant à réaliser le Programme 2030 et les objectifs de développement durable. La Jamaïque estime qu'imposer de manière unilatérale des mesures économiques coercitives ayant une portée extraterritoriale est contraire à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations

Unies et porte atteinte aux principes du multilatéralisme, de la souveraineté et du libre-échange.

La Jamaïque reste préoccupée par les retombées de ces mesures sur la détermination du gouvernement cubain à améliorer la situation socioéconomique de son peuple, en particulier alors que le pays se remet des effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et est confronté aux problèmes créés par les changements climatiques et les catastrophes naturelles. Parmi les mesures prises par les États-Unis qui nuisent particulièrement au développement de Cuba, on peut citer le Règlement relatif au contrôle des avoirs cubains qui vise à imposer davantage de restrictions sur les voyages, le traitement des envois de fonds et les propriétés hôtelières, ainsi que l'élargissement de la liste des entités et sous-entités associées à Cuba soumises à des sanctions fiscales supplémentaires. En outre, l'inscription de Cuba par les États-Unis sur la liste des pays responsables du terrorisme parrainé par les États n'est pas fondée sur des critères objectifs. Cette inscription injustifiée accentue les difficultés rencontrées par Cuba avec des pays tiers, et il serait juste de retirer Cuba de la liste.

La campagne énergique de la Jamaïque en faveur de la réintégration complète de Cuba dans la région se fonde sur l'idée que le blocus est non seulement une mesure punitive contre Cuba, mais également un obstacle au développement de la région dans son ensemble.

La Jamaïque appuie depuis toujours les résolutions de l'Assemblée générale, à l'instar de la résolution 78/7, qui demandent la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et exhortent tous les États Membres à respecter la Charte des Nations Unies en mettant un terme à l'application de mesures si hostiles.

Au sein des instances régionales, la Jamaïque s'est associée à d'autres États Membres pour faire valoir cette position. Les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des Caraïbes ont publié à plusieurs reprises des déclarations publiques rejetant l'imposition de ces mesures coercitives unilatérales et demandé la levée immédiate et inconditionnelle du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

La Jamaïque réitère donc son appel à la levée immédiate et intégrale du blocus qui continue d'avoir des conséquences sociales et économiques désastreuses pour Cuba et le peuple cubain.

Japon

[Original : anglais]
[2 avril 2024]

Le Gouvernement japonais n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé au paragraphe 2 de la résolution 78/7 de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement japonais estime que la politique économique des États-Unis d'Amérique à l'égard de Cuba doit être considérée essentiellement comme une question bilatérale. Le Japon partage toutefois l'inquiétude qu'inspirent la Loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (LIBERTAD) (connue sous le nom de loi Helms-Burton) et le *Cuban Democracy Act* de 1992 dans la mesure où l'application de ces lois cause un préjudice injustifié aux activités économiques d'entreprises ou aux citoyens d'un État tiers et sont probablement contraires au droit international concernant l'application extraterritoriale de lois nationales.

Le Gouvernement japonais a suivi de près la situation découlant desdites lois et des circonstances connexes, et ses préoccupations demeurent entières. Ayant étudié la question avec le plus grand soin, le Japon a voté pour la résolution 78/7.

Jordanie

[Original : anglais]
[12 mars 2024]

Le Royaume hachémite de Jordanie n'a appliqué aucune loi ni mesure du type visé dans la résolution 78/7 de l'Assemblée générale. Il a toujours voté en faveur des résolutions relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et il réaffirme son attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Kazakhstan

[Original : anglais]
[18 avril 2024]

La politique étrangère du Kazakhstan est fondée sur les principes du droit international et vise à défendre le droit des nations de choisir leur propre voie de développement. Le Kazakhstan condamne fermement tout acte unilatéral portant atteinte à la souveraineté d'un autre État. Il n'a jamais adopté de règlements nationaux qui compromettent, empêchent ou retardent le développement d'autres pays, notamment dans les domaines économique, commercial et financier. Comme l'immense majorité des membres de la communauté internationale, le Kazakhstan demande donc la levée du blocus imposé à Cuba et la cessation de tous les actes contraires aux principes consacrés par le droit international et la Charte des Nations Unies.

Kenya

[Original : anglais]
[9 février 2024]

Le Gouvernement kényan n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé au paragraphe 2 de la résolution 78/7 de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement kényan croit en un système multilatéral fondé sur des règles et, à ce titre, ne peut soutenir les décisions unilatérales qui visent à bloquer la République de Cuba et infligent des souffrances continues au peuple cubain ami.

Les Nations Unies ne devraient jamais défendre ni appuyer de sanctions ou de blocus indéfiniment, en particulier lorsque, comme c'est le cas pour Cuba, ceux-ci sapent les objectifs généraux en matière d'appropriation nationale, de paix durable et de développement durable dans l'île.

C'est pour ces raisons que le Kenya vote toujours en faveur des résolutions portant sur la nécessité d'éliminer ce fardeau prolongé qui pèse sur le peuple cubain. Celui-ci mérite d'avoir accès à l'autodétermination et de participer librement au marché mondial, tout comme à la marche du monde d'une manière générale, en tant que nation dûment reconnue par les Nations Unies.

Kirghizistan

[Original : anglais]

[19 février 2024]

La République kirghize réaffirme son attachement aux normes et aux principes fondamentaux du droit international, notamment les dispositions de la Charte des Nations Unies, et prône le respect des principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté de commerce et de navigation internationaux. Elle a toujours appuyé les efforts déployés par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba.

Kiribati

[Original : anglais]

[14 mai 2024]

Le Gouvernement de la République de Kiribati réaffirme, pour la dixième fois, son soutien à la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale appelant les États-Unis à mettre fin à l'embargo unilatéral imposé depuis des décennies à Cuba, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies.

Des considérations d'ordre moral et humanitaire sont évoquées dans la résolution et permettront, une fois que l'on en tiendra compte, d'améliorer le bien-être général du peuple cubain et de contribuer à l'édification d'un monde plus pacifique, plus humain et plus chaleureux pour tous.

Koweït

[Original : anglais]

[23 avril 2024]

En ce qui concerne la résolution de l'Assemblée générale adoptée le 2 novembre 2023, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », et compte tenu des relations amicales qu'il entretient avec Cuba, l'État du Koweït fait savoir qu'il a voté pour ladite résolution, dont il appuie l'application et souligne que les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies doivent être respectés.

De plus, l'État du Koweït vote depuis de nombreuses années pour les résolutions de l'Assemblée générale appelant à la levée du blocus imposé à Cuba par les États-Unis.

Lesotho

[Original : anglais]

[27 mars 2024]

Le Lesotho réaffirme son attachement aux dispositions et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Lesotho se déclare profondément préoccupé par les effets néfastes du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, à qui il demande instamment de lever cette mesure.

Liban

[Original : anglais]
[10 mai 2024]

Le Gouvernement libanais respecte pleinement les dispositions de la résolution [78/7](#) de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », conformément aux principes des Nations Unies et du droit international.

Il reste fidèle à cette position, dictée par le respect des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment celui de la souveraineté des États.

Libéria

[Original : anglais]
[2 mai 2024]

Le Gouvernement libérien appuie l'appel à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, étant donné les difficultés majeures que ce blocus engendre pour le peuple cubain.

La position de la République du Libéria est conforme à la position commune de l'Union africaine : appeler à l'application des résolutions de l'Assemblée générale portant sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Le Libéria coopère avec d'autres États Membres de l'ONU à l'appui de l'appel à la levée du blocus et aux fins de l'application de la résolution sur cette question.

Libye

[Original : anglais]
[24 avril 2024]

La Libye réaffirme sa ferme opposition aux mesures unilatérales imposées aux États pour des motifs politiques et souligne que de tels agissements ne permettent aucunement de régler les différends entre les pays, mais contribuent plutôt à les accentuer.

La Libye a exprimé à maintes reprises son attachement à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international et n'a jamais adopté ni appliqué de lois du type visé aux paragraphes 2 et 3 de la résolution [78/7](#) de l'Assemblée générale.

Conformément à sa position de principe, la Libye a voté pour la résolution [78/7](#) car elle s'oppose au blocus économique, commercial et financier. Elle invite les États à régler leurs différends de manière pacifique et à rejeter les mesures coercitives unilatérales, qui contreviennent aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, portent atteinte aux droits humains et entravent les efforts de développement, notamment ceux visant à atteindre les objectifs de développement durable.

Madagascar

[Original : anglais]

[26 mars 2024]

Le gouvernement de la République de Madagascar, en tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies, respecte les principes énoncés dans la Charte, notamment l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre État.

À cette fin, Madagascar soutient toute mesure visant à lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Malaisie

[Original : anglais]

[4 mars 2024]

La Malaisie demeure fermement opposée à toutes les mesures unilatérales d'ordre économique, commercial et financier qui contreviennent aux normes du droit international et vont à l'encontre des buts de la Charte des Nations Unies.

En application de sa position de principe sur cette question, la Malaisie se joint aux autres États Membres pour réaffirmer son ferme appui à la levée du blocus imposé unilatéralement à Cuba dans les meilleurs délais. La Malaisie a toujours voté en faveur de la résolution annuelle de l'Assemblée générale intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », dont la résolution [78/7](#) adoptée le 2 novembre 2023.

La Malaisie réaffirme qu'elle est fermement convaincue qu'aucun État ne devrait imposer de sanctions économiques, commerciales et financières unilatérales à un autre État. Ces sanctions portent atteinte non seulement au développement économique du pays visé, puisqu'elles restreignent le commerce transfrontalier libre et sans entrave, mais aussi au développement social, car elles limitent notamment les possibilités d'emploi et détériorent les conditions de vie de la population.

La Malaisie continue de demander la levée immédiate du blocus unilatéral imposé à Cuba, qui a entravé son développement et causé d'importantes souffrances au peuple cubain.

Malawi

[Original : anglais]

[23 avril 2024]

Le Gouvernement de la République du Malawi, qui entretient des relations diplomatiques avec Cuba, n'a jamais adopté de lois ni d'instruments ciblés interdisant le commerce ou la coopération avec Cuba. Dès lors, les possibilités offertes par la loi pour mettre en œuvre plus avant la résolution [78/7](#) de l'Assemblée générale sont limitées.

Maldives

[Original : anglais]
[25 mars 2024]

Sauf mandat exprès du Conseil de sécurité, la République des Maldives s'oppose à l'imposition de tout type de sanctions à quelque pays que ce soit. Elle n'en a donc imposé aucune à Cuba et n'a pas non plus promulgué de lois ou règlements contraires aux dispositions de la résolution 78/7 de l'Assemblée générale, pour laquelle elle a voté.

Mali

[Original : français]
[14 mars 2024]

Le Gouvernement de la République du Mali a toujours voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Le Gouvernement de la République du Mali, qui soutient pleinement la résolution 78/7 adoptée le 2 novembre 2023 par l'Assemblée générale, n'a ni promulgué de lois ni appliqué de mesures du type de celles visées dans le préambule de ladite résolution.

Comme par le passé, le Mali maintient sa position en faveur de la levée du blocus imposé à Cuba.

Maurice

[Original : anglais]
[25 janvier 2024]

Maurice réaffirme son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment les principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures. En application de ces principes et conformément au droit international, Maurice n'a ni adopté ni appliqué de lois ni de mesures visant à imposer un blocus économique, commercial et financier unilatéral à Cuba.

La République de Maurice entretient de bonnes relations bilatérales avec la République de Cuba et reste disposée à développer ses relations commerciales avec Cuba.

Mauritanie

[Original : français]
[3 mai 2024]

Le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie exprime son désaccord et son opposition à tout embargo de nature à atteindre le développement économique et social d'un pays et conduisant à la souffrance des êtres humains. La Mauritanie a toujours voté pour les résolutions de l'Assemblée générale relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

La République islamique de Mauritanie reste attachée aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies et du droit international et, en particulier, aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation.

Mexique

[Original : espagnol]

[27 mars 2024]

Le Mexique réaffirme que, dans le cadre des relations entre États souverains, le fait de prendre des mesures unilatérales visant à exercer une pression politique pour, de l'extérieur, influencer sur les décisions internes d'un autre État est contraire aux principes de la Charte des Nations Unies et porte atteinte à la paix et à la stabilité entre les peuples.

Il condamne donc catégoriquement le blocus économique, commercial et financier imposé contre Cuba depuis près de 60 ans, ainsi que la décision d'appliquer le Titre III de la Loi pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (loi Helms-Burton), qui porte atteinte non seulement à la souveraineté du peuple cubain mais également aux intérêts nationaux des pays tiers.

Comme l'a affirmé le Président mexicain, Andrés Manuel López Obrador, les relations avec l'Amérique latine et les Caraïbes figurent parmi les priorités du Mexique. C'est pourquoi le pays s'efforce de promouvoir le renforcement des processus d'intégration, la poursuite du dialogue et la coopération avec les pays de la région.

Depuis juin 2023, le Mexique exécute le programme « Sembrando vida en Cuba » (Semer la vie à Cuba), qui vise à accroître la production agricole et à renforcer la souveraineté alimentaire de la population, et qui bénéficie ainsi à 5 millions de paysans cubains des provinces de Mayabeque et d'Artemisa, et contribue à traiter les causes structurelles des migrations provoquées par les conséquences du blocus.

Dans la déclaration publiée à l'issue de la rencontre de Palenque organisée en octobre 2023 par le Président mexicain, Andrés Manuel López Obrador, sur le thème « Pour un voisinage fraternel et source de bien-être » et à laquelle ont participé des représentants de la Colombie, de Cuba, de Haïti, du Honduras et du Venezuela, ainsi que des délégations du Belize, du Costa Rica, du Salvador et du Panama, il a été décidé de proposer aux gouvernements de Cuba et des États-Unis d'engager dans les plus brefs délais possibles un dialogue exhaustif sur leurs relations bilatérales.

À Palenque, il a été décidé de demander la levée des mesures coercitives unilatérales imposées à des pays de la région (comme Cuba), qui sont contraires au droit international et ont des conséquences graves au-delà des pays qui en font l'objet.

De plus, le Mexique condamne le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. La décision d'appliquer le Titre III de la loi Helms-Burton a affecté non seulement la souveraineté du peuple cubain, mais aussi les droits des pays tiers.

Le Mexique plaide aussi pour le retrait de Cuba de la liste des États qui soutiennent le terrorisme publiée par le Département d'État américain et demeure fermement résolu à continuer de contribuer à la coopération et aux échanges commerciaux, pour aider Cuba à surmonter les obstacles qui se dressent.

Compte tenu des nouvelles réalités géopolitiques mondiales, le Mexique estime qu'il faut rechercher l'unité et le multilatéralisme pour relever les défis mondiaux d'aujourd'hui. Dans cet esprit, et compte tenu des relations historiques qui unissent

le pays à Cuba, il considère que le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis depuis 60 ans est inacceptable, non seulement du point de vue des droits humains, mais aussi en raison des conséquences désastreuses qu'il a sur l'économie de ce pays, puisqu'il constitue un frein à son développement économique et social.

Ce blocus a aussi des répercussions négatives sur la participation de Cuba au commerce et à la finance à l'échelle internationale, ce qui se traduit notamment par des résiliations de contrats, la perte de relations avec certaines entités bancaires et des endettements.

Le blocus affecte par exemple les capacités de paiement de Cuba pour ce qui est de la dette contractée entre l'institution financière de ce pays et la Banque nationale de commerce extérieure mexicaine, actuellement en situation de cessation de paiement. Des mesures de restructuration ont été prises et un accord de reconnaissance de dette a été signé pour récupérer le capital et les intérêts, mais les activités commerciales entre les institutions ont été mises en pause, ce qui prive d'avantages potentiels les entreprises (programmes de financement, coopération technique, formation et services financiers) comme les citoyens des deux pays.

Il faut souligner que le Gouvernement cubain est disposé et résolu à honorer ses engagements financiers.

Par conséquent, le Mexique est solidaire du peuple cubain et, en application de la politique de son gouvernement, il réaffirme qu'il faut lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Monaco

[Original : français]
[16 janvier 2024]

Conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux principes généraux du droit international, la Principauté de Monaco n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type de celles visées à la résolution [78/7](#) adoptée par l'Assemblée générale le 2 novembre 2023.

Mongolie

[Original : anglais]
[29 février 2024]

Le Gouvernement mongol n'a adopté ou appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution [78/7](#) de l'Assemblée générale.

La Mongolie réaffirme son attachement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, en particulier aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Gouvernement mongol s'est toujours opposé au maintien de mesures unilatérales et réitère son appui à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

De plus, la pandémie de COVID-19, associée au blocus, a des répercussions négatives sur le développement social et économique de Cuba ainsi que sur la vie du peuple cubain.

Monténégro

[Original : anglais]

[26 mars 2024]

Le Gouvernement du Monténégro a voté en faveur de la résolution 78/7 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », adoptée le 2 novembre 2023.

Il réaffirme son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et n'a adopté ou appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans la résolution 78/7.

Mozambique

[Original : anglais]

[16 février 2024]

La République du Mozambique n'a jamais adopté ni appliqué de loi ou de mesure du type visé à la résolution 78/7 de l'Assemblée générale ni collaboré ou contribué à l'application de telles lois ou mesures.

Cette position concorde avec le vote de la République du Mozambique en faveur de la résolution en 2022, 2023 ou précédemment.

Le Gouvernement du Mozambique souscrit pleinement aux dispositions de la résolution 78/7 et appelle à la levée sans condition du blocus imposé à la République de Cuba.

Namibie

[Original : anglais]

[11 mars 2024]

La République de Namibie soutient pleinement la résolution 78/7 de l'Assemblée générale et les résolutions et décisions antérieures de l'Assemblée concernant le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. La Namibie s'est opposée sans équivoque au blocus, à tous les niveaux, dans les forums multilatéraux internationaux et régionaux. Elle demande la levée immédiate et sans condition du blocus imposé à la République de Cuba.

Comme suite à un certain nombre d'accords bilatéraux, le Gouvernement namibien entretient avec le Gouvernement cubain des relations mutuelles cordiales et des liens de collaboration à long terme. Les deux pays organisent des réunions de groupes de travail sur la coopération bilatérale dans divers secteurs. Les 8 et 9 septembre 2022, ils ont tenu en ligne la cinquième session du groupe de travail conjoint Namibie-Cuba. Les travaux de ce groupe portent sur des secteurs tels que la santé, le développement urbain et rural, la pêche, l'éducation, les travaux et les transports, l'art et la culture, l'exploitation minière et l'énergie, la justice, le commerce et le sport, et visent à renforcer les liens entre les entreprises et organisations cubaines et namibiennes.

Voici quelques exemples de la coopération entre la Namibie et Cuba en 2022 :

- Face à l'intensification du blocus économique imposé à Cuba par les États-Unis depuis 60 ans, ainsi qu'à l'aggravation de la pandémie de COVID-19, la Namibie, par l'intermédiaire du Ministère des relations internationales et de la

coopération, a assuré l'approvisionnement en huile de cuisson à Cuba dans le cadre de l'aide humanitaire fournie au Gouvernement et au peuple cubains. L'huile de cuisson a été officiellement remise le 15 septembre 2022.

- Dans le domaine de la santé, 90 professionnels de santé cubains offrent actuellement leurs services dans différentes régions de la Namibie.
- En juillet 2022, 54 étudiants namibiens en médecine dentaire et 4 étudiants en médecine ont obtenu leur diplôme dans différentes universités de Cuba.
- Le Gouvernement cubain a accordé deux bourses d'études en sciences médicales au Gouvernement namibien pour l'année universitaire 2023.
- Vingt ingénieurs et architectes cubains fournissent une assistance technique dans 13 des 14 régions de la Namibie.

En 2023, la relation entre la Namibie et Cuba a été illustrée par les faits suivants :

- Le 31 juillet 2023, 172 étudiants en médecine namibiens ont obtenu leur diplôme dans différentes universités de la République de Cuba.
- Des professionnels de la santé cubains continuent de fournir leurs services dans diverses régions de la Namibie.
- Dans les domaines de la défense et de la sécurité, huit membres des forces de défense namibiennes suivent actuellement une formation militaire à Cuba dans les domaines de l'ingénierie informatique et de l'ingénierie électronique d'exploration.
- Dans l'enseignement supérieur, un accord-cadre de coopération entre l'université de Namibie et l'université des sciences informatiques de Cuba conclu aux fins de la création et du développement d'une filière informatique a été signé le 7 août 2023, lors de la visite d'une délégation du Ministère de l'enseignement supérieur de Cuba en Namibie.
- Le Président de la République de Cuba, Miguel Díaz-Canel Bermúdez, s'est rendu en République de Namibie pour une visite officielle du 26 au 28 août 2023.
- Trois instruments juridiques ont été signés le 27 août 2023 pendant la visite du Président cubain en Namibie, à savoir : a) un mémorandum d'accord entre le Conseil de promotion et de développement des investissements de la Namibie et le Centre de promotion du commerce extérieur et des investissements étrangers de Cuba ; b) un mémorandum d'accord sur la tenue de consultations politiques et diplomatiques ; c) un accord entre la République de Namibie et la République de Cuba sur le transfèrement des personnes condamnées.
- Lors de la visite d'État du Président cubain, les deux chefs d'État ont convenu d'élever le groupe de travail conjoint Namibie-Cuba au rang de commission intergouvernementale, dirigée par les ministres responsables des relations internationales et des affaires étrangères des deux pays. La Namibie et Cuba s'emploient à finaliser le mémorandum d'accord sur la création d'une commission intergouvernementale chargée de la coopération bilatérale.
- Les deux pays ont convenu d'étendre à toute la Namibie les services fournis par 21 spécialistes cubains dans les domaines de la construction, de l'ingénierie et du logement. L'accord conclu à cette fin a été prorogé jusqu'en 2030.
- En ce qui concerne la gestion et la protection de l'environnement, les deux pays s'emploient à achever le mémorandum d'accord entre le Ministère de la science,

de la technologie et de l'environnement cubain et le Ministère de l'environnement, de la sylviculture et du tourisme namibien.

- Plusieurs hauts fonctionnaires ont effectué des visites officielles dans la République de Cuba. Nangolo Mbumba et Netumbo Nandi-Ndaitwah ont participé à des réunions bilatérales lors de leur visite à Cuba pour le Groupe des 77 et la Chine. Utoni Nujoma a effectué une visite officielle en République de Cuba du 25 au 30 novembre 2023, et le Président de la Cour suprême de la République de Namibie a participé au cinquantième anniversaire de la Cour de justice de Cuba du 20 au 22 décembre 2023.

Nauru

[Original : anglais]
[5 avril 2024]

La République de Nauru réaffirme respectueusement son attachement aux principes et aux buts consacrés par la Charte des Nations Unies, y compris l'égalité souveraine des États et la non-intervention dans leurs affaires intérieures. La République de Nauru reconnaît également l'importance de la liberté du commerce et de la navigation internationaux, comme établis en droit international.

La République de Nauru souhaite exprimer sa préoccupation quant au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et souhaite souligner qu'il importe de le lever, en particulier en ces temps difficiles où la communauté mondiale est confrontée à de multiples crises. La République de Nauru appuie et applique pleinement la résolution 78/7 dans laquelle l'Assemblée générale appelle à la levée de ce blocus.

La République de Nauru demande instamment à toutes les parties concernées d'aborder cette question avec un esprit d'ouverture et de coopération, afin de trouver une solution mutuellement bénéfique.

Népal

[Original : anglais]
[11 mars 2024]

Le Gouvernement népalais a résolument souscrit aux dispositions de la résolution 78/7 de l'Assemblée générale et n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures contraires à cette résolution.

Nicaragua

[Original : espagnol]
[29 janvier 2024]

Le Nicaragua défend le multilatéralisme et en fait la promotion, tout en établissant des relations fondées sur le respect, l'égalité, la solidarité et la coopération mutuelle, sans déroger aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment la non-ingérence dans les affaires intérieures et le respect du droit international dans le nouvel ordre mondial multipolaire.

Le gouvernement de réconciliation et d'unité nationale réaffirme son attachement à la recherche de la concorde et à la coexistence pacifique entre les nations et il continue d'œuvrer pour une culture de paix en fondant ses relations

internationales sur l'amitié, la solidarité et la réciprocité entre les peuples, en application du principe de règlement des différends internationaux par des moyens consacré par le droit international.

Le Nicaragua défend la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance et le droit des peuples à l'autodétermination, sans ingérence externe, de quelque nature qu'elle soit.

Comme tous les pays en développement et la communauté internationale dans son ensemble, il constate avec préoccupation que les sanctions, les mesures coercitives unilatérales et le blocus imposés même pendant la pandémie se transforment en crime contre l'humanité.

Le Nicaragua considère que la communauté internationale dans son ensemble doit continuer de condamner ce blocus économique, commercial et financier criminel et inhumain imposé par les États-Unis d'Amérique au peuple et au Gouvernement cubains, qui entrave le développement et le droit à vivre en paix, sans faire l'objet de menaces, et d'en demander la levée.

En refusant d'appliquer les 31 résolutions adoptées par l'Assemblée générale au cours de ces 31 dernières années, le Gouvernement des États-Unis fait preuve de son mépris pour le droit international, la Charte des Nations Unies et la volonté politique de parvenir à un consensus universel exprimée par la communauté internationale, qui exige que cette politique anachronique des États-Unis d'Amérique contre Cuba prenne fin. Il s'agit d'une attitude irrationnelle qui témoigne clairement de la suprématie et de l'exceptionnalisme exclusif de l'élite au pouvoir aux États-Unis.

Le Nicaragua condamne toutes les politiques agressives contre Cuba et les actions en justice intentées en vertu du titre III de la loi Helms-Burton, les persécutions subies par les entreprises, navires et compagnies maritimes qui approvisionnent le pays en carburant, la décision arbitraire et infondée du Département d'État des États-Unis d'inscrire ce pays frère sur sa liste des États qui soutiennent le terrorisme, l'offensive menée contre toutes les sources de revenus et d'entrées de devises dans le pays, les manœuvres d'intimidation visant les parties tierces et le renforcement de la pression exercée sur les gouvernements, les institutions bancaires et les chefs d'entreprise du monde entier.

Par consensus universel, les peuples et les gouvernements du monde entier ont exigé la levée de ce blocus inhumain, illégal et criminel, qui pèse sur le système de santé cubain et présente un caractère cruel et génocidaire en ce qu'il vise à asphyxier l'économie, en portant atteinte à tous les droits humains et en sapant les efforts déployés par le courageux peuple cubain en vue d'exécuter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de réaliser les objectifs de développement durable.

Ce blocus immoral, illégal et inhumain, qui enfreint le droit international, a entraîné des pertes d'un montant cumulé de 159 084,3 millions de dollars des États-Unis au cours des quelque six décennies écoulées depuis le début de cette politique anachronique, qui a fait subir d'énormes pressions à l'économie cubaine, ce qui a eu des conséquences dans les domaines de l'industrie, des services, du commerce de détail, et s'est traduit par des pénuries de nourriture et de médicaments ainsi que par une détérioration du niveau de consommation et du bien-être général de la population.

Il ne fait aucun doute que toutes ces mesures agressives s'inscrivent dans le cadre de la stratégie des États-Unis d'Amérique visant à isoler Cuba et à provoquer son effondrement économique, ce qui a causé des dommages irréparables et irréversibles à la jouissance des droits humains, du droit au développement et du droit

de vivre en paix du peuple cubain, comme cela a été amplement démontré dans les différents rapports du Secrétaire général à ce sujet.

Le Nicaragua admire le fait que Cuba, grâce à sa conscience, à sa combativité révolutionnaire, à sa conviction et à son engagement socialiste envers le monde, se trouve sur un pied d'égalité avec les pays développés qui la sanctionnent, qui lui imposent un blocus et qui l'agressent : elle produit des vaccins et aide les peuples des pays en développement, et même ceux des pays développés.

Le Nicaragua rejette et condamne toute ingérence dans les affaires intérieures de Cuba, et demande à tous les États de respecter la souveraineté, le droit international, les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que les engagements et les instruments juridiques adoptés en matière de communication numérique en vue d'éviter les actes d'agression, et rejette la campagne de désinformation, d'information fallacieuse et de discrédit visant la République sœur de Cuba.

L'Organisation des Nations Unies doit remplir son rôle historique, qui consiste à favoriser le multilatéralisme dans le respect du principe d'égalité souveraine, dans un contexte où les voix des peuples se font entendre, où les aspirations de l'humanité se réalisent et où le durcissement du blocus et ses effets extraterritoriaux sont dénoncés et condamnés.

Le Nicaragua demande aux Nations Unies de s'abstenir d'encourager, d'appuyer et de soutenir les agressions, les invasions, le terrorisme contre les peuples, le blocus contre la population, ainsi que d'insulter, de dénigrer et de condamner les peuples héroïques qui défendent leur dignité.

Le Nicaragua espère que les nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies seront respectées et appliquées, de façon à mettre fin à cette politique illégale à l'égard de Cuba. Il exhorte une fois de plus les États-Unis à entamer un dialogue respectueux en vue de résoudre les questions bilatérales en suspens avec Cuba, dans le respect des principes d'égalité des États, de réciprocité, de souveraineté et d'indépendance de Cuba.

Niger

[Original : français]
[25 janvier 2024]

Décrété en février 1962, à la suite de nationalisations expropriant des entreprises américaines, et toujours en vigueur, l'embargo américain contre Cuba reste et demeure l'un des plus longs régimes de sanctions unilatérales au monde.

Le Gouvernement du Niger, profondément attaché au respect des principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de la liberté du commerce entre les nations et de la navigation tels que consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, réitère sa volonté de ne pas appliquer une loi ou mesure du type à imposer un embargo contre un État souverain.

Le Niger réaffirme son adhésion à la résolution [78/7](#) de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » et à toutes celles des organes de l'Organisation des Nations Unies sur la question, ainsi qu'aux positions adoptées, entre autres, par le Mouvement des pays non alignés et par le Groupe des 77 et la Chine, qui demandent la fin du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Ce blocus économique, commercial et financier éprouve effroyablement le peuple cubain, entravant ainsi son développement économique et social, d'où l'urgente nécessité de sa levée.

À cet effet, la République du Niger reste solidaire et apporte son appui constant à la République de Cuba, et espère pouvoir compter une fois de plus sur l'appui de la communauté internationale pour obtenir la levée dudit blocus.

Nigéria

[Original : anglais]
[29 janvier 2024]

Le Gouvernement fédéral du Nigéria réaffirme qu'il est résolument déterminé à maintenir des relations amicales avec tous les États et condamne l'application de mesures unilatérales pour régler des différends entre États. Le Nigéria réitère également son soutien à la levée du blocus contre Cuba et à la promotion de la coopération internationale entre les États Membres. Il estime que l'assouplissement du blocus contre Cuba permettrait de matérialiser le concept de règlement pacifique des différends dans le système international.

Norvège

[Original : anglais]
[25 mars 2024]

Le Gouvernement norvégien réaffirme son soutien à la résolution [78/7](#) de l'Assemblée générale. La Norvège n'a adopté ni appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans cette résolution. Elle n'applique aucune législation commerciale ou économique susceptible de limiter ou d'empêcher le commerce ou les investissements à destination ou en provenance de Cuba. La Norvège s'oppose à l'application extraterritoriale de mesures unilatérales contre un pays tiers. Elle regrette que les États-Unis n'aient pas renoué avec leur engagement pris en vue de suspendre l'application du titre III de la loi Helms-Burton et encourage les États-Unis et Cuba à s'employer à normaliser leurs relations bilatérales, dans l'optique de parvenir à la levée du blocus imposé à Cuba. De plus, elle encourage les États-Unis à retirer Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme.

Nouvelle-Zélande

[Original : anglais]
[10 mai 2024]

Le Gouvernement néo-zélandais réaffirme son appui à la résolution [78/7](#) de l'Assemblée générale. Il s'est d'ailleurs toujours prononcé en faveur des résolutions de l'Assemblée demandant la levée du blocus commercial imposé à Cuba. Aujourd'hui encore, il maintient cette position.

La Nouvelle-Zélande n'a adopté aucune loi ni mesure commerciale ou économique visant à limiter ou décourager les échanges ou les investissements à destination ou en provenance de Cuba, et se félicite de toute avancée sur la voie de la normalisation, y compris la levée du blocus.

Oman

[Original : anglais]
[23 janvier 2024]

Le Gouvernement omanais respecte et met en œuvre la résolution 78/7 de l'Assemblée générale et n'applique aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de ladite résolution.

Ouganda

[Original : anglais]
[12 avril 2024]

L'Ouganda entretient des relations bilatérales cordiales avec le peuple et le Gouvernement cubains, ainsi que des relations diplomatiques étroites avec le pays, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et au droit international.

Dans un esprit d'amitié, de coopération et de solidarité avec le peuple cubain, l'Ouganda est préoccupé par les conséquences négatives du blocus économique, commercial et financier extraterritorial que les États-Unis imposent à Cuba depuis des décennies et qui empêche le pays de réaliser pleinement son développement économique et social.

Tous les pays ont un droit inaliénable au développement. Fort de cette conviction, l'Ouganda rejette le blocus imposé à Cuba par les États-Unis, qui constitue une violation des droits du peuple cubain à la souveraineté, au développement et au bien-être.

À cet égard, l'Ouganda salue la résilience du peuple cubain et demande aux États-Unis d'Amérique de lever de manière inconditionnelle le blocus économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba, ce que réclame une nette majorité des États Membres de l'ONU.

Ouzbékistan

[Original : anglais]
[27 février 2024]

La République d'Ouzbékistan appuie la résolution 78/7 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », et réaffirme son attachement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international.

L'Ouzbékistan respecte pleinement les dispositions de ladite résolution et n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans son préambule.

Pakistan

[Original : anglais]
[28 mars 2024]

Le Pakistan souscrit pleinement aux dispositions de la résolution 78/7 de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Panama

[Original : espagnol]

[7 mars 2024]

Le Panama réaffirme son appui à la résolution 78/7 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », compte tenu des répercussions de celui-ci sur le bien-être du peuple cubain. Il renouvelle également l'appel lancé dans la déclaration de Kingstown de mars 2024. La République du Panama continue d'appliquer les accords économiques et commerciaux et les accords de coopération conclus au niveau bilatéral avec Cuba afin de renforcer les relations entre les deux pays.

La République du Panama se dit également préoccupée par l'application de mesures coercitives unilatérales contre la République de Cuba, en particulier celles qui nuisent au développement économique et social du pays et à la santé de la population cubaine, et qui font obstacle à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies et défenseur de la paix, le Panama entretient des relations d'amitié et de coopération avec tous les États, dans un esprit d'intégration et de respect des principes de justice, du droit international, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, de la souveraineté et du principe de non-intervention dans les affaires qui relèvent essentiellement de la juridiction interne des États.

Le Panama promeut et continuera de promouvoir le dialogue et le règlement pacifique des différends, le libre-échange et la transparence des échanges internationaux.

La République du Panama a toujours voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale appuyant la levée du blocus économique, commercial et financier visant Cuba, au motif que cela contribuerait au développement socioéconomique de la population ; elle défend donc l'élaboration d'un rapport complet sur l'application de la résolution 78/7 de l'Assemblée générale.

Elle réitère également son soutien à la pleine intégration de Cuba dans la région et dans le monde.

Papouasie-Nouvelle-Guinée

[Original : anglais]

[7 mai 2024]

La Papouasie-Nouvelle-Guinée réaffirme qu'elle appuie la résolution 78/7 de l'Assemblée générale sur la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Dans cet esprit, la Papouasie-Nouvelle-Guinée ne tolère aucune application extraterritoriale de lois et de règlements qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États Membres de l'ONU.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'applique actuellement aucune mesure législative, politique ou autre restrictive contre Cuba, bien au contraire, elle encourage des relations constructives et amicales entre les deux pays, conformément à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies et du droit international pertinent.

Paraguay

[Original : espagnol]

[21 mars 2024]

Le Paraguay soutient pleinement l'application de la résolution 78/7 de l'Assemblée générale, comme elle l'a toujours fait, tout en s'abstenant de promulguer ou d'appliquer des lois ou des mesures du type de celles qui y sont visées.

À cet égard, elle rejette toute loi interne dont les effets extraterritoriaux porteraient atteinte à la souveraineté d'autres États, au droit international et à la liberté de commerce et de navigation.

Le Paraguay, pays en développement sans littoral, se conforme aux principes consacrés dans sa constitution en matière de relations internationales et réaffirme son engagement à respecter de manière inconditionnelle les buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, le droit international, l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures, et la liberté de commerce et de navigation internationaux, entre autres principes énoncés dans divers instruments juridiques internationaux.

Pérou

[Original : espagnol]

[27 mars 2024]

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba constitue une mesure anachronique qui, après plus de 60 ans, n'a pas produit les résultats escomptés. Au contraire, ses conséquences négatives ont principalement eu des effets sur la population cubaine et suscité l'opposition dans la plupart des pays du monde.

En effet, le blocus nuit à la croissance économique de Cuba, retarde son développement économique, et limite l'accès de sa population à des ressources telles que la technologie, les crédits privés et les marchés internationaux, ainsi qu'à des droits fondamentaux tels que la santé, l'alimentation et d'autres services sociaux.

Le Pérou considère que l'acte unilatéral d'imposer un blocus est incompatible avec le droit international, les principes de la coexistence pacifique et la Charte des Nations Unies. De plus, il s'agit d'une atteinte aux normes du commerce international et aux principes de coopération entre les États.

Dans l'espace multilatéral, le Pérou a fait part, à plusieurs reprises, de son refus ferme de cette mesure ; en 1992, il a voté en faveur de la résolution 47/19 de l'Assemblée générale sur la nécessité de mettre fin au blocage, et a depuis voté pour toutes les résolutions relatives à cette question présentées à l'Assemblée. Sur le plan bilatéral, le Pérou continuera de promouvoir les relations commerciales avec Cuba, qui s'inscrivent dans le cadre de l'accord de complémentarité économique en vigueur depuis 2001.

Le Pérou réaffirme une nouvelle fois son attachement aux principes de la Charte des Nations Unies et au droit international, en particulier à l'égalité souveraine des États, au principe de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires internes, à la liberté de commerce et de navigation internationaux et au respect absolu des droits humains et des libertés fondamentales.

Ces principes sont au cœur de la position adoptée par le pays vis-à-vis du blocus, comme le montre le discours historique prononcé en 1960 par Raúl Porras Barrenechea, Ministre des relations extérieures du Pérou, lors de la réunion des

ministres de l'Organisation des États américains. Fort de cet esprit d'unité évoqué par son ancien président, le Pérou estime qu'il importe, à l'heure actuelle, de promouvoir le dialogue et la coopération en tant que solutions alternatives à cette mesure coercitive unilatérale.

Philippines

[Original : anglais]
[14 mars 2024]

Les Philippines continuent de soutenir la mise en œuvre intégrale de la résolution 78/7 de l'Assemblée générale pour les raisons suivantes :

1. Le blocus est considéré comme une violation de la Charte des Nations Unies et de la souveraineté de Cuba, car il empêche le pays de participer librement au commerce mondial et freine ainsi la marche du pays vers le développement durable. En soutenant la résolution, les Philippines montrent qu'elles respectent la souveraineté de toutes les nations et qu'elles estiment que les pays devraient être libres d'entreprendre des activités et des échanges commerciaux pour que tous les peuples puissent prospérer.

2. Le blocus pèse lourdement sur le peuple cubain, limitant son accès aux biens et services essentiels. Sa levée permettrait à Cuba d'accéder plus facilement aux médicaments, à la nourriture et à d'autres fournitures nécessaires, ce qui pourrait l'aider à atténuer certaines des difficultés économiques que le peuple cubain continue d'éprouver. Elle contribuerait aussi à améliorer la situation des droits humains à Cuba en permettant au pays d'importer les fournitures nécessaires à la prestation des services de base aux citoyens, conformément à l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

3. Dans le domaine de l'éducation, le blocus limite l'accès de Cuba aux ressources et aux opportunités, ce qui a un impact négatif sur le système éducatif du pays. La levée du blocus offrirait aux étudiants et aux enseignants cubains de nouvelles possibilités d'accès aux ressources pédagogiques dans leur pays et à l'étranger.

4. Le blocus a considérablement limité l'accès de Cuba aux technologies et aux équipements qui pourraient aider le pays à relever les défis en matière de développement, y compris aux fins de la pleine mise en œuvre et la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

5. La levée du blocus favoriserait la stabilité régionale en réduisant l'instabilité dans la région des Caraïbes. Les conséquences économiques de la fin du blocus seraient positives pour les Philippines, qui ont tout intérêt à ce que la paix et la stabilité soient maintenues dans la région.

6. Cuba serait en mesure de participer pleinement à l'économie mondiale, ce qui favoriserait le commerce et les investissements internationaux. Les entreprises du monde du Sud, y compris les entreprises philippines, auraient alors de nouvelles possibilités d'accès au marché cubain et vice-versa, ce qui pourrait stimuler l'activité économique et la création d'emplois dans le monde du Sud.

7. La levée du blocus pourrait également contribuer à la reprise du tourisme mondial. Une plus grande participation de Cuba au tourisme permettrait non seulement la croissance et le développement du secteur touristique du pays, mais favoriserait également le développement des industries connexes. Elle ouvrirait en outre aux pays du monde du Sud, notamment aux Philippines, de nouvelles possibilités de promotion touristique sur le marché cubain.

Qatar

[Original : arabe]

[12 mars 2024]

La position de l'État du Qatar à l'égard de la résolution reste inchangée, et il la soutient sans réserve. Il adhère fermement aux règles et principes du droit international, qu'il met en œuvre dans sa politique étrangère, et respecte pleinement les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Il continue en outre d'inviter au rejet de l'imposition de toute mesure coercitive unilatérale.

L'État du Qatar n'a donc jamais adopté ou appliqué de loi ou de mesure contraire aux dispositions de la résolution susmentionnée.

République arabe syrienne

[Original : arabe]

[19 janvier 2024]

La République arabe syrienne réaffirme qu'elle souscrit sans réserve à l'ensemble des résolutions de l'Assemblée générale appelant à la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier injuste imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, la dernière en date étant la résolution [78/7](#).

La République arabe syrienne, qui est un membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, s'attache fermement à mettre en œuvre les dispositions des paragraphes 2 et 3 de la résolution [78/7](#) de l'Assemblée générale, et ne s'estime aucunement liée ou tenue par les mesures économiques coercitives unilatérales et illégales que les gouvernements successifs des États-Unis imposent au peuple cubain depuis 1962. Elle souligne que ses relations avec Cuba sont un modèle de coopération bilatérale et reposent sur le respect mutuel, l'égalité souveraine et la non-ingérence dans les affaires intérieures, tout en s'inscrivant dans une recherche constante de nouveaux domaines de coopération dans l'intérêt des peuples des deux pays.

En adoptant à une écrasante majorité la résolution sur la levée de ce blocus injuste, l'Assemblée générale réaffirme, pour la trente-et-unième fois consécutive, que cette cause est légitime et juste et que la communauté internationale la soutient. Au moment où la situation se détériore aux niveaux régional et international, la demande de levée du blocus imposé à Cuba revêt une importance majeure, compte tenu des conséquences qu'elle aurait sur la vie du peuple cubain, sur la garantie du droit de celui-ci à l'autodétermination et sur ses aspirations au développement économique et social.

La République arabe syrienne condamne les politiques d'exclusion menées par les États-Unis d'Amérique à l'égard d'un certain nombre de pays en développement. Elle dénonce le blocus imposé au peuple cubain depuis plus de 50 ans et l'application de la loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (LIBERTAD) dite « Helms-Burton ». Elle estime que l'application de ces politiques hostiles est la cause première de l'aggravation des souffrances qu'endure le peuple cubain et constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international. Elle est en outre contraire aux principes des droits humains et du droit international humanitaire, limite la liberté du commerce et de la navigation internationaux et entrave la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les États-Unis poursuivent leur politique hostile à l'égard du peuple cubain. Le blocus injuste fait subir chaque jour à l'économie cubaine des pertes considérables ayant dépassé la barre de mille milliards de dollars et nuit directement à des secteurs

vitaux de la vie quotidienne des Cubains. Les coupures constantes de courant, la pénurie de médicaments, la difficulté d'obtenir des fournitures médicales, la rareté des produits de base et des denrées alimentaires et la restriction des importations et des échanges de marchandises ne sont que quelques exemples des violations systématiques des droits humains que commettent les États-Unis en maintenant le blocus de Cuba.

La République arabe syrienne demande aux États-Unis de revenir immédiatement sur la décision qu'ils ont prise illégalement en 2020 d'utiliser le nouvel outil de guerre qu'est l'inscription de Cuba sur la liste des États qui soutiendraient le terrorisme international. Le maintien de Cuba sur cette liste a aggravé les difficultés de l'économie cubaine s'agissant de la participation au commerce international et de la réalisation d'opérations financières ou bancaires, a entraîné la résiliation de nombreux contrats commerciaux, économiques et de services avec plusieurs entités internationales, a précipité la crise de la dette et a entravé la circulation des marchandises, en plus d'innombrables conséquences pour le peuple cubain.

La République arabe syrienne, comme Cuba et un certain nombre d'autres pays en développement, reste la cible de plusieurs mesures coercitives unilatérales imposées par les pays occidentaux, en tête desquels les États-Unis et l'Union européenne. Ces mesures sont prises séparément, de manière illégale et en dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies et de la légitimité internationale. Elles touchent tous les Syriens au quotidien, les empêchent d'exercer leurs droits et entravent l'action du Gouvernement en matière d'intervention humanitaire, de restauration de la sécurité et de réalisation de la paix et de la prospérité.

Pour conclure, la République arabe syrienne réaffirme son ferme attachement aux principes de la Charte des Nations Unies et son respect des normes du droit international. Elle demande avec force qu'il soit mis fin immédiatement et définitivement aux politiques d'imposition de mesures coercitives unilatérales et inhumaines. Elle invite de nouveau le Gouvernement des États-Unis à se conformer au plus vite et sans condition aux dispositions des résolutions de l'Assemblée générale, la dernière en date étant la résolution 78/7, à mettre fin immédiatement au blocus économique, commercial et financier criminel et illégal de Cuba et à respecter les obligations envers les peuples des États Membres qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies.

République centrafricaine

[Original : français]

[30 avril 2024]

La République centrafricaine, à l'instar de la majorité écrasante des Membres des Nations Unies, est restée constante dans sa position au sujet de la levée complète du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique depuis plus de 60 ans.

Ce blocus qui a causé d'incalculables torts au Gouvernement et au peuple cubains est contraire au droit international et aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment la liberté de commerce et de la navigation internationale.

Le Gouvernement de la République centrafricaine continue d'apporter son soutien au Gouvernement cubain dans ses efforts tendant à la levée totale dudit embargo.

République de Corée

[Original : anglais]
[19 janvier 2024]

Depuis 1999, le Gouvernement de la République de Corée appuie systématiquement les résolutions dans lesquelles l'Assemblée générale appelle à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Par conséquent, la République de Corée n'a pas appliqué de lois ni de mesures administratives du type visé dans la résolution 78/7 de l'Assemblée générale.

République de Macédoine du Nord

[Original : anglais]
[19 mars 2024]

La République de Macédoine du Nord n'a jamais appliqué ou adopté de sanctions unilatérales ou de blocus et réaffirme qu'elle applique intégralement la résolution 78/7 de l'Assemblée générale.

République de Moldova

[Original : anglais]
[10 janvier 2024]

La République de Moldova souscrit pleinement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et au droit international et n'a ni promulgué ni appliqué de lois ni de mesures du type visé dans la résolution 78/7 de l'Assemblée générale concernant le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

République démocratique du Congo

[Original : français]
[2 avril 2024]

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo apprécie à sa juste valeur l'importance que le Secrétaire général continue d'accorder à la question du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

La République démocratique du Congo reste très préoccupée par ce problème et ne déroge pas à sa position traditionnelle qui vise la levée de ce blocus.

La République démocratique du Congo apporte son soutien à toute initiative visant à exhorter Cuba et les États-Unis d'Amérique à prendre la voie d'un dialogue constructif, fructueux et capable d'aider à atteindre un règlement définitif et mutuellement avantageux pour les peuples et les gouvernements des deux pays.

République démocratique populaire lao

[Original : anglais]
[1^{er} mars 2024]

La République démocratique populaire lao réaffirme la position qui est la sienne de longue date, à savoir que les mesures extraterritoriales dont s'accompagne un

blocus entravent non seulement le développement socioéconomique d'une nation, mais vont également à l'encontre des principes et buts consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, de l'égalité souveraine des États, mais aussi de la liberté du commerce et de la navigation internationaux. Elle n'a donc ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 78/7 de l'Assemblée générale.

L'imposition du blocus économique, commercial et financier à la République de Cuba par les États-Unis d'Amérique porte atteinte au droit international, mais elle impose aussi de sévères restrictions et des obstacles majeurs au développement socioéconomique de Cuba. Dans ce contexte, la République démocratique populaire lao demande qu'il soit levé le plus vite possible.

République dominicaine

[Original : espagnol]
[8 avril 2024]

La République dominicaine a déclaré à plusieurs reprises qu'elle respectait le principe de non-intervention dans les affaires intérieures des États, tel que consacré par l'article 3 de la Constitution, et que la liberté d'entreprise, de commerce et d'industrie était reconnue et garantie par l'article 50. Elle obéit en outre à l'ordre juridique international qui garantit le respect des droits fondamentaux, la paix, la justice, la coexistence entre les peuples et les devoirs de solidarité envers toutes les nations.

La République dominicaine souligne donc qu'elle ne prévoit pas dans sa législation de lois ou de mesures telles que celles visées dans le préambule de la résolution 78/7 de l'Assemblée générale.

République populaire démocratique de Corée

[Original : anglais]
[25 janvier 2024]

Mettre fin le plus rapidement possible au blocus économique, commercial et financier imposé unilatéralement à Cuba par les États-Unis est une demande unanime des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui, comme Cuba, cherchent aujourd'hui à parvenir à un développement durable dans un environnement pacifique.

Depuis le premier jour de la fondation de la Cuba socialiste, les États-Unis lui ont imposé un blocus économique global pour la seule raison que le peuple cubain avait fait le choix d'un système socialiste.

En raison du blocus prolongé et brutal des États-Unis, le peuple cubain a été soumis à des épreuves et des souffrances incommensurables et a subi des pertes économiques colossales au cours des 60 dernières années.

Rien que ces derniers mois, l'Administration Biden a décidé de prolonger d'un an les sanctions imposées contre Cuba au titre de la Loi relative au commerce avec l'ennemi de 1917.

Le blocus unilatéral, qui menace la souveraineté et le droit à l'existence du peuple cubain, est le résultat de la politique hostile des États-Unis à l'égard de Cuba. Cette dernière suscite jour après jour condamnations et dénonciations de la part de la communauté internationale et ne conduit qu'à l'isolement des États-Unis eux-mêmes.

Au sommet du Groupe des 77 et de la Chine, qui s'est tenu à La Havane en septembre 2023, de nombreux pays ont condamné le blocus injuste imposé par les États-Unis à Cuba et demandé sa levée immédiate. Ces déclarations témoignent de la solidarité ferme et invariable de la communauté internationale avec le Gouvernement et le peuple cubains dans la lutte pour leur juste cause.

La République populaire démocratique de Corée condamne et rejette les mesures coercitives imposées à Cuba par les États-Unis, qu'elle considère comme une violation de la Charte des Nations Unies et du droit international, lesquels consacrent les principes de respect de la souveraineté, d'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans les affaires intérieures, et comme un crime contre l'humanité. Elle demande instamment aux États-Unis de lever sans condition et sans délai supplémentaire le blocus économique et financier extraterritorial contre Cuba et de retirer ce pays de la liste des États soutenant le terrorisme.

La République populaire démocratique de Corée réaffirme son ferme soutien au Gouvernement et au peuple cubains et sa solidarité avec eux dans leurs efforts pour sauvegarder leur dignité et leur souveraineté nationales et poursuivre leur développement économique.

République-Unie de Tanzanie

[Original : anglais]
[25 March 2024]

La Tanzanie continue de demander la levée immédiate du blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Comme indiqué par le passé, la Tanzanie répète que le blocus continue de nuire à l'économie cubaine et d'empêcher le peuple cubain de réaliser pleinement son potentiel. Non seulement l'application de ces mesures contre Cuba enfreint le droit international des droits humains et le droit humanitaire international, ainsi que les principes de la Charte des Nations Unies, mais elle porte aussi atteinte au multilatéralisme. La Tanzanie, qui défend fermement l'Organisation des Nations Unies et ses valeurs fondamentales, a toujours prôné la coexistence pacifique des nations, le respect de l'égalité souveraine des États et un commerce équitable et ouvert entre les nations. Il est donc normal qu'elle s'oppose à l'imposition de mesures coercitives unilatérales ciblant tout État Membre de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi la Tanzanie restera solidaire de Cuba et des autres victimes de telles mesures, partout dans le monde.

La Tanzanie souligne et salue les réformes adoptées par le Gouvernement cubain ces dernières années, qui visent notamment à améliorer l'économie du pays et le bien-être de sa population. De même, elle constate que des mesures positives ont été prises par l'actuelle administration américaine pour lever certaines des restrictions qui avaient infligé des souffrances inutiles au peuple cubain. Le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie, sous la direction avisée de son président, Samia Suluhu Hassan, est un fervent défenseur des réformes, de la réconciliation, du renforcement de la résilience et de la reconstruction des populations et des pays qui ont souffert de conflits, de sous-développement, de pauvreté et d'autres formes d'inhibitions systémiques, y compris le blocus économique et financier dont le peuple cubain fait l'objet depuis des dizaines d'années. La Tanzanie exhorte donc les parties concernées à entreprendre les réformes nécessaires pour améliorer les relations de gouvernement à gouvernement et de peuple à peuple, à trouver un terrain d'entente, à rétablir la confiance et à coopérer afin d'assurer un avenir solide aux peuples des deux pays, de la région et du monde.

Dans la contribution au rapport du Secrétaire général présentée en 2012 sur ce sujet, la Tanzanie avait fait part de son espoir quant aux démarches entreprises à l'époque par le gouvernement des États-Unis d'Amérique. Toutefois, cet espoir s'est estompé au cours des années suivantes. D'une manière ou d'une autre, l'actuelle administration américaine a ravivé cet espoir. La Tanzanie est optimiste quant aux perspectives de cessation du blocus économique et financier imposé à Cuba et à l'amélioration continue des relations bilatérales entre Cuba et les États-Unis d'Amérique, ce qui ne pourra que contribuer à une meilleure jouissance des droits humains, à la paix, à la sécurité et à la prospérité dans la région et au-delà.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

[Original : anglais]

[10 mai 2024]

Le Royaume-Uni demande aux États-Unis de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, qu'il juge nuisible et contre-productif. Bien qu'il n'explique pas à lui seul tous les problèmes que connaît le pays, le blocus a des conséquences néfastes sur le niveau de vie du peuple cubain et entrave le développement politique et économique du pays.

Plus spécifiquement, les restrictions imposées aux envois de fonds, au tourisme et aux voyages à destination et en provenance des États-Unis dans le cadre du blocus ont des répercussions sur le secteur privé naissant de Cuba, dont le développement est pourtant si important pour les perspectives économiques de l'île. Les restrictions qui frappent les déplacements, tant des citoyens cubains vers les États-Unis que des citoyens américains vers Cuba, réduisent les contacts du peuple cubain avec les citoyens américains et l'échange de valeurs et d'idées, et limitent la compréhension sociale et culturelle.

Les effets extraterritoriaux du blocus, en particulier l'application des chapitres III et IV de la loi Helms-Burton, entravent et limitent la conduite par les entreprises étrangères, y compris les entreprises britanniques, d'activités commerciales légitimes et légales à Cuba. Le Royaume-Uni considère que les effets extraterritoriaux des chapitres III et IV de cette loi sont contraires au droit international et entend continuer de défendre vigoureusement le droit des entreprises britanniques de mener des activités commerciales avec Cuba et d'investir dans le pays. Afin de protéger les intérêts des personnes physiques ou morales résidant au Royaume-Uni contre les effets extraterritoriaux de la loi Helms-Burton, il a promulgué une législation de blocage qui interdit l'application de cette loi et prévoit la possibilité d'introduire des demandes reconventionnelles contre des requérants américains devant les juridictions britanniques.

Le Royaume-Uni partage les graves préoccupations exprimées par nombre de ses partenaires concernant les restrictions en matière de droits civils, politiques et autres droits humains à Cuba. Nous continuerons de faire part de ces préoccupations directement au Gouvernement cubain ainsi que dans la sphère publique. Le Royaume-Uni estime que le dialogue et la coopération avec Cuba et le peuple cubain sont les meilleurs moyens d'encourager le progrès à Cuba et de promouvoir un plus grand respect des droits humains de toute nature. Nous considérons que le blocus imposé par les États-Unis entrave la mise en œuvre de réformes économiques qui serviront l'intérêt supérieur du peuple cubain.

Rwanda

[Original : anglais]

[28 mars 2024]

La position du Gouvernement de la République du Rwanda reste inchangée en ce qui concerne la résolution sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Comme la majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, le Rwanda a voté pour la résolution 78/7 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », qui a été adoptée le 2 novembre 2023.

Guidé par les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, le Gouvernement de la République du Rwanda se conforme pleinement aux dispositions de la résolution 78/7 de l'Assemblée générale, réaffirme son adhésion à cette résolution et n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de ladite résolution. Le Gouvernement rwandais souligne qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'interdit la liberté de transit ou de commerce entre le Rwanda et Cuba.

Sainte-Lucie

[Original : anglais]

[19 janvier 2024]

Le Gouvernement saint-lucien affirme son attachement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et, en particulier, aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, et de coexistence pacifique entre les nations.

Conformément aux obligations juridiques internationales lui incombant et fidèle aux principes de l'égalité souveraine des États, le Gouvernement saint-lucien n'a adopté aucune loi, disposition juridique ou mesure ni entrepris aucune autre action susceptible de contrevenir à l'exercice, par un État Membre, de sa souveraineté au service de ses intérêts légitimes ou d'entraver la liberté d'un pays de mener une activité commerciale, d'entretenir des échanges et de pratiquer la coopération économique.

Le Gouvernement saint-lucien souligne les liens durables de coopération économique, éducative, scientifique et technique unissant Cuba et Sainte-Lucie, qui s'inscrivent dans le prolongement du développement socioéconomique et de la durabilité.

Sainte-Lucie réaffirme sa position selon laquelle l'application extraterritoriale de lois nationales est contraire au droit international ainsi qu'aux principes d'égalité souveraine et de coexistence pacifique des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Par conséquent, le Gouvernement saint-lucien continue d'appuyer les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Saint-Kitts-et-Nevis

[Original : anglais]

[3 avril 2024]

Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis est pleinement attaché aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et aux dispositions du droit international qui constituent les valeurs fondamentales du multilatéralisme. Conscient de ses engagements envers la communauté internationale, Saint-Kitts-et-Nevis continue d'appuyer l'action menée par la République de Cuba pour la levée du blocus économique, commercial et financier que lui imposent les États-Unis d'Amérique depuis plus de 60 ans.

Ces dernières années, les relations entre les États-Unis et Cuba ont connu des changements notables, en particulier lorsque l'actuel Gouvernement des États-Unis a pris des mesures pour assouplir les restrictions imposées aux envois de fonds et aux vols à destination de la nation insulaire. Toutefois, ces mesures ne constituent pas une annulation complète du blocus, qui continue d'avoir des effets négatifs importants sur l'économie cubaine et d'infliger des souffrances indicibles à la population.

Cuba a notamment dû faire face à des problèmes supplémentaires dus à la hausse du coût du carburant, ce qui exacerbe les contraintes économiques causées par le blocus. Cela souligne la nécessité urgente de trouver une solution à ce problème de longue date, qui a de profondes conséquences socioéconomiques pour le peuple cubain.

Malgré les difficultés susmentionnées, Cuba demeure un allié indéfectible de Saint-Kitts-et-Nevis et démontre son engagement à soutenir notre secteur de la santé par des initiatives telles que la brigade médicale cubaine et le programme de bourses d'études lancé par le Gouvernement cubain. Ce partenariat témoigne de la résilience et de la solidarité entre nos deux nations, même en dépit des pressions et des restrictions extérieures.

Dans ce contexte, le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis tient à réaffirmer la nécessité d'une coopération et d'un dialogue fructueux entre Cuba et les États-Unis afin de régler toutes les questions en suspens, y compris la levée de ce blocus qui n'a plus lieu d'être, et de favoriser des relations plus constructives fondées sur le respect mutuel.

La Fédération de Saint-Kitts-et-Nevis est donc solidaire de la République de Cuba et se joint à la communauté internationale pour appuyer la résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », car nous sommes fermement convaincus que la résolution 74/7, dans laquelle l'Assemblée générale promeut le libre-échange, doit être appliquée sans condition.

Saint-Marin

[Original : anglais]

[1^{er} février 2024]

La République de Saint-Marin s'est, d'une manière générale, toujours opposée à l'imposition d'un blocus, quel qu'il soit, et désapprouve donc le blocus unilatéral imposé à Cuba comme moyen de pression étant donné les graves répercussions qu'il a sur la population.

Saint-Vincent-et-les Grenadines

[Original : anglais]

[27 mars 2024]

Chaque année, les membres de l'Organisation des Nations Unies votent à une majorité écrasante en faveur de la résolution intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Par l'adoption de cette résolution, l'Assemblée générale condamne sans équivoque le maintien du blocus imposé à Cuba par les États-Unis, qui constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Dans ce contexte, le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines s'inquiète de la poursuite de ces mesures, dont le peuple cubain subit les conséquences dévastatrices et destructrices. Ces mesures coercitives unilatérales et extraterritoriales sont non seulement anachroniques, mais menacent également la souveraineté du peuple cubain. Soulignons qu'elles sapent aussi les efforts déployés par le Gouvernement cubain pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs qui y sont énoncés et qui sont axés sur la promesse de ne laisser personne de côté.

Saint-Vincent-et-les Grenadines rappelle les principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies, à savoir l'égalité souveraine de tous les États, la non-intervention et la non-ingérence. L'adhésion à ces principes et leur application en toute égalité sont des conditions préalables à la coexistence pacifique des États et sont indispensables à un multilatéralisme efficace.

Le Gouvernement et le peuple de Saint-Vincent-et-les Grenadines se déclarent une fois de plus solidaires du peuple cubain et se font l'écho des appels lancés par une majorité écrasante des États en faveur de la levée immédiate de ces mesures illégales et contre-productives.

Samoa

[Original : anglais]

[7 mai 2024]

Le Gouvernement de l'État indépendant du Samoa réaffirme sa pleine adhésion aux objectifs et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et les principes fondamentaux du droit international, notamment l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures ainsi que la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le blocus imposé au peuple cubain doit cesser. Il s'agit d'une relique de l'époque de la guerre froide. En tant que membre du système des Nations Unies et petit État insulaire en développement, Cuba mérite d'être traitée comme les autres membres, avec respect, dignité et pragmatisme dans les relations internationales.

En rétablissant leurs relations avec Cuba, les États-Unis se trouveront dans une bien meilleure position pour engager un dialogue et une coopération plus constructifs sur des questions d'intérêt mutuel et, partant, apporter les changements nécessaires à leurs relations économiques, sociales et en matière de sécurité. La reprise des voyages et des échanges culturels entre les États-Unis et Cuba pourrait également favoriser une meilleure entente et une plus grande bienveillance entre les deux peuples.

Sur le plan économique, l'ouverture des échanges commerciaux avec Cuba pourrait créer des débouchés pour les deux pays. Cuba dispose de marchés inexploités pour les biens et services américains, et les entreprises américaines pourraient tirer

profit d'investissements dans l'économie émergente de Cuba. Dans le domaine du tourisme, l'augmentation du nombre de touristes pourrait également donner un coup de fouet à l'économie cubaine, qui en a grandement besoin.

Sur le plan humanitaire, le blocus a des effets néfastes sur le peuple cubain, car il limite son accès à des biens essentiels tels que les denrées alimentaires, les médicaments et autres produits de première nécessité. La levée du blocus pourrait alléger les souffrances des Cubains ordinaires et améliorer leur qualité de vie.

Dans le climat actuel de méfiance et de manœuvres géopolitiques, il est essentiel que les membres du système des Nations Unies fassent preuve d'humanité et de bonne volonté dans l'action commune que nous menons pour parvenir à une prospérité résiliente et sans laisser personne de côté.

Sao Tomé-et-Principe

[Original : français]
[9 mars 2024]

La trente-septième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, qui s'est tenue les 17 et 18 février 2024, a appelé à l'unanimité à la levée des sanctions imposées à la République de Cuba, État Membre des Nations Unies.

Dans la même résolution, les 55 États membres de l'Union africaine ont condamné le fait que ce pays ami, la République de Cuba, ait été inscrit sur la liste des pays qui soutiennent les activités terroristes.

Le Gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe estime que la décision unilatérale prise à l'encontre de la République de Cuba viole les principes démocratiques inscrits dans la Charte des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la défense des droits fondamentaux, tels que le droit à la vie et à la santé.

Dans un esprit de fraternité, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe est solidaire avec le peuple cubain, qui souffre depuis 60 ans.

Sénégal

[Original : français]
[20 février 2024]

En application de ses obligations internationales découlant de la Charte des Nations Unies, le Sénégal continuera de respecter les dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale sur la levée de l'embargo contre Cuba.

Serbie

[Original : anglais]
[29 février 2024]

Guidée par les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, la République de Serbie réaffirme son attachement aux règles et principes du droit international, se conforme pleinement aux dispositions de la résolution 78/7 de l'Assemblée générale et précise qu'elle n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de ladite résolution.

La République de Serbie a toujours appuyé les résolutions de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et voté en leur faveur.

La République de Serbie demande la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, comme le souhaite l'immense majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Seychelles

[Original : anglais]
[30 janvier 2024]

Le Gouvernement de la République des Seychelles joint sa voix à celle de la communauté internationale pour appuyer la résolution 78/7 adoptée par l'Assemblée générale le 2 novembre 2023 et intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », et souscrit aux dispositions de cette résolution.

Les Seychelles défendent fermement l'égalité entre États souverains et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États. Conformément à ces valeurs, les Seychelles s'opposent à l'application de lois et de règlements extraterritoriaux, ainsi qu'à toute mesure économique coercitive unilatérale et injustifiée.

Les Seychelles soulignent donc l'importance du bien-être économique et du respect des droits humains pour tous les peuples, et considèrent que le blocus imposé à Cuba par les États-Unis porte atteinte à ces principes. Elles encouragent les deux parties à s'efforcer de mettre fin au blocus afin de permettre la pleine réintégration de Cuba dans la communauté internationale.

Le Gouvernement seychellois réaffirme sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple cubains et encourage la normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis d'Amérique.

Sierra Leone

[Original : anglais]
[21 février 2024]

La République de Sierra Leone réaffirme son plein attachement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et aux normes du droit international.

La République de Sierra Leone a été l'un des premiers pays d'Afrique à établir des liens diplomatiques avec Cuba, il y a plusieurs dizaines d'années. Les relations bilatérales unissant la République de Sierra Leone et Cuba sont cordiales et ces deux pays amis ont fait de grands progrès en matière de coopération commerciale.

La République de Sierra Leone est déterminée à renforcer encore les relations, déjà excellentes, qu'elle entretient avec cette nation sœur, tant sur le plan bilatéral que multilatéral. Elle a par ailleurs appuyé l'ensemble des résolutions antérieures demandant la fin du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et à son peuple par les États-Unis.

La République de Sierra Leone réitère son appel à une levée complète du blocus imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba, qui continue de nuire gravement à la vie et au bien-être du peuple cubain.

Par conséquent, la République de Sierra Leone réaffirme son plein appui et son soutien déterminé à la résolution 78/7, dans laquelle l'Assemblée générale demande la levée du blocus économique, commercial et financier unilatéral contre Cuba. Elle est encouragée par les mesures prises par le passé pour normaliser les relations entre Cuba et les États-Unis. Nous sommes convaincus qu'il sera possible de faire fond sur les progrès réalisés.

Singapour

[Original : anglais]
[8 janvier 2024]

Le Gouvernement singapourien réaffirme son appui à la résolution 78/7 de l'Assemblée générale. Depuis 1995, Singapour a toujours appuyé les résolutions appelant à la levée du blocus commercial imposé à Cuba par les États-Unis et a voté pour ces résolutions.

Soudan

[Original : anglais]
[15 février 2024]

Le Soudan a pleinement appuyé la résolution 78/7 en votant en sa faveur à l'Assemblée générale.

Les relations diplomatiques entre la République du Soudan et Cuba remontent à 1969. Leurs relations se sont renforcées en mars 2014, lorsque l'Ambassadeur de la République du Soudan au Venezuela a été nommé Ambassadeur à Cuba et lorsque des visites de hauts responsables ont été organisées entre les deux pays.

La politique du Gouvernement soudanais est pleinement conforme au droit international et aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment aux principes d'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Fidèle à cette position de principe, le Soudan s'est opposé à l'adoption de sanctions contre des pays en développement, car elles anéantissent les efforts que ces pays déploient pour parvenir à un développement durable et sont contraires aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

Comme Cuba, les peuples du Soudan ont énormément souffert des mesures coercitives unilatérales imposées au pays depuis plus de 15 ans. Ces sanctions empêchent tout progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et l'intégration dans le système monétaire international. Le secteur de la santé, comme d'autres secteurs, a été durement frappé par ces sanctions.

La délégation soudanaise participe ainsi chaque année au débat de l'Assemblée générale consacré au point de l'ordre du jour au titre duquel la résolution 78/7 a été adoptée et votée, comme la majorité des États Membres, en faveur des résolutions de l'Assemblée générale qui interdisent d'imposer des mesures et des sanctions unilatérales de cet ordre.

Le Gouvernement soudanais réaffirme qu'il ne promulgue ni n'applique aucune loi ou mesure dont les effets extraterritoriaux pourraient porter atteinte à la souveraineté d'un État, et invite à abroger les lois prévoyant de telles mesures.

Le Soudan s'oppose donc au blocus économique et commercial imposé à Cuba par les États-Unis, qui cause pertes et souffrances à la population cubaine et qui constitue une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations

Unies. Depuis que l'Assemblée générale a adopté la résolution 78/7, le Gouvernement soudanais s'efforce de porter la question devant les instances multilatérales concernées de façon à mobiliser leur soutien, l'objectif étant de mettre un terme aux mesures économiques coercitives unilatérales imposées aux pays en développement, quelle que soit leur forme.

Soudan du Sud

[Original : anglais]
[14 mai 2024]

La République du Soudan du Sud exprime sa profonde inquiétude au sujet du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Conformément à la majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et aux résolutions de l'Union africaine, le Soudan du Sud demande la levée de l'embargo. Il considère le blocus comme une mesure unilatérale qui va à l'encontre des principes du droit international et entrave la croissance économique et le développement social de Cuba. Le Soudan du Sud demande l'application de la résolution 77/7 de l'Assemblée à générale visant à mettre un terme à ce blocus, compte tenu de ses conséquences préjudiciables.

Sri Lanka

[Original : anglais]
[12 mars 2024]

Sri Lanka condamne le recours à des mesures économiques unilatérales contre un pays lorsque ces dernières sont contraires aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international. Elle considère que l'application de telles mesures porte atteinte à l'état de droit, à la transparence des échanges internationaux et à la liberté du commerce et de la navigation.

Sri Lanka n'a adopté aucune loi ou mesure du type visé dans les dispositions de la résolution 78/7 de l'Assemblée générale. Les sanctions unilatérales imposées à Cuba ont clairement eu des conséquences préjudiciables sur la vie de la population civile, créant des pénuries de biens et de services. Plus généralement, ce type de sanctions nuisent à la promotion et à la protection des droits humains dans le pays visé.

Sri Lanka a toujours appuyé l'adoption des résolutions sur cette question à l'Assemblée générale et considère que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis doit prendre fin.

Suisse

[Original : français]
[29 février 2024]

Tout comme les années précédentes, la Suisse s'est exprimée en 2023 en faveur de la résolution de l'Assemblée générale intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». La Suisse estime que les mesures économiques, financières et commerciales à l'encontre de la République de Cuba ont des répercussions négatives sur les conditions de vie du peuple cubain et augmentent les difficultés économiques. Pour ces raisons, elles devraient être abrogées.

Suriname

[Original : anglais]
[23 avril 2024]

La République du Suriname demeure fermement attachée aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et à la promotion du respect du droit international. Le Suriname est d'avis que l'égalité souveraine et le droit des nations de choisir leur propre voie de développement doivent être respectés en toute circonstance. Le respect de ces principes est absolument essentiel au maintien d'un ordre international stable.

Le Suriname note que le blocus commercial, économique et financier imposé à Cuba depuis des décennies est contraire à ces normes et principes et contre-productif pour les relations commerciales. Le blocus a des répercussions considérables sur le peuple cubain : il entrave son accès aux biens et services essentiels, notamment aux soins de santé et à l'éducation.

Compte tenu de ce qui précède, le Suriname préconise la levée du blocus commercial, économique et financier imposé à Cuba et qui nuit à l'économie et au secteur des soins de santé du pays, empêche le peuple cubain de tirer pleinement parti des possibilités qu'offrent les ressources du pays et constitue le principal et plus grand obstacle au plein développement de Cuba.

De surcroît, ce sont les membres les plus vulnérables de la société cubaine, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, qui ont subi les conséquences les plus graves de cette politique.

Le Suriname exprime une nouvelle fois sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple cubains et proclame que le Gouvernement de la République du Suriname n'a jamais promulgué ni appliqué de lois ni de mesures affectant les droits économiques, commerciaux et financiers du peuple et du Gouvernement cubains, conformément à la résolution 78/7 de l'Assemblée générale.

Tadjikistan

[Original : anglais]
[8 mai 2024]

Le Gouvernement de la République du Tadjikistan réaffirme son attachement aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international. Dans ce cadre, le Tadjikistan appuie la résolution 78/7, ainsi que toutes les résolutions précédentes de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus imposé à Cuba. De plus, il n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures contre Cuba qui interdiraient ses relations économiques, commerciales ou financières avec ce pays.

Les mesures économiques, financières et commerciales imposées à Cuba affectent gravement le niveau de vie de sa population, empêchant l'accès aux ressources essentielles et entravant la stabilité économique et les efforts de développement.

Tchad

[Original : français]

[2 avril 2024]

Guidés par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, le Gouvernement de la République du Tchad réaffirme son soutien à la résolution 78/7 adoptée par l'Assemblée générale le 2 novembre 2023, sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Il reste évident que le blocus imposé persiste, pénalisant gravement le peuple cubain et le développement économique du pays.

Tout en réitérant les demandes des États Membres et des organisations internationales, y compris l'Union africaine, pour la levée totale de l'embargo, le Gouvernement tchadien, se référant également au paragraphe 30 de la résolution 70/1 sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, lance un appel aux États pour qu'ils s'abstiennent d'adopter et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales dérogeant au droit international ou à la Charte des Nations Unies et qui font obstacle à la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement.

Le Gouvernement de la République du Tchad encourage instamment les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et de Cuba à renouer le dialogue en vue de la relance du processus engagé il y a quelques années aux fins d'un développement mutuellement bénéfique aux peuples des deux pays et au monde entier.

Thaïlande

[Original : anglais]

[26 janvier 2024]

Depuis 1994, le Gouvernement du Royaume de Thaïlande a toujours appuyé les résolutions de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus économique et commercial imposé à Cuba, notamment la récente résolution 78/7 de l'Assemblée générale, adoptée le 2 novembre 2023.

La Thaïlande s'oppose à l'idée qu'un pays puisse imposer sa propre loi à un autre, obligeant dans les faits un pays tiers à s'y conformer également. Elle estime qu'un tel acte est contraire aux principes fondamentaux du droit international et à la Charte des Nations Unies.

Le blocus unilatéral imposé à Cuba entrave le développement socioéconomique du pays et l'action que celui-ci mène en vue de réaliser les objectifs de développement durable, et fait souffrir sa population.

La Thaïlande n'a pris aucune disposition juridique ni mesure interne de cette nature et continue de les désapprouver.

Timor-Leste

[Original : anglais]

[22 mars 2024]

La République démocratique du Timor-Leste adhère pleinement aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment au principe de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Elle réaffirme son appui à la résolution 78/7 de l'Assemblée générale et rappelle qu'elle n'a ni adopté ni appliqué de loi ou mesure du type qui y est visé.

Le Gouvernement timorais s'oppose résolument à ce que de telles mesures extraterritoriales continuent d'être adoptées et appliquées, et est favorable à la levée immédiate et inconditionnelle du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Nous sommes convaincus que l'imposition de ces mesures limitera la capacité de Cuba d'atteindre les objectifs de développement durable de la manière la plus efficace et la plus rapide possible et de faire respecter l'état de droit.

Togo

[Original : français]
[5 février 2024]

Conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, le Togo s'est toujours efforcé de promouvoir le respect de l'égalité souveraine et de l'intégrité territoriale des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. De même, il soutient sans réserve le principe de la liberté du commerce et de la navigation qui est consacré dans de nombreux instruments juridiques internationaux. Par conséquent, le Togo rejette systématiquement le recours aux mesures unilatérales qui visent à exercer des pressions sur les États. Pour cette raison, il n'a jamais promulgué ni appliqué de lois ou de règlements limitant la souveraineté d'autres États ou les intérêts légitimes des entités ou personnes relevant de leur juridiction. Le Gouvernement togolais a toujours soutenu les initiatives prises par le Gouvernement cubain et d'autres acteurs pour mettre fin au blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. La fin du blocus s'impose car elle contribuerait à accélérer le processus de rétablissement des relations économiques et commerciales entre les deux pays, un objectif que la République togolaise soutient sans réserve. Le Togo souhaite instamment que la dynamique de décrispation, entamée avec l'établissement des relations diplomatiques entre les deux États en 2015, se poursuive.

Tonga

[Original : anglais]
[2 mai 2024]

Le Royaume des Tonga respecte pleinement les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et par le droit international, en particulier les principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, de libre exercice du commerce international et de liberté de la navigation internationale. Il n'a donc adopté ni appliqué de loi ou de mesure du type visé dans le préambule de la résolution 78/7 de l'Assemblée générale, et entretient des relations amicales et diplomatiques avec Cuba.

Trinité-et-Tobago

[Original : anglais]
[28 mars 2024]

Le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago considère comme sacro-saints les principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux, qui sont conformes aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international.

Les pratiques commerciales discriminatoires et l'application extraterritoriale de lois nationales sont incompatibles avec les buts et principes consacrés par la Charte et le droit international. La Trinité-et-Tobago ne préconise pas l'application de mesures économiques unilatérales pour exercer une pression politique et économique sur d'autres États, conformément aux obligations qui lui incombent au titre de la Charte et du droit international.

La République de Trinité-et-Tobago et Cuba entretiennent depuis longtemps des relations cordiales et productives. Depuis 1972, année de l'établissement des relations diplomatiques, un aspect important des liens entre les deux États est de nature économique. Aussi la Trinité-et-Tobago appuie-t-elle sans relâche les efforts déployés à l'échelle régionale et internationale afin de promouvoir un dialogue constructif pour faire cesser le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, qui entrave considérablement le développement durable du pays.

La Trinité-et-Tobago se réjouit d'un dialogue franc et direct, avec la participation de Cuba, concernant le blocus économique, commercial et financier.

La Trinité-et-Tobago réaffirme son appui à la levée de ces restrictions et demande aux parties concernées de travailler de bonne foi pour instaurer des relations bilatérales mures et ouvertes, fondées sur le respect mutuel et l'égalité souveraine. Elle rappelle que de telles relations ne pourront pleinement se concrétiser tant que le blocus n'aura pas été levé. Il s'agit là d'un objectif central qui doit constituer une priorité pour les deux Gouvernements et les deux peuples. La Trinité-et-Tobago renouvelle donc avec ferveur son souhait de longue date de voir Cuba réintégrer pleinement le système économique et politique international et d'assister à la levée du blocus économique, commercial et financier injustement imposé à ce pays souverain.

Tunisie

[Original : français]
[25 mars 2024]

La Tunisie réaffirme son attachement aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international. Dans ce cadre, la Tunisie a appuyé la résolution [78/7](#), ainsi que toutes les résolutions précédentes de l'Assemblée générale demandant la levée du blocus imposé à Cuba.

La Tunisie n'applique pas de lois ni de mesures unilatérales ayant des effets extraterritoriaux. Elle n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures contre Cuba interdisant les relations économiques, commerciales ou financières entre les deux pays.

Türkiye

[Original : anglais]
[21 mars 2024]

La République de Türkiye n'applique aucune loi ni mesure du type visé dans le préambule de la résolution [78/7](#) de l'Assemblée générale. Elle s'inquiète de l'existence de telles mesures, qui ont des effets néfastes sur le niveau de vie de la population et portent atteinte au libre-échange entre les États.

La Türkiye réaffirme son respect des principes de la liberté du commerce et de la navigation conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international.

Le Gouvernement turc continue de considérer que les désaccords et problèmes entre États doivent être réglés par la voie du dialogue et de la négociation.

Turkménistan

[Original : russe]
[5 février 2024]

Le Gouvernement turkmène soutient l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la résolution 78/7, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Le blocus imposé de manière unilatérale à la République de Cuba entrave le développement de l'économie cubaine et compromet l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Turkménistan appelle l'attention sur les principes de l'égalité souveraine de tous les États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux, notamment consacrés dans de nombreux instruments juridiques internationaux.

Le Gouvernement turkmène est favorable à l'instauration d'un mécanisme de paix sous la forme d'un dialogue constructif auquel participeraient activement l'Organisation des Nations Unies et les organismes apparentés compétents pour régler les questions entre les parties.

Tuvalu

[Original : anglais]
[13 mai 2024]

Le Gouvernement de Tuvalu continue d'adhérer aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui mettent l'accent sur la solidarité, la coopération et les relations équitables entre les nations. Dans cette optique, Tuvalu est fermement favorable à la levée des restrictions économiques, commerciales, financières et en matière d'immigration imposées à Cuba. Nous pensons que de telles mesures entravent – plutôt qu'elles ne favorisent – la poursuite des objectifs de développement durable par le gouvernement cubain et son peuple. Les récents progrès réalisés en vue d'améliorer les relations entre les États-Unis et Cuba sont louables et conformes à l'accent mis par la Charte sur la souveraineté et l'égalité entre les nations et les peuples.

Le Gouvernement de Tuvalu n'a ni promulgué ni appliqué de législation ou de mesures visant Cuba. Il soutient pleinement la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, faisant écho aux appels persistants et unanimes de la majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. La levée du blocus aiderait la République de Cuba à renforcer et à étendre sa collaboration avec les petits États insulaires en développement, tels que Tuvalu.

Union européenne

[Original : anglais]
[28 février 2024]

L'Union européenne et ses États membres estiment que les mesures unilatérales prises par les États-Unis contre Cuba devraient être abrogées. Le blocus économique,

commercial et financier, étant une des causes des pénuries actuelles, contribue à la crise économique de Cuba et entraîne une détérioration des conditions de vie du peuple cubain et a des répercussions dans le domaine humanitaire. Le blocus continue de restreindre l'aptitude de Cuba à importer, entre autres, des produits pharmaceutiques, des dispositifs médicaux et d'autres fournitures médicales. Le fait que Cuba a été désigné comme un État qui soutient le terrorisme en janvier 2021 a créé de nouveaux obstacles aux transactions financières internationales avec l'île.

De plus, les mesures prises contre Cuba portent atteinte aux intérêts de l'Union européenne et violent les règles généralement acceptées du commerce international. L'Union européenne et ses États membres continuent de s'opposer à l'application extraterritoriale du blocus imposé par les États-Unis, telle qu'elle résulte des lois de 1992 et de 1996 respectivement intitulées « Cuban Democracy Act » et « Helms-Burton Act », laquelle est illégale.

En novembre 1996, le Conseil des ministres de l'Union européenne a convenu d'un règlement et d'une action commune pour protéger les intérêts des personnes physiques ou morales résidant dans l'Union européenne contre l'application extraterritoriale de la loi Helms-Burton. En particulier, le Règlement (CE) n° 2271/96 interdit aux États membres de l'Union européenne de se conformer à cette loi et de l'appliquer. En outre, le 18 mai 1998, lors du Sommet Union européenne-États-Unis qui s'est tenu à Londres, les parties se sont mises d'accord sur un certain nombre de dérogations aux titres III et IV de la loi Helms-Burton et de mesures propres à renforcer la protection des investissements, et l'Administration des États-Unis s'est engagée à ne plus adopter ce type de lois extraterritoriales à l'avenir (l'ensemble de ces mesures étant regroupées dans « l'Accord »).

Aussi l'Union européenne regrette-t-elle que le Gouvernement des États-Unis ait maintenu sa décision d'activer pleinement le titre III et de recommencer à appliquer le titre IV, violant ainsi selon elle l'accord conclu en 1998. Elle rappelle qu'elle a toujours honoré et qu'elle continue d'honorer les engagements pris au titre de cet accord et invite les États-Unis à faire de même.

Étant donné que les titres III et IV de la loi Helms-Burton sont appliqués, notamment à des entreprises et ressortissants de ses États membres, l'Union européenne est contrainte d'envisager tous les instruments et toutes les possibilités à sa disposition afin de protéger les activités économiques de ces entreprises et ressortissants, y compris ses investissements. Cela inclut le Règlement (CE) n° 2271/96, dont les dispositions peuvent être invoquées par les exploitants de l'Union européenne qui souffrent des répercussions négatives de l'application extraterritoriale de la loi Helms-Burton.

L'Union européenne est convaincue que l'approche la plus efficace pour contribuer à la modernisation institutionnelle, économique et sociale de Cuba consiste à travailler de manière constructive et critique avec le pays à tous les niveaux, y compris avec la société civile, notamment au moyen d'un dialogue franc et ouvert sur les améliorations nécessaires concernant les droits humains et les libertés fondamentales. Dans le cadre de l'Accord de dialogue politique et de coopération conclu entre l'Union européenne et Cuba et appliqué de manière provisoire depuis le 1^{er} novembre 2017, elle offre à Cuba un partenariat continu et fiable afin de l'aider à se réformer sur le plan économique et social et de tendre vers le développement durable, propose des solutions communes aux problèmes mondiaux et continue de promouvoir la démocratie et le respect des droits humains.

Uruguay

[Original : espagnol]

[12 janvier 2024]

En ce qui concerne la résolution 78/7 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », notamment son paragraphe 4, l'Uruguay respecte et applique strictement les principes consacrés par le droit international ainsi que toutes les dispositions de la Charte des Nations Unies, et ce, depuis toujours.

Ainsi, en application du principe de non-intervention dans les affaires intérieures d'autres États, l'Uruguay n'a ni adopté ni appliqué de règles pouvant remettre en cause l'égalité souveraine ou les décisions d'autres États.

L'Uruguay s'est aussi fermement opposé à toute théorie qui entérinerait ou justifierait l'application extraterritoriale de lois internes, sauf si le droit international le prévoit, notamment en matière de compétence de protection ou de compétence universelle.

Il condamne tout mécanisme qui, directement ou indirectement, sanctionnerait de façon unilatérale les décisions souveraines d'un État en matière politique, économique, commerciale, sociale, culturelle ou autre.

Compte tenu de ce qui précède, l'Uruguay considère que les sanctions et les lois extraterritoriales appliquées à Cuba constituent une violation du droit international et nuisent au développement économique de cet État caribéen, en plus de contribuer à priver le peuple cubain de son droit au développement et, dommage impossible à quantifier, de porter gravement atteinte à sa dignité et à sa souveraineté.

Vanuatu

[Original : anglais]

[1^{er} mai 2024]

Le Gouvernement vanuatuan réaffirme son opposition aux mesures coercitives unilatérales appliquées en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international. De plus, il n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures contre Cuba qui interdiraient ses relations économiques, commerciales ou financières avec ce pays.

Venezuela (République bolivarienne du)

[Original : espagnol]

[22 mars 2024]

La République bolivarienne du Venezuela considère que la Charte des Nations Unies est une norme fondamentale du droit international qui permet de régir les relations entre États et de faire prévaloir la paix. À cet égard, aucun État n'a le pouvoir d'imposer une quelconque mesure visant à contraindre un autre État à lui subordonner l'exercice de ses droits souverains.

Partant de cette idée centrale, conformément aux principes et valeurs consacrés par sa Constitution nationale, notamment l'humanisme, la coopération, la solidarité entre les peuples et l'engagement ferme en faveur de la paix, découlant de son attachement inébranlable aux normes et aux principes du droit international, le Venezuela rejette une fois de plus l'application de mesures unilatérales ayant des

effets extraterritoriaux qui portent atteinte à la souveraineté et à l'indépendance politique d'autres États ou aux droits humains.

Entré en vigueur il y a 62 ans, le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique porte atteinte délibérément et systématiquement aux droits humains de plus de 11 millions de Cubains et représente aujourd'hui le principal obstacle à l'exercice de leur droit inaliénable au développement. Depuis plus de 30 années consécutives, l'Assemblée générale, l'organe le plus représentatif de l'Organisation des Nations Unies, demande qu'il soit levé.

L'imposition de mesures illégales à la République de Cuba par les États-Unis d'Amérique est anachronique et contraire aux dispositions de la Charte et d'autres instruments juridiques internationaux, et elle enfreint la liberté de commerce et de navigation, ainsi que les normes qui régissent le système commercial international. Ces mesures affectent directement la jouissance effective des droits humains ; leur adoption est politiquement motivée, sélective et, dans la plupart des cas, mise en avant dans le but d'exacerber une situation politique intérieure précise et de créer des conditions qui pourraient entraîner des conflits susceptibles de bénéficier au pays ayant adopté lesdites mesures.

Le Venezuela fustige de nouveau l'application des dispositions extraterritoriales des lois Torricelli et Helms-Burton, qui causent de graves dommages à l'économie de la République de Cuba en entravant ses relations économiques avec des pays tiers et des filiales d'entreprises américaines.

Depuis 2019, l'intensification de ces mesures a pris des proportions bien plus nocives et inhumaines. Outre ces mesures, l'inscription arbitraire et injustifiée de Cuba sur la liste dressée unilatéralement par le Département d'État des États-Unis sur les États qui soutiendraient le terrorisme est l'un des éléments de la stratégie adoptée par le Gouvernement américain pour isoler Cuba et provoquer son effondrement économique, stratégie dont l'utilisation est allée croissant au fil du temps.

À cela s'ajoutent des éléments de guerre non classique et multidimensionnelle contre le pays, car ces mesures s'accompagnent d'une agression politique, diplomatique, médiatique et de communication, qui est reproduite par les États-Unis contre d'autres pays souverains qui ne souscrivent pas à leur politique interventionniste.

La politique d'affrontement défendue et pratiquée par les États-Unis a nui au bien-être de Cuba, cette nation sœur de l'Amérique latine et des Caraïbes, dont les droits humains ont été bafoués par l'application de ces mesures illégales.

Le blocus illégal imposé à la République de Cuba depuis plus de 60 ans a causé au pays un préjudice d'un montant supérieur à 154 217,3 millions de dollars en 2023, ce qui démontre les effets néfastes de son application continue.

Même pendant la pire pandémie de ces dernières décennies, les États-Unis d'Amérique ont intensifié le blocus imposé à la République de Cuba, alors que les autorités, les organisations et les gouvernements du monde entier avaient demandé la levée et la suspension de ces mesures, qui entravent l'action menée face à la crise et donnent au blocus une dimension encore plus néfaste et inhumaine. Selon les données officielles, Cuba est en mesure de produire plus de 60 % de ses médicaments de base ; ces niveaux n'ont toutefois pas pu être garantis pendant des mois en raison des retombées du blocus américain sur la capacité de paiement du pays.

Depuis 1991, le Venezuela appuie les résolutions portant sur cette question que l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptées à une majorité particulièrement écrasante. À cet égard, le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela

exhorte les États-Unis d'Amérique à appliquer sans délai les résolutions 47/19, 48/16, 49/9, 50/10, 51/17, 52/10, 53/4, 54/21, 55/20, 56/9, 57/11, 58/7, 59/11, 60/12, 61/11, 62/3, 63/7, 64/6, 65/6, 66/6, 67/4, 68/8, 69/5, 70/5, 71/5, 72/4, 73/8, 74/7, 75/289, 77/7 et 78/7 de l'Assemblée générale, que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont adoptées à une majorité historique.

Dans le cadre de son action auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Venezuela est favorable aux dispositions de la résolution 78/135 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée « Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement », dans laquelle, aux paragraphes 7 et 8 du dispositif, le Secrétaire général est prié de surveiller l'imposition de mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique et d'étudier, entre autres les répercussions de telles mesures sur les pays touchés, en particulier leurs incidences sur le commerce et le développement, et de lui présenter, à sa quatre-vingtième session, un rapport qui mette particulièrement l'accent sur l'incidence des mesures économiques unilatérales sur la réalisation du développement durable.

L'imposition de mesures unilatérales et de blocus contraires au droit international touche l'ensemble de la communauté internationale, car ils ont des implications extraterritoriales et portent délibérément atteinte à la souveraineté politique, à l'intégrité territoriale, à l'égalité juridique des États, au règlement pacifique des différends, au multilatéralisme, ainsi qu'aux principes et aux fondements sur lesquels le système international, fondé sur des règles, a été construit, dans le but de garantir la coexistence pacifique des nations.

La communauté internationale doit continuer d'exiger qu'il soit mis fin à l'application de mesures coercitives unilatérales tendant à restreindre le droit souverain des États de choisir, en vertu de leur droit à l'autodétermination, le modèle politique et social qu'ils entendent suivre, compte tenu des réalités et des particularités de leur pays.

À cet égard, et pour citer quelques exemples, il est important de rappeler le contenu du rapport présenté par la Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, Alena Douhan, en 2023, sur les sanctions secondaires, la surconformité et droits humains (A/78/196), dans lequel on peut lire au paragraphe 41 que l'Union européenne, elle-même à l'origine des sanctions, a souligné les effets dévastateurs du blocus imposé par les États-Unis à Cuba sur les intérêts économiques de l'Union européenne et sur les relations économiques et commerciales des citoyens et des entreprises de l'Union européenne avec Cuba, en raison de son application extraterritoriale qui, selon elle, enfreint les règles communément acceptées du commerce international, y compris les obligations assumées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

De plus, au paragraphe 47 du même rapport, on peut lire que l'accès limité aux devises étrangères et aux marchés alimentaires internationaux a considérablement réduit la disponibilité de produits alimentaires et de machines pour la production agricole à Cuba. Selon les rapports, même l'exécution des programmes alimentaires par les entités des Nations Unies serait entravée par l'augmentation du coût des importations, les annulations de contrats de transport maritime et les retards dans la livraison des marchandises, ou les rejets et les retards dans les transactions bancaires avec les fournisseurs. En outre, les restrictions imposées aux entreprises cubaines pour les opérations commerciales en dollars des États-Unis et dans d'autres devises entravent les paiements réalisés aux fins de la certification de produits cubains, tandis que l'impossibilité pour les fournisseurs de livrer à Cuba des produits achetés auprès d'entreprises des États-Unis entraîne une augmentation des coûts d'approvisionnement par d'autres voies.

De même, au paragraphe 48, la Rapporteuse souligne que les compagnies maritimes ont réduit leur capacité et le volume de marchandises transportées vers Cuba et que seules 9 des 518 demandes formulées par le secteur agricole cubain sur le marché international pour obtenir des tracteurs, des moteurs, des batteries, des chariots élévateurs et des pièces détachées pour machines agricoles ont été approuvées en 2022 en raison de la « crainte de sanctions » liée au blocus ciblant le peuple cubain.

Pour ce qui est du droit à la santé, au paragraphe 53 la Rapporteuse spéciale note le nombre croissant de cas signalés de refus par des sociétés pharmaceutiques de livrer des médicaments, des équipements médicaux, des pièces détachées et des technologies et d'assurer des services après-vente à des pays sanctionnés, rompant ainsi des contrats de plusieurs dizaines d'années. Elle note également les difficultés rencontrées par les banques des pays faisant l'objet de sanctions lorsqu'elles tente d'émettre des lettres de crédit et d'effectuer des paiements pour les importations de produits médicaux ainsi que les refus opposés par les sociétés de livraison et d'assurance, ce qui oblige les pays faisant l'objet de sanctions et leurs entités à trouver d'autres voies d'approvisionnement plus risquées et plus coûteuses, avec d'éventuelles répercussions négatives sur la qualité des produits médicaux achetés, notamment du fait du non-respect des conditions de stockage des médicaments et des vaccins sensibles.

De même, il est signalé dans le rapport qu'au début de l'année 2022, en raison du blocus imposé par les États-Unis à Cuba, la banque multinationale néerlandaise Internationale Nederlanden Groep a décidé de bloquer tous les dons qui devaient être remis à ce pays par une délégation internationale dans le cadre d'une initiative visant à soutenir l'accès aux vaccins contre la COVID-19 partout dans le monde, ce qui, d'après l'article 7 du Statut de Rome, constitue un crime contre l'humanité.

La République bolivarienne du Venezuela condamne le maintien de cette mesure illégale, obsolète, criminelle et inhumaine et souligne que ce type d'action ne contribue pas à promouvoir le dialogue et la coopération qui doivent régner dans les relations internationales entre États souverains et indépendants, en accord avec l'esprit et les buts de la Charte des Nations Unies et la résolution 2625 (XXV) sur la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, adoptée par l'Assemblée générale le 24 octobre 1970.

En dénonçant les mesures criminelles imposées à Cuba par les États-Unis, la République bolivarienne du Venezuela continue de se conformer aux dispositions de la résolution 78/7 de l'Assemblée générale et maintient un engagement constant à l'égard du droit international, ce qui lui permet de demander une nouvelle fois aux États-Unis d'Amérique de mettre fin à toutes les mesures qui menacent la paix et la sécurité internationales, y compris l'imposition criminelle de blocus et d'autres mesures arbitraires et unilatérales, de se conformer aux dispositions des résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur cette question et de lever le blocus économique, commercial et financier cruel et criminel qu'ils imposent illégalement à Cuba depuis plus de 61 ans et qui porte préjudice au peuple cubain et, du fait de son caractère extraterritorial, à tous les États qui ont des relations économiques, financières et commerciales avec ce pays.

Le Venezuela a prononcé et appuyé, dans d'autres instances internationales, des déclarations dénonçant ce type de mesures, qui sont par définition hostiles et, en conséquence, fragilisent la coexistence pacifique des nations et enfreignent le droit international. De même, le Gouvernement vénézuélien exhorte la communauté internationale à rejeter unanimement tout acte unilatéral de coercition contre un État, sous quelque forme que ce soit, et à prendre acte des conséquences défavorables et

inhumaines que ces mesures ont sur tous les êtres humains et sur la jouissance de tous les droits humains, y compris le droit au développement, ainsi que l'obstacle qu'elles représentent pour les relations commerciales internationales, la paix, la sécurité et le bien-être de l'humanité.

Dans ce contexte, la République bolivarienne du Venezuela fait également siennes les déclarations publiées à maintes reprises par des instances telles que le Mouvement des pays non alignés, le Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le Sommet de l'Association des États de la Caraïbe, qui dénoncent l'application de mesures unilatérales ayant des incidences extraterritoriales comme étant contraire au dialogue et à la coopération, expressions véritables d'un multilatéralisme ouvert à tous et transparent. Ces déclarations ont été systématiquement ignorées par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Le Venezuela souligne que la région a fait part de son appui aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur cette question dans la déclaration du vingt-deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples, qui s'est tenu le 14 décembre 2022 à La Havane, dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement de l'Alliance ont demandé au Gouvernement des États-Unis d'Amérique de cesser sa politique hostile à l'égard de la République de Cuba et d'envisager de mettre fin immédiatement et sans condition au blocus économique, commercial et financier, ainsi qu'aux mesures subversives, illégales et insidieuses qui portent atteinte à la souveraineté et au droit des peuples à l'autodétermination.

Il tient également à signaler la Déclaration spéciale de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier des États-Unis d'Amérique contre Cuba, approuvée par les chefs d'État et de gouvernement d'Amérique latine et des Caraïbes le 24 janvier 2023 à Buenos Aires, dans laquelle ces derniers ont réaffirmé qu'ils s'opposaient aux mesures économiques coercitives non conformes au droit international, notamment à toutes les mesures unilatérales prises contre des pays souverains qui nuisent au bien-être de leurs peuples et visent à les empêcher d'exercer leur droit de déterminer, de leur plein gré, leurs propres systèmes politiques, économiques et sociaux, et ont exhorté le Président des États-Unis d'Amérique à lever le blocus contre Cuba, avec le soutien du Congrès américain.

De même, la déclaration de Kingstown, adoptée lors du VIII^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes le 1^{er} mars 2024, reprend l'appel lancé par l'Assemblée générale des Nations Unies en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier ciblant Cuba, qui, outre le fait qu'il est contraire au droit international, porte gravement atteinte au bien-être du peuple cubain. Par ailleurs, le rejet des listes et certifications établies unilatéralement et qui concernent les pays d'Amérique latine et des Caraïbes a été réitéré, et le retrait de Cuba de la liste des pays qui soutiendraient le terrorisme international, établie de façon unilatérale, a été demandé.

En complément de ce qui précède, il faut rappeler le contenu de la Déclaration spéciale de la CELAC publiée lors du sommet ayant eu lieu à Saint-Vincent-et-les Grenadines en 2024, qui fait état de la préoccupation quant au fait que, malgré les résolutions approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies, le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba a été renforcé, ainsi que de l'inquiétude quant aux effets néfastes de ce blocus sur la population cubaine et sur les ressortissants cubains résidant dans d'autres pays, et qui :

1. Exhorte le Gouvernement américain à mettre fin au blocus visant Cuba ;
2. Réaffirme que ce blocus est contraire aux principes de la Charte des Nations Unies et du droit international ;
3. Fait part, une nouvelle fois, de la vive inquiétude de la CELAC face à l'intensification de cette politique et à son rejet de la dimension extraterritoriale du blocus, qui a des répercussions graves et négatives sur les transactions financières internationales de Cuba et sur le bien-être du peuple cubain ;
4. Rejette l'inscription arbitraire et injustifiée de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme, établie de façon unilatérale par le gouvernement des États-Unis, et exige le retrait immédiat de Cuba de cette liste ;
5. Demande le respect des résolutions successives adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, renouvelle l'appel lancé par la communauté internationale en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier visant Cuba, qui porte un préjudice important et injustifiable au bien-être du peuple cubain ;
6. Exhorte la présidence *pro tempore* de la CELAC à prendre contact avec le gouvernement des États-Unis et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, afin de transmettre la position unanime de la Communauté contre cette politique, de contribuer à la mise en œuvre des résolutions applicables de l'Assemblée générale, et de dénoncer cette politique illégale et inhumaine dans toutes les instances régionales et multilatérales possibles.

Viet Nam

[Original : anglais]
[27 mars 2024]

Depuis de nombreuses années, l'Assemblée générale adopte à une majorité écrasante des résolutions exigeant que les États-Unis d'Amérique mettent fin à leurs politiques et à leurs lois qui imposent à la République de Cuba un blocus économique, commercial et financier, dont la dernière en date est la résolution [78/7](#), adoptée le 2 novembre 2023 par 187 voix pour.

Le Viet Nam est préoccupé par les dommages considérables que le blocus des États-Unis, qui cause depuis des décennies des souffrances indicibles à des générations de Cubains, inflige à tous les secteurs de l'économie cubaine. Nous sommes d'avis que ce régime injuste de sanctions unilatérales, en place de longue date, constitue une violation des principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies, et contrevient au souhait que partagent toutes les nations d'entretenir des relations d'égal à égal avec les autres pays, quel que soit leur système politique, dans le respect du droit de chaque nation de choisir son propre modèle de développement. De plus, la décision prise par les États-Unis en janvier 2021 de placer Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme a exacerbé les retombées négatives du blocus sur Cuba en dissuadant les entités et les entreprises de nouer des relations avec ce pays et de fournir des services à ses citoyens.

Le Viet Nam réaffirme son appui ferme aux résolutions de l'Assemblée générale sur cette question et souligne qu'il importe d'appliquer rapidement et intégralement les résolutions adoptées et faire cesser immédiatement le blocus imposé à Cuba.

Le Viet Nam considère que les États-Unis d'Amérique et la République de Cuba devraient poursuivre leur dialogue et leurs échanges afin de consolider les relations entre les deux pays, dans un esprit de compréhension mutuelle, de respect de

l'indépendance et de la souveraineté de chacun et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures respectives. Il exhorte en outre les États-Unis à lever rapidement et intégralement le blocus imposé à Cuba, et à retirer Cuba de la liste des pays soutenant le terrorisme, ce qui servirait les intérêts mutuels des peuples américain et cubain et contribuerait grandement au maintien de la paix et de la stabilité, ainsi qu'au renforcement de la coopération sur le continent américain et dans le monde.

Le Viet Nam réaffirme une fois encore les liens d'amitié, de coopération et de solidarité qui l'unissent au peuple cubain frère et sa détermination à tout mettre en œuvre, avec les autres peuples du monde épris de paix, de liberté et de justice, pour aider le peuple cubain à surmonter les conséquences de la politique illégale de blocus. En 2023, le Viet Nam a apporté son soutien en fournissant 5 000 tonnes de riz et 300 tablettes pour aider Cuba à surmonter ses difficultés socioéconomiques, alors qu'elle devait faire face à la pire crise économique qu'elle ait connue depuis des décennies.

Yémen

[Original : anglais]
[9 janvier 2024]

Le Gouvernement de la République du Yémen réaffirme sa profonde adhésion aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux principes du droit international relatifs à la souveraineté nationale, à la non-agression, à la non-intervention dans les affaires intérieures des États, au respect mutuel, à la coexistence pacifique et au règlement des différends entre États par des moyens pacifiques.

Le Gouvernement yéménite appuie les efforts que déploie le Secrétaire général pour favoriser l'application effective de la résolution 78/7 de l'Assemblée générale, qui vise à amener la communauté internationale à prendre des dispositions efficaces aux fins de l'élimination du recours à des mesures économiques unilatérales pour exercer des pressions économiques et politiques sur les pays en développement.

Cela fait plus de quarante ans que le Yémen entretient des relations avec la République de Cuba sur les plans économique, social et culturel. Le Yémen a toujours cherché à développer et à renforcer ces relations, dans l'intérêt commun des deux pays et des deux peuples. Il a conclu avec la République sœur de Cuba plusieurs accords de coopération bilatérale en matière diplomatique, économique, culturelle et médicale, ce qui a permis d'établir une coopération active dans divers domaines.

Zambie

[Original : anglais]
[28 mars 2024]

Au fil des ans, la République de Zambie a appuyé l'appel en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba et continue de réaffirmer sa volonté de soutenir la résolution portant sur la levée de ce blocus. Le blocus, qui dure depuis plus de 60 ans, a coûté à l'économie locale cubaine plus de 140 milliards de dollars. Aucun pays ne devrait être soumis à un tel blocus économique unilatéral alors qu'il essaie d'améliorer le bien-être de sa population conformément au programme de développement mondial et aux objectifs de développement durable.

Cuba continue de souffrir d'un manque de ressources dû au blocus dans des secteurs essentiels tels que le tourisme, l'industrie manufacturière, l'agriculture, l'éducation, la santé et la production alimentaire, qui sont nécessaires à la réalisation

de son programme de développement. À cette fin, le Congrès des États-Unis doit lever le blocus et inaugurer une nouvelle ère de normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis.

Solidaire du peuple cubain, la Zambie appelle les États-Unis et toutes les parties concernées à s'abstenir d'adopter et d'appliquer des lois ou des mesures contraires aux obligations faites aux États par la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation.

Zimbabwe

[Original : anglais]
[8 avril 2024]

Les sanctions unilatérales imposées à Cuba depuis des décennies sont injustes et indues et constituent une grave violation de l'intégrité et de la souveraineté de la République de Cuba.

Ces 60 dernières années, les sanctions ont grandement empêché le peuple cubain de jouir pleinement de ses droits humains fondamentaux, car la prestation de services a été gravement paralysée. Le blocus économique et financier a causé une asphyxie économique qui a perturbé les activités économiques du pays. Cette situation nuit à la capacité du Gouvernement à développer le pays et à transformer la vie des citoyens. Elle a également réduit l'accès aux financements internationaux pour les programmes de développement.

Comme tous les autres pays, Cuba n'a pas été épargnée par les graves conséquences de la pandémie de COVID-19. En revanche, à la différence de nombreux pays, Cuba a subi un fardeau supplémentaire du fait du blocus, ce qui a aggravé la situation du citoyen ordinaire.

L'embargo économique constitue une grave violation des principes de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des principes du droit international qui mettent clairement l'accent sur le droit à l'autodétermination et à l'égalité souveraine des États.

Le Zimbabwe condamne fermement le maintien des sanctions contre la République de Cuba. Tout comme Cuba, il a été victime de mesures coercitives unilatérales illégales, dont les effets dévastateurs ont été durement ressentis par la population ordinaire.

Le Zimbabwe tient à rappeler l'une des principales conclusions de la Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, Alena Douhan, selon laquelle les sanctions freinent le développement économique et social. C'est exactement la situation difficile dans laquelle se trouve la République de Cuba depuis l'imposition du blocus économique et financier.

La Charte des Nations Unies demande clairement aux États de s'abstenir de tout moyen unilatéral qui nuit aux relations commerciales entre États et entrave la jouissance des droits humains énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le Zimbabwe prend acte du fait que les États Membres se sont prononcés clairement et sans équivoque contre le blocus et qu'en adoptant la résolution 78/7 de l'Assemblée générale, ils ont clairement indiqué qu'il fallait le lever sans condition.

Le Zimbabwe renouvelle donc l'appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle s'unisse et exige collectivement la levée de ce blocus injuste.

Saint-Siège

[Original : anglais]
[28 mars 2024]

Le Saint-Siège n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures d'ordre économique, commercial ou financier visant Cuba. Au contraire, il s'est toujours prononcé en faveur de la levée du blocus imposé à ce pays.

Le Saint-Siège n'a cessé de plaider, et continue de le faire, en faveur de la consolidation de relations mutuellement bénéfiques entre Cuba et l'ensemble de la communauté internationale, en jetant des ponts, en renforçant la participation de la société civile, en ouvrant de nouvelles voies de dialogue et en renforçant celles qui existent déjà.

Le Saint-Siège espère donc qu'il sera mis fin le plus rapidement possible à ce blocus, qui a des conséquences humanitaires depuis des décennies, en particulier pour les Cubains les plus marginalisés, et a entraîné l'isolement économique du pays. Le Saint-Siège est persuadé que la levée du blocus favorisera l'établissement de relations plus harmonieuses et fraternelles entre le peuple cubain et le peuple américain.

Le Saint-Siège invite donc instamment Cuba et les États-Unis d'Amérique à persévérer sur la voie de la normalisation de leurs relations, et encourage leurs dirigeants respectifs à assumer leurs responsabilités et à prendre en main ce processus.

État de Palestine

[Original : anglais]
[30 avril 2024]

L'État de Palestine réaffirme sa solidarité sans faille avec la République de Cuba, rejette le blocus économique, commercial et financier que les États-Unis d'Amérique continuent de lui imposer et se joint à l'écrasante majorité des États qui demandent la levée immédiate de cette mesure injuste qui se prolonge et qui cause tant de pertes et de détresse à Cuba et au peuple cubain.

L'État de Palestine – qui continue de voir son développement entravé et de souffrir des lourdes répercussions socioéconomiques, humanitaires, politiques, sécuritaires et environnementales de 57 années d'occupation coloniale illégale, auxquelles s'ajoutent le siège complet et le blocus de la bande de Gaza imposés depuis 17 ans par Israël, Puissance occupante, qui constituent des violations graves du droit international, y compris du droit humanitaire et du droit des droits humains et entraînent des conséquences désastreuses pour notre peuple et à tous les niveaux de notre société – réaffirme sa ferme opposition au blocus punitif et aux mesures coercitives unilatérales imposés à Cuba. Nous réaffirmons notre soutien sans réserve aux appels de la communauté internationale et aux efforts diplomatiques déployés afin de mettre fin à ce blocus, qui continue de nuire à Cuba et de porter atteinte aux droits du peuple cubain, notamment ses droits à l'autodétermination et au développement.

À ce titre, l'État de Palestine réaffirme son adhésion de principe à la résolution 78/7 de l'Assemblée générale et à toutes les autres résolutions pertinentes des organes de l'ONU ainsi qu'aux positions sur la question adoptées entre autres par le Mouvement des pays non alignés et par le Groupe des 77 et la Chine, qui demandent la fin du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Il demande qu'une action résolue soit menée pour que la résolution 78/7 soit pleinement appliquée, conformément au droit international ainsi qu'aux principes de la

souveraineté et de l'indépendance des États et de la liberté du commerce et de la navigation et afin de les faire respecter.

L'État de Palestine regrette que la tendance positive des dernières années se soit inversée et que le blocus imposé à Cuba par les États-Unis persiste, faute du dialogue politique crédible et de bonne foi nécessaire à l'exécution des mesures cruciales visant la levée rapide du blocus injuste et préjudiciable. Il s'associe dès lors une fois encore à la communauté internationale pour demander la levée du blocus afin de permettre à Cuba de participer librement aux échanges commerciaux et de mener une activité économique normale, autant de conditions indispensables au développement durable auquel ont droit Cuba et toutes les autres nations et dont elles ont besoin pour favoriser la prospérité et assurer la stabilité de leurs peuples et de leurs pays. Ces objectifs se font encore plus urgents compte tenu de l'instabilité et de la vulnérabilité croissantes qui touchent tous les pays en raison de la multiplication des chocs mondiaux, y compris les répercussions à longue échéance de la pandémie de COVID-19, les turbulences économiques internationales, la montée de l'insécurité alimentaire et les changements climatiques, auxquels s'ajoutent des conflits prolongés et émergents ainsi que d'autres défis et crises.

Guidé par les buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, auxquels il adhère pleinement, l'État de Palestine déclare n'avoir jamais adopté ni appliqué de loi ou de mesure du type visé dans la résolution 78/7. Par ailleurs, l'État de Palestine maintient des relations diplomatiques normales avec la République de Cuba, affirme son entière solidarité avec le peuple et le Gouvernement cubains et continuera d'œuvrer au renforcement des liens politiques, économiques, sociaux et culturels, de la coopération et des rapports amicaux qu'il entretient depuis longtemps avec ce pays et son peuple.

III. Réponses reçues d'organes et organismes des Nations Unies

Agence internationale de l'énergie atomique

[Original : anglais]

[28 mars 2024]

Cuba est membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) depuis le 1^{er} octobre 1957. L'assistance fournie par l'AIEA à tous ses États membres, dont Cuba, est régie par son statut, en particulier le paragraphe C de l'article III, qui dispose que « dans l'exercice de ses fonctions, l'Agence ne subordonne pas l'aide qu'elle accorde à ses membres à des conditions politiques, économiques, militaires ou autres conditions incompatibles avec les dispositions du présent statut ».

En outre, le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a approuvé, le 21 février 1979, le Texte révisé des principes directeurs et règles générales d'application concernant l'octroi d'assistance technique par l'Agence (reproduit dans le document INFCIRC/267). Ces principes directeurs disposent notamment que « l'Agence exerce ses activités d'assistance technique dans le respect des droits souverains des États, des dispositions de son statut et de celles des accords conclus entre elle et l'État ou le groupe d'États qui sollicite une assistance technique » et qu'« elle ne subordonne pas son assistance technique à des conditions politiques, économiques, militaires ou autres qui seraient incompatibles avec les dispositions de son statut ».

Toutefois, le blocus continue d'entraver la mise en œuvre du programme de coopération technique de l'Agence pour Cuba. À titre d'exemple, l'acquisition d'équipement, de consommables et de matériel (équipement de surveillance des rayonnements, produits chimiques, réactifs, radio-isotopes à usage médical,

radiopharmaceutiques, cellules chaudes, sources de rayonnement à usage médical et industriel, insectes stérilisés) est compromise en raison du nombre limité de vendeurs disposés à fournir ces produits au pays ou à lui en livrer. Des restrictions sont également appliquées à la participation de ressortissants cubains aux activités de formation, aux programmes de bourses et aux réunions organisés par l'AIEA dans certains États membres.

Ces dernières années, la participation de ressortissants cubains aux séances de formation en ligne a aussi été difficile, car les problèmes d'utilisation des technologies de l'information subsistent en raison de la mauvaise qualité de la connexion Internet et de l'accès limité à certaines plateformes informatiques.

Conformément à son statut et aux principes directeurs susmentionnés, l'AIEA s'efforce de surmonter ces obstacles, dans la mesure du possible, pour faciliter la mise en œuvre de son programme de coopération technique pour Cuba.

Bureau des affaires spatiales

[Original : anglais]
[30 mars 2024]

Cuba est membre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique depuis 2001.

Du 26 au 30 mars 1990, Cuba a organisé, conjointement avec le Bureau des affaires spatiales de l'Organisation des Nations Unies, un atelier sur le thème « Communications spatiales pour le développement », qui s'est tenu à La Havane. Du 5 au 8 novembre 2012, des experts cubains ont pu prendre part à un atelier sur le thème de la « Contribution du droit de l'espace au développement économique et social », organisé à Buenos Aires (voir [A/AC.105/1037](#)).

La zone des Caraïbes présente un risque élevé de catastrophes dues à des risques naturels, tels que les ouragans, les tsunamis, les ondes de tempête, les séismes, les glissements de terrain, la sécheresse, les inondations et les vagues de chaleur. Face aux multiples crises survenues dans le pays au fil des ans, le Gouvernement cubain a mis en place un système d'alerte efficace et unique permettant d'atteindre toutes les régions du pays. Toutefois, l'utilisation de données satellitaires, de systèmes précis de positionnement et de navigation et de systèmes modernes de télécommunication par satellite par le service cubain de protection civile permettrait d'améliorer la performance de ce système d'alerte et d'améliorer la planification des interventions d'urgence et la préparation aux catastrophes. Il serait beaucoup plus facile d'intégrer ces outils aux systèmes cubains existants si la participation de toutes les parties prenantes des divers niveaux de l'administration cubaine répondait à une structure précise.

Mis en place par le Bureau des affaires spatiales, le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) garantit « à tous les pays et à toutes les organisations internationales et régionales compétentes l'accès à tous les types d'informations et de services spatiaux pertinents pour la gestion des catastrophes, destiné à appuyer le cycle complet de la gestion des catastrophes ». Pour ce faire, il s'efforce d'être une voie d'accès aux informations d'origine spatiale à l'appui de la gestion des catastrophes, de servir de trait d'union entre la communauté de la gestion des catastrophes et des risques et la communauté spatiale, et de faciliter la création de capacités et le renforcement des institutions. UN-SPIDER reçoit le soutien de 26 bureaux d'appui régional (dont 5 en Amérique latine), qui lui sont indispensables pour mener à bien sa mission.

Depuis 2009, le Programme a fourni des services consultatifs détaillés aux 11 pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes suivants : le Chili, la Colombie, El Salvador, l'Équateur, le Guatemala, le Honduras, la Jamaïque, le Mexique, le Paraguay, le Pérou et la République dominicaine. Ce soutien a permis aux gouvernements de définir des priorités en vue de renforcer leurs capacités à explorer et à utiliser des données, informations, produits et services spatiaux et à y accéder, réduisant ainsi la vulnérabilité de leur population et de leurs infrastructures face aux risques naturels.

Enfin, en vue de favoriser la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Bureau des affaires spatiales a mis en place le Partenariat mondial pour l'utilisation d'applications des techniques spatiales aux fins de la réduction des risques de catastrophe. Le Bureau est également un membre clé du Réseau international des dispositifs d'alerte rapide multirisque. Ces mécanismes mettent en avant l'importance de la technologie et des applications spatiales en tant qu'outils de planification, de préparation, de mesure et de suivi des efforts déployés par les pays en vue de réduire les risques liés aux risques naturels.

La mise en place d'une mission technique consultative du Programme, constituée d'une équipe d'experts internationaux hispanophones, qui consulte les principales entités cubaines chargées de la réduction des risques de catastrophe et des interventions d'urgence, ou pouvant jouer un rôle en la matière, permettrait non seulement d'évaluer les capacités actuelles du pays, mais aussi de recenser les domaines d'action prioritaires. Si les fonds le permettent, une telle mission pourrait être planifiée et menée à bien en 2024 ou 2025, et permettre de présenter des recommandations détaillées au Gouvernement cubain.

Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes

[Original : anglais]
[19 mars 2024]

Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes coordonne les initiatives internationales de prévention des catastrophes, oriente et suit l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et rend compte des progrès enregistrés. Dans ce contexte, il facilite la participation de Cuba aux mécanismes et initiatives d'échange de connaissances sur la réduction des risques de catastrophe, notamment dans le cadre de la Plateforme régionale pour la réduction des risques de catastrophe dans les Amériques et les Caraïbes. Il fait également participer Cuba à des projets sous-régionaux dans les Caraïbes, qui visent à accroître les capacités de réduction des risques de catastrophe, à diffuser les bonnes pratiques en matière d'investissements tenant compte des risques et à renforcer et rationaliser les systèmes d'alerte rapide dans la région.

Le Bureau constate avec satisfaction l'expertise de Cuba en matière de réduction des risques de catastrophe. Il félicite Cuba des efforts soutenus qu'elle déploie en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai, ainsi que du soutien qu'elle fournit au renouvellement du Plan d'action régional pour l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 dans les Amériques dans le cadre de la huitième réunion de la Plateforme régionale pour la réduction des risques de catastrophe dans les Amériques et les Caraïbes, qui s'est tenue à Punta del Este (Uruguay) du 28 février au 2 mars 2023. Le Bureau salue aussi la contribution de Cuba à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai et son engagement à ce titre, y compris la présentation de son rapport d'examen à mi-parcours, et la représentation de Cuba à la réunion de haut niveau sur l'examen à mi-

parcours du Cadre de Sendai, convoquée par l'Assemblée générale les 18 et 19 mai 2023 à New York.

La coopération et le partage d'expertise de Cuba dans la région sont d'une grande importance pour faire progresser les efforts en matière de réduction des risques de catastrophes. Le Bureau note que Cuba a été l'un des premiers pays à offrir une assistance technique aux pays des Caraïbes pour faire face à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). C'est également l'un des pays qui possèdent une expertise dans la mise en place de systèmes d'alerte rapide, ce qui peut être un atout pour mettre en œuvre l'initiative « Alertes précoces pour tous » et donner suite à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de la création d'un système mondial d'alerte rapide au cours des cinq prochaines années.

Cuba a confirmé son intérêt pour un accord de coopération en matière de réduction des risques de catastrophe conclu avec d'autres organisations intergouvernementales sous-régionales de réduction des risques de catastrophe (l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle, le Centre pour la coordination de la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale et en République dominicaine, le Secrétariat général de la Communauté andine et le Mercosur et le Chili) et l'Union européenne. Ce memorandum d'accord renforcera encore les échanges et la coopération sous-régionaux visant à atteindre les objectifs du cadre de Sendai et à réduire les pertes dues aux catastrophes.

Le Bureau estime que pour être en mesure d'atténuer les effets des catastrophes sur le plan humain et économique, il faudrait que le pays puisse accéder aux avancées actuelles dans les domaines scientifique et technique ainsi qu'à des technologies de pointe. Compte tenu de l'intensité et de la fréquence accrues des risques naturels dans les Caraïbes, l'accès aux ressources des donateurs et des institutions financières internationales permettrait aussi à Cuba de réaliser de nouveaux progrès. De plus, les efforts visant à protéger la population contre les différents risques (biologiques, environnementaux, technologiques, hydrométéorologiques et géologiques, entre autres) devront être complétés et renforcés par l'accès aux équipements d'intervention en cas de catastrophe, de santé et d'alerte rapide, à la modélisation des risques, à des infrastructures adaptées et à d'autres technologies de l'information.

Ainsi, le Bureau considère que la réalisation des objectifs de réduction des risques de catastrophe à Cuba est entravée par les effets du blocus, qui limite l'accès du pays à des informations, des connaissances, des technologies (y compris les plateformes virtuelles et les logiciels essentiels pour fonctionner à l'heure actuelle) et des actifs d'une importance capitale pour la réalisation des engagements du Cadre de Sendai et le renforcement de la résilience du pays.

Bureau du Coordonnateur résident du système des Nations Unies responsable des activités opérationnelles de développement (Cuba)

[Original : anglais]

[27 mars 2024]

Dans l'indice de développement humain pour 2023/2024, Cuba se classe au 85^e rang sur 193 pays et territoires dans le monde. Le Gouvernement cubain s'est engagé en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, engagement qu'il a réaffirmé dans son plan national de développement d'ici 2030. Depuis des décennies, Cuba affiche des progrès et des réalisations importants dans de multiples domaines relatifs aux objectifs de développement durable, avec des indicateurs sociaux qui se situent en tête des pays de la région. L'engagement politique fort en faveur de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de

programmes sociaux dans différents domaines (santé, éducation, protection sociale, égalité des genres, science et technologie, et durabilité environnementale) place au centre des préoccupations nationales les Cubains et le principe consistant à ne laisser personne de côté.

Cependant, dans un contexte international et national complexe, le pays est confronté à de sérieux défis économiques, ce qui menace la qualité et la durabilité de ce qui a été accompli. La conjoncture internationale pose des difficultés supplémentaires et, dans une certaine mesure, uniques pour le pays. Outre les répercussions sur l'économie cubaine d'une économie mondiale sortant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de divers conflits internationaux, les sanctions imposées par les États-Unis ont aussi eu de graves conséquences sur des aspects économiques clés tels que le financement, le commerce, les investissements, l'accès à la technologie, le tourisme et les envois de fonds dans les familles. Ces difficultés placent le pays dans une position défavorable, ce qui rend difficile la gestion de contextes de développement et d'urgence complexes.

En raison des restrictions unilatérales liées au blocus imposé par les États-Unis, les entreprises cubaines ou étrangères établies à Cuba ne peuvent pas se procurer, utiliser ou acheter des biens, des services (y compris des brevets) ou des produits ou technologies comportant plus de 10 % de composants liés aux États-Unis, même si les États-Unis sont le marché le plus compétitif et le plus diversifié à proximité de Cuba. En outre, des restrictions sont imposées aux compagnies maritimes internationales dont les navires accostent dans les ports cubains, ce qui limite considérablement les possibilités commerciales des compagnies maritimes. Le blocus américain interdit également aux entreprises américaines de traiter avec Cuba, limite l'importation de biens et de services de Cuba et interdit aux banques internationales de réaliser des transactions recourant au dollar des États-Unis avec les institutions cubaines. Cuba est également exclue des institutions financières internationales traditionnelles, ce qui l'empêche d'obtenir des prêts à l'investissement et d'autres ressources de développement et d'urgence auprès de ces institutions, telles que la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement. L'application du titre III de la loi Helms-Burton durcit les conditions générales du blocus imposé à Cuba car elle permet de déposer des recours juridiques concernant des biens nationalisés après la révolution.

L'inscription de Cuba sur la liste des pays soutenant le terrorisme en janvier 2021 a également renforcé les interdictions déjà en place et exacerbé leurs effets négatifs. En février 2024, quatre experts indépendants des Nations Unies ont exhorté les États-Unis à revoir leur cadre national régissant le déclenchement de sanctions spécifiques à l'encontre des États désignés comme soutenant le terrorisme¹, y compris Cuba. Les experts et les rapporteurs spéciaux sur les droits humains² ont déclaré que « les droits humains fondamentaux, notamment le droit à l'alimentation, le droit à la santé, le droit à l'éducation, les droits économiques et sociaux, le droit à la vie et le droit au développement, subissent les conséquences négatives des restrictions et des

¹ Voir www.ohchr.org/en/press-releases/2024/02/united-states-unilateral-designation-states-sponsors-terrorism-negatively.

² Les experts sont : Alena Douhan, Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme ; Michael Fakhri, Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation ; Attiya Waris, Experte indépendante chargée d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme ; Cecilia M. Bailliet, Experte indépendante sur les droits de l'homme et la solidarité internationale ; Livingstone Sewanyana, Expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable.

interdictions supplémentaires découlant de l'inscription [sur la liste des États soutenant le terrorisme] ».

Par conséquent, le blocus imposé par les États-Unis est un obstacle majeur au développement durable de Cuba, entravant grandement la mise en œuvre du Programme 2030. Le blocus limite les activités suivantes, pour ne citer que quelques exemples :

- L'accès aux fournitures médicales essentielles, notamment les médicaments, les réactifs, les pièces détachées pour les équipements de diagnostic et de traitement ainsi que le matériel médical et chirurgical (objectifs de développement durable n^{os} 3 et 5) ;
- L'accès aux équipements et aux intrants agricoles, ce qui nuit à la productivité agricole, grève le budget du pays et peut faire du tort aux personnes qui dépendent des filets de protection sociale (objectifs 1 et 2) ;
- La fourniture de services de base tels que l'électricité, l'approvisionnement en eau et les transports publics, compte tenu des problèmes supplémentaires d'accès au carburant, aux pièces détachées et aux matières premières (objectifs 6, 7 et 11) ;
- L'accès aux ressources pédagogiques, ce qui empêche les élèves et le personnel enseignant d'accéder à des logiciels et à du matériel scolaire et artistique (objectif 4) ;
- L'accès au crédit commercial, la nécessité de recourir à des intermédiaires et l'augmentation des prix sur les marchés des biens qui en découle, ce qui contribue à la pénurie de produits de première nécessité, tels que la nourriture pour les familles ou les institutions de protection sociale, notamment les maisons de retraite, les écoles et les crèches (objectifs 1 et 2) ;
- Le développement potentiel de la production par le secteur privé de biens, de services, d'emplois et de moyens de subsistance des familles. Ceci concerne l'ouverture actuelle aux petites et moyennes entreprises privées, les restrictions d'accès aux marchés commerciaux et financiers des États-Unis, les limitations des voyages touristiques des citoyens américains à Cuba et la limitation des exportations de biens et de services par ce secteur privé émergent vers les États-Unis (objectif 8).

Dans ce contexte, le blocus est omniprésent et touche les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement humain à Cuba et plus particulièrement les groupes socioéconomiques les plus vulnérables de la population cubaine.

Répercussions sur les opérations et programmes des Nations Unies

Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable à Cuba (2020-2025), signé par 22 entités des Nations Unies et le Gouvernement cubain, soutient les domaines prioritaires du développement durable et le Programme 2030 dans le pays, en mettant l'accent sur quatre domaines de coopération stratégique : un gouvernement efficace (objectifs de développement durable n^{os} 5, 11, 16 et 17), la transformation productive (objectifs 2, 7 à 9 et 17), la durabilité environnementale et la gestion des risques de catastrophe (objectifs 1, 4, 6 et 12 à 15) et le développement humain et l'équité (objectifs 1 à 5, 10, 11 et 17). En outre, en 2023, le système des Nations Unies a exécuté un plan d'action en réponse à l'ouragan Ian, qui a gravement touché les provinces occidentales du pays en septembre 2022.

Chaque organisme, fonds et programme des Nations Unies a apporté sa contribution au rapport du Secrétaire général. Celui-ci y présente les questions

transversales les plus importantes qui ont des conséquences négatives sur la coopération humanitaire et la coopération pour le développement du système des Nations Unies à Cuba :

Achat d'intrants à des prix compétitifs et limitation des importations de biens, de services et de technologies brevetés par les États-Unis.

Les restrictions concernant l'acquisition de fournitures essentielles et l'augmentation des coûts des transactions ont retardé les opérations et entravé l'efficacité des projets des Nations Unies et l'exécution du programme de coopération des Nations Unies à Cuba. Les processus de passation de marchés connaissent des difficultés logistiques et des coûts de transaction supplémentaires en raison de l'impossibilité d'accéder au marché américain, qui est pourtant le plus proche de Cuba. Les biens, services et technologies produits aux États-Unis, couverts par des brevets américains ou contenant des composants produits ou brevetés aux États-Unis ne peuvent être utilisés dans le cadre des projets appuyés par les Nations Unies. De ce fait, les acquisitions doivent se faire par l'intermédiaire de pays tiers et de revendeurs, à des prix nettement supérieurs à ceux de produits comparables vendus sur le marché international. Les frais associés aux services d'intermédiaires et au transport de longue distance se répercutent sur l'accès à des produits indispensables à l'exécution de projets de développement, sur le coût final des biens et du matériel importés aux fins de l'exécution de ces projets et sur la fourniture de biens et de services aux groupes vulnérables.

L'expédition de produits alimentaires et non alimentaires achetés dans le cadre des projets des Nations Unies est souvent retardée car il est difficile de trouver des entreprises qui acceptent d'opérer dans les ports cubains, et ce, même si les niveaux de fret ont été plus élevés, étant donné que les compagnies maritimes dont les navires accostent dans les ports cubains sont soumises à des restrictions. En outre, le transport international est devenu encore plus congestionné en raison des conflits internationaux récents, qui ont réduit la disponibilité des navires entrant à Cuba, obligeant parfois ceux-ci à faire des escales pour transborder leur cargaison, ce qui entraîne des retards et une augmentation des coûts.

Certains fournisseurs entretenant des relations commerciales régulières avec des entreprises cubaines et des organismes des Nations Unies ont vu leurs comptes bloqués en raison des politiques liées aux sanctions imposées à Cuba par les États-Unis et appliquées par de nombreuses banques de la région. De ce fait, il est devenu difficile de payer les fournisseurs dans les délais convenus, ce qui a fait grimper les coûts des transactions et entraîné des répercussions sur les budgets des projets.

Les fonds qui auraient pu être affectés au développement et à l'action humanitaire servent à couvrir les coûts supplémentaires qu'engendrent les conditions créées par le blocus imposé par les États-Unis.

Technologies de l'information et des communications

Les bureaux des Nations Unies à Cuba n'ont qu'un accès restreint à presque tous les sites internationaux de commerce électronique dans le cadre du processus d'approvisionnement. En raison du blocus, il est impossible d'accéder à de nombreux sites Web et services lorsque l'on se connecte par l'intermédiaire d'un fournisseur d'accès à Internet cubain, notamment des sites où l'on trouve des informations et un appui techniques, des études, des analyses de prix et d'autres ressources nécessaires aux opérations courantes. Certaines opérations menées par l'intermédiaire des fournisseurs nationaux d'accès à Internet tombent également sous le coup de ces restrictions, si bien que l'accès aux principales plateformes des Nations Unies s'en voit limité.

Autre conséquence négative du blocus sur les opérations des Nations Unies à Cuba, les échanges vocaux et la communication de données sont extrêmement coûteux car ils doivent se faire en contournant l'infrastructure de télécommunications des États-Unis.

Obtention de prêts à l'investissement auprès des institutions financières internationales et des services financiers des banques des États-Unis

Le blocus a limité l'accès de Cuba aux prêts à l'investissement octroyés par des institutions financières internationales telles que la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, ce qui a eu pour effet de considérablement creuser le déficit de financement des priorités de développement nationales et locales à Cuba.

Le caractère extraterritorial du blocus, qui entraîne la restriction des transactions bancaires à destination et en provenance de Cuba, s'applique également aux organismes de coopération internationale dans le pays. Les bureaux des Nations Unies sur le terrain ne peuvent pas ouvrir des comptes professionnels dans des banques américaines ou des comptes qui utilisent le dollar des États-Unis comme monnaie de paiement. En matière de transactions financières liées aux activités de projets, les banques demandent systématiquement des informations supplémentaires pour se conformer aux règles fixées par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers avant de procéder à des paiements et à des transferts. Même si les paiements sont effectués dans d'autres devises, les délais de transaction ont augmenté. Les organismes font appel à une banque tierce offrant des services de change pour réapprovisionner mensuellement leurs comptes locaux en dollars des États-Unis, ce qui entraîne des coûts supplémentaires dus aux taux de change et aux frais de banque et de transaction.

Ces effets négatifs persistent et continuent d'entraver jusqu'aux transactions financières réalisées à titre privé par le personnel des Nations Unies recruté sur le plan international comme national. Les fonctionnaires rencontrent des difficultés lorsqu'ils tentent d'effectuer des virements électroniques entre des comptes personnels et des paiements à des institutions liées aux États-Unis, telles que la United Nations Federal Credit Union.

Les accords à long terme avec des fournisseurs mondiaux risquent de ne pas pouvoir être utilisés par les entités des Nations Unies à Cuba.

Les bureaux des organismes des Nations Unies présents dans le pays peuvent rarement se prévaloir de contrats internationaux signés avec des entreprises américaines pour acheter du matériel et des services. Il faut donc trouver des fournisseurs exclusifs pour ces bureaux, ce qui induit des prix et des coûts administratifs plus élevés.

Missions du personnel des Nations Unies au siège de l'Organisation aux États-Unis

Les fonctionnaires qui doivent se rendre en mission aux États-Unis ou dans d'autres pays en faisant escale sur le territoire des États-Unis doivent se soumettre à des procédures obligatoires de demande de visa prévues à cet effet. Ces procédures leur prennent davantage de temps et il leur faut fournir des documents supplémentaires, ce qui freine grandement la participation du personnel recruté sur le plan local et international aux échanges régionaux et mondiaux.

Échange d'expertises

Les experts et chercheurs cubains invités à des événements aux États-Unis éprouvent des difficultés à obtenir des visas à temps, ce qui compromet les échanges

professionnels et l'établissement de partenariats dans des domaines clés du développement.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

[Original : espagnol]

[28 mars 2024]

1. Contexte : renforcement du blocus durant la présidence de Donald Trump et sanctions supplémentaires

L'arrivée de Donald Trump à la présidence des États-Unis a marqué un recul dans la politique de rapprochement entre Washington et La Havane. Les restrictions qui avaient été assouplies auparavant ont été à nouveau appliquées, avec encore plus de force, renforçant le blocus vieux de plusieurs décennies. Ce renforcement a eu des effets considérables sur la vie de l'île des Caraïbes. L'inscription de Cuba, au début de 2021, sur la liste des États soutenant le terrorisme est la mesure qui a le plus d'effets sur les relations de l'île avec le monde extérieur.

Sous l'Administration Trump, le champ d'action des politiques restrictives a été élargi, ciblant des secteurs essentiels aux flux de capitaux vers Cuba. L'un des coups les plus importants a été porté au tourisme et aux voyages, activités qui constituaient une source de revenus pour de nombreux Cubains. En outre, les envois de fonds, auxquels procèdent de nombreux Cubains vivant à l'étranger pour soutenir leur famille, ont été fortement limités. Ces mesures ont entraîné une diminution importante des flux de devises vers l'île.

L'achat de produits de base, de médicaments et de technologies a également fait l'objet de nouvelles restrictions. Le renforcement du blocus a entraîné des pénuries de produits essentiels et aggravé la situation économique à laquelle le pays faisait déjà face, soulignant la vulnérabilité de l'économie cubaine face à des politiques étrangères hostiles et à des chocs extérieurs. La période considérée est marquée par de nouvelles tensions et des défis accrus dans la vie quotidienne des Cubains.

L'entrée en vigueur du titre III de la loi Helms-Burton a généré un climat d'incertitude et de réticence parmi les investisseurs étrangers potentiels, qui s'explique par la crainte de poursuites devant les tribunaux des États-Unis pour l'utilisation de biens expropriés après la révolution cubaine. Ce climat de méfiance permet difficilement d'attirer des investissements essentiels au développement économique et à la modernisation des infrastructures de l'île. Non seulement l'entrée en vigueur du titre III touche les investissements directs, mais elle limite également l'obtention de financements internationaux pour des projets d'investissement à Cuba. Les institutions financières, lorsqu'elles évaluent le risque pays, peuvent décider de ne pas offrir de crédits ou de le faire à des taux d'intérêt élevés, ce qui a une incidence négative sur l'exécution de projets susceptibles d'améliorer la qualité de vie des citoyens cubains.

Ladite inscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme en janvier 2021 a eu des répercussions importantes sur l'économie du pays, en particulier dans le secteur financier et bancaire, et sur l'insertion du pays au niveau international, par exemple :

- Réticence des banques internationales. L'inscription a eu un effet dissuasif sur les institutions financières mondiales. La crainte de sanctions ou de représailles de la part des États-Unis a augmenté l'aversion au risque des banques, qui évitent donc d'opérer avec des entités cubaines, et compliqué les transactions internationales du pays.

- Difficultés à recevoir les envois de fonds. L'un des coups les plus durs portés au pays a été les restrictions sur les envois de fonds. Comme indiqué ci-dessus, les transferts d'argent de l'étranger ont été bloqués, ce qui a eu des conséquences négatives sur les sources de revenus des familles cubaines.
- Incidence sur la collaboration médicale internationale. Cuba est connue pour son programme de missions médicales à l'étranger. L'inscription sur la liste a créé des obstacles pour ces missions en limitant les relations financières et diplomatiques avec d'autres pays.
- Restrictions sur le commerce extérieur. Le commerce international de Cuba a également été durement touché par les restrictions, de nombreuses entreprises étrangères refusant de commercer par crainte des sanctions, ce qui a aggravé la pénurie de produits de base sur l'île.
- Obstacles au développement. À long terme, les restrictions financières restreignent la capacité de Cuba d'investir dans les infrastructures et le développement économique et social, ce qui accentue son retard économique et technologique par rapport à ses pairs internationaux.

2. Incidence multidimensionnelle du blocus sur l'économie cubaine

En mai 2022, le Président des États-Unis d'Amérique, Joseph Biden, a annoncé la fin de certaines des nombreuses mesures entrées en vigueur durant l'Administration Trump dans le cadre du blocus. Les vols réguliers et les vols charters à partir des États-Unis à destination des provinces cubaines (et pas seulement à destination de la capitale) ont été autorisés ; les restrictions sur les envois de fonds à la famille ont été levées, et les envois de dons aux Cubains ont été autorisés. Les exigences relatives aux voyages des Américains à Cuba dans le cadre de certains accords ont également été assouplies, mais les transactions de personne à personne liées aux voyages et aux activités touristiques restent interdites. Bien que ces mesures soient positives, leur portée reste très limitée.

a. Restrictions sur les exportations

Les sanctions imposées par les États-Unis ont créé un environnement complexe pour les exportations cubaines. L'accès limité aux marchés internationaux et la restriction formelle des échanges commerciaux pénalisent des secteurs cruciaux et font obstacle au développement de l'économie. Par ailleurs, l'application extraterritoriale des restrictions a des conséquences négatives sur les relations commerciales de Cuba avec d'autres pays, dont ceux qui n'imposent pas un blocus à l'île. En 2023, les exportations en millions de dollars ne représentaient que 62 % de celles déclarées en 2018.

b. Incidence sur les investissements étrangers

Le blocus imposé par les États-Unis empêche d'attirer les investissements étrangers indispensables à la croissance et à la diversification de l'économie cubaine. Les entreprises internationales qui souhaitent investir dans l'île doivent naviguer dans un labyrinthe juridique pour éviter les sanctions des États-Unis, ce qui décourage souvent les investissements et entrave les projets de développement économique et social. Bien qu'il n'y ait pas d'informations officielles sur le montant des investissements étrangers directs qui parviennent au pays, il est clair que les investissements qui se concrétisent sont inférieurs au potentiel du pays et aux objectifs fixés par le Gouvernement cubain lui-même. En ce qui concerne les investissements étrangers, Cuba est considéré comme un pays à haut risque,

principalement en raison du blocus imposé par les États-Unis et du non-remboursement de sa dette.

c. Contraction du secteur du tourisme

L'un des piliers de l'économie cubaine, le tourisme est considérablement touché par les restrictions en matière de voyage imposées aux citoyens des États-Unis. Non seulement ces restrictions réduisent directement le nombre de visiteurs potentiels, mais elles envoient également un message dissuasif aux touristes d'autres nationalités, perturbant ainsi l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie cubaine. En outre, Cuba figurant depuis 2021 sur la liste des États soutenant le terrorisme, un voyageur se rendant à Cuba ne peut plus bénéficier du programme d'exemption de visa pour entrer aux États-Unis et doit donc demander un visa. Ceci décourage, par exemple, les touristes des pays d'Europe, dont les citoyens n'ont pas besoin de visa pour entrer aux États-Unis. En 2023, 2,4 millions de touristes internationaux sont entrés à Cuba, ce qui représente une augmentation de 50 % par rapport à 2022 (qui était une mauvaise année), mais ne représente que 52 % des arrivées enregistrées en 2018.

d. Difficultés du système bancaire et financier

Dans le domaine financier, le blocus a isolé les institutions bancaires cubaines du système financier international, ce qui entrave les transactions internationales, rend les opérations financières plus coûteuses et limite l'accès au crédit et au financement, qui pourraient stimuler le développement économique et social. De même, l'incertitude et le risque associés au blocus renforcent la position des intermédiaires financiers, qui profitent des frais et des taux d'intérêt élevés découlant de la complexité des opérations avec Cuba. Les autorités cubaines ont estimé que, de mars 2022 à février 2023 (informations les plus récentes), les pertes se sont élevées à 784,5 millions de dollars (soit 9,0 % des exportations totales en 2022) en raison de : i) l'augmentation du coût du fret et de l'assurance et le recours à des intermédiaires ; ii) le risque pays et l'augmentation des coûts de financement ; iii) l'interdiction d'utiliser le dollar des États-Unis.

e. Accès limité aux technologies de pointe et à leur transfert

L'accès aux avancées technologiques est essentiel à l'ère de la mondialisation. Le blocus imposé par les États-Unis entrave l'acquisition et l'échange de technologies de pointe, qui sont essentiels au progrès industriel et à la concurrence. Les secteurs productifs cubains font donc face à la nécessité de trouver des alternatives bien plus coûteuses et moins efficaces, ce qui limite leur capacité à innover et à suivre l'évolution technologique mondiale, en particulier maintenant que la transformation numérique et l'intelligence artificielle progressent à pas de géant, les États-Unis jouant un rôle de premier plan dans ces domaines.

f. Restrictions dans le secteur productif

La capacité de Cuba à produire des biens est écornée par la difficulté d'acquérir des intrants et des machines, ce qui entraîne une chaîne d'inefficacités opérationnelles et des coûts élevés qui, à leur tour, réduisent la compétitivité des produits cubains. Le blocus touche également la productivité agricole et industrielle, car l'obsolescence des machines et la pénurie de pièces détachées empêchent ces secteurs de fonctionner de manière optimale. Ainsi, les importations de biens d'équipement ont été réduites de 12,5 % de 2018 à 2022.

g. Répercussions dans le secteur de l'éducation

L'accès aux ressources pédagogiques et à la collaboration scientifique est limité par les restrictions relatives au blocus, ce qui a des effets négatifs sur la qualité de l'enseignement et de la recherche à Cuba. Les étudiants et les professionnels cubains éprouvent des difficultés à participer aux échanges universitaires, à accéder à la littérature scientifique récente et sont souvent exclus des instances internationales de discussion et de développement scientifiques et technologiques.

h. Effets sur le secteur de la santé

Les conséquences du blocus sur le secteur de la santé sont particulièrement alarmantes. En limitant l'approvisionnement en médicaments, en matériel médical et en technologies de la santé, les sanctions imposées par les États-Unis touchent directement la population la plus vulnérable. Bien que Cuba ait mis en place la couverture sanitaire universelle, la pénurie de fournitures médicales et l'impossibilité d'accéder aux dernières innovations médicales limitent les possibilités de traitement et affaiblissent la capacité de répondre aux crises sanitaires. Ces dernières années, plusieurs indicateurs de santé se sont détériorés, comme la prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer, les maladies chroniques non transmissibles et même la réduction de l'espérance de vie à la naissance.

3. La crise énergétique à Cuba et l'incidence du blocus

Cuba fait face à une grave crise énergétique, marquée par une pénurie aiguë de carburant. Depuis de nombreuses années, l'île est à un point de rupture car la disponibilité de l'énergie est une préoccupation constante pour ses habitants. Des facteurs tels que l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie et les sanctions imposées à des pays alliés tels que la République bolivarienne du Venezuela par les États-Unis ont encore détérioré la situation, ces pays étant des fournisseurs clés de pétrole pour Cuba.

Le blocus imposé par les États-Unis, qui a une longue histoire et des interprétations politiques diverses, joue un rôle prépondérant dans ce scénario. Les sanctions imposées par les États-Unis ont limité non seulement le commerce du pétrole nécessaire au fonctionnement de base du pays, mais aussi l'accès aux technologies et aux travaux de réfection nécessaires pour ce qui est d'entretenir l'infrastructure énergétique.

4. Le coût économique du blocus imposé à Cuba

Selon les chiffres officiels du Gouvernement cubain, le blocus économique imposé par les États-Unis a causé des pertes très importantes pour l'île. Dans son dernier rapport en date, durant une période d'un an seulement, de mars 2022 à février 2023, Cuba a subi des dommages économiques évalués à environ 4,867 milliards de dollars, ce qui représente 19,2 % de son produit intérieur brut (PIB) en 2022 et 55,8 % du total de ses exportations durant la même année. Cette perte financière considérable aggrave la situation économique déjà complexe de ce pays des Caraïbes. Étant donné que la politique relative au blocus n'a guère changé, on peut s'attendre à ce que les dommages économiques enregistrés de mars 2023 à février 2024 soient similaires à ceux de la période précédente. Le coût du blocus durant cette période serait du même ordre que celui de la période précédente.

5. Les faiblesses structurelles du modèle économique cubain

Le modèle économique cubain a fait l'objet d'analyses et de critiques au fil des ans, principalement en raison de sa centralisation marquée et de la rigidité de ses

mécanismes de planification. Cette centralisation se traduit par une allocation des ressources qui, dans bien des cas, ne coïncide pas avec la dynamique économique de l'île ni avec les besoins réels de la population.

Face à cette réalité, il est devenu impératif de parler d'une transformation progressive du système économique. Cette transformation recherche une plus grande ouverture et une plus grande souplesse qui peuvent encourager la croissance des secteurs émergents et des initiatives non étatiques, sans abandonner les principes de l'équité sociale que le pays s'est efforcé de défendre. L'investissement étranger et le renforcement de l'entreprise privée sont des axes susceptibles de dynamiser l'économie, toujours dans un cadre garantissant la protection des droits des travailleurs.

Cependant, tout processus de changement doit tenir compte du contexte social et politique de l'île, ainsi que des implications de la persistance du blocus économique imposé par les États-Unis, qui limitent considérablement l'accès aux marchés et aux technologies clés.

La voie de la modernisation économique implique également un engagement en faveur de la transformation productive et de la diversification de l'économie, qui est fortement concentrée dans des secteurs tels que le tourisme et l'exportation de services professionnels. Une stratégie est nécessaire pour promouvoir d'autres domaines potentiels tels que la biotechnologie et l'industrie pharmaceutique, secteurs dans lesquels Cuba a déjà démontré des capacités remarquables. En outre, il est nécessaire de promouvoir le développement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises non étatiques, afin qu'elles contribuent à générer des biens et des services plus nombreux et de meilleure qualité pour la population, et d'inclure la dimension territoriale.

Il est essentiel de promouvoir la décentralisation économique et un cadre juridique qui permette une plus grande autonomie des entreprises publiques et encourage les liens entre les entreprises publiques et les entreprises non publiques. La transition sera complexe, mais la mise à jour du modèle économique cubain apparaît comme une nécessité impérative pour garantir un avenir durable et prospère aux nouvelles générations.

Le Gouvernement cubain reconnaît qu'il est nécessaire d'accélérer les transformations du modèle économique cubain, qui visent à modifier progressivement les mécanismes d'allocation des ressources et le cadre institutionnel dans lequel opèrent les entreprises d'État, afin qu'elles progressent dans leur autonomie, qu'elles rattrapent les niveaux d'efficacité des principales activités économiques et qu'elles parviennent à leur développement durable.

Dans le plan économique pour 2024, après que le PIB de Cuba a enregistré une baisse estimée à 1,5 % en 2023 dans un contexte d'inflation encore élevée (30 % au total et 72 % dans le secteur agricole) et de déficit budgétaire important (entre 11 % et 13 % du PIB en 2023), le Gouvernement a proposé les mesures suivantes : i) avancer dans la mise en œuvre du programme de stabilisation macroéconomique ; ii) augmenter et diversifier les recettes extérieures du pays ; iii) stimuler l'activité productive en mettant l'accent sur l'augmentation de la production alimentaire, en tirant parti des capacités industrielles installées et en soutenant le système électrique national ; iv) favoriser le développement du système commercial du pays et l'intégration de tous les acteurs économiques ; v) améliorer les mécanismes de protection sociale.

6. Le sort de la population cubaine

Les fautes structurelles du modèle économique cubain ont généré une série de dysfonctionnements dans l'économie qui limitent le potentiel de développement et la qualité de vie des citoyens. Ces difficultés sont aggravées par le blocus économique prolongé imposé par les États-Unis, qui a des effets négatifs palpables sur la vie quotidienne de la population et sur des secteurs clés tels que la santé et l'éducation.

La maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), qui a frappé le monde entier, a aggravé les vulnérabilités économiques et sociales de Cuba. L'économie cubaine, qui dépend du tourisme et des envois de fonds, a subi un choc sans précédent en raison des restrictions en matière de voyage imposées à l'échelle mondiale et du ralentissement économique. Bien que constituant une référence en termes de ressources humaines, le secteur de la santé a fait face à des difficultés matérielles aggravées par le manque d'accès aux équipements et aux technologies, conséquence directe du blocus. Ainsi, un manque croissant de médicaments a été signalé, principalement associé aux contraintes financières et à des restrictions d'accès aux matières premières importées. En octobre 2023, le déficit a atteint son point le plus critique de la période, soit une pénurie de 241 médicaments (63 % de ceux produits dans le pays pour la liste de base), dont 126 sont des médicaments contrôlés ou des médicaments liés aux programmes d'onco-hématologie, de santé maternelle et infantile et de soins aux patients en situation critique.

En conséquence, les indicateurs de santé du pays, qui constituaient des références régionales, ont commencé à se détériorer : i) l'espérance de vie à la naissance a diminué pour la première fois depuis 1969 ; ii) la mortalité infantile (moins d'un an) est passée de 4,9 pour 1 000 naissances vivantes en 2020 à 7,1 en 2023 et la mortalité infantile et juvénile de 6,2 pour 1 000 naissances vivantes en 2020 à 9,5 en 2022 (Ministère de la santé publique, 2023) ; iii) la résistance à la baisse du taux de mortalité maternelle persiste, avec 38,7 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2023.

D'autre part, les événements géopolitiques internationaux, tels que les guerres à Gaza et en Ukraine, génèrent une instabilité qui se traduit sur l'île par la hausse du prix des denrées alimentaires et des carburants, ainsi que par l'incertitude quant à la solidarité et à l'aide économique internationales dont Cuba a toujours bénéficié.

Dans ce scénario, les citoyens cubains naviguent dans une mer d'incertitudes et de défis. Ils doivent faire face chaque jour à la pénurie de produits de base, et l'innovation et la créativité deviennent des outils essentiels pour s'affranchir des contraintes imposées à la fois par le blocus et par les inefficacités du système lui-même. En conséquence, le nombre d'émigrants en provenance de Cuba n'a jamais été aussi élevé et les diverses activités économiques du pays des Caraïbes subissent le manque de personnel. Ainsi, des flux migratoires sans précédent ont été enregistrés entre 2021 et 2023. Le nombre de ressortissants cubains signalés comme migrants aux frontières terrestres des États-Unis a atteint près de 500 000, dont 3 193 enfants exposés à la grande vulnérabilité qu'impliquent ces filières de migration irrégulière. À ces chiffres, s'ajoutent 62 000 personnes ayant bénéficié du programme de permis de séjour temporaires humanitaires (« parole ») au cours de l'année écoulée. Si l'on ajoute d'autres destinations, comme le Brésil, le Mexique et l'Uruguay, ce sont 621 120 personnes qui ont émigré durant une période de trois ans, ce qui équivaut à 5,6 % de la population en 2022, 8,9 % de la population en âge de travailler et 13,5 % de la population active, et constitue un défi important pour la stabilité socioéconomique et le développement à long terme du pays. Ces chiffres ne tiennent pas compte des autres voies de migration vers les États-Unis ni vers d'autres pays d'accueil tels que le Canada et l'Espagne.

En 2023, Cuba a fait face à une situation extrêmement complexe. La stagflation a conduit le pays à une dualité alarmante : l'inflation s'envolait tandis que la croissance économique s'essouffait. Cette dynamique a eu des effets dévastateurs sur la vie quotidienne des citoyens cubains.

- **Crise alimentaire.** Les pénuries alimentaires sont notoires ; l'absence d'importations essentielles a laissé les rayons vides. Les Cubains doivent composer avec de longues files d'attente pour obtenir des produits de base, et la nutrition est compromise par le manque de variété et de quantité. Cuba importe environ 75 % des denrées alimentaires qu'elle consomme, ce qui accroît sa vulnérabilité dans le contexte de l'inflation internationale de ces dernières années. À la contraction drastique de la production des aliments de base au cours du dernier quinquennat (2018-2022) (baisse de 68,8 % du riz, de 57,2 % des haricots, de 35,9 % du lait, de 29,5 % des denrées alimentaires et légumes, de 28,9 % du porc et de 15,1 % des œufs), s'ajoutent des baisses de production des denrées alimentaires, de maïs, de porc, de lait et d'œufs en 2023¹. Cette situation a eu des effets négatifs sur la santé, avec une prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer (18-40 ans) de plus de 20 %, ainsi qu'une augmentation de la malnutrition (56,4 % de la population), des maladies chroniques non transmissibles et de certaines carences nutritionnelles². Par ailleurs, ces dernières années, l'insuffisance pondérale à la naissance a progressivement augmenté, passant de 5,1 (2018) à 5,6 (2020), 6,6 (2021) et 7,2 (2022), associée à des défis nutritionnels, entre autres causes (Ministère de la santé publique, 2023).
- **Pénurie de carburants et détérioration des infrastructures de services de base.** Il est difficile de se déplacer sur l'île. En raison de la pénurie de carburants, les transports publics fonctionnent par intermittence et les coupures d'électricité sont fréquentes, ce qui affecte tous les aspects de la vie quotidienne, de la conservation des aliments à l'éducation. La détérioration des infrastructures est un autre défi pour ce qui est de garantir les services de base, qui a eu une incidence négative sur la qualité de vie des habitants du pays, en particulier dans les domaines de l'énergie, des transports, du logement et de l'eau. En ce qui concerne l'énergie, les conditions économiques et l'insuffisance des fonds pour l'achat des pièces détachées, la maintenance et l'achat de carburant ont aggravé la situation énergétique, qui a atteint un niveau critique au cours de l'été 2022, le système électrique national ne fonctionnant qu'à 37 % de sa capacité, ce qui a eu de fortes répercussions sur la population. En 2023, la situation s'est stabilisée, ramenant l'incidence sur la population à 51 % de celle enregistrée en 2022 (déclaration du Ministre de l'énergie et des mines, 2023).
- **Quartiers précaires ou vulnérables.** En 2021, les quartiers précaires ou vus comme vulnérables dont les infrastructures ou la qualité des services publics sont insuffisantes ont été recensés. Bien que ce phénomène n'ait pas encore atteint le niveau de la moyenne enregistrée en Amérique latine (supérieure à 20 %), son augmentation constitue un problème qui requiert qu'on y accorde la priorité.

Dans ce contexte, le nombre de personnes en situation de vulnérabilité a augmenté, ce qui se reflète dans l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale (108 % entre 2019 et 2022), du nombre de familles protégées (68 %) et du nombre de personnes âgées et en situation de handicap bénéficiaires (92 % et 41 %, respectivement).

¹ Information diffusée lors de la réunion de fin d'année de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire, décembre 2023.

² Discours du Ministre cubain de la santé publique à l'Assemblée nationale du pouvoir populaire, 2022.

respectivement). Un nombre important de femmes en âge de travailler se consacrent aux soins et travaux domestiques non rémunérés, ce qui limite leur capacité de créer des revenus et compromet leur autonomie et leur accès à la sécurité sociale lorsqu'elles atteindront l'âge de la retraite. De surcroît, la faible participation des femmes à l'économie les rend vulnérables à diverses formes de discrimination, notamment à la violence fondée sur le genre.

Le Gouvernement cubain a mis en œuvre des réformes économiques pour tenter d'atténuer la situation, mais elles se sont révélées insuffisantes jusqu'à présent.

Face à cette situation, la communauté internationale a haussé le ton, exigeant la levée du blocus. Les pays et les organisations constatent que les mesures unilatérales imposées par les États-Unis sapent les efforts de développement de Cuba, aggravent les conditions de vie de sa population et mettent en outre en danger la réalisation des objectifs de développement durable. Chaque année, le résultat du vote à l'ONU donne une nette majorité à Cuba, reflétant le rejet du blocus à l'échelon international.

Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

[Original : anglais]
[28 mars 2024]

Cuba a signé et ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires le 4 février 2021 et est donc devenue membre de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le pays n'héberge pas d'installations du Système de surveillance internationale prévues dans le Traité. Toutefois, en tant que membre de la Commission préparatoire, il bénéficie de matériel et d'un soutien technique pour la création d'un centre national de données, ce qui lui permet d'accéder aux données recueillies par le Système de surveillance internationale et aux produits créés par la Division du Centre international de données du Secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire. Cuba a également le droit de participer aux programmes de renforcement des capacités ou de formation organisés par la Commission préparatoire.

Le Secrétariat technique provisoire continue de faire face à certaines difficultés et à une importante charge administrative dans le cadre de la mise en œuvre initiale de ses projets et activités à Cuba. Des progrès ont été réalisés dans l'obtention des licences nécessaires dans le cadre des efforts déployés pour établir les liaisons par satellite requises pour la création du centre national de données. La participation d'experts cubains à des séances de formation et à des réunions virtuelles a également été compromise par des restrictions d'accès qui nuisent à l'efficacité des plateformes informatiques. Les activités que mène la Commission préparatoire à Cuba en sont aux premiers stades et les travaux se poursuivent pour examiner et régler les questions susmentionnées.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

[Original : anglais]
[26 mars 2024]

Introduction

Le paragraphe 99 du Pacte de Bridgetown (TD/541/Add.2), adopté à la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue en octobre 2021, dispose ce qui suit :

« Les problèmes posés au multilatéralisme doivent être résolus au moyen d'une coopération internationale accrue s'appuyant sur le respect intégral du droit international et sur les buts et principes de la Charte des Nations Unies. Les États sont instamment priés de s'abstenir de promulguer et d'appliquer toute mesure économique, financière ou commerciale unilatérale non conforme au droit international et à la Charte des Nations Unies, compte tenu des préoccupations que suscitent le caractère restrictif et les incidences sur le développement de ces mesures, qui ont des effets néfastes sur le bien-être des populations et peuvent empêcher la pleine réalisation du développement économique et social des États concernés, et portent préjudice à leurs relations commerciales. »

Cuba est placée sous blocus économique par les États-Unis depuis 1962. La politique actuelle des États-Unis relative à Cuba a été définie dans le mémorandum présidentiel de sécurité nationale sur le renforcement de la politique des États-Unis à l'égard de Cuba publié le 16 juin 2017¹. Cette directive imprimait une orientation politique majeure qui visait notamment à durcir le blocus contre Cuba, y compris au moyen de restrictions sur les transactions opérées avec des entreprises contrôlées par certains organismes publics et de l'interdiction des voyages individuels relevant de la catégorie des échanges entre les peuples. Par la suite, des mesures ont été prises pour renforcer les restrictions imposées à Cuba, notamment avec l'application de toutes les dispositions de la Loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (LIBERTAD), connue sous le nom de loi Helms-Burton.

Malgré l'annonce en 2021 de la révision de la politique américaine, une série de sanctions financières visant des entités cubaines ainsi que des restrictions en matière de visas ont été imposées. En 2022, des mesures ont été prises pour assouplir les restrictions en matière d'immigration et de finances imposées aux ressortissantes et ressortissants cubains. La capacité de traitement des visas d'immigrant de l'ambassade des États-Unis à La Havane a été augmentée, les restrictions en matière de voyage ont été assouplies et de nouvelles liaisons aériennes ont été créées. En outre, les restrictions financières sur les envois de fonds ont été assouplies, les limites concernant le montant et la fréquence des envois de fonds aux familles ayant été levées². Le programme de regroupement familial conditionnel destiné aux familles cubaines et mis en place par la Direction américaine de la citoyenneté et des services d'immigration (United States Citizenship and Immigration Services) a été repensé pour permettre la délivrance chaque année jusqu'à 20 000 visas d'entrée aux États-Unis. Le nouveau programme d'entrée conditionnelle pour des motifs humanitaires mis en place en janvier 2023 permet à 30 000 personnes par mois d'entrer aux États-

¹ États-Unis d'Amérique, Federal Register, vol. 82, n° 202, 20 octobre 2017.

² États-Unis d'Amérique, Congressional Research Service (Service de recherche du Congrès), « Cuba: U.S. Policy Overview », 2023.

Unis et d'y rester pendant deux ans tout en bénéficiant d'une autorisation de travail sous certaines conditions³.

Tendances économiques générales⁴

Après une forte contraction du produit intérieur brut (PIB) réel de Cuba de 10,9 % en 2020 en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et une reprise timide de 1,7 % en 2021, l'économie cubaine a connu une croissance de 2,4 % en 2022. Ce taux, modeste par rapport aux taux de croissance moyens de 3,2 % enregistrés dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, reste positif, étant donné que l'économie cubaine n'a cessé de se contracter entre 2015 et 2020, avec un PIB réel qui a diminué de 0,6 % en moyenne par an. Cuba devrait enregistrer un taux de croissance positif de 1,8 % en 2023 et de 2,2 % en 2024⁵.

On s'attend à ce que les tensions géopolitiques actuelles – et la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, et de la dette publique qui en découle – aggravent les difficultés économiques de Cuba. Par exemple, les prix mondiaux des denrées alimentaires ont augmenté de 16 % entre janvier 2020 et décembre 2023⁶. En raison de la hausse des taux d'intérêt et, partant, du coût croissant des emprunts, il a été plus difficile de financer le déficit budgétaire et le déficit du commerce extérieur. En janvier 2024, le Gouvernement cubain a annoncé l'augmentation des prix de l'électricité, des combustibles et du gaz, due en partie à une réduction des subventions. L'allègement du fardeau économique qui pèse sur le pays dépendra en bonne partie de la stabilisation du prix des produits de base.

Petite économie insulaire affichant un PIB de 127 milliards de dollars (2021), Cuba dispose d'un petit secteur agricole à forte intensité de main-d'œuvre qui représente 2 % du PIB mais absorbe 18 % de la main-d'œuvre⁷, et d'un secteur industriel qui correspond à 18 % du PIB mais n'emploie que 17 % des travailleurs (2020). En revanche, le secteur des services, qui représente 80 % du PIB et 65 % de l'emploi, est le plus important de l'économie⁸. Les femmes représentent 40 % de la main-d'œuvre, et 82 % d'entre elles travaillent dans le secteur des services⁹.

Structure et tendances des échanges commerciaux

La structure des échanges commerciaux de Cuba a été marquée par un déficit dans le commerce des marchandises. Ce déficit a été réduit les années précédentes, mais a augmenté en 2022, atteignant près de 7,5 milliards de dollars, soit 81 % des importations. Étant donné que Cuba dépend fortement des marchés internationaux pour ses ressources naturelles, son capital et sa technologie, il est essentiel qu'elle puisse accéder à ces marchés non seulement pour vendre ses produits mais aussi pour répondre à la demande intérieure.

Les exportations de marchandises cubaines ont considérablement diminué entre 2011 et 2022, passant de 6,4 milliards de dollars en 2011 à 1,8 milliard de dollars en

³ Ibid.

⁴ Sauf indication contraire, toutes les données mentionnées dans le texte ci-après proviennent de UNCTADstat (disponible à l'adresse suivante : <https://unctadstat.unctad.org/FR/Index.html>).

⁵ World Economic Situation and Prospects 2024 (Situation et perspectives de l'économie mondiale 2024) (Publication des Nations Unies, 2024).

⁶ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), « Pulse of the global crisis ». Disponible à l'adresse suivante : <https://unctad.org/global-crisis/dashboard>. Données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

⁷ UNCTADstat ; Banque mondiale, Les données ouvertes de la Banque mondiale, disponible à l'adresse suivante : <https://donnees.banquemondiale.org/>.

⁸ Ibid.

⁹ Banque mondiale, Les données ouvertes de la Banque mondiale.

2022. La valeur des exportations cubaines a diminué en moyenne de 8 % par an entre 2010 et 2015 et de 10 % entre 2015 et 2020. Toutefois, entre 2020 et 2022, le taux de croissance annuel moyen des exportations de marchandises du pays était de près de 2 %, ce qui est bien inférieur à la moyenne mondiale, de près de 19 %, pour la même période. En conséquence, la part de Cuba dans les exportations mondiales de marchandises a chuté de 0,035 % en 2011 à 0,007 % en 2022.

Les principaux produits d'exportation de Cuba sont les boissons et le tabac, qui représentaient 21,5 % du total de ses exportations de marchandises en 2022, le tabac et les produits manufacturés du tabac représentant à eux seuls 18 % du total, suivis par les minerais et métaux (15,5 %) et les produits alimentaires de base (13,5 %). De manière plus ventilée, le tabac, les produits chimiques, les médicaments, le sucre et les machines figuraient en tête des principaux produits d'exportation. Même si elles perdent de leur prééminence dans l'économie, les cultures de rapport traditionnelles que sont la canne à sucre et le tabac sont restées d'importantes sources de devises pour le pays.

Les principaux marchés d'exportation de Cuba sont répartis de la même manière entre les continents, à l'exception de l'Afrique. En effet, en 2022, 29,7 % des exportations totales de Cuba étaient destinées à l'Europe – dont 21,7 % à l'Union européenne –, 24,4 % à l'Amérique latine et aux Caraïbes, 22,9 % à l'Asie et 22,1 % à l'Amérique du Nord. L'Afrique n'a reçu que 0,45 % des exportations du pays. Au niveau des pays, le Canada (21,8 %), la Chine (13,7 %), la République bolivarienne du Venezuela (13,3 %), l'Espagne (7,8 %) et la Fédération de Russie (5 %) figurent parmi les principaux partenaires de Cuba pour les exportations de marchandises. Avec le recul des exportations cubaines de marchandises, les exportations vers ces principaux marchés ont également diminué au fil des ans, à l'exception des exportations vers le Canada, qui sont passées de 243 millions de dollars en 2020 à 362 millions de dollars en 2022, soit une augmentation de 49 % en deux ans. Sur les marchés mondiaux, en 2021, les exportations cubaines étaient soumises à des droits de douane moyens pondérés d'environ 15,7 %, alignés sur le traitement de la nation la plus favorisée, et à des droits de douane effectifs de 15,5 %. Parmi les cinq principaux partenaires du pays en matière d'exportations, le Canada applique des droits de douane moyens pondérés de 2,8 %, la Chine, de 8,5 % et l'Espagne de 7,8 %¹⁰.

Les importations de marchandises, dont la valeur a été estimée à 9,2 milliards de dollars en 2022, ont été plus de cinq fois supérieures aux exportations de marchandises, le pays étant tributaire des importations pour s'approvisionner en machines et en matériel de transport, en denrées alimentaires essentielles, en carburant et en produits chimiques. Après une contraction de 27 % en 2020, les importations à Cuba ont rebondi en 2021 et continué d'augmenter en 2022. Les principaux produits importés sont les « aliments de base », notamment les céréales et la viande ; les machines et le matériel de transport ; les produits manufacturés. Les céréales, les machines électriques et le pétrole sont des produits importés particulièrement importants. En ce qui concerne les combustibles, les sources d'importation sont fortement concentrées. En 2022, quelque 70 % des importations à Cuba provenaient de la République bolivarienne du Venezuela.

Échanges commerciaux bilatéraux entre Cuba et les États-Unis

Les échanges commerciaux bilatéraux entre Cuba et les États-Unis sont fortement influencés par le blocus et en ce sens représentent un vaste potentiel

¹⁰ World Integrated Trade Solution, base de données du système d'analyse et d'information sur le commerce de la CNUCED.

inexploité au regard de la taille, des complémentarités et de la proximité géographique des deux économies. En 2022, les exportations cubaines vers les États-Unis étaient estimées à 4,8 millions de dollars, soit environ 0,3 % du total des exportations cubaines.

En revanche, les importations de Cuba en provenance des États-Unis étaient bien plus importantes, s'établissant à 694 millions de dollars en 2022, soit une augmentation de 21 % par rapport à l'année précédente, et passant de 6,8 % à 7,5 % des importations totales du pays. Ces importations étaient principalement constituées de denrées alimentaires et d'animaux vivants (75 % du total), notamment la viande et les préparations à base de viande, ainsi que les céréales et préparations à base de céréales, y compris le blé, le maïs et le riz. Cela s'explique par le fait que les exportations commerciales de certains produits de base agricoles depuis les États-Unis ont été autorisées, bien qu'elles soient soumises à de nombreuses restrictions et prescriptions en matière de licences. Parmi les autres biens exemptés figurent, entre autres, certains médicaments et appareils médicaux, des biens nécessaires à la protection de la qualité de l'air, des eaux ou des côtes américaines et internationales (y compris des biens liés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique), des biens destinés à assurer la sécurité de l'aviation civile et la sûreté d'exploitation des avions de ligne effectuant des transports aériens internationaux, des biens de télécommunications susceptibles d'améliorer les communications vers, depuis et à Cuba, et des biens destinés à répondre aux besoins du peuple cubain¹¹.

Services et envois de fonds

Cuba a développé d'importantes capacités d'exportation dans le secteur des services. En 2021, ses exportations de services s'élevaient à 5,9 milliards de dollars, et ses importations à 1,7 milliard. Cela représentait une baisse de 15,8 % pour les exportations et de 9,7 % pour les importations par rapport à 2020. Les principales activités d'exportation sont les services de voyage et d'autres services non spécifiés.

Le tourisme est l'un des secteurs les plus importants du pays. Ce secteur a subi un revers majeur en raison de la conjoncture internationale : en 2018, le pays avait atteint un pic avec plus de 4,7 millions de nuitées, et en 2021, il n'a enregistré que 356 000 arrivées environ. En 2021, la Fédération de Russie représentait le premier marché d'origine des touristes se rendant à Cuba, suivie du Canada, de l'Espagne, des États-Unis et de l'Italie¹².

En 2022, le volume des envois de fonds à Cuba effectués par les migrants et les travailleurs établis à l'étranger a été évalué à 2,1 milliards de dollars, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2021, mais près de la moitié de la valeur des envois de fonds effectués en 2019. En raison de l'interdiction de traiter les envois de fonds par l'intermédiaire d'entités inscrites sur la liste dite des « entités cubaines soumises à restrictions », la Western Union a mis fin à ses activités à Cuba en 2020 mais à la faveur d'une révision de la réglementation en 2022, elle peut désormais traiter les transferts par l'intermédiaire d'entités locales¹³. Depuis juin 2022, les États-Unis autorisent les envois de fonds à titre de don aux ressortissants cubains et ont levé les plafonds imposés aux envois de fonds familiaux.

¹¹ États-Unis d'Amérique, Code of Federal Regulations (recueil des règlements fédéraux), titre 15, sous-titre B, chapitre VII, sous-chapitre C, partie 746, paragraphe 746.2 (1996).

¹² Organisation mondiale du tourisme, Tableau de bord de ONU Tourisme de données sur le tourisme. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unwto.org/fr/un-tourism-tourism-dashboard>.

¹³ États-Unis d'Amérique, Congressional Research Service (Service de recherche du Congrès).

Conclusion

La série de crises mondiales touchant l'alimentation, l'énergie et la finance et déclenchées par les tensions géopolitiques continue de nuire à l'économie cubaine et au bien-être de la population, qui dépendent fortement du commerce international, des recettes du tourisme et des envois de fonds. Le pays semble souffrir de difficultés persistantes en raison de la faible croissance, de la baisse des exportations, de l'augmentation du déficit extérieur et de la hausse du coût de la vie. Si Cuba recevait des flux commerciaux et financiers internationaux sains, cela pourrait l'aider à relancer son économie et à améliorer sa résilience face aux chocs externes.

Malgré les récentes mesures prises par les États-Unis pour assouplir les restrictions imposées à Cuba, le blocus reste en vigueur et entrave le bon développement des relations commerciales entre les deux pays voisins. Cette situation reste un sujet de préoccupation pour Cuba, étant donné que le commerce joue un rôle crucial dans son économie et que le pays cherche à faire face aux contrecoups des multiples crises mondiales. Le blocus a compromis jusque-là les efforts déployés par le pays pour faire du commerce un instrument de développement durable.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

[Original : espagnol]

[29 avril 2024]

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) travaille en collaboration avec Cuba depuis 1962. En 1992, il a créé un bureau de pays qui emploie des fonctionnaires recrutés sur les plans national et international et assure les fonctions de représentation officielle. Le programme de coopération actuellement mis en œuvre dans le pays est en phase avec le Plan national de développement économique et social pour 2030, le plan stratégique de l'UNICEF et les priorités nationales de Cuba énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2020-2024, qui a été prorogé jusqu'en 2025 à la demande du Gouvernement cubain.

L'UNICEF appuie les initiatives menées par le Gouvernement pour poursuivre les progrès accomplis en matière de politique sociale d'accès universel et améliorer la qualité des services conformément aux principes consacrés par la Convention relative aux droits de l'enfant dans trois domaines : a) santé et nutrition ; b) éducation ; c) protection de l'enfance. Dans ce contexte, le blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique continue d'assombrir les perspectives d'épanouissement des filles, des garçons, des adolescentes et des adolescents cubains, et d'amélioration de leurs conditions de vie et de celles de leur famille.

Les restrictions actuelles et la complexité des processus d'approvisionnement et de logistique limitent la passation de marchés et l'envoi d'intrants à Cuba. Les biens, les services et les technologies, ou certains de leurs composants, produits aux États-Unis ou couverts par des brevets aux États-Unis, ne peuvent être achetés par l'UNICEF pour son programme de coopération. Par conséquent, les fournitures du programme sont achetées sur des marchés plus éloignés par des agences de transport de fret contractuelles à des coûts plus élevés. De même, de nombreux fournisseurs exigent que les contrats soient établis en euros, ce qui a entraîné des pertes pour le Fonds liées au taux de change (environ 0,2 % par contrat), d'autres demandent un paiement anticipé, tandis que d'autres annulent leur participation à un processus de passation des marchés concurrentiel. Ceci augmente le coût des services sociaux destinés aux enfants et aux femmes, affecte la qualité de l'éducation, la couverture

sanitaire universelle et les services de protection de l'enfance, limitant ainsi la réalisation de ces droits.

Dans le secteur de l'éducation, le blocus a des effets négatifs sur l'accès au matériel pédagogique, y compris les livres, l'équipement informatique et les fournitures scolaires, entre autres. En 2023, l'achat de fournitures pour le diagnostic de l'autisme chez les enfants et le protocole thérapeutique connexe est devenu plus complexe et plus coûteux du fait que le principal fournisseur du marché n'a pas accepté de vendre des fournitures à destination de Cuba, ce qui a obligé l'UNICEF à chercher un autre fournisseur et à acheter ces fournitures 73 % plus cher.

Dans le secteur de la santé, les résultats obtenus en matière de réduction de la mortalité infantile sont compromis en raison du coût élevé de l'acheminement des médicaments, des réactifs et du matériel médical utilisés pour le diagnostic et le traitement des maladies infantiles. Le blocus crée également des difficultés d'accès pour les intrants et les technologies de pointe. Les enfants et les adolescents qui ont besoin de soins de santé spécialisés de qualité sont privés des avancées technologiques nécessaires à leur prise en charge.

Cette situation est aggravée par une diminution de la fréquence d'entrée des navires dans les ports cubains, d'où une accumulation des cargaisons dans les ports de transbordement, ce qui a des conséquences en particulier pour l'action humanitaire. L'UNICEF estime que si les opérations de logistique et de transport avaient été effectuées à partir du marché américain, les coûts auraient pu être réduits de 40 % en moyenne.

L'utilisation des accords à long terme de l'UNICEF pour l'achat de fournitures essentielles pour le bureau a continué de poser des problèmes, les processus de passation de marchés devant être retardés pour répondre à des demandes de certification de l'utilisation finale et des entités avec lesquelles le bureau travaille. De même, certains achats effectués dans le cadre d'accords à long terme ont nécessité des délais de traitement plus longs en raison des demandes de licences spécifiques formulées par les fournisseurs (assorties de délais de traitement estimés entre 4 et 6 mois). En ce qui concerne les services Internet, le budget du bureau consacré à la connectivité est très élevé (environ 100 000 dollars par an) sans qu'il soit possible d'utiliser un accord à long terme existant avec Starlink qui pourrait augmenter la connectivité, réduire les coûts et maintenir la fonctionnalité des plateformes de travail. De même, pour les intrants du programme de coopération, le bureau doit s'approvisionner auprès de fournisseurs intermédiaires à des prix supérieurs à ceux établis dans l'accord à long terme, avec des surcoûts estimés à 36 %.

Au cours de l'année écoulée, les restrictions appliquées aux transferts bancaires mensuels effectués en dollars vers Cuba ont été maintenues. Le bureau de l'UNICEF à Cuba doit faire appel à une banque intermédiaire pour réapprovisionner chaque mois son compte local en dollars. Ceci a entraîné une perte d'environ 15 % de la valeur totale transférée en raison des taux de change, des commissions bancaires et des frais appliqués aux opérations, soit environ 40 000 dollars pour l'année. En outre, le bureau n'a pas été en mesure d'obtenir des résultats en ce qui concerne sa gestion des paiements internationaux au moyen de la carte internationale d'entreprise en raison des restrictions portant sur son émission pour le bureau de Cuba. Ceci a un impact sur le nombre de transactions de faible valeur qui doivent être réalisées par l'intermédiaire du Centro Global de Servicios de Transacciones, ce qui génère des coûts de transaction élevés.

Les transactions bancaires du personnel des Nations Unies recruté sur le plan international accrédité à Cuba sont également concernées lorsque Cuba est déclaré comme pays de résidence. La déclaration temporaire de résidence a des conséquences

directes sur les mouvements bancaires, y compris le blocage des comptes et des virements bancaires.

Fonds des Nations Unies pour la population

[Original : anglais]
[9 février 2024]

Le blocus économique, commercial et financier continue d'avoir des répercussions sur la situation et les droits fondamentaux de la population cubaine, en particulier des femmes, des adolescents et des jeunes. La pandémie a notamment engendré une pénurie de médicaments, de fournitures et de services en matière de santé sexuelle et reproductive, y compris de contraceptifs, qui sont fabriqués au niveau national avec des matériaux achetés dans d'autres continents, et a perturbé les processus d'approvisionnement relatifs aux enquêtes et recensements nationaux et à la fourniture de services essentiels pour la prise en charge des victimes de violences fondées sur le genre et des femmes enceintes dans les maternités, en raison de retards dans l'achat de produits de santé sexuelle et reproductive auprès de fournisseurs internationaux.

Dans ce contexte, l'exécution du programme de pays du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) continue de se heurter à des difficultés liées aux processus d'achat, telles que des restrictions et des retards de paiement. C'est particulièrement le cas des achats de produits et de fournitures de santé procréative fabriqués aux États-Unis ou protégés par des brevets américains, qui doivent être achetés dans d'autres continents à des coûts de transport et de fret élevés.

La capacité du FNUAP de travailler avec des prestataires nationaux et internationaux est également limitée par cette situation. Les répercussions se font sentir sur les programmes de développement comme sur les interventions d'urgence, les restrictions susmentionnées limitant la possibilité de mettre en place une réponse rapide, efficace, de haut niveau et inclusive face aux situations d'urgence. En 2023, les effets de ces sanctions se sont intensifiés alors que le pays se trouvait toujours dans une situation socioéconomique difficile. Ces deux facteurs combinés ont aggravé les conséquences négatives auxquelles la population cubaine doit faire face.

Le maintien de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme établie par les États-Unis en 2023 a eu des conséquences importantes sur le pays, tant en termes de tourisme que de livraison de produits de santé. En effet, il est interdit aux entreprises de fret international de livrer des marchandises à tout pays figurant sur cette liste.

Le bureau de pays du FNUAP a travaillé en partenariat avec le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et les services du siège pour mobiliser des ressources supplémentaires en vue d'aider à atténuer les effets des mesures liées au blocus sur la disponibilité des produits de santé sexuelle et reproductive, tels que des contraceptifs, des préservatifs et du matériel destiné au programme de soins aux mères et aux enfants. Il a ainsi fallu aligner les interventions approuvées dans le cadre du programme de pays sur les autres besoins et réaffecter le soutien financier afin de garantir l'approvisionnement en fournitures essentielles pour les services de santé sexuelle et reproductive.

Le FNUAP réaffirme son engagement à aider Cuba à préserver les progrès accomplis dans les domaines de la santé sexuelle, reproductive et maternelle (y compris en ce qui concerne l'accès aux méthodes de planification familiale et l'éducation sexuelle), ainsi qu'en matière de production et d'analyse de données sur la dynamique des populations et le développement durable. Même s'il ne dispose que de ressources limitées pour son programme dans le pays, le Fonds continue de

renforcer sa coopération avec les acteurs gouvernementaux, universitaires et non gouvernementaux en vue d'appuyer le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Consensus de Montevideo sur la population et le développement.

Fonds international de développement agricole

[Original : anglais]

[14 mars 2024]

Le Fonds international de développement agricole (FIDA) cofinance actuellement deux projets à Cuba : le Projet de développement des coopératives d'éleveurs dans la région Centre-Est (PRODEGAN) et le Projet de développement des coopératives agroforestières (PRODECAFE), approuvés par le Conseil d'administration du FIDA en décembre 2016 et en septembre 2019, respectivement. Ces projets sont exécutés par le Ministère cubain de l'agriculture et ont pour but de fournir des services d'appui agricole aux petits producteurs ruraux, notamment les femmes, les jeunes et d'autres groupes très vulnérables, face aux chocs économiques externes et aux effets des changements climatiques. En outre, le FIDA soutient un projet conjoint avec le Programme alimentaire mondial, qui vise à renforcer la résilience des systèmes agroalimentaires, dans le cadre de son mécanisme de coopération Sud-Sud et triangulaire financé par le Gouvernement chinois.

L'exécution des projets financés par le FIDA à Cuba continue de subir des retards en raison de la rareté des devises, ainsi que de procédures d'importation longues et coûteuses, les flux de trésorerie et les décaissements étant étroitement liés au cycle de passation des marchés. Les mesures prises par les États-Unis d'Amérique, comme celles visant les compagnies maritimes de pays tiers qui transportent des cargaisons vers Cuba, entravent l'acheminement du pétrole, de denrées alimentaires et d'autres échanges commerciaux essentiels aux besoins quotidiens des citoyens et résidents cubains, en particulier des pauvres et des personnes vulnérables. D'autre part, les sanctions imposées par les États-Unis se répercutent aussi sur les opérations financières de Cuba et sur sa capacité à exporter et à importer les matériaux nécessaires à l'appui du développement agricole et rural, et du développement humain en général.

Dans les secteurs agricole et rural, on constate les problèmes suivants : a) l'obsolescence des infrastructures agricoles (tracteurs, systèmes d'irrigation, pompes à eau) et le manque de pièces de rechange ; b) le manque d'intrants nécessaires pour la production agricole, l'élevage, la transformation et la distribution (carburant, aliments pour animaux, graines, engrais, herbicides, pesticides, produits pharmaceutiques vétérinaires) et le coût élevé de ceux-ci ; c) l'accès insuffisant au financement en devises fortes pour l'importation de matériel et d'intrants ; d) l'accès limité aux fournisseurs de nouvelles technologies agricoles ; e) les faibles possibilités d'exportation pour certains produits agricoles. Ces problèmes, entre autres, ont pour conséquence d'affaiblir la productivité, limitant la production alimentaire nationale (en matière de quantité, de qualité et de capacité concurrentielle), et d'obliger le pays à importer de grandes quantités de produits alimentaires pour répondre aux besoins de la population rurale.

Les mesures actuellement imposées par les États-Unis ont eu des répercussions sur les projets du FIDA et ont probablement contribué de manière significative aux résultats limités en matière de productivité agricole obtenus dans le cadre du projet de développement rural coopératif dans la région orientale (PRODECOR, clôturé en 2022). Le projet a permis de bâtir des usines modernes de traitement des céréales, mais en raison de l'accès restreint aux engrais et aux pesticides, la production a été

très limitée. En outre, le taux d'utilisation des usines est très inférieur à leur capacité productive ; en décembre 2022, ce taux se situait entre 15 % et 30 % seulement.

En raison de ces difficultés, le pays a eu du mal, ces dernières années, à honorer le paiement de sa dette envers le FIDA. Depuis septembre 2023, les instruments de prêt du FIDA à Cuba sont suspendus, dans l'attente du remboursement de cette dette. La collaboration actuelle entre le FIDA et le Gouvernement cubain se limite à l'octroi de subventions.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

[Original : anglais]

[13 mai 2024]

Introduction

Au cours de la période considérée, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme a formulé à plusieurs reprises des observations sur les conséquences préjudiciables des sanctions sectorielles unilatérales sur la jouissance des droits économiques et sociaux¹.

Le Haut-Commissaire a souligné que toute imposition de sanctions doit être pleinement conforme au droit international, notamment en ce qui concerne l'équité de la procédure et l'existence d'un examen et d'un recours effectifs. Il a insisté pour que la mise en œuvre de toute mesure coercitive soit régulièrement réexaminée et réévaluée en fonction de ses effets concrets sur les droits humains. Le Haut-Commissaire a noté que de telles mesures devaient être soumises à des garanties appropriées en matière de droits humains, y compris des évaluations de leurs incidences sur ces droits et un contrôle indépendant, et qu'elles devaient être limitées dans le temps ; et qu'un embargo de 65 ans à l'encontre d'un pays entier soulevait donc clairement de sérieuses inquiétudes à cet égard².

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a reçu des informations au cours de la période de référence indiquant que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba continuait d'avoir des effets néfastes sur les droits fondamentaux de la population. Il encourage donc l'assouplissement de ces mesures, de sorte que les besoins des groupes les plus vulnérables de la population puissent être satisfaits.

Selon les informations recueillies par le HCDH, l'inscription par les États-Unis de Cuba sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme entraîne une application excessive des sanctions de la part des institutions financières internationales, qui refusent de recevoir, de convertir ou de traiter des espèces en dollars américains pour des paiements à Cuba, de peur de se voir infliger une amende, même dans le cas d'activités humanitaires autorisées. Au cours de la période considérée, les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ont abordé la question de la désignation unilatérale d'États soutenant le terrorisme, notant, entre autres, que le processus par lequel la désignation est effectuée n'est pas clair et n'est pas transparent³. Ils ont également indiqué que l'inscription sur la liste des États soutenant le terrorisme imposait des restrictions sur les exportations de biens à double usage, tels que les

¹ A/HRC/53/54, par. 73 (s) ; HCDH, « Observations du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme Volker Türk sur le Venezuela », 19 octobre 2023 ; HCDH, « Afghanistan: Human rights in "state of collapse", warns Türk », 12 septembre 2023.

² HCDH, « Impact des sanctions », déclaration du Haut-Commissaire, 14 septembre 2023.

³ HCDH, « États-Unis : La désignation unilatérale d'États soutenant le terrorisme a un impact négatif sur les droits de l'homme, avertissent les experts de l'ONU », 8 février 2024.

masques de protection et les agents biologiques pour les vaccins, ainsi que sur les exportations de produits agricoles, de médicaments et d'appareils médicaux des États-Unis. L'inscription entraîne également le blocage des transactions bancaires ; l'interdiction de diverses formes d'assistance financière et technique du Gouvernement des États-Unis ; la rétention des fonds du Gouvernement des États-Unis destinés à des organisations qui fournissent une assistance à un pays figurant sur la liste ; la suspension de l'aide du Gouvernement des États-Unis aux autres États qui fournissent une aide à ce pays ; et l'obligation pour les États-Unis de s'opposer à l'octroi de prêts au pays inscrit sur la liste par les institutions financières internationales⁴. Les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ont appelé les États-Unis à réexaminer en profondeur le cadre de désignation actuel et, en attendant son annulation, à prévenir toute conséquence humanitaire néfaste⁵.

L'inscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme en 2021, associée à l'effet conjugué de plus de 60 ans d'autres sanctions imposées dans le cadre du blocus, au contexte du relèvement après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), aux tendances macroéconomiques mondiales actuelles liées aux prix élevés de l'énergie et des denrées alimentaires et à la diminution de certaines activités économiques, ont fortement réduit la capacité de l'État de remplir ses obligations en matière de droits humains.

Répercussions sur le droit à la santé

Disponibilité des médicaments et des services médicaux

Selon les informations obtenues par le HCDH lors d'entretiens avec des fonctionnaires du Département des médicaments et de la technologie médicale du Ministère de la santé de Cuba, sur une liste de 651 médicaments essentiels, 401 (62 %) sont produits au niveau national. Le protocole national est établi de manière à garantir un stock de 120 jours de tous les médicaments pour couvrir la demande nationale. Selon le Département, les conséquences des sanctions unilatérales, entre autres facteurs, ont ramené le stock total disponible à 30 jours au cours de la période de référence, affectant plus de 50 % de la liste des médicaments essentiels. L'importation de matières premières, d'équipements et de médicaments a été de plus en plus difficile en raison de plusieurs facteurs, tels que l'effet de l'application excessive des sanctions découlant de l'inscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme. Le Département maintient que le brevetage international des médicaments et des technologies par les fabricants américains restreint encore davantage leur importation à Cuba.

Bien que les matériels médicaux et les médicaments importés à Cuba depuis les États-Unis soient soumis à une licence réglementaire en vertu de la loi sur la liberté et la solidarité démocratique avec Cuba, peu de licences seraient autorisées, et seulement après des procédures longues et fastidieuses, selon la direction des médicaments et des technologies médicales. En outre, les autorités seraient tenues de payer l'intégralité du montant avant la livraison, ce qui est de plus en plus difficile en raison de l'accès réduit de l'État aux devises. En outre, l'acquisition de médicaments ou de technologies contenant plus de 10 % de composants américains requiert une licence. Selon les informations obtenues auprès de MediCuba, l'entreprise cubaine chargée des importations et exportations commerciales de produits médicaux, lors de la dernière demande d'offres envoyée à environ 70 entreprises pharmaceutiques

⁴ États-Unis, International Financial Institutions Act, Public Law 95-118 du 3 octobre 1977, sect. 1621, tel qu'il ressort de la communication reçue par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), communication No. AL USA 31/2023, 6 février 2024.

⁵ HCDH, « États-Unis : La désignation unilatérale d'États soutenant le terrorisme a un impact négatif sur les droits de l'homme, avertissent les experts de l'ONU », 8 février 2024.

américaines, seules 4 ont répondu, toutes déclinant la demande. Des obstacles analogues ont été signalés par certains acteurs des Nations Unies et d'autres intervenants humanitaires. Comme l'a confirmé le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) lors d'entretiens avec le HCDH, il faut au moins six mois pour obtenir une licence d'importation de produits dont un composant a été fabriqué aux États-Unis, et l'opération à procédure est compliquée, ce qui rend les produits importés particulièrement inadaptés aux situations d'urgence et à l'aide humanitaire.

Le système de santé cubain importe la plupart des matériels médicaux et des consommables⁶. Selon la Direction des médicaments et des technologies médicales, le taux de disponibilité interne des équipements est de 95 %, mais ce pourcentage tombe à 70 % pour les matériels de haute technologie⁷, qui sont en grande partie produits aux États-Unis ou contiennent plus de 10 % de composants américains et sont donc soumis à des procédures complexes d'octroi de licences. Dans ce contexte, les autorités importent ces matériels de marchés lointains à un coût plus élevé. Selon les informations fournies par MediCuba, certains équipements ne sont pas utilisés ou sont moins performants parce qu'il n'a pas été possible de les mettre à jour en temps voulu en raison de la règle de minimis de 10 %.

Selon la Direction des médicaments et des technologies médicales, la disponibilité réduite et fluctuante des médicaments et des matériels a eu une incidence sur les admissions à l'hôpital, avec une augmentation des coûts liée à des hospitalisations plus longues et une augmentation des listes d'attente pour les examens médicaux et les interventions chirurgicales. Compte tenu des capacités réduites, le système national de soins de santé a dû donner la priorité à certaines opérations chirurgicales.

Au cours de la période considérée, la Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme a également examiné les préoccupations liées aux conséquences de ces mesures sur les divers aspects du droit à la santé à Cuba, y compris la santé mentale⁸. La Rapporteuse spéciale a également déclaré que les producteurs cubains avaient fait état de difficultés dans la production de vaccins en raison du non-respect des règles par les banques et du refus des entreprises étrangères de poursuivre les livraisons de matières premières et de matériels médicaux, ce qui aurait occasionné des perturbations dans diverses opérations, y compris les livraisons d'intrants, de réactifs, de pièces détachées et de matériel de filtrage⁹.

Selon le Fonds des Nations Unies pour la population, Cuba fait face à une pénurie de médicaments pour les femmes enceintes, en particulier de multivitamines et d'acide folique, ainsi que de contraceptifs, de préservatifs et de consommables médicaux de diagnostic, tels que les tests de grossesse et les tests de dépistage des infections sexuellement transmissibles, en raison des obstacles imposés par le blocus.

Selon la Société cubaine de cardiologie, le blocus a eu un effet sur la disponibilité de matériels adéquats de diagnostic des maladies cardiovasculaires, la majorité des matériels de pointe et des pièces détachées correspondantes utilisant la technologie américaine, ce qui a entraîné une période d'attente moyenne de 4 à 5 mois pour une visite médicale périodique. Le blocus aurait nui à la capacité d'effectuer des

⁶ Matériels de diagnostic et de soins médicaux, logiciels de haute technologie, pièces détachées pour matériels médicaux, fournitures de base et consommables.

⁷ Par exemple, pour la radiothérapie, l'anesthésie ou les soins intensifs néonataux. Les appareils, les tests et les réactifs pour les matériels de diagnostic sont également assujettis à la règle de minimis de 10 %.

⁸ A/HRC/54/23.

⁹ A/78/196, par. 54.

analyses sanguines et engendré une réduction des opérations cardiovasculaires. Les cathéters, qui sont en grande partie produits aux États-Unis, ne sont pas disponibles pour la chirurgie cardiaque pédiatrique, ce qui signifie que cette chirurgie doit être réalisée à l'aide d'autres techniques, plus invasives. La pénurie croissante de stimulateurs cardiaques depuis 2022 serait due à leur coût élevé et à la difficulté de trouver des matériels qui non dotés de technologie américaine. La Société note également que la pratique consistant à explanter les stimulateurs cardiaques des patients décédés, puis à les stériliser et à les reprogrammer pour de nouveaux patients, s'est développée.

En ce qui concerne le cancer, le principal impact du blocus est le manque de matériels pour la radiothérapie, qui nécessite des équipements de haute technologie largement produits aux États-Unis ou dotés de plus de 10 % de composants américains, selon la Société cubaine d'oncologie, de radiothérapie et de médecine nucléaire. Les équipements existants ne fonctionneraient qu'à 50 % et le reste nécessiterait des pièces de rechange qu'il serait très difficile d'acheter en raison de l'effet conjugué de la réduction des ressources de l'État, des difficultés d'importation de produits sous licence américaine et des coûts élevés sur les marchés lointains. L'indisponibilité de médicaments suffisants et adéquats a également été signalée par la Société. Selon une organisation non gouvernementale, les enfants doivent se déplacer entre différents établissements médicaux, en fonction de leur disponibilité, en raison de la pénurie de matériel de diagnostic et de traitement.

Accessibilité des médicaments et des services médicaux et de soutien

Selon les informations reçues d'une organisation de la société civile, le marché informel des médicaments se développe en raison de la pénurie de médicaments disponibles dans le système national de santé, mais leurs prix élevés les rendent inabordables pour la plupart de la population, en particulier les personnes âgées et les personnes handicapées. De nombreuses ambulances de soins intensifs ne peuvent être réparées, faute de pièces détachées disponibles.

Selon les organisations de personnes handicapées, l'accès à l'équipement médical et aux dispositifs d'appui s'est détérioré au cours de la période considérée du fait de la dégradation de l'état des matériels disponibles et de la possibilité limitée d'en importer de nouveaux ou de les réparer, l'importation étant complexe, longue et coûteuse à partir de pays lointains. Certaines technologies et certains appareils d'assistance peuvent être vendus – à des prix élevés – par des organisations privées de personnes handicapées qui sont autorisées à les importer des États-Unis.

Les associations de personnes handicapées signalent que la production nationale de fauteuils roulants et d'autres équipements, tels que les prothèses, est limitée parce que des matières premières doivent être importées de marchés lointains et coûteux. Les enfants handicapés sont particulièrement touchés par le manque de médicaments, de matériels médicaux et de dispositifs d'aide à l'adaptation. La disparité des perspectives économiques des familles qui importent du matériel par leurs propres moyens crée un fossé grandissant dans l'accès aux services médicaux et aux médicaments pour les personnes handicapées. L'Association nationale des aveugles signale que le seul centre national de réadaptation pour adultes déficients visuels, qui offrait une attention spécialisée, n'est plus opérationnel depuis 2008 en raison du manque d'équipement et de la nécessité d'une rénovation.

Droit à l'alimentation

Disponibilité des denrées alimentaires

Les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales ont abordé la question des effets néfastes des mesures économiques coercitives unilatérales sur la capacité de Cuba de garantir le droit à l'alimentation et à un niveau de vie adéquat à ses citoyens et résidents¹⁰. Selon eux, le blocus a restreint l'accès de Cuba au financement multilatéral extérieur au titre des programmes de développement agricole et rural, ainsi que de la remise en état et de la modernisation des équipements et des infrastructures agricoles. Le blocus peut avoir entraîné une baisse sensible dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage dans le pays et un financement extérieur insuffisant pour le réinvestissement et la création d'une infrastructure solide dans le secteur alimentaire. Selon les organisations cubaines impliquées dans l'agriculture et l'élevage, les limitations à l'importation de matériels, de pièces détachées et d'intrants agricoles, la détérioration progressive des équipements et infrastructures existants, la pénurie de combustible et son coût ont entravé la production agricole et animale nationale, entraînant une réduction de la capacité de produire des denrées alimentaires. Selon les informations fournies par le Programme alimentaire mondial (PAM), la production agricole en 2023 a été affectée par le manque d'intrants (principalement des engrais) et de combustible. Précisément, les légumes, le maïs, le riz, le porc, le lait et les œufs ont été touchés, la production d'œufs ayant fortement baissé de 60 % et celle du riz de 43 % par rapport à 2022.

Plusieurs sources ont fait part des conséquences que l'excès de zèle manifesté dans l'application des sanctions avait sur le manque de d'intrants agricoles, de matériels, de pièces détachées, de vaccins pour le bétail, de médicaments utilisés en médecine vétérinaire et de produits médicaux consommables importés. Les sources ont également relevé que ce même excès de zèle engendrait des coûts supplémentaires et plus élevés lors de l'importation des produits susmentionnés.

La Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme note que l'accès limité aux devises et aux marchés alimentaires internationaux a considérablement réduit la disponibilité des denrées alimentaires et des machines de production agricole à Cuba¹¹. En outre, elle constate que les restrictions imposées aux entreprises cubaines pour commercer en dollars des États-Unis et dans d'autres devises entravent les paiements pour la certification des produits cubains, tandis que l'impossibilité pour les fournisseurs de livrer à Cuba des produits achetés auprès d'entreprises des États-Unis entraîne une augmentation des coûts d'approvisionnement par d'autres voies. Les compagnies maritimes ont réduit leur capacité et le volume des marchandises acheminées vers Cuba. De même, la Rapporteuse spéciale signale que seules 9 des 518 demandes de tracteurs, de moteurs, de batteries, de chariots élévateurs et de pièces détachées pour machines agricoles présentées par le secteur agricole cubain sur le marché international ont été approuvées en 2022, en raison de la « crainte d'être puni ».

L'achat auprès d'entreprises agréées aux États-Unis est également un processus complexe. Au cours de la période considérée, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a tenté d'acheter, pour les petits producteurs, des tracteurs d'une valeur totale de 1,5 million de dollars auprès d'un fournisseur de Porto Rico, mais le fabricant a décidé que les tracteurs ne pouvaient pas être vendus à Cuba.

Selon l'Association nationale des petits agriculteurs et l'Association des éleveurs cubains, l'effet conjugué des restrictions sur les importations, à des coûts élevés et en provenance de pays lointains, et de l'augmentation des prix internationaux entravent, notamment, l'accès aux intrants agricoles, aux pièces de rechange des machines qui sont inutilisées ou obsolètes ; aux matières premières pour

¹⁰ Communication No. AL USA 3/2024.

¹¹ A/78/196, par. 47.

l'alimentation animale ; et aux produits chimiques afin d'obtenir de meilleurs rendements, de lutter contre les parasites et de mettre en production les terres inexploitées.

Les organismes des Nations Unies ont également fait état d'une baisse de la productivité et de l'augmentation des importations qui en découle, en particulier pour les cultures qui nécessitent de grandes quantités d'engrais, comme la canne à sucre, les bananes, le riz et les pommes de terre.

Accessibilité des denrées alimentaires

Selon les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, le blocus entrave l'accès à la destination d'importation la plus proche et la plus compétitive, à savoir les États-Unis, et empêche les entreprises étrangères de livrer des produits essentiels à Cuba, notamment des échantillons de nourriture, du lait maternisé, des médicaments et d'autres types de biens à caractère humanitaire¹². Par conséquent, on estime que l'importation à Cuba de denrées alimentaires en provenance d'autres marchés entraîne une augmentation des prix de 30 %, en raison des coûts d'achat et d'expédition plus élevés pour les denrées alimentaires achetées sur des marchés plus chers et plus éloignés. Les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales maintiennent également que les taux d'inflation élevés constituent un défi majeur pour les moyens de subsistance des habitants de Cuba et leur accès à la nourriture, étant donné qu'une part importante des dépenses des ménages, entre 55 % et 65 %, est consacrée à l'alimentation. Les effets néfastes de l'inflation sont exacerbés par les difficultés rencontrées pour transférer des fonds à Cuba, même entre membres d'une même famille. Toujours selon eux, la plupart des ménages seraient à peine en mesure de couvrir une semaine d'approvisionnement avec les rations alimentaires mensuelles incluses dans le livret de rations et devraient recourir à l'achat de produits plus chers par l'intermédiaire de revendeurs, qui achètent les produits auprès d'établissements publics et les vendent à un prix plus élevé¹³. De nombreux produits seraient indisponibles certains mois. On constate également une diminution générale de la quantité et de la qualité des produits proposés.

Adéquation de l'alimentation

Le PAM a souligné que pour le groupe d'âge 14-60 ans, les produits alimentaires contenus dans le livret de rations ne fournissent que 36 % de l'apport énergétique quotidien recommandé et 24 % de l'apport protéique quotidien recommandé¹⁴. Selon les organisations de la société civile, les personnes âgées ont été particulièrement touchées par la hausse des prix et la réduction de la quantité et de la qualité de la ration alimentaire.

Les conséquences d'une accessibilité réduite de la nourriture, en termes de quantité, de variété et de qualité, sont particulièrement graves pour les personnes qui ont des régimes alimentaires spécifiques et pour les enfants. Le PNUD et le PAM offrent un soutien méthodologique pour mener à bien une réforme globale du système de protection sociale, en passant de la « subvention du produit à la subvention de la personne », avec un soutien social différencié en fonction des vulnérabilités.

Droit à l'éducation

Disponibilité de support et de matériel d'enseignement et de recherche

¹² Communication No. AL USA 3/2024.

¹³ Communication No. AL CUB 3/2023.

¹⁴ PAM, « Cuba: Annual Country Report » (rapport annuel), 2022.

Selon les informations fournies au HCDH lors d'entretiens avec des méthodologistes de l'enseignement primaire, des professeurs de l'université de La Havane et des membres d'organisations de la société civile travaillant dans le domaine de l'éducation, les établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur à Cuba ont été gravement touchés par la disponibilité réduite de matériel pédagogique, en particulier de livres, en raison de l'existence de deux grandes imprimeries seulement au niveau national et du manque de matières premières (papier et encre) qui doivent être importées de marchés lointains à des prix élevés. La capacité des organisations de la société civile et des institutions de produire et d'imprimer du matériel éducatif aurait été compromise par le manque d'équipement et de matériel d'impression et les limitations d'accès aux logiciels d'édition en raison du blocage des applications provenant des États-Unis ou de l'utilisation de la technologie américaine.

Selon les mêmes sources, les écoles et les établissements d'enseignement continuent de disposer d'une infrastructure informatique obsolète, dont la majorité est produite aux États-Unis ou dotée d'au moins 10 % de pièces ou de technologies américaines, ce qui nuit à la recherche et à l'apprentissage.

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) indique que le matériel audiovisuel éducatif est encore produit à l'École internationale de cinéma et de télévision à l'aide d'outils analogiques de faible qualité qui présentent des limites professionnelles considérables. L'excès de zèle manifesté par les institutions financières à l'égard du blocus constituerait un obstacle à l'achat et à l'importation de matériel éducatif et d'instruments de musique.

Selon le Ministère de l'éducation de Cuba, il est difficile d'acquérir la gamme de matériel pédagogique nécessaire à l'éducation des enfants handicapés, car la plupart des avancées technologiques dans ce domaine sont réalisées aux États-Unis ou utilisent des composants provenant de l'industrie biomédicale américaine. L'UNESCO indique que les écoles de formation professionnelle se heurtent également aux mêmes obstacles en ce qui concerne l'accès à l'équipement, au mobilier et au matériel de base.

Accessibilité du matériel, des outils et des possibilités d'éducation

Selon le Ministère de l'éducation de Cuba et certaines organisations locales, la connectivité Internet à Cuba reste limitée, coûteuse et très lente, en raison de l'interdiction faite de se connecter aux opérateurs des États-Unis et de la nécessité de se connecter à des pays éloignés, ce qui affecte les activités d'éducation et de recherche. En outre, les personnes interrogées par le HCDH ont fait état de plusieurs restrictions imposées aux sites web, logiciels et services web de technologie américaine, qui ont entravé les processus d'apprentissage et la production de matériel scientifique sous forme de livres, de livres électroniques, de brochures et de supports multimédias.

Selon le Ministère de l'éducation, une confédération d'échecs, un institut culturel et un mouvement étudiant, l'embargo réduit la possibilité de participer à des échanges universitaires, tournois, conférences et manifestations, y compris en présentiel ou à distance, à cause de divers obstacles tels que les difficultés d'inscription et d'accès aux conférences en ligne. L'accès aux bourses serait difficile en raison de l'impossibilité d'avoir recours à des passerelles de paiements communément utilisées, qui font appel à la technologie américaine, bien que les fonds soient disponibles.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

[Original : anglais]

[25 mars 2024]

Cuba n'est pas signataire de la Convention de 1951 ni du Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés. Toutefois, cette situation n'a pas empêché des milliers de réfugiés de bénéficier, au fil des ans, de la protection internationale à Cuba ; en outre, depuis plus de trente ans, le Gouvernement autorise le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à exercer son mandat pour qu'il puisse protéger les réfugiés et trouver des solutions pour les aider.

Jusqu'à présent, Cuba a appliqué une politique de non-refoulement de fait aux réfugiés relevant de la compétence du HCR. Les demandeurs d'asile qui arrivent sur l'île sont autorisés à y séjourner pendant que le HCR procède à la détermination de leur statut et, une fois le statut de réfugié accordé conformément au mandat du HCR, ce dernier cherche pour eux une solution durable.

En 2023, 23 nouvelles demandes d'obtention du statut de réfugié pour 41 personnes ont été reçues à Cuba, ce qui représente une nette augmentation des demandes d'asile par rapport aux années précédentes (2 en 2022, 7 en 2021 et 6 en 2020). Cette augmentation résulte très probablement de la normalisation et de la réouverture des opérations aériennes commerciales après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), malgré le manque de solutions pour les réfugiés à Cuba et la situation économique difficile qui touche non seulement le pays mais aussi les réfugiés et les demandeurs d'asile. En outre, les produits courants de base tels que les denrées alimentaires, les articles d'hygiène, les vêtements, les chaussures et surtout les médicaments, sont de plus en plus difficiles à trouver et coûtent cher aux réfugiés et aux Cubains moins aisés. La pénurie de carburant entraîne également une hausse des prix et des coupures de courant, dont les réfugiés, les Cubains et le personnel du HCR subissent les conséquences.

Malgré le nombre relativement faible de personnes déplacées de force et d'apatrides à Cuba, peu de solutions leur sont proposées. À la fin de 2023, 71 réfugiés étaient en attente de solutions durables et, pour la plupart d'entre eux, la réinstallation dans un pays tiers était la seule option viable. Les années précédentes, les possibilités limitées de réinstallation s'expliquaient principalement par le fait que Cuba n'avait pas la priorité dans les pays qui ont recours aux quotas. Bien que Cuba n'ait pas adopté de politique d'intégration sur place, quelques réfugiés se sont vu accorder un permis de séjour permanent du fait de leur lien de parenté étroit avec une personne de nationalité cubaine, conformément à la législation nationale. Le statut juridique qu'ils ont obtenu leur octroie certains droits et possibilités similaires à ceux dont jouissent les ressortissants cubains, bien qu'ils doivent également faire face à certaines des mêmes difficultés dues au ralentissement économique. Si la plupart des personnes reconnues comme étant des réfugiés ne peuvent pas obtenir un permis de travail, elles ont tout de même accès à l'éducation et aux soins de santé gratuits, ainsi qu'à des produits subventionnés. Cuba continue d'accorder à des jeunes originaires de pays et de territoires confrontés à des conditions défavorables des bourses gouvernementales d'études supérieures. Des réfugiés, originaires notamment de l'État de Palestine et du Sahara occidental, comptent parmi les bénéficiaires de ces bourses.

Cuba contribue efficacement aux cadres régionaux et mondiaux visant à renforcer la protection internationale et à promouvoir des solutions pour les personnes déplacées de force et les apatrides. En 2014, le pays a accepté d'approuver la Déclaration et le Plan d'action du Brésil. Il a participé aux consultations officielles ayant abouti à l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés, que l'Assemblée générale a adopté en 2018. En 2019, il a également participé au débat de haut niveau

sur l'apatridie lors de la soixante-dixième session du Comité exécutif du HCR, à l'occasion duquel il a présenté les récentes mesures politiques et juridiques relevant des bonnes pratiques dans ce domaine. En 2023, Cuba a assuré la présidence *pro tempore* du Groupe des 77 et de la Chine, le plus grand bloc de négociation des pays en développement au sein du système des Nations Unies. À la fin de 2023, Cuba a été représentée au plus grand rassemblement international sur les réfugiés, le Forum mondial sur les réfugiés, conçu pour soutenir la réalisation concrète des objectifs énoncés dans le Pacte mondial sur les réfugiés.

La fin du blocus imposé à Cuba permettrait d'offrir des conditions plus favorables aux personnes que le HCR est chargé de protéger et pour lesquelles il doit trouver des solutions, et d'ouvrir la voie à une véritable réflexion sur l'intégration sur place. Le HCR continuera de plaider en faveur de l'adhésion de Cuba aux traités internationaux relatifs aux réfugiés et aux apatrides. En 2023, par décret présidentiel, le Gouvernement a accordé la citoyenneté cubaine à une personne qui vivait dans une situation comparable à l'apatridie depuis plus de 30 ans. Cela montre que le pays est peut-être disposé à ratifier les instruments internationaux pertinents. Le HCR espère une coopération internationale renforcée qui encouragerait l'adhésion et favoriserait une meilleure protection des demandeurs d'asile, des réfugiés, des apatrides et des personnes rapatriées.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

[Original : anglais]
[22 mars 2024]

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) note que la région des Caraïbes continue de faire face à des défis liés à la production et au trafic illicites de cocaïne en provenance d'Amérique latine, ainsi qu'à d'autres activités liées à la criminalité transnationale organisée, notamment la traite des personnes et le trafic de migrants, la cybercriminalité, le trafic d'armes à feu, la violence et la corruption. Par conséquent, l'ONUDC s'efforce d'élargir l'exécution de son mandat dans les Caraïbes et de se montrer proactif quant à l'appui qu'il apporte aux États Membres pour les aider à relever ces défis, tout en renforçant la coopération avec Cuba dans le cadre d'initiatives régionales.

C'est le Bureau régional pour l'Amérique centrale et les Caraïbes, situé au Panama, qui est chargé des activités menées à Cuba. L'Office a aussi ouvert des bureaux à la Barbade et en République dominicaine, qui lui permettent d'apporter son soutien à Cuba grâce à une présence renforcée dans les Caraïbes et en concertation étroite avec ses principaux homologues régionaux et nationaux. L'ONUDC n'a pas de bureau à Cuba et ne met en œuvre aucun projet national dans le pays. L'assistance technique est entièrement fournie par l'intermédiaire des programmes mondiaux de l'ONUDC.

S'agissant du renforcement des capacités en matière de répression et d'interdiction, Cuba participe au Programme mondial de contrôle des conteneurs, qui est exécuté en partenariat avec l'Organisation mondiale des douanes. Ce programme a mis en place deux unités de contrôle portuaire dans les ports de Mariel et de Santiago et une unité de contrôle du fret aérien à l'aéroport international José Martí (La Havane). L'unité basée au port de Mariel est composée d'agents des douanes et de la police antidrogue. Les différentes unités ont reçu une formation théorique et pratique de base, ainsi qu'une formation spécialisée, et ont suivi des activités de mentorat sur le transport aérien et maritime de marchandises.

Le Programme de communication aéroportuaire de l'ONUUDC, de l'Organisation mondiale des douanes et de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) est un autre projet interinstitutions visant à renforcer les capacités des aéroports internationaux participants, afin qu'ils puissent mieux détecter et intercepter les stupéfiants, les marchandises illicites et les passagers à haut risque dans les pays d'origine, de transit et de destination, l'objectif général étant de démanteler les réseaux criminels illégaux. Depuis 2019, l'ONUUDC a mis en œuvre cette initiative à l'aéroport international Jose Marti de La Havane ; elle bénéficie d'un financement du Programme de renforcement des capacités de lutte contre la criminalité du Canada. La Cellule aéroportuaire anti-traffic est composée de 31 agents issus de cinq services répressifs clés, à savoir la Direction de l'identification, de l'immigration et des étrangers, l'organe spécialisé dans la lutte contre les stupéfiants, INTERPOL, l'organe spécialisé dans la lutte contre le terrorisme et le Bureau des douanes. Le Programme de communication aéroportuaire a dispensé à la Cellule de nombreuses formations et un mentorat, tant théorique qu'opérationnel, sur des questions telles que le trafic de drogue ; la traite des personnes ; le trafic illicite de migrants ; l'analyse des renseignements préalables concernant les voyageurs, des dossiers passagers et des listes de passagers ; la détection des menaces internes ; les entretiens d'enquête ; la détection de documents falsifiés, et le ciblage fondé sur le renseignement. Le Programme a aussi soutenu la participation de Cuba à un échange de pratiques exemplaires avec la police nationale espagnole de l'aéroport international Adolfo Suarez-Madrid Barajas de Madrid.

La mise en œuvre du Programme a particulièrement souffert des restrictions imposées aux déplacements, qui ont empêché l'organisation et la bonne conduite des formations, des activités de mentorat et des visites d'étude, ainsi que des réunions et des échanges entre parties prenantes. Malheureusement, il n'a pas été possible d'utiliser à Cuba la formation en ligne et les nouvelles méthodes d'acquisition d'équipement disponibles et utilisées avec succès ailleurs dans la région, en raison de contrôles internes stricts, de restrictions concernant l'accès à Internet et les voyages, ainsi que de possibilités d'achat limitées du fait des contrôles et sanctions en matière de commerce.

L'ONUUDC s'engage à maintenir et à renforcer sa collaboration et son partenariat opérationnel avec Cuba pour surmonter les difficultés liées à la drogue et au crime. La Vision stratégique de l'ONUUDC pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour la période 2022-2025 lui permettra d'étendre et de diversifier son assistance technique à la région des Caraïbes, notamment Cuba. Le Bureau régional pour l'Amérique centrale et les Caraïbes fait tout son possible pour inclure Cuba dans la liste des pays bénéficiaires ou partenaires des nouvelles initiatives qui seront présentées aux donateurs en vue de leur financement. La levée du blocus économique, commercial et financier faciliterait sans aucun doute la réalisation des futures opérations de l'ONUUDC dans le pays, qui seront menées en association étroite avec les autorités cubaines.

Organisation de l'aviation civile internationale

[Original : anglais]
[7 mars 2024]

Au cours de la période considérée, Cuba a participé aux activités suivantes avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) :

- La Corporation de l'aviation cubaine et l'OACI ont signé un accord relatif à la prestation de services de gestion et un descriptif de projet visant principalement à prêter assistance à la Corporation et à lui apporter un appui spécialisé dans le

renforcement des capacités locales. Cela couvre notamment la mise en place et la consolidation des systèmes de gestion de la sécurité et de la sûreté au sein de la Corporation, l'amélioration technologique des services aéroportuaires et de navigation aérienne, les opérations des compagnies aériennes nationales et la gestion et l'exploitation du fret aérien, ainsi que l'amélioration de l'infrastructure de l'aviation civile nationale et de la durabilité globale de celle-ci. L'OACI a publié un appel à manifestation d'intérêt au nom de la Corporation, demandant aux soumissionnaires de faire connaître leurs capacités à mettre en œuvre l'expansion de l'actuel terminal 2 de l'aéroport international José Martí, à La Havane, y compris les possibilités d'apport de financement.

- Cuba a continué de participer activement à trois projets régionaux dont l'exécution a été confiée à la Direction du renforcement des capacités et de la mise en œuvre de l'OACI. Ceux-ci visaient à fournir une assistance administrative à la gestion et à l'administration du secrétariat de la Commission latino-américaine de l'aviation civile, à favoriser la mise en œuvre, dans la région des Caraïbes, de systèmes de navigation aérienne axés sur les résultats (en vue d'aboutir à un système mondial homogène de gestion du trafic aérien) ainsi qu'à établir et à mettre en œuvre un système régional de contrôle de la sécurité doté, conformément aux dispositions de la Convention relative à l'aviation civile internationale et de ses annexes, des services d'appui technique, logistique et administratif nécessaires.
- Cuba continue de participer activement, dans le cadre d'une collaboration régionale, à la modernisation du réseau régional de télécommunications aéronautiques connu sous le nom de CANSNET, dont tous les États de la région des Caraïbes, y compris les États-Unis, font partie.
- Contribuant et appuyant depuis longtemps le développement de l'aviation dans la région, Cuba a partagé gratuitement son application logicielle pour l'amélioration du service de surveillance du trafic aérien avec d'autres États des Caraïbes. Le premier pays à en bénéficier était le Mexique (pour le centre de contrôle régional de Mexico) en mai 2022, suivi en juillet 2023 de la République dominicaine (pour le contrôle de la circulation aérienne de Saint-Domingue) et dernièrement, en février 2024, du Mexique à nouveau (pour le contrôle de la circulation aérienne de Cancún). Cette collaboration devrait se poursuivre avec les États d'Amérique centrale et de la sous-région des Caraïbes orientales.
- Cuba soutient activement les groupes régionaux de mise en œuvre de la navigation et de la sécurité aériennes dans la région des Caraïbes et dirige certains d'entre eux. Elle est un « État champion » du programme d'assistance systémique, apportant son aide à d'autres États.
- L'OACI a prêté assistance à Cuba dans le domaine des enquêtes sur les accidents et les incidents d'aviation dans le cadre d'un projet clefs en main, et a mené trois missions d'assistance sur place à la fin de 2023 et au début de 2024 pour aider le pays à renforcer ses capacités nationales en matière d'enquête.
- Cuba est un membre actif du groupe de travail sur les centres de formation de l'aviation civile en Amérique du Nord et dans les Caraïbes, auquel elle participe par l'intermédiaire des quatre entités suivantes : le Departamento de Licencias e Instrucción del Instituto de Aeronáutica Civil de Cuba, la Corporation de l'aviation cubaine, le Centro de Adiestramiento Aeronáutico et le Centro de Capacitación para la Navegación Aérea en Cuba. Membre du programme TRAINAIR PLUS de l'OACI, le Centro de Adiestramiento Aeronáutico a fait l'objet d'une réévaluation par la Section de la formation mondiale en aviation

de l'OACI en novembre 2023 pour vérifier qu'il répondait toujours aux exigences dudit programme.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

[Original : anglais]
[30 avril 2024]

Situation générale : effets du blocus sur l'industrie et la sécurité alimentaires, l'agriculture et la pêche

La pénurie d'intrants agricoles, essentiellement importés, la baisse de la demande d'aliments pour animaux (conséquence de la diminution du nombre de têtes de bétail) et les fréquentes coupures d'électricité dans le pays ont contribué à une réduction de la superficie ensemencée en céréales et à de faibles rendements en 2023. Par conséquent, la production céréalière totale du pays en 2023 devrait être inférieure de près de 50 % à la moyenne des cinq années précédentes.

Les importations de céréales, qui couvrent normalement plus des deux tiers des besoins intérieurs du pays, devraient être inférieures à la moyenne quinquennale, en raison des difficultés macroéconomiques actuelles, notamment des pénuries de devises. La baisse de la récolte et les prévisions d'importations inférieures à la moyenne devraient entraîner un resserrement de l'offre nationale de céréales en 2023/24.

Les prix alimentaires, toujours aussi exorbitants, ont continué d'éroder le pouvoir d'achat des ménages vulnérables, qui peinent davantage à se nourrir. Malgré un ralentissement en 2023, le taux d'inflation annuel des prix des denrées alimentaires était estimé à 37,2 % en janvier 2024, bien qu'en baisse par rapport aux quelque 70 % de l'année précédente.

Selon le Ministère de l'Agriculture, le préjudice économique total subi par le secteur agricole entre mars 2022 et février 2023 est estimé à plus de 270 millions de dollars.

Assistance technique fournie à Cuba par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) apporte une assistance technique à Cuba dans deux domaines principaux. La FAO appuie le renforcement des capacités nationales en matière d'élaboration et d'application de politiques, programmes et instruments sectoriels et intersectoriels tenant compte des questions de genre et ayant une incidence sur la sécurité alimentaire et la nutrition. En particulier, la FAO soutient la mise en œuvre du plan pour la souveraineté alimentaire et l'éducation nutritionnelle et de la loi sur la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans le cadre de ce travail, la FAO appuie le renforcement des capacités nationales dans les domaines suivants : réduction des pertes et du gaspillage de nourriture ; amélioration de la salubrité et de la qualité des aliments ; collecte, transformation et commercialisation des produits alimentaires. En outre, la FAO appuie le renforcement des capacités nationales en matière de statistiques de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de suivi et d'établissement de rapports sur le respect des objectifs convenus dans le cadre du Programme 2030 et des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

Cuba est un État insulaire aux prises avec des problèmes environnementaux tels que la dégradation des sols, la déforestation, la pollution, la perte de diversité

biologique, la détérioration des écosystèmes, la pénurie d'eau et les effets des changements climatiques. Afin de trouver des solutions, la FAO appuie l'action visant à accroître la résilience de la production agricole face aux changements climatiques et à garantir la sécurité alimentaire par l'amélioration des services écosystémiques dans l'agriculture et la pêche, à l'intégration de la conservation et à la valorisation de la biodiversité agricole dans les politiques publiques, et à la généralisation de pratiques durables d'intensification de l'agriculture et de la pêche.

En outre, Cuba met en œuvre l'Initiative Main dans la main, un projet phare de la FAO. Détenue et dirigée par les pays, le programme fournit un soutien ciblé et innovant pour permettre aux gouvernements de mieux orienter les investissements et les politiques agroalimentaires afin de garantir des systèmes agroalimentaires plus résilients, durables, productifs, efficaces et inclusifs. L'Initiative offre un ensemble d'outils, tels que l'accès aux données géospatiales et leur utilisation, l'appui technique et le renforcement des capacités, afin de permettre aux décideurs politiques nationaux de prendre des décisions mieux éclairées et fondées sur des données probantes. La FAO met en relation les gouvernements, les partenaires de développement, les investisseurs et le secteur privé, forgeant ainsi des partenariats efficaces pour faciliter le financement à grande échelle de la transformation des systèmes agroalimentaires.

Effets du blocus sur les projets exécutés par la FAO à Cuba

Du fait du blocus imposé à Cuba, la FAO a des difficultés à obtenir les équipements et fournitures dont elle a besoin pour l'exécution des projets liés à l'assistance technique qu'elle fournit, car les ressources qui pourraient être importées des États-Unis doivent l'être depuis d'autres marchés bien plus éloignés, à des prix nettement plus élevés et moyennant des coûts de transport supplémentaires. Il serait moins onéreux d'acheter ces marchandises aux États-Unis, ce qui permettrait de financer un plus grand nombre d'activités.

En 2023, plusieurs tracteurs destinés à la production alimentaire n'ont pas pu être achetés chez Rimco Caribe LLC, une entreprise située dans l'État libre associé de Porto Rico, car le fabricant américain avait interdit leur vente à Cuba.

Dans le cadre du blocus imposé à Cuba, les entreprises de pays tiers faisant commerce avec Cuba sont susceptibles d'être poursuivies devant les tribunaux américains, et cela a eu un impact négatif sur le commerce cubain et considérablement réduit le nombre de partenaires commerciaux. Les opérations d'achat que la FAO effectue à Cuba dans le cadre de ses projets de coopération technique en ont été directement affectées.

Le blocus empêche le bureau de pays de la FAO de gérer plus efficacement les communications Internet et le réseau de la FAO, bien que cette dernière ait fourni le matériel nécessaire à ses bureaux de pays dans le monde entier. En 2023, le bureau de pays n'a pas été en mesure d'installer le matériel requis parce que le Gouvernement des États-Unis n'avait pas approuvé une licence du fournisseur Cisco Systems. Des mesures techniques ont été prises pour résoudre les problèmes de connexion, mais elles ne sont pas les plus efficaces et génèrent une hausse des coûts. En outre, si l'on se connecte à partir du fournisseur national d'accès à Internet, des centaines de sites et de services ne sont pas accessibles. L'achat de matériel informatique et de matériel de communication destiné au bureau de la FAO ou à des projets dans le pays est également perturbé, car l'accord international conclu à long terme entre la FAO et le fournisseur Danoffice IT ne peut être appliqué à Cuba sans l'autorisation du Gouvernement des États-Unis. Le traitement de cette autorisation de licence génère des retards dans le processus d'achat du matériel ainsi que des modifications des coûts initialement prévus.

Le blocus complique les paiements et les opérations bancaires avec les entreprises qui fournissent des services aux projets coopératifs et au bureau de pays de la FAO. En attestent le rejet par les banques de virements de la FAO liés à des ventes à Cuba, l'impossibilité pour les fournisseurs de livrer des produits obtenus auprès d'autres entreprises des États-Unis et l'incapacité de transférer des fonds à Cuba pour le règlement de prestations effectuées localement.

En outre, les banques refusent les transactions commerciales ou financières des entreprises cubaines en dollars américains et dans d'autres devises, ce qui entrave le paiement de la certification de produits cubains dont les perspectives commerciales seraient bonnes en Europe.

Le personnel de la FAO continue de pâtir des formalités bancaires longues et coûteuses.

Les effets négatifs du blocus qui frappent certains domaines où la FAO fournit une assistance technique et d'autres secteurs visés par son cadre de programmation du pays sont récapitulés ci-après.

Les pertes sont principalement dues à :

- a) Un calcul différent des prix sur les marchés d'importation ;
- b) Des surcoûts applicables à l'assurance fret ;
- c) Des frais supplémentaires liés au gel des avoirs ;
- d) Un préjudice monétaire ;
- e) Des préjudices liés à l'impossibilité de se procurer des équipements de haute technologie en provenance des États-Unis ;
- f) Une réorientation des exportations.

Le secteur de l'agroforesterie, qui comprend le café, le cacao, le miel, le bois et d'autres produits, et que la FAO appuie dans le cadre de plusieurs projets, a été touché à hauteur de plus de 21 millions de dollars.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

[Original : anglais]
[28 mars 2024]

Le blocus imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique continue d'entraver les activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et les progrès réalisés dans ses domaines de compétence.

Dans le secteur éducatif, les obstacles à l'accès aux progrès technologiques pour les établissements d'enseignement, les problèmes de connectivité, la limitation des échanges universitaires et les difficultés relatives à l'acquisition des outils essentiels pour l'enseignement et l'apprentissage ont eu des conséquences. Des domaines tels que l'éducation artistique, l'éducation physique et l'enseignement technique et professionnel ont été touchés. Ces conséquences affectent en particulier l'éducation répondant à des besoins particuliers, le besoin d'appareils pour traiter les handicaps étant élevé.

Le blocus a continué d'affecter la promotion, la diffusion et la commercialisation efficaces des talents artistiques, les artistes étant exclus du marché américain. Les entraves aux opérations bancaires en provenance ou à destination de

Cuba ont nui aux transactions directes avec les États-Unis portant sur la vente de biens et services culturels, en particulier dans le domaine de la musique.

Les jeunes en subissent les conséquences de manière disproportionnée. Les jeunes femmes et hommes engagés dans le secteur non étatique, qu'ils soient entrepreneurs ou travailleurs, ont dû faire face au déclin du tourisme en raison des restrictions des déplacements et des difficultés d'approvisionnement en intrants et en équipements pour les entreprises.

Le blocus continue d'avoir des incidences sur le sport. L'accès aux technologies de pointe utilisées pour le développement des athlètes, aux équipements sportifs, aux accessoires d'entraînement et au matériel pour les centres scientifiques essentiels tels que le laboratoire antidopage est resté limité. Malgré la reprise partielle des services consulaires, l'obtention de visas pour la participation à des compétitions internationales organisées aux États-Unis demeure problématique.

Le blocus a affecté les échanges éducatifs et académiques entre les étudiants et les scientifiques des deux pays dans le domaine sportif. Les transactions financières liées aux achats internationaux, aux paiements versés aux entraîneurs et aux athlètes, et aux services rendus sont restées difficiles.

Le blocus a eu des incidences sur les communications et a limité la progression du programme d'informatisation de la société cubaine en raison de l'impossibilité d'acquérir des technologies et des équipements produits sous licence américaine ou d'utiliser des composants américains sur les marchés voisins. Les difficultés rencontrées pour accéder à des sites Internet et acquérir certaines technologies et fournitures ont donné lieu à une augmentation des coûts relatifs aux services Internet tout en empêchant les citoyens d'accéder à l'information et au savoir.

Le blocus a limité l'accès aux plateformes technologiques appartenant à des entreprises soumises aux lois américaines, les restrictions concernant plus de 60 logiciels, sites Web et services tels que Zoom et WebEx, y compris pour le Bureau de l'UNESCO à La Havane qui couvre Cuba, Haïti, la République dominicaine et la République bolivarienne du Venezuela.

Les activités de l'UNESCO ont souvent nécessité l'accès à des marchés géographiquement éloignés, ce qui a entraîné une augmentation des coûts d'approvisionnement. Dans certains cas, il n'a pas été possible de mettre à niveau les technologies essentielles, ce qui a aussi eu des répercussions sur la formation du personnel. La situation a nui à la tenue d'ateliers internationaux de renforcement des capacités ainsi qu'au partage des résultats des projets menés par le Bureau de l'UNESCO, car certains invités internationaux préfèrent ne pas se rendre à Cuba en raison des sanctions imposées en cas d'entrée ultérieure aux États-Unis ou d'échange avec ce pays.

L'interdiction d'acquérir des intrants technologiques contenant plus de 10 % de composants américains est restée en vigueur, ce qui a entraîné des retards dans les procédures d'achat, des restrictions dans l'utilisation des biens et des technologies achetés par les utilisateurs finaux et une augmentation des coûts liés au fret et à l'assurance. Certaines entreprises avec lesquelles l'UNESCO a conclu des accords à long terme pour obtenir des tarifs et des conditions favorables ne sont pas en mesure de participer aux procédures d'appel d'offres à Cuba.

Le caractère extraterritorial du blocus a donné lieu à d'autres mesures de répression financière qui ont des effets sur les transactions bancaires, notamment les transactions en devises autres que le dollar des États-Unis. Les transactions financières de l'UNESCO et de son personnel ont été touchées, notamment en ce qui concerne le paiement des salaires et des voyages officiels, ce qui a eu des

conséquences sur les missions officielles et sur les activités de premier plan. En ce qui concerne l'assurance maladie, les membres du personnel de l'UNESCO ont continué à être affectés ; en effet, il est difficile pour de nombreuses compagnies d'assurance maladie de travailler directement avec les prestataires de services de santé cubains en raison des restrictions.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

[Original : anglais]

[15 avril 2024]

À l'heure actuelle, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) appuie les efforts déployés par le Gouvernement cubain pour promouvoir et développer une industrie compétitive qui réponde aux besoins de la population, qui assure le bien-être et qui garantisse une meilleure qualité de vie pour toutes et tous dans le cadre du programme de pays pour Cuba pour la période 2021-2025.

Le programme de pays s'articule autour de quatre composantes, à savoir : a) l'innovation et la disponibilité de l'information ; b) la transformation productive ; c) l'investissement et le transfert de technologies ; d) la gestion durable des ressources naturelles et l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Le programme de pays comprend divers projets dans des secteurs stratégiques pour le développement économique, environnemental et social de Cuba, tels que les systèmes alimentaires durables, le développement de l'industrie pharmaceutique et biotechnologique, l'utilisation des énergies renouvelables, la formulation de programmes de développement de la chaîne de valeur et le développement de parcs industriels et de zones économiques spéciales.

L'ONUDI exécute un portefeuille diversifié, avec six projets d'un montant total de 5,8 millions de dollars. Ces initiatives comprennent deux projets nationaux : le premier vise à améliorer l'efficacité énergétique, le second est le programme de pays en cours. En outre, il existe deux projets régionaux : l'un porte sur l'accélération des progrès vers l'objectif de développement durable n° 9, et l'autre vise à améliorer la coordination dans le domaine de l'aquaculture. Enfin, il existe deux projets interrégionaux : l'un vise à favoriser les pôles d'innovation entre la Slovaquie et Cuba, l'autre à développer des partenariats internationaux dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement.

L'ONUDI est convaincue que sans les restrictions imposées par le blocus, les efforts de promotion et de développement d'une industrie compétitive et durable répondant aux besoins de la population seraient plus fructueux.

Organisation internationale du Travail

[Original : anglais]

[6 mars 2024]

Cuba fait face à une situation économique complexe marquée par des pénuries de nourriture, de carburant et de médicaments. Malgré les mesures annoncées par le Gouvernement des États-Unis le 16 mai 2022 et visant à assouplir les restrictions sur l'envoi de fonds, à aider les entreprises cubaines en matière d'accès à la technologie, à faciliter le regroupement familial et à élargir les catégories de voyages autorisés, le blocus et le maintien de Cuba sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme

continuent de nuire à l'économie, à la population et aux entreprises. Parmi les effets ressentis figurent les suivants, pour ne citer que quelques exemples :

- La restriction des échanges commerciaux et des opérations financières continue de fortement entraver le développement des entreprises et la création d'emplois et d'engendrer des coûts supplémentaires dans ces domaines, le travail décent étant largement tributaire de l'investissement productif et de l'accès au financement.
- L'accès limité au transfert de technologies engendre des difficultés supplémentaires pour les entreprises et fait obstacle au développement économique et social.
- Le manque de biens de première nécessité, y compris la nourriture et les médicaments, et leur livraison en quantité limitée posent un risque de crise humanitaire.

L'Organisation internationale du Travail (OIT) s'inquiète tout particulièrement des conséquences de cette situation sur les enfants et les travailleurs, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes âgées. La levée complète du blocus mettrait un terme à cette situation globalement défavorable et ouvrirait des possibilités d'investissement productif et de création d'emplois ainsi que de nouvelles perspectives commerciales, et favoriserait également la réalisation du plan national de développement économique et social à l'horizon 2030 et d'autres réformes de développement visant à améliorer le système économique et social, telles que l'unification monétaire et l'expansion de l'emploi indépendant.

Cuba est un membre particulièrement actif de l'OIT et un membre adjoint du Conseil d'administration du Bureau international du Travail. L'OIT considère que l'Assemblée générale est l'instance appropriée pour aborder les questions ayant trait à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Organisation internationale pour les migrations

[Original : anglais]
[27 mars 2024]

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) continue de soutenir les priorités énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable à Cuba pour la période 2020-2024 (prolongé jusqu'en 2025), et participe à trois des quatre groupes de travail du plan-cadre. Ceux-ci examinent des domaines clés définis conjointement par le Gouvernement cubain et les entités des Nations Unies, notamment la gouvernance efficace, les ressources naturelles et l'environnement, le développement humain, l'équité et la justice sociale. Outre ses propres activités, l'OIM prend part à des activités menées conjointement avec le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

Tout au long de l'année écoulée, des efforts considérables ont été déployés dans le cadre d'initiatives clés. Il s'agissait notamment de l'élaboration du profil migratoire, du renforcement du Réseau des Nations Unies sur les migrations à Cuba, du lancement de projets de données sur les migrations et du renforcement de la résilience territoriale, en particulier par la définition des indicateurs migratoires pertinents. En outre, l'OIM contribue toujours activement à la prestation de services, y compris des services d'aide au retour volontaire pour les migrants bloqués et d'aide à la réinstallation pour les réfugiés.

Organisation maritime internationale

[Original : anglais]

[22 mars 2024]

En tant qu'État membre de l'Organisation maritime internationale (OMI), Cuba tire profit de sa participation aux réunions des organes de l'OMI et bénéficie des programmes de coopération technique que propose l'organisation (soit les programmes régionaux de développement maritime en Amérique latine et dans les Caraïbes et les programmes mondiaux, le cas échéant).

L'OMI entretient des relations de collaboration avec tous les États membres d'Amérique latine, dont Cuba. Depuis le début des années 1980, elle coopère étroitement avec le Réseau opérationnel de coopération régionale des autorités maritimes des Amériques, lequel englobe l'Amérique du Sud, Cuba, le Mexique et le Panama.

L'OMI fournit aux pays d'Amérique latine une assistance adaptée aux stratégies maritimes de la région, qui sont révisées tous les cinq ans, et continuera de centrer son attention sur l'application de ces stratégies. Les pays appartenant au Réseau se sont intéressés à des questions telles que les normes de sécurité, certains aspects de la formation et la protection du milieu marin, dans le cadre de stratégies régionales. De nombreuses activités de formation ont été organisées en coopération avec l'OMI. Dans ce contexte et conformément aux politiques de décentralisation qu'elle a adoptées, l'OMI achemine la majeure partie de son aide par l'intermédiaire du Réseau, en application du mémorandum d'accord signé avec le secrétariat de celui-ci. Cet instrument confie au Réseau la responsabilité de gérer et de mener à bien les activités régionales de coopération technique que les pays concernés, dont Cuba, estiment prioritaires aux fins du renforcement des capacités pour l'application et le respect effectifs des normes maritimes internationales établies par l'OMI.

Cuba bénéficie également de l'assistance technique du Centre régional d'activités de formation et de renseignements en cas de situation critique due à la pollution marine pour les Caraïbes, établi à Curaçao, qui vise à aider les pays à appliquer les conventions internationales mises en place pour prévenir la pollution due au transport maritime.

Bien que l'OMI n'ait rencontré aucune difficulté liée au blocus imposé à Cuba par les États-Unis pour exécuter les activités des projets susmentionnés, l'organisation s'est heurtée à des difficultés d'ordre logistique liées au versement des indemnités journalières de subsistance aux participants cubains.

Le 23 janvier 2024, Cuba a informé le Secrétaire général de l'OMI que le blocus économique, commercial et financier avait nui à sa capacité de payer ses contributions à l'organisation, ajoutant qu'en raison de l'impossibilité d'accéder aux services Zoom sur l'île, les représentants de l'administration maritime cubaine ne pouvaient pas participer aux réunions à distance de l'OMI, car celle-ci utilisait Zoom pour ses réunions hybrides.

Organisation météorologique mondiale

[Original : anglais]

[21 mars 2024]

Les représentants de Cuba participent très souvent aux réunions, formations et ateliers organisés dans le cadre des activités du Bureau régional de l'Organisation météorologique mondiale pour les Amériques, ainsi qu'aux échanges de données

météorologiques et hydrologiques et à des projets consacrés à la région des Caraïbes et à l'Amérique centrale. Hormis le fait qu'il est impossible pour Cuba d'utiliser la plateforme Zoom pour prendre part aux réunions virtuelles avec les membres du Conseil régional IV (Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes), ce qui a limité sa participation aux activités conjointes, l'Organisation météorologique mondiale n'a rencontré en 2023 aucun problème ni obstacle à la collaboration scientifique régionale avec le pays.

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

[Original : anglais]
[28 février 2024]

Les faits suivants, découlant du blocus, ont été observés à Cuba. Ils freinent le progrès du pays dans le domaine de la propriété intellectuelle et affectent directement son développement technologique, social et économique :

- En restreignant l'accès des Cubains aux États-Unis d'Amérique, le blocus limite les possibilités de mise en valeur des ressources humaines sur le territoire américain. En conséquence, les spécialistes cubains ne peuvent profiter pleinement des programmes de formation de haut niveau qui sont offerts dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier ceux dispensés aux États-Unis. Ces restrictions les empêchent notamment de se former aux aspects de la gestion des biens de propriété intellectuelle et aux questions liées à la gestion des bureaux de la propriété intellectuelle et de se familiariser avec des données d'expérience réussie en matière de création de bureaux de transfert de technologies, de gestion de la technologie, d'évaluation de la propriété intellectuelle et d'utilisation de droits de propriété intellectuelle comme garantie ;
- Les restrictions imposées à la délivrance des visas entravent également la participation des spécialistes cubains de la propriété intellectuelle aux programmes de formation, rencontres et autres manifestations organisés aux États-Unis par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ;
- Les restrictions accrues de l'accès des citoyens cubains se connectant à partir d'adresses de protocole Internet à des plateformes et à des services Web fournis, directement ou indirectement, par les États-Unis ou par des entreprises américaines telles que Google Cloud, Zoom et WebEx, entre autres, ont considérablement limité la participation des représentants cubains à un grand nombre de réunions virtuelles et d'activités de renforcement des capacités organisées par l'OMPI. De plus, cette restriction d'accès empêche les autorités et les utilisateurs cubains d'accéder à des plateformes mondiales de publications accessibles à tous telles qu'Espacenet et Latipat-Espacenet (qui relèvent de l'Office européen des brevets), dans le cadre desquelles Cuba participe activement en fournissant des données sur les brevets et en communiquant des informations sur les demandes de brevet déposées et les brevets délivrés par l'Office cubain.
- La mauvaise qualité des installations de télécommunication nuit et fait également obstacle à l'accès aux bases de données en ligne de l'OMPI et aux autres services numériques relatifs à la propriété intellectuelle. Cette situation, en particulier l'accès aux bases de données qui ne sont disponibles que sur Internet (dont Patentscope (qui porte sur les brevets) et la base de données mondiale sur les marques), freine la recherche technologique et entrave d'autres programmes liés à l'innovation mis en œuvre par le Gouvernement cubain dans

les domaines des sciences de la vie, de l'environnement et de la médecine, des biotechnologies et des nanotechnologies, et restreint les possibilités d'étude du comportement des marques sur les marchés d'exportation potentiels.

- Le blocus limite également la disponibilité de matériel informatique et de logiciels utilisés dans l'exécution des opérations administratives concernant les procédures de dépôt et d'octroi, en particulier la recherche de brevets et de marques déposées et les services d'examen. Bien que Cuba soit équipée sur le plan administratif pour accomplir ces tâches, grâce à la présence de nombreuses antennes provinciales de l'Office cubain de la propriété intellectuelle, le manque de logiciels spécialisés gêne considérablement ces opérations. Les formalités d'achat visant à obtenir à l'extérieur le matériel et les logiciels nécessaires sont très lourdes. Cette situation ne cesse de retarder la prestation des services que doit fournir l'Office et empêche le développement normal de ceux-ci. Surtout, elle empêche de tirer pleinement parti des fonctions du système automatisé de gestion de la propriété intellectuelle de l'OMPI, puisque certains des outils qui permettent de l'exploiter ne sont pas librement accessibles depuis Cuba. Cela compromet donc gravement les possibilités de développer de ce système et de l'adapter aux besoins des utilisateurs cubains, aussi bien dans la capitale que dans les provinces.
- Les effets extraterritoriaux du blocus s'étendent également au domaine financier. Les paiements que Cuba verse à l'OMPI dans le cadre de traités administrés par cette dernière (le Traité de coopération en matière de brevets et le système de Madrid) doivent être effectués en euros ou en francs suisses, et non en dollars des États-Unis, afin d'éviter les restrictions imposées par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor des États-Unis. Les paiements effectués par l'OMPI et destinés à l'Office cubain de la propriété industrielle doivent être libellés dans ces mêmes monnaies. Le coût de ces transactions indirectes, qui visent à éviter les banques des États-Unis, entraîne des pertes financières considérables et dissuade les Cubains d'avoir recours au Traité de coopération en matière de brevets et au système de Madrid.
- Les incidences financières du blocus s'étendent également au paiement des redevances de droits d'auteur sur la base des droits accordés par la Convention internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. Un certain nombre de banques nationales ne peuvent ni recevoir de dépôts de la société de gestion collective des auteurs de Cuba ni lui en envoyer. En outre, il est impossible d'exercer les droits fondés sur ladite Convention par une représentation réciproque entre les sociétés de gestion collective de Cuba et des États-Unis.

Organisation mondiale de la Santé

[Original : anglais]
[26 mars 2024]

La présente communication, préparée par le Bureau régional des Amériques de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en application de la résolution 78/7 de l'Assemblée générale intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », met l'accent sur certaines des questions les plus urgentes relatives aux répercussions du blocus sur la santé publique et la coopération technique de l'OPS et l'OMS avec Cuba en 2023.

Selon le Gouvernement cubain, le blocus a des effets négatifs sur le secteur de la santé du pays, principalement en raison des difficultés rencontrées pour acquérir des médicaments, des matières premières utilisées pour la préparation des médicaments prioritaires, des instruments, des pièces de rechange destinées aux équipements médicaux et d'autres fournitures nécessaires au fonctionnement du secteur, ce qui a des incidences sur les capacités opérationnelles des services de santé. L'efficacité des mécanismes mondiaux d'achat de médicaments et de technologies opérant à Cuba est également mise à mal par le blocus.

Le Gouvernement cubain dénonce également d'autres effets négatifs, tels que les difficultés liées à l'obtention des réactifs utilisés pour le matériel diagnostique, qui nécessitent une licence pour être vendus à Cuba. Le Gouvernement des États-Unis a déclaré que le blocus n'empêchait pas l'expédition de biens humanitaires à Cuba et qu'il accélérerait ce type de demandes, mais dans certains cas relatifs aux activités de l'OPS et l'OMS, les permis nécessaires n'avaient pas encore été délivrés. D'autres problèmes d'obtention de permis se sont posés en ce qui concerne les dons de matériel et de fournitures médicales.

De plus, le Gouvernement cubain a constaté une augmentation des frais de transport de marchandises à destination et en provenance de l'île. La situation occasionne également des retards dans le transfert d'équipements et de fournitures acquis pour Cuba.

Certaines plateformes de communication en ligne (par exemple, Zoom) n'étant pas disponibles à Cuba, les fonctionnaires du Ministère de la santé publique ne peuvent pas participer aux réunions virtuelles organisées par l'OPS et l'OMS, ce qui nuit à l'efficacité de la coopération technique avec le pays. D'autres institutions sont également concernées, telles que les huit centres collaborateurs de l'OPS et de l'OMS, les institutions sanitaires des provinces et les centres de référence nationaux et internationaux installés sur l'île. La mesure dans laquelle l'accès limité à ces plateformes est dû au blocus n'a pas été clairement déterminée.

Organisation mondiale du commerce

[Original : anglais]

[8 mars 2024]

Le champ d'application et les fonctions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont définis dans l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce (1994). Dans le préambule de cet accord, il est précisé que les rapports dans les domaines commercial et économique devraient notamment être orientés vers le relèvement des niveaux de vie, la réalisation du plein emploi et l'utilisation optimale des ressources mondiales, conformément aux objectifs de développement durable, afin de protéger et de préserver l'environnement, et ce, d'une manière qui soit compatible avec les besoins et préoccupations des membres à différents niveaux de développement. Il y est également souligné qu'il est souhaitable de conclure des accords visant à éliminer les discriminations dans les relations commerciales internationales.

Pour la période considérée, la question énoncée dans la résolution [78/7](#) de l'Assemblée générale a été abordée dans le rapport annuel présenté par Cuba au Conseil général, qui portait sur la prorogation d'une dérogation qui avait été accordée en vertu de la décision du 23 novembre 2021 (WT/L/1128). Cette dérogation a été accordée à Cuba en vertu de la décision du 14 octobre 1996 (WT/L/182), dans le cadre de l'article XV:6 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Dans ce rapport, Cuba a noté que les circonstances invoquées pour justifier la prorogation de

la dérogation en 2021 s'étaient détériorées. Cuba a déclaré que cette situation était due en particulier aux mesures de blocus économique, commercial et financier que les États-Unis avaient continué de lui imposer et qui ont été aggravées par les répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la crise économique et financière mondiale causée par cette maladie et d'autres conflits internationaux. Cuba a regretté que les États-Unis aient continué d'appliquer 243 mesures et aient renforcé le blocus dans le domaine financier. Cuba a constaté que les mesures annoncées par le Gouvernement américain en mai 2022, bien que saluées comme positives, n'ont eu qu'un effet bénéfique limité sur le peuple cubain et que le blocus demeure le principal obstacle au développement économique du pays, dans la mesure où il a entravé la performance de tous les secteurs de l'économie nationale, augmenté considérablement les coûts économiques, nui à l'accès aux flux financiers extérieurs et fait obstacle aux importations essentielles, principalement les denrées alimentaires, les médicaments et le carburant.

La question a également été abordée en février 2024 par l'ambassadeur de Cuba aux Émirats arabes unis dans la déclaration prononcée par Cuba à l'occasion de la treizième session de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui s'est tenue à Abou Dhabi. Dans sa déclaration, Cuba a évoqué les graves conséquences du blocus, qui s'est intensifié pour atteindre un niveau sans précédent au cours des dernières années. Cuba a indiqué que le blocus était le principal obstacle au développement durable du pays et à ses relations commerciales légitimes avec le reste du monde compte tenu de sa forte portée extraterritoriale.

Organisation mondiale du tourisme

[Original : espagnol]

[6 mars 2024]

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique persiste pour ce qui est des activités générales, y compris les restrictions pesant sur les voyages des citoyens américains à Cuba, ce qui crée des incidences directes sur le secteur du tourisme cubain ainsi que sur la contribution du pays à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces restrictions ont des effets d'autant plus néfastes que les déplacements des citoyens européens à Cuba font l'objet de mesures restrictives.

Compte tenu de la situation précédemment décrite et de la crise économique que le monde entier subit depuis 2020 en raison de la pandémie, la récupération du secteur touristique cubain a été plus lente, par comparaison avec la résilience de la région des Amériques en général. Si ces mesures sont maintenues dans le temps, la contribution du tourisme à la croissance et au développement économique de Cuba pourrait être d'autant plus compromise.

Selon le dernier Baromètre OMT du tourisme mondial publié en janvier 2024, les résultats du tourisme dans le monde entier continuent de s'améliorer. Cependant, la situation du secteur touristique cubain diffère notablement de celle des autres destinations de la région, le nombre d'arrivées enregistrées en 2022 étant inférieur de 44 % à celui de 2019, alors que le taux de croissance de la région des Amériques est inférieur de 9,7 % aux taux enregistrés avant la pandémie. Plus grave encore, les recettes du tourisme international à Cuba sont inférieures de 60 % à celles de 2019.

Par conséquent, le rendement actuel du tourisme et la reprise de la croissance du secteur cubain à l'issue de la pandémie pourraient s'améliorer de manière significative si les mesures qui affectent si profondément le secteur du tourisme étaient levées ou allégées.

Programme alimentaire mondial

[Original : anglais]

[16 février 2024]

Au cours des 60 dernières années, les vastes programmes de protection sociale mis en place par Cuba ont permis d'éliminer presque intégralement la faim et la pauvreté sur l'île. Cuba figure parmi les pays ayant réalisé le plus grand nombre d'objectifs du Millénaire pour le développement et occupe la quatre-vingt-troisième place (soixante-treizième place en 2020) au classement de l'indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement.

Le pays a traversé une grave crise économique dans les années 1990, qui a eu des répercussions à long terme sur la sécurité alimentaire et la nutrition. La crise financière mondiale de 2008, les nombreuses catastrophes naturelles – notamment la sécheresse qui sévit actuellement dans le pays –, la flambée des cours mondiaux des denrées alimentaires, l'accès limité au crédit, la faible productivité et le blocus imposé par les États-Unis ont contribué à accroître encore l'insécurité alimentaire. Ces dernières années, la pandémie de coronavirus (COVID-19) a entraîné de lourdes dépenses de santé et des conséquences désastreuses sur la dernière grande source de revenus du pays, à savoir le tourisme.

Après avoir adopté deux mesures très importantes en 2021 et 2022 (la réforme monétaire et la loi sur la souveraineté et la sécurité alimentaires), Cuba a poursuivi les efforts visant à stabiliser son économie, avec un succès limité. L'accès aux produits de base, et notamment à la nourriture, est aujourd'hui une préoccupation majeure pour la population cubaine. L'indice des prix à la consommation en glissement annuel était de 39,5 % en août 2023, les prix des denrées alimentaires et des boissons non alcoolisées ayant augmenté de 53,47 %. Le pouvoir d'achat des ménages a été considérablement réduit, le rapport entre salaire et retraite étant le même depuis la réforme monétaire de janvier 2021 et deux années d'inflation galopante. La production nationale, tant pour la consommation intérieure que pour l'exportation, a été affectée par la pénurie d'intrants et de carburant et, par conséquent, la production alimentaire n'a pas atteint les niveaux prévus.

Le Programme alimentaire mondial (PAM) travaille depuis 1963 dans le pays, où il aide le Gouvernement à promouvoir la sécurité alimentaire et à améliorer la nutrition. En juin 2021, son conseil d'administration a approuvé le nouveau plan stratégique national pour la période 2021-2024. Le PAM apporte une aide aux cinq provinces de l'est de l'île (Granma, Guantánamo, Holguín, Las Tunas et Santiago de Cuba) qui enregistrent les taux de développement les plus faibles et sont frappées régulièrement par la sécheresse et des pluies torrentielles et, parfois, par des tremblements de terre. En outre, il participe dans tout le pays à des programmes de préparation et d'intervention en cas d'urgence, en collaboration avec la défense civile cubaine, afin d'améliorer la préparation aux phénomènes météorologiques extrêmes (sécheresses et ouragans) auxquels Cuba est extrêmement exposée. Les activités du PAM sont en phase avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour Cuba pour la période 2020-2024.

Le programme de pays actuellement mis en œuvre par le PAM à Cuba porte principalement sur le renforcement des capacités au moyen de transferts ciblés destinés à répondre aux besoins nutritionnels et alimentaires essentiels et, de manière plus générale, à améliorer la sécurité alimentaire à Cuba. Il aide les autorités locales et nationales à adopter des systèmes de protection sociale plus ciblés et durables.

Incidences du blocus imposé par les États-Unis

Le blocus a encore eu des répercussions négatives sur l'économie de Cuba et sur les conditions de travail du Programme alimentaire mondial tout au long de 2023. De plus, l'inscription de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme a influé négativement sur le développement d'une économie de marché dans le pays. Le coût élevé des importations d'équipements et d'intrants agricoles, ainsi que des denrées alimentaires produites à l'étranger, associé aux difficultés rencontrées dans les transactions financières avec les partenaires étrangers, affecte directement la capacité du pays de couvrir ses besoins alimentaires. Cette situation grève lourdement le budget de l'État, menace ceux qui dépendent le plus des filets de protection sociale et compromet la sécurité alimentaire sur l'île.

Le blocus empêche également le PAM d'acheter des services et des produits à des entreprises qui sont implantées aux États-Unis, qui vendent des produits contenant plus de 10 % de composants fabriqués aux États-Unis ou dont les transactions passent par des filiales américaines, ce qui nuit directement à ses projets et au fonctionnement du bureau du Programme.

Les délais d'achat et d'acheminement des produits alimentaires et autres, y compris les aliments enrichis fournis par le PAM, sont eux aussi rallongés car il est difficile de trouver une compagnie maritime disposée à entrer dans un port cubain. La situation du transport maritime s'est aggravée depuis février 2022 et la mise en place de sanctions contre la Fédération de Russie en raison de la guerre en Ukraine, ce qui a contribué à restreindre davantage les options d'approvisionnement et de transport, principalement à partir de l'Asie centrale. Il arrive souvent que les navires soient contraints de faire escale dans un pays voisin pour transborder leurs cargaisons, ce qui occasionne des retards et des surcoûts qui frappent également les expéditions du PAM.

Les difficultés que rencontre le PAM pour acheter du matériel à des prix plus compétitifs nuisent aussi aux activités qu'il mène à Cuba, étant donné que les fournisseurs, régionaux ou non, ont souvent interdiction de vendre directement leurs produits à Cuba. C'est notamment le cas pour le matériel, les pièces de rechange destinées aux véhicules, les fournitures de bureau et d'autres équipements techniques propres à certains projets, ce qui entraîne une augmentation des dépenses ordinaires du PAM. En outre, le coût des moyens de communication vocale et de transmission de données est extrêmement élevé, du fait de l'obligation de contourner les infrastructures de télécommunications américaines.

Les transactions bancaires sont elles aussi limitées par les restrictions frappant les relations commerciales entre les établissements financiers et Cuba, ce qui peut compliquer le versement des prestations dues au personnel et leurs activités bancaires privées, ainsi que les paiements effectués par les bureaux de pays du PAM.

Programme des Nations Unies pour l'environnement

[Original : anglais]

[14 mai 2024]

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) met actuellement en œuvre 10 projets visant à aider Cuba à relever ses défis environnementaux et à s'acquitter des obligations qui lui incombent en matière d'environnement. Parmi ces projets, deux sont nationaux et les autres sont des éléments ou des activités de projets régionaux ou mondiaux.

Ces projets portent notamment sur des mécanismes de financement visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable à Cuba ; le renforcement des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques afin d'assurer l'application intégrale du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques à Cuba ; la gestion de l'eau et des eaux usées, la conservation, la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes d'importance critique ; des solutions innovantes en matière de gestion des déchets ; l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets.

Les projets du PNUE à Cuba s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie à moyen terme et du programme de travail du PNUE, qui sont approuvés par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

Cuba participe également activement aux structures de gouvernance environnementale des Nations Unies gérées par le PNUE, notamment l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, le Comité des représentants permanents et le Forum des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes. C'est ainsi que Cuba a mené la négociation et l'adoption de la résolution 6/1 de l'Assemblée de l'environnement, intitulée « Circularité d'une agro-industrie de la canne à sucre résiliente et à faible émission de carbone », qui a été adoptée par l'Assemblée le 1^{er} mars 2024.

Le blocus entrave également l'appui apporté par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans le cadre de la coopération Sud-Sud pour assurer le transfert de connaissances, le renforcement des capacités et la coopération technique entre Cuba et d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, notamment au titre d'initiatives de formation, d'activités de renforcement des capacités ou d'ateliers.

Le manque de transparence financière rend difficile l'embauche et la rémunération d'experts cubains pour la mise en œuvre de projets et d'activités. C'est ainsi que si un(e) consultant(e) est payé(e) par transfert direct et que la banque de transit est située aux États-Unis, la banque peut empêcher le paiement.

Les répercussions du blocus sur l'acquisition de biens et de services entravent également l'exécution des projets à Cuba. Tout équipement dont des composantes ou du matériel sont associés aux États-Unis est soumis au blocus, ce qui augmente les coûts d'acquisition et oblige à acheter des biens et des services sur des marchés plus coûteux et plus éloignés.

Le blocus rend difficile la mobilisation de ressources et la réalisation de projets de protection de l'environnement à Cuba. Cette difficulté a, par exemple, nui à la capacité du PNUE de mobiliser des ressources provenant de fonds verticaux pour Cuba.

Le blocus économique, commercial et financier empêche également Cuba d'apporter sa contribution financière à notre organisation.

Le PNUE appuie Cuba dans la mesure de ses moyens. Il n'en reste pas moins que la levée du blocus faciliterait considérablement la possibilité d'aider Cuba à relever les défis environnementaux et climatiques auxquels elle fait face, et permettrait au pays de participer véritablement et efficacement aux processus régionaux de coopération intergouvernementale et technique.

Programme des Nations Unies pour le développement

[Original : anglais]

[29 avril 2024]

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aide les autorités nationales à faire face aux nouveaux problèmes et défis en matière de développement. Le partenariat qui le lie avec les autorités cubaines repose sur une relation de longue date. Depuis plus de 50 ans, le PNUD appuie la mise en œuvre des grandes stratégies et politiques de développement local et national. Le programme de pays pour 2020-2024, approuvé en 2020, est conforme au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable convenu entre Cuba et le système des Nations Unies. Il tient compte des priorités stratégiques que le pays a définies dans le plan national de développement économique et social à l'horizon 2030 et des questions relatives à la réalisation des objectifs de développement durable. Pour chaque résultat escompté du programme de pays, une approche multidimensionnelle du développement sera privilégiée et combinera amélioration économique, promotion du bien-être et de l'avancement de la population, gestion durable des ressources naturelles, adaptation aux changements climatiques et atténuation de leurs effets, et gestion globale des risques. Le PNUD encouragera par ailleurs la collaboration entre les entités étatiques et non étatiques, la société civile et les organisations locales dont les activités contribuent au changement.

Le PNUD encourage la coopération dans des domaines prioritaires qui sont parfois novateurs dans le contexte national, revêtent une grande importance stratégique compte tenu des changements apportés au modèle de développement cubain et contribuent au relèvement socioéconomique après la pandémie de COVID-19. La promotion du développement humain durable restera au centre du programme de pays, qui favorise la coopération Sud-Sud, l'innovation et le transfert de technologies et de connaissances.

Relations diplomatiques entre Cuba et les États-Unis

Les mesures adoptées par le précédent gouvernement des États-Unis ont fortement nui à la normalisation des relations entre ces derniers et Cuba. Au nombre de ces mesures figurent la suspension des services consulaires à l'ambassade des États-Unis à La Havane pour les citoyens cubains qui souhaitent se rendre aux États-Unis ; la réduction considérable du personnel diplomatique des États-Unis à Cuba ; l'arrêt de l'octroi de visas touristiques d'une durée de validité de cinq ans pour les Cubains ; l'entrée en vigueur du titre III de la Loi de 1996 pour la liberté et la solidarité démocratique à Cuba (LIBERTAD), appelée « loi Helms-Burton », dont les dispositions durcissent les conditions générales du blocus en ce qu'elles permettent aux citoyens et aux entreprises des États-Unis, ainsi qu'aux citoyens cubains naturalisés Américains, de déposer un recours juridique lorsque des biens sont confisqués par Cuba.

D'autres mesures ont été prises pour limiter considérablement les opérations financières avec Cuba : le nombre d'inscrits sur la liste des entités et sous-entités associées à Cuba avec lesquelles il est interdit d'effectuer des opérations financières directes a été porté à plus de 200¹⁵ ; la licence générale relative aux « transactions de demi-tour » a été modifiée ; l'autorisation relative aux envois de fonds à des fins de dons a été éliminée ; le montant des envois de fonds à la famille a été plafonné. En

¹⁵ On pourra consulter la liste des entités soumises à des restrictions à l'adresse suivante : <https://www.state.gov/cuba-restricted-list/list-of-restricted-entities-and-subentities-associated-with-cuba-effective-january-8-2021/>.

mai 2019, le titre III de la loi Helms-Burton a pu entrer en vigueur. Il permet d'engager des actions en justice contre des entreprises de pays tiers qui font des affaires avec Cuba et utilisent des biens qui avaient été nationalisés par le Gouvernement cubain et qui appartenaient auparavant à des citoyens américains. La loi Helms-Burton a été adoptée en 1996 pour durcir le blocus économique, mais l'application de son titre III était suspendue tous les six mois par les administrations précédentes. D'autres restrictions ont été imposées en matière de voyages, telles que l'interdiction pour les navires de croisière de faire escale à Cuba, la réduction des autorisations de voyage avec l'élimination de la catégorie des voyages immersifs, qui permettait aux citoyens américains de visiter Cuba dans le cadre de voyages en groupe organisés et à visée éducative, et l'interdiction des vols américains vers toutes les villes cubaines à l'exception de La Havane.

Plusieurs sanctions, y compris des pénalités et le gel d'actifs financiers, ont en outre été imposées à des fournisseurs internationaux de pétrole brut et à des entités financières. En janvier 2021, le Gouvernement des États-Unis a annoncé qu'il avait ajouté Cuba à sa liste des États soutenant le terrorisme. Outre qu'elle était un revers important dans les relations bilatérales, cette mesure s'est accompagnée d'un renforcement des sanctions contre Cuba et les personnes et les pays qui mènent des activités commerciales avec celle-ci.

L'Administration américaine actuelle a montré des signes de flexibilité, même si les principales sanctions restent en vigueur. Diverses mesures ont été adoptées, telles que la suspension du plafond fixé à 1 000 dollars par trimestre pour les envois de fonds ainsi que l'autorisation d'envoyer des fonds à des personnes qui ne sont pas des membres de la famille ; la réactivation du programme de regroupement familial destiné aux familles cubaines et l'augmentation de l'offre de services consulaires et de la capacité de traitement des visas, notamment pour les voyages éducatifs, les réunions professionnelles et les réunions consacrées à la recherche ; l'augmentation des vols entre les États-Unis et Cuba. En outre, l'admission exceptionnelle pour motif humanitaire, programme temporaire qui permet aux citoyennes et citoyens cubains d'entrer aux États-Unis sans visa pour une période de deux ans, a commencé à être mise en œuvre. Le Ministère cubain des affaires étrangères a décrit ces mesures comme étant un pas restreint dans la bonne direction.

Effets concrets du blocus imposé par les États-Unis d'Amérique

Les conséquences négatives du blocus ont augmenté de façon exponentielle, et sont devenues plus concrètes et bien plus graves que les années précédentes, en particulier dans les domaines commercial et financier. Le blocus limite l'achat de médicaments, ainsi que de fournitures et de matériel médicaux. De même, il nuit aux relations économiques que Cuba entretient avec l'étranger et ses effets se font sentir dans toutes les sphères de l'activité sociale et économique du pays. Les restrictions relatives à l'utilisation du dollar et aux importations en provenance de Cuba sont également maintenues sous le blocus, ce qui limite les possibilités de développement national et local et met la population dans une situation économique précaire. Le blocus pèse sur les groupes les plus vulnérables, ainsi que sur le développement humain du pays en général.

Le blocus a empêché ou limité l'accès de Cuba aux prêts accordés par des institutions financières internationales comme la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, ce qui réduit d'autant ses possibilités de financement pour ses plans de développement nationaux ou locaux. En outre, les institutions financières qui ont des relations commerciales avec Cuba se heurtent à d'importantes difficultés pour se conformer au blocus, ce qui accroît le coût de leurs opérations et limite l'accès du pays au financement.

Dans le contexte de l'actualisation du modèle économique cubain, le blocus entrave également la participation des investisseurs étrangers – non seulement des sociétés américaines, mais aussi des sociétés à capitaux américains ou possédant des droits de propriété intellectuelle américains – aux chantiers économiques prioritaires, notamment la nouvelle zone spéciale de développement de Mariel. Il a des retombées négatives sur les flux d'investissement et limite l'accès aux chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales.

La procédure d'octroi de visa a pour effet de limiter les déplacements d'experts et de chercheurs cubains aux États-Unis dans le cadre d'accords de coopération.

Le blocus continue par ailleurs d'avoir des répercussions négatives sur le travail quotidien mené dans le cadre des initiatives de coopération externe, l'exécution des programmes et des projets se heurtant à de nombreuses difficultés découlant des restrictions commerciales et de l'interdiction d'acheter des intrants fabriqués par des entreprises américaines ou par leurs filiales implantées dans d'autres pays. En outre, il limite considérablement le nombre de fournisseurs potentiels, fausse le jeu de la concurrence, et entraîne une hausse importante du coût des marchandises.

Sur le plan financier, le bureau du PNUD à Cuba ne peut toujours pas, en raison du blocus, effectuer de virements en dollars des États-Unis. En conséquence, même si le budget des différents projets est calculé en dollars des États-Unis, les virements à l'étranger doivent être effectués dans une autre devise (euro, livre sterling, dollar canadien, yen ou franc suisse essentiellement). Toutefois, même lorsque les paiements sont effectués dans l'une de ces devises, les délais de transaction sont plus longs, les banques requérant systématiquement des informations supplémentaires afin de satisfaire aux demandes du Bureau du contrôle des avoirs étrangers tout au long du processus bancaire (tant en ce qui concerne l'émetteur que l'intermédiaire et le bénéficiaire). Les comptes de la plupart des fournisseurs qui entretenaient depuis plusieurs années des relations commerciales fluides avec des entreprises cubaines et avec le bureau du PNUD à Cuba sont restés fermés en raison de règles directement et explicitement liées aux mesures de sanction prises par les États-Unis contre Cuba et appliquées par de nombreuses banques, principalement au Mexique et au Panama.

En 2023, le bureau du PNUD à Cuba et ses projets ont connu de nombreux problèmes et retards concernant la plupart des transactions financières faisant intervenir des banques intermédiaires soumises à la juridiction des États-Unis. Ces transactions ont été automatiquement rejetées en raison des politiques de conformité de ces banques. Ces difficultés ont entravé la capacité du bureau de payer ses fournisseurs dans les délais convenus et entraîné des coûts de transaction supplémentaires, qui ont pesé sur les budgets des projets.

De plus, dans le cadre du blocus, des restrictions sont imposées aux compagnies maritimes dont les navires accostent à Cuba. En conséquence, peu de compagnies font escale à Cuba, ce qui limite les possibilités de transport et retarde le chargement des marchandises. Les frais associés aux services d'intermédiaires et au transport de longue distance ont des répercussions sur l'accès à des produits indispensables et sur le coût final des biens et du matériel dont l'importation est nécessaire pour réaliser des projets de développement. De même, les produits destinés aux projets de développement doivent être importés de marchés plus éloignés et à un coût nettement plus élevé. Les retards d'expédition dépassent souvent 12 mois.

Effets du blocus sur les projets

Le blocus a eu des incidences directes sur l'ensemble des projets de développement et opérations de secours du PNUD, eu égard au renchérissement des coûts de transaction associés à l'achat des biens nécessaires aux projets ainsi qu'à

l'augmentation des coûts et des délais de transport des biens importés. Rechercher d'autres solutions de transport requiert beaucoup de temps et d'efforts.

La situation est particulièrement complexe et préoccupante dans le cas des projets liés à la sécurité alimentaire et au développement local, compte tenu de la lourdeur des procédures d'acquisition et d'importation d'intrants agricoles (systèmes d'irrigation, machines et outils agricoles, entre autres). Dans l'ensemble, la passation de marchés prend plus de temps, ce qui retarde l'exécution des activités et l'obtention de résultats.

Il faut donc prévoir dans les propositions financières et les nouveaux projets une procédure d'achat plus longue dès la phase de conception, et allouer, pour faire face aux surcoûts, des ressources financières supplémentaires qui pourraient être consacrées sinon aux activités de développement. Ces surcoûts sont couverts au moyen des fonds fournis par les partenaires de développement internationaux et centralisés par le PNUD.

De nombreux biens nécessaires à la réalisation des projets du bureau de pays font intervenir des technologies américaines ou des composantes fabriquées aux États-Unis. La loi Torricelli (1992) et la loi Helms-Burton (1996), toujours en vigueur, interdisent explicitement aux entreprises américaines et à leurs filiales implantées dans des pays tiers de vendre des produits à Cuba et prévoient des sanctions en cas de violation de cette interdiction. La pleine application du titre III de la loi Helms-Burton, depuis mai 2019, a limité l'établissement de nouveaux partenariats et accords.

Dans le contexte actuel de la pleine application du titre III de la loi Helms-Burton, les restrictions ont été appliquées de manière plus rigoureuse et de nouveaux obstacles à l'exécution de projets de développement à Cuba sont apparus. Les opérations commerciales avec les États-Unis ne sont pas les seules touchées. Dans les pays où les personnes, les sociétés, les banques et autres entités appréhendent davantage les sanctions, les effets dissuasifs se font également sentir. La diminution du nombre de fournisseurs internationaux disponibles est le résultat direct des sanctions et constitue un vrai handicap pour le marché local, qui dépend des importations. Cette situation nuit fortement à l'acquisition de matériel informatique.

Le projet financé par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, dont le PNUD est le principal bénéficiaire, vise à fournir des médicaments, des réactifs et du matériel de laboratoire afin d'aider les 28 346 personnes de tous âges vivant avec le VIH/sida. Ces articles sont achetés à des pays tiers et à des revendeurs à des prix beaucoup plus élevés que ceux pratiqués sur les marchés internationaux. Les restrictions découlant du blocus entravent même les achats effectués dans le cadre des accords institutionnels à long terme que le PNUD a conclus avec des fournisseurs internationaux lorsque les produits concernés ou certaines de leurs composantes sont fabriqués aux États-Unis. Les fournisseurs doivent alors suivre une procédure administrative longue et lourde pour obtenir du Bureau du contrôle des avoirs étrangers l'autorisation de fournir à Cuba les services ou produits nécessaires aux projets.

Fin 2022, la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE) a accordé à Cuba un prêt d'un montant de 46,7 millions d'euros, le premier crédit octroyé au pays après plusieurs décennies sans relation avec les institutions financières internationales. Le PNUD a accompagné le pays dans cette opération et est chargé de sa mise en œuvre (la BCIE décaisse les fonds prêtés directement au PNUD, car le Gouvernement cubain ne peut pas les percevoir). Toutes les conditions étaient réunies pour que le premier décaissement intervienne au début de 2023, mais celui-ci a été retardé d'un an, jusqu'en février 2024, en raison des difficultés rencontrées pour obtenir une subvention au titre du relèvement d'urgence après

l'explosion du dépôt pétrolier de Matanzas. Cette opération particulière a duré un an et a retardé les procédures de décaissement du prêt, car il a fallu faire preuve d'une diligence raisonnable rigoureuse pour s'assurer que le décaissement ne serait pas rejeté. Si le décaissement du prêt avait été la première opération, il aurait subi le même retard. Ce retard a eu une incidence directe sur le projet, repoussant le début de sa mise en œuvre et les retombées escomptées sur l'industrie biopharmaceutique cubaine.

Effets du blocus sur les opérations menées par le Programme des Nations Unies pour le développement dans le pays

Le blocus entrave également le travail quotidien du bureau du PNUD à Cuba. Il limite le recours aux accords institutionnels à long terme ayant entre autres pour objectif l'exécution et le suivi des activités de développement. Étant une restriction externe, il fait que presque tous les sites internationaux de commerce électronique restent entièrement inaccessibles depuis Cuba, et ce, pour toutes les étapes du processus d'approvisionnement. Dans de nombreux cas, cette situation est due aux exigences du blocus.

Ainsi, de nombreux sites Web et services, comme Adobe, Amazon, Cisco et VMware, sont bloqués lorsqu'on tente d'y accéder par l'intermédiaire d'un fournisseur d'accès à Internet cubain. De même, l'accès aux sites d'information technique, à l'appui technique, aux études, à l'analyse des prix, entre autres, est limité. Les plateformes de paiement n'autorisent pas les opérations des fournisseurs d'accès à Internet cubains. Par exemple, on ne peut pas se connecter aux principales plateformes institutionnelles du PNUD par l'intermédiaire d'un fournisseur d'accès à Internet cubain. L'accès aux formations en ligne et webinaires est aussi limité.

Pour accéder à Internet, le bureau de Cuba a donc principalement recours à un fournisseur d'accès par satellite, ce qui entraîne un surcoût et n'offre qu'une bande passante limitée et une piètre qualité de transmission des messages vidéo et vocaux. Ainsi, l'accès aux plateformes institutionnelles est limité, ce qui allonge le temps nécessaire pour effectuer des procédures et activités en ligne. Cela engendre également des coûts supplémentaires du fait que plus de 95 % des utilisateurs du bureau du PNUD à Cuba se connectent à Internet pour télétravailler en utilisant des connexions mobiles forfaitaires.

Le bureau du PNUD connaît actuellement des retards en ce qui concerne la livraison des marchandises, certaines compagnies maritimes appliquant des politiques de conformité à l'égard des pays visés par des sanctions commerciales.

Le bureau de pays est également handicapé par l'impossibilité d'ouvrir des comptes professionnels dans des banques américaines ou d'effectuer des paiements en dollars des États-Unis. Il a donc été contraint de prendre des mesures administratives supplémentaires pour effectuer les opérations financières nécessaires aux programmes, et notamment recourir à des banques de pays tiers, ce qui entraîne des surcoûts et alourdit la charge administrative.

Ces dépenses supplémentaires ont été financées par les ressources du PNUD et les fonds versés par d'autres donateurs au titre des projets, c'est-à-dire au moyen de ressources qui pourraient être allouées à des activités de développement.

La Banco Financiero Internacional est une banque cubaine qu'utilisent de nombreuses entités cubaines et d'autres sociétés étrangères présentes sur l'île. Elle a été ajoutée à la Liste des nationaux spécifiquement désignés et des personnes dont les avoirs ont été gelés du Bureau du contrôle des avoirs étrangers en 2020 et, plus récemment, à celle des entités cubaines soumises à des restrictions du Département d'État des États-Unis, ce qui constitue un nouvel obstacle à l'établissement de

relations commerciales et financières avec le marché local émergent. Ainsi, les sanctions s'appliquent non seulement aux opérations en dollars, mais également à toute opération faisant intervenir cette banque.

Le blocus a continué d'avoir des effets négatifs dans le domaine financier en 2023, qui ont de nouveau empêché le PNUD de recevoir à temps des virements mensuels sur ses comptes bancaires locaux. Cela se répercute directement sur les cycles de paiement liés aux fournisseurs et ceux relatifs aux programmes et au personnel des Nations Unies, ce qui entrave les opérations du PNUD en général.

L'une des conséquences directes de l'inscription de Cuba sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme est le renforcement des mesures préexistantes du Bureau de l'industrie et de la sécurité qui interdisent aux entités des États-Unis de mener avec Cuba des opérations commerciales portant sur des produits visés par le Règlement relatif à l'administration des exportations. Les entités doivent toutes, sans exception, demander une licence, et elles ne bénéficient normalement pas de recommandation en ce sens, sauf pour les produits agricoles et certains articles médicaux et voyages à des fins médicales pour lesquels elles disposent déjà de licences. Les mesures susmentionnées s'appliquent à toute entité nord-américaine qui commercialise n'importe quel produit, y compris des produits non américains, ainsi qu'à toute entité dans le monde qui commercialise des produits non américains dont plus de 10 % des composants proviennent de l'Amérique du Nord. S'il s'agit de produits de haute technologie, leur commercialisation sera toujours interdite, et l'entité sanctionnée, quel que soit le pourcentage.

Le contrôle rigoureux des opérations financières effectuées à Cuba, avec une application plus stricte des politiques de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, a abouti à l'interdiction faite aux institutions internationales d'accorder des financements. Cette situation a pour effet de dissuader les fournisseurs étrangers de biens et services de participer aux appels d'offres du PNUD.

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

[Original : anglais]

[4 avril 2024]

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), établi à Cuba depuis 2001, dispose d'un bureau sur l'île depuis 2007, dont l'objectif principal est de collaborer avec le Gouvernement cubain dans la mise en œuvre de ses programmes de développement urbain et de ses priorités, conformément aux mandats et priorités d'ONU-Habitat.

Depuis quelques années, ONU-Habitat coopère avec le pays pour mettre en œuvre plusieurs projets élaborés sur la base des priorités énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le programme de pays d'ONU-Habitat et celui du Gouvernement cubain. Ces projets portent notamment sur la planification et la gestion urbaines durables aux niveaux national et municipal, sur le logement et le relèvement des villes après le passage d'ouragans, sur la promotion de réformes dans les secteurs du logement et de l'habitat, sur la promotion de l'exécution du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 aux niveaux national et local, et sur l'appui au processus de renforcement des capacités techniques locales pour contribuer à la décentralisation et au développement territorial.

Les projets mis en œuvre sont axés sur les questions de développement, l'accent étant mis sur le niveau local. Leur exécution est toutefois entravée par les

répercussions internationales du blocus économique, commercial et financier, qui restreint les opérations financières et l'accès aux marchés internationaux sans lesquels Cuba ne peut obtenir les fournitures, le matériel, les technologies et les infrastructures dont elle a besoin pour assurer son développement urbain et territorial. ONU-Habitat estime que l'application de la résolution 78/7 permettra à Cuba d'apporter une contribution décisive à la réalisation du Nouveau Programme pour les villes et à celle des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 11 qui vise à faire en sorte que les villes soient ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables.

Union internationale des télécommunications

[Original : anglais]
[19 mars 2024]

Au cours de la période considérée, l'Union internationale des télécommunications (UIT) a reçu la correspondance suivante relative à la résolution 78/7 de l'Assemblée générale :

- Note datée du 19 janvier 2024, adressée à la Secrétaire générale de l'UIT par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies sur les conséquences économiques et les répercussions sur le développement de l'infrastructure, y compris l'infrastructure numérique et le secteur des technologies de l'information et des communications ;
- Note verbale datée du 26 octobre 2023, adressée par la Mission permanente de Cuba auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, résumant les dommages que le blocus a causés à l'économie cubaine dans le secteur des technologies de l'information et des communications, y compris les télécommunications, pour la période allant de mars 2022 à février 2023 ;
- Note datée du 23 octobre 2023, adressée à la Secrétaire générale de l'UIT par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies concernant le rapport présenté par le Gouvernement cubain au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la question dans le cadre de la soixante-dix-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale.

Union postale universelle

[Original : anglais]
[13 mai 2024]

Cuba est un membre à part entière de l'Union postale universelle (UPU) ; l'île a donc, à ce titre, les mêmes droits et obligations que les autres membres de l'Union.

Cuba est membre du Conseil d'administration de l'UPU depuis les élections du 26 août 2021, organisées lors du 27^e Congrès postal universel, qui s'est tenu à Abidjan (Côte d'Ivoire).

En outre, dans le cadre des activités de coopération technique de l'UPU, l'île bénéficie régulièrement d'une aide au développement dans le domaine postal. S'agissant des progrès réalisés depuis la précédente communication (en date du 30 mars 2023), les activités suivantes méritent d'être soulignées :

- Cuba continue de participer au projet régional de l'UPU sur l'efficacité opérationnelle et le développement du commerce électronique, qui porte sur la période 2022-2025 ;

- L'opérateur désigné de Cuba (Correos de Cuba) continue de recevoir le soutien du Fonds pour la qualité de service de l'UPU au titre d'un projet visant à améliorer la qualité du service du réseau postal cubain ;
- D'après les résultats d'une évaluation menée en 2021 dans le cadre de l'initiative concernant l'assistance technique rapide en matière d'inclusion financière, l'UPU et Correos de Cuba ont conclu en décembre 2023 un accord formel en vertu duquel l'UPU aidera Correos de Cuba à mettre au point des services financiers numériques, afin de permettre le versement électronique des prestations de sécurité sociale (y compris les pensions de retraite) ;
- En octobre 2023, les opérateurs postaux ont reçu une formation, dans le cadre d'un atelier virtuel, sur les réglementations relatives aux marchandises dangereuses.

Dans ce contexte, l'UPU n'a rencontré aucune difficulté liée au blocus imposé à Cuba par les États-Unis pour mettre en œuvre l'aide susmentionnée ni pour mener d'autres activités conjointes avec le pays.

IV. Réponses provenant des entités et des organisations ayant reçu une invitation permanente à participer en tant qu'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale

Centre Sud

[Original : espagnol]
[11 mars 2024]

Le Centre Sud est une organisation intergouvernementale de pays en développement créée en 1995 en vertu de l'Accord portant création du Centre Sud, dont le Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies est le dépositaire, comme suite aux recommandations issues du rapport intitulé « Défis au Sud ». Le rapport a été établi par la Commission Sud et ses conclusions ont été examinées par l'Assemblée générale dans sa résolution [46/155](#). Le Centre jouit du statut d'observateur auprès de l'Assemblée et compte actuellement comme membres 55 pays en développement, dont Cuba. Il aide les pays en développement à réaliser les objectifs de développement durable en promouvant leurs intérêts communs sur la scène internationale. Il mène des recherches axées sur les politiques formulées dans divers domaines internationaux en vue de contribuer au renforcement du système des Nations Unies et du multilatéralisme. Il se joint à la communauté internationale pour condamner les mesures coercitives unilatérales imposées par les États-Unis d'Amérique, qui portent atteinte aux principes d'autodétermination et de coopération internationale.

Le rapport présenté par Cuba au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en juillet 2023, dans lequel sont décrits les dommages provoqués par le blocus entre le 1^{er} mars 2022 et le 28 février 2023, indique clairement que « depuis plus de six décennies, le blocus économique, commercial et financier est l'élément central autour duquel s'articule la politique des États-Unis à l'égard de Cuba. Il n'y a pas un seul jour où les effets de cette guerre non déclarée contre l'économie, la société, le quotidien et les rêves de progrès de plus de 11 millions de Cubains ne se

sont pas fait sentir »¹. Malgré les promesses électorales, l'administration du Président Joseph Biden a maintenu ce blocus injuste contre le peuple cubain.

La réinscription arbitraire et injustifiée de Cuba sur la liste des États soutenant le terrorisme le 11 janvier 2021 par l'administration du Président Donald Trump, à quelques jours de la fin de son mandat, renforce les conséquences négatives du blocus et intensifie les difficultés rencontrées par Cuba pour ce qui est de participer au commerce international et de réaliser des opérations financières, en raison des craintes et de l'effet désastreux que cette mesure crée pour les autres pays, qui s'abstiennent d'effectuer des transactions financières avec des entités et des citoyens cubains et de conclure des accords commerciaux et des investissements afin d'éviter d'éventuelles sanctions de la part des États-Unis. À cet égard, il faut noter que :

a) Le climat coercitif d'intimidation concerne tous les domaines de l'économie cubaine ;

b) En conséquence, de nombreuses banques ont suspendu leurs opérations avec le pays, y compris les transferts pour l'achat de denrées alimentaires, de médicaments, de pièces de rechange et de biens pour la population ;

c) Des dizaines de missions diplomatiques cubaines dans le monde ont été abandonnées par des banques qui leur proposaient traditionnellement des services, celles-ci craignant de subir des représailles de la part du Gouvernement des États-Unis ;

d) Les personnes qui se sont rendues à Cuba après le 1^{er} mars 2021 ne peuvent bénéficier du programme d'exemption de visa dans le cadre du système électronique d'autorisation de voyage des États-Unis. Cette situation nuit au tourisme, l'un des principaux secteurs d'activité du pays.

Il convient de rappeler que Cuba avait été exclue de cette liste le 29 mai 2015 par l'administration du Président Barack Obama.

Répercussions du blocus

Comme indiqué dans les précédents rapports présentés par le Centre Sud au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le blocus imposé à Cuba a été durci en application de la loi Helms-Burton de 1996 des États-Unis, ce qui est incompatible avec les principes de la Charte des Nations Unies, qui exhorte tous les États à s'abstenir d'adopter ou d'appliquer des lois et mesures contraires au droit international et aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Comme indiqué dans le rapport précédemment cité présenté par Cuba en juillet 2023, entre mars 2022 et février 2023, l'administration du Président Joseph Biden a rigoureusement appliqué la politique de pression extrême et d'asphyxie visant Cuba instaurée par son l'administration précédente. Le blocus a eu une incidence négative, et ce, de manière absolue, sur tous les secteurs de l'économie du pays.

L'annulation de contrats, l'augmentation des coûts de commercialisation et la pression croissante sur les banques dans tous les pays du monde ont des conséquences négatives, en particulier sur le système de santé. Il faut rappeler que ce système n'a pas seulement permis d'offrir des prestations de santé d'excellente qualité à la population cubaine, mais aussi à de nombreux pays grâce à une coopération Sud-Sud

¹ <https://cubaminrex.cu/sites/default/files/2023-10/INFORME%20CONTRA%20EL%20BLOQUEO%202023.pdf>.

active et à la coopération internationale, comme le montre l'aide apportée à certains pays pendant la crise provoquée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Dans le secteur de la santé, nombreux sont les biens et équipements nécessaires dont l'acquisition est entravée par le blocus. Le rapport de juillet 2023 mentionné ci-dessus contient des informations sur un grand nombre de cas. Par exemple, l'achat du robot chirurgical Da Vinci Xi Surgical System Model IS4000 a été refusé. Aujourd'hui, le renouvellement des technologies destinées au traitement complet des patients brûlés coûte extrêmement cher.

Les banques suisses UBS, Banque Cler et Banque Cantonale de Bâle ont refusé de transférer les dons faits à Cuba par les organisations de solidarité suisses MediCuba-Suisse et l'Association Suisse-Cuba, qui devaient servir à l'achat d'instruments chirurgicaux pour l'unité de traitement des brûlés et de chirurgie reconstructive de l'hôpital Hermanos Ameijeiras. Au cours de la période considérée, l'exécution d'un contrat de gaz conclu avec la société allemande Westfalen AG pour la mise en place d'un capnographe, un dispositif de mesure du dioxyde de carbone expiré par le patient, a été annulée.

Les conséquences du blocus ont été considérables dans le domaine des soins dentaires. L'approvisionnement en gants de chirurgie et gants d'examen, en alginate et en plâtres et ciments dentaires a notamment été très instable.

L'entreprise allemande Bayer, qui exporte des médicaments pour les personnes et des produits vétérinaires pour le bétail, a suspendu ses exportations vers Cuba en raison de sa fusion avec un consortium américain.

À l'heure actuelle, il est difficile d'importer les piles des appareils auditifs pour les personnes qui en ont besoin, car la plupart sont fabriquées aux États-Unis.

Les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales se sont accrus au cours des trois années de pandémie de COVID-19. Comme le soulignent des experts des Nations Unies, les sanctions font qu'il est plus difficile pour des populations entières de rester en bonne santé et entravent le transport des biens nécessaires au développement économique, entraînent un gaspillage des ressources naturelles, compromettent la durabilité environnementale et la réalisation des objectifs de développement durable².

Les États-Unis n'ont fait preuve d'aucune considération humanitaire ni d'aucune solidarité pour atténuer les effets du blocus, même dans les moments les plus critiques de la pandémie de COVID-19. Ainsi, les dons de fournitures médicales à Cuba par Jack Ma – fondateur de la société chinoise Alibaba – qui comprenaient des masques, des réactifs de diagnostic et des respirateurs artificiels, outils vitaux pour lutter contre la COVID-19, ont été bloqués à l'entrée du pays. La société américaine qui devait transporter ces matériaux depuis la Chine aurait invoqué la loi Helms-Burton pour empêcher l'envoi sur l'île³.

Dans ses précédents rapports, le Centre Sud a mis en avant les progrès réalisés sur l'île – malgré les obstacles et les restrictions imposés par le blocus – pour ce qui concerne la mise au point et la production de produits pharmaceutiques, y compris de nouveaux vaccins et d'autres produits biotechnologiques. Ce secteur s'est avéré un pilier essentiel pour la protection de la santé de la population cubaine pendant la pandémie. Cuba a produit cinq vaccins candidats. Avec le vaccin Abdala approuvé le

² Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « Unilateral sanctions impinge on right to development – UN Experts », 11 août 2021.

³ Oxfam, « El bloqueo de Estados Unidos contra Cuba agrava la crisis por COVID-19 en la Isla », 3 avril 2020, disponible (en espagnol) à l'adresse suivante : <https://www.oxfam.org/fr/node/12203>.

9 juillet 2021 pour une utilisation d'urgence, Cuba est devenu le premier pays d'Amérique latine à mettre au point un vaccin contre la COVID-19. Un deuxième vaccin, le Soberana 02, a été approuvé le 20 août 2021.

Le secteur biotechnologique et pharmaceutique cubain a, lui aussi, beaucoup souffert du blocage. Tant la recherche que le développement, la production et la commercialisation de ses produits sont touchés chaque année par les limites imposées à son développement et par des pertes économiques importantes. En raison du blocus, l'institut de recherche vaccinale Finlay, qui a produit les vaccins contre la COVID-19 Soberana 02 et Soberana Plus, a rencontré des difficultés dans 14 de ses opérations, dont 7 relatives à l'achat de réactifs et de matières premières, 4 à l'achat d'intrants et 3 à l'achat d'équipements fabriqués par des entreprises des États-Unis.

Il faut aussi préciser que Cuba est l'un des pays membres du Centre Sud qui verse ponctuellement sa contribution annuelle. En 2023, une banque suisse a refusé d'effectuer le transfert pour payer la contribution de Cuba.

Conclusion

Le Centre Sud réaffirme que la poursuite du blocus financier et commercial imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique depuis plus de 60 ans et son inscription sur la liste des États qui soutiennent le terrorisme sont incompatibles avec un système international fondé sur l'État de droit, et constitue une atteinte grave aux droits humains, y compris au droit au développement. Les effets délétères de ces mesures sont aussi évidents qu'inadmissibles au regard de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international. Malgré cela, Cuba a continué de faire preuve de solidarité dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de démontrer sa capacité à contribuer au règlement des problèmes mondiaux tels que l'accès aux traitements médicaux et aux vaccins dans le contexte critique d'éventuelles pandémies futures.

La situation à Cuba ne fait que confirmer la nécessité de démanteler les mesures coercitives unilatérales qui portent atteinte aux droits souverains, à la jouissance des droits humains et à la réalisation des objectifs de développement durable. Les pays ayant voté en faveur de la résolution 78/7, approuvée par l'Assemblée générale le 2 novembre 2023 et soutenue par 187 États Membres, doivent continuer à coopérer pour mettre fin à la négation injuste du droit de Cuba à la libre détermination et au développement.

Fonds commun pour les produits de base

[Original : anglais]

[5 février 2024]

Le Fonds commun pour les produits de base, institution financière intergouvernementale créée pour soutenir le développement des produits de base dans les pays en développement, soumet au Secrétaire général le présent rapport concernant le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. En concordance avec les préoccupations exprimées par des entités telles que le Centre Sud, le Fonds commun pour les produits de base souligne les effets négatifs importants de ces mesures coercitives unilatérales sur le secteur des produits de base à Cuba, ainsi que les conséquences plus larges pour le développement et les droits humains.

La résolution 78/7 de l'Assemblée générale, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », souligne le profond désaccord de la communauté internationale avec

ce blocus. Cette position est conforme aux principes du commerce équitable et du développement équitable défendus par le Fonds commun pour les produits de base.

Le blocus actuel, renforcé notamment par la loi Helms-Burton de 1996, est en conflit direct avec les dispositions de la Charte des Nations Unies. Il porte atteinte aux droits souverains des nations, au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures et à la liberté du commerce international, qui est essentielle pour les pays en développement tributaires des produits de base. Ces sanctions unilatérales perturbent non seulement l'économie cubaine, mais aussi les marchés mondiaux des produits de base, et touchent les producteurs comme les consommateurs du monde entier.

Les travaux de la Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme font écho à nos conclusions. L'utilisation de sanctions économiques à des fins politiques porte atteinte aux normes internationales et aux droits humains, et compromet les perspectives de développement du pays visé. La portée extraterritoriale de ces sanctions, illustrée par la loi Helms-Burton, est contraire au droit international établi.

Les incidences du blocus sur Cuba sont aussi nombreuses que graves. Le blocus restreint l'accès de Cuba aux marchés internationaux pour ses produits de base, limite les transactions financières essentielles au commerce et a un effet dissuasif sur les partenaires commerciaux potentiels qui craignent des représailles de la part des États-Unis. Cet environnement entrave non seulement la croissance économique de Cuba, mais aussi ses efforts pour parvenir à un développement durable et à une réduction de la pauvreté.

Malgré ces difficultés, les réalisations de Cuba dans le domaine des soins de santé, en particulier la mise au point d'un vaccin pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), sont dignes d'éloges. Ces progrès, réalisés sous le joug du blocus, mettent en évidence le potentiel de Cuba, qui pourrait contribuer de manière significative aux marchés mondiaux des produits de base, y compris celui des produits pharmaceutiques, si lesdites mesures restrictives étaient levées.

Nous restons d'avis que le blocus prolongé et le fait que Cuba a été désigné comme un État qui soutient le terrorisme sont incompatibles avec un système international légal et équitable et portent gravement atteinte aux droits humains et au droit au développement durable. Cette situation à Cuba ne fait que confirmer la nécessité d'éliminer les mesures coercitives unilatérales qui portent atteinte aux droits souverains et à la réalisation des objectifs de développement durable. Le Fonds commun pour les produits de base demande instamment à la communauté internationale, en particulier aux pays qui approuvent la résolution 78/7, de collaborer pour mettre fin à ces restrictions et soutenir la place légitime de Cuba sur le marché mondial des produits de base. Le Fonds commun pour les produits de base exhorte toutes les parties concernées à prendre en considération les difficultés rencontrées par les petits producteurs de produits de base à Cuba et la population du pays, qui paie un prix plus élevé pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Union interparlementaire

[Original : anglais]
[26 février 2024]

L'Union interparlementaire (UIP) soutient les dispositions de sa résolution intitulée « Les embargos et sanctions économiques sont-ils encore acceptables sur le plan éthique, fonctionnent-ils encore et peuvent-ils atteindre leur objectif dans un monde de plus en plus globalisé ? », adoptée lors de la 104^e conférence

interparlementaire qui s'est tenue à Jakarta le 20 octobre 2000. Dans le droit fil de cette résolution, l'UIP réaffirme que les sanctions unilatérales infligent des souffrances inutiles aux populations des pays visés et se dit une nouvelle fois opposée à l'adoption, par un État ou des groupes d'États, de lois ou d'autres mesures à effet extraterritorial visant à obliger des États tiers ou leurs ressortissants à appliquer des sanctions économiques décidées par lui.

En outre, en accord avec sa résolution intitulée « Le rôle du parlement dans le respect du principe de non-intervention dans les affaires intérieures des États », adoptée à sa 136^e Assemblée, tenue à Dhaka le 5 avril 2017, l'UIP souligne que les peuples de tous les pays ont le droit inaliénable de déterminer leur propre avenir politique et de poursuivre librement leur développement économique, social et culturel dans le respect du droit international.

En s'appuyant sur le dialogue politique, la coopération et l'action parlementaire, l'UIP œuvre pour la paix, la démocratie, les droits humains, l'égalité des genres, l'autonomisation des jeunes, l'action climatique et le développement durable. Elle a continué d'exercer son rôle de première instance multilatérale de dialogue parlementaire et organisé plusieurs réunions internationales, dont la 146^e Assemblée de l'UIP, tenue à Manama en mars 2023, et la 147^e Assemblée de l'UIP, tenue à Luanda en octobre 2023. Lors de ces réunions, les parlements nationaux ont examiné un large éventail de questions internationales nécessitant des solutions multilatérales et ont créé des liens de dialogue et de coopération.

Les années précédentes, l'UIP a salué les tentatives faites par les législateurs cubains et américains de normaliser les relations par le dialogue. Considérant que la diplomatie parlementaire peut servir d'outil pour favoriser la coopération, elle espère que, grâce à la diplomatie, le blocus économique, commercial et financier contre Cuba pourra enfin prendre fin.

Elle réaffirme son appui à la levée du blocus que les États-Unis imposent à Cuba et exprime sa solidarité avec le peuple cubain, qui continue d'en subir les conséquences.
